

« OUAGA. 2009 »

Peuplement de Ouagadougou et Développement urbain

Rapport provisoire



Coordination : F. Boyer (IRD), D. Delaunay (IRD)

Projet financé par le Service de Coopération et d'Action Culturelle
Ambassade de France

Ouagadougou

Novembre 2008 – Juin 2009

« OUAGA. 2009 »

Peuplement de Ouagadougou et Développement urbain

Rapport provisoire

**Projet financé par le Service de Coopération et d'Action Culturelle
Ambassade de France**

Ouagadougou

Novembre 2008 – Juin 2009

Liste des auteurs

Coordinateurs :

Boyer Florence, Géographe. Chargée de Recherche, Institut de Recherche pour le Développement, UMR201 « Développement et Sociétés » (Université Paris I, Panthéon-Sorbonne / IRD)

Delaunay Daniel, Démono-économiste, Directeur de recherche, Institut de Recherche pour le Développement, UMR201 « Développement et Sociétés » (Université Paris I, Panthéon-Sorbonne / IRD)

Membres de l'équipe « Ouaga2009 »

Goueset Vincent, Géographe, Professeur des Universités, détaché à l'Institut de Recherche pour le Développement, UMR201 « Développement et Sociétés » (Université Paris I, Panthéon-Sorbonne / IRD)

Guengant Jean-Pierre, Démographe, Directeur de Recherche, Institut de Recherche pour le Développement, UMR201 « Développement et Sociétés » (Université Paris I, Panthéon-Sorbonne / IRD), Représentant de l'IRD au Burkina Faso

Janin Pierre, Géographe, Chargé de Recherche, Institut de Recherche pour le Développement, UMR201 « Développement et Sociétés » (Université Paris I, Panthéon-Sorbonne / IRD)

Lanoue Eric, Sociologue, Chargé de recherche, Institut de recherche pour le développement (IRD), UR105 « Savoirs et développement »

Nordman Christophe J., Economiste, Chargé de Recherche Institut de Recherche pour le Développement, UR047 « Développement, Institutions et Analyse à Long Terme (DIAL)

Ouédraogo François de Charles, Géographe, Maître de Conférences, Université de Ouagadougou

Pasquier-Doumer Laure, Economiste, Chargée de Recherche, Institut de Recherche pour le Développement, UR047 « Développement, Institutions et Analyse à Long Terme (DIAL)

Pilon Marc, Démographe, Directeur recherche, Institut de recherche pour le développement (IRD), UR105 « Savoirs et développement »

Wayack-Pambé Madeleine, Démographe, doctorante, Université de Paris 10-IRD-ISSP (Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université de Ouagadougou)

Assistants de recherche

Arthur Batian Benao

Séré Seydou

Avertissement

Le présent rapport, daté du 11 juin 2009, est provisoire : les résultats présentés ici sont partiels. En effet, les données de l'enquête « Ouaga 2009 », dont les résultats complets et corrigés n'ont été disponibles qu'au 25 mai 2009, n'ont pas pu être exploitées de façon exhaustive dans le délai imparti.

L'ampleur du protocole d'enquête, qui porte sur près de 2000 logements choisis de façon représentative dans l'ensemble de l'espace urbain ouagalais, ainsi que les difficultés rencontrées dans le déroulement de cette enquête (difficulté décrite en partie dans le rapport intermédiaire) ne nous ont pas permis de traiter l'ensemble des données.

Un rapport complet et détaillé sera remis au moment de l'atelier de restitution prévu pour l'automne 2009.

SOMMAIRE

METHODOLOGIE : APPROCHE DES DYNAMIQUES INTRA-URBAINES

I. LE PROTOCOLE D'ENQUETE	7
A. LES QUESTIONNEMENTS ET LEURS IMPLICATIONS POUR LE PROTOCOLE	7
B. LE MODE DE SONDAGE	9
C. L'APPROCHE QUALITATIVE DU PEUPEMENT URBAIN.....	12
II. LES CONFIGURATIONS DU PEUPEMENT INTRA-URBAIN.....	13
A. LE SONDAGE AREOLAIRE AU SERVICE DE LA REPRESENTATION DU TERRITOIRE.....	14
III. MORPHOLOGIE URBAINE : UN MOUVEMENT SANS FIN D'EXTENSION SPATIALE ?	31
A. FORMES DE L'OCCUPATION URBAINE.....	31
B. CARACTERISTIQUES DU BATI RESIDENTIEL SELON LE TYPE DE QUARTIERS.....	35
C. L'EQUIPEMENT DES BATIMENTS ET LOGEMENTS.....	38
D. CONCLUSION : DE LA PERTINENCE D'UNE DISTINCTION ENTRE QUARTIERS LOTIS / QUARTIERS NON LOTIS ?	40

PEUPEMENT URBAINE ET MOBILITES A OUAGADOUGOU

IV. EVOLUTION PASSEE ET FUTURE DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU..	42
V. LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA VILLE ET DE SES QUARTIERS	50
A. UNE COMPOSITION ET DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUES SOUS L'INFLUENCE DES MIGRATIONS.....	51
VI. TRAVAIL ET MOBILITES.....	64
VII. DE RETOUR DE COTE D'IVOIRE : MIGRANTS BURKINABE A OUAGADOUGOU	75
A. DESIGNER LES « BURKINABE DE COTE D'IVOIRE » : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE.....	75
B. COTE D'IVOIRE – OUAGADOUGOU : HISTOIRE D'UNE DECOUVERTE OU HISTOIRE D'UN RETOUR ?	80
C. ÉTUDE D'UNE DYNAMIQUE MIGRATOIRE SPECIFIQUE : LA MIGRATION POUR ETUDES DE LA COTE D'IVOIRE VERS OUAGADOUGOU	84

"HABITER" A OUAGADOUGOU ET POLITIQUES URBAINES

VIII. STRATEGIES RESIDENTIELLES, ESPACES DE VIE	103
A. LE LOGEMENT : CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE	104
B. LA SITUATION DE RESIDENCE.....	114
C. L'ESPACE DE VIE : LES MOBILITES QUOTIDIENNES	119
IX. DEVELOPPEMENT URBAIN ET MOBILITES A OUAGADOUGOU : LE ROLE DES POLITIQUES PUBLIQUES .	136
A. LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT URBAIN DE OUAGADOUGOU.....	136
B. POLITIQUES ET ACTEURS DU DEVELOPPEMENT URBAIN DE OUAGADOUGOU	138
C. UN ELEMENT CLE DANS LA COMPREHENSION DES MOBILITES URBAINES : LA PRODUCTION DU LOGEMENT ET LE ROLE DES POLITIQUES PUBLIQUES	143
D. MOBILITES QUOTIDIENNES ET GESTION DES TRANSPORTS URBAINS : UN THEME QUI N'EST PAS PRIORITAIRE POUR LES ACTEURS PUBLICS	154

APPROCHES THEMATIQUES

X. EDUCATION.....	169
A. LA SITUATION EDUCATIVE	169
B. LE NIVEAU D'ALPHABETISATION (EN FRANÇAIS)	173
C. LES NIVEAUX DE SCOLARISATION	175
D. LES ANCIENS SCOLARISES	182
E. GENRE ET SCOLARISATION : ROLES DIFFERENCIES DES PERES ET DES MERES DANS LES PROCESSUS SCOLAIRES FAMILIAUX... ..	184
F. LA SCOLARISATION AU NIVEAU DES LOGEMENTS	187
G. UN PREMIER APERÇU DES DISPARITES SPATIALES INTRA-URBAINES.....	189
H. EN CONCLUSION.....	191
XI. VULNERABILITE AU TRAVAIL.....	193
A- CARACTERISER LA VULNERABILITE DANS L'EMPLOI : PRINCIPE ET METHODE	194
B- LA VULNERABILITE DANS L'EMPLOI A OUAGADOUGOU EN 2001.....	196
C- UNE PREDICTION DE LA VULNERABILITE DANS L'EMPLOI A OUAGADOUGOU EN 2009.....	199
XII. PRECARITE ET VULNERABILITE ALIMENTAIRES	204
A. LES CHOIX CONCEPTUELS ET METHODOLOGIQUES D'ENQUETE	204
B. LA VULNERABILITE ALIMENTAIRE URBAINE : DELIMITATIONS	208
C. LA PRECARITE ALIMENTAIRE AU QUOTIDIEN : DESCRIPTIONS	212
D. LA VULNERABILITE FONCTIONNELLE : DYNAMIQUES	217
E. LES DISPARITES SPATIALES ALIMENTAIRES : INDICES	223
XIII. LE ROLE DU RESEAU SOCIAL DANS LES PARCOURS DE VIE	230
A. LA FRATRIE	230
B. LE RESEAU SOCIAL MOBILISE	237

Méthodologie : approche des dynamiques intra-urbaines

Protocole d'enquête

Les configurations du peuplement intra-urbain

Morphologie urbaine

I. Le protocole d'enquête

Daniel Delaunay¹

Le protocole de l'enquête Ouaga 2009 « Mesure des mobilités spatiales », reprend celui employé en 2007 (Boyer, Delaunay et Le Roux 2008) en l'étendant à des aspects moins étudiés des relations entre les mobilités et le développement. Il s'en distingue également par les mises en œuvre statistique et cartographique d'une description aussi fine que possible du territoire intra-urbain. Le présent chapitre décrit les grandes lignes des choix méthodologiques opérés, certains apportant des solutions plus inédites aux enquêtes urbaines dans le contexte urbain africain, tel le sondage aréolaire ou l'emploi du logement comme unité statistique à la place du ménage. Ces solutions méritent quelques explications, voire justifications au regard du questionnement général de l'enquête.

Les options méthodologiques ont été guidées par des préoccupations à la fois pragmatiques et académiques, nées de trois constats. Tout d'abord celui du déficit statistique sur les mobilités et migrations dans des espaces — ici Ouagadougou — en pleine mutation du fait justement des mouvements de population. Un autre pourrait être qualifié de « démographie intra-urbaine » en cela qu'elle a pour objet les variations fines des caractéristiques de la population urbaine dans l'espace qu'elle habite et qu'elle fabrique. Le territoire intra-urbain est une sorte de *terra incognita* pour beaucoup d'aspects oubliés par la recherche disciplinaire ou les acteurs institutionnels. Enfin, le protocole est au service de questions qui relèvent d'un champ plus académique sur la nature et les dynamiques des systèmes résidentiels, soit l'articulation qui unit chaque forme de mobilité. Il cherche également à approfondir les interactions que celles-ci entretiennent, dans leur diversité, avec le développement. L'enquête répond plus immédiatement, on s'en doute, aux ambitions pragmatiques qu'à celles plus théoriques de la complexité des rapports entre les mobilités et le travail, le capital humain et le capital social, les vulnérabilités dont le protocole constitue une première approche.

A. Les questionnements et leurs implications pour le protocole

Le protocole a été conçu pour saisir un **large éventail de mobilités** : les déplacements quotidiens, les mobilités résidentielles dans le même bassin d'emploi, mais aussi des pratiques de multirésidence, d'hébergement, les mobilités saisonnières. Les migrations internes et internationales sont certes primordiales, et au centre de l'étude, mais elles sont resituées dans des pratiques spatiales plus larges et généralisées. Un tel objectif n'est pas seulement statistique, il se place dans une perspective analytique. Personne n'est totalement sédentaire : plusieurs formes de mobilités sont associées au cours d'une vie, dans un groupe familial, mais aussi dans un lieu. Une ville, un quartier, se forment par les migrations internes, internationales, tout autant que par les pratiques résidentielles ou les mobilités quotidiennes qui sont courtes mais répétées et donc très structurantes. Surtout, aucune forme particulière de déplacement ne peut se comprendre si elle est prise isolément des autres. Les

¹ Démo-économiste, Directeur de recherche, Institut de Recherche pour le Développement, UMR201 « Développement et Sociétés » (Université Paris I, Panthéon-Sorbonne / IRD)

migrations internationales commencent souvent par des mouvements circulaires, les choix résidentiels dépendent des déplacements quotidiens, les migrations internes ou internationales infléchissent le choix des lieux dans la ville, etc. Il convient donc de se donner les moyens de retrouver la cohérence des systèmes de mobilités. Il importe également d'évaluer les discriminations de genre, d'âge ou socio-économiques pour toutes ces formes de pratiques et pas seulement pour « l'exode rural » ou les migrations internationales.

L'autre orientation décisive du protocole d'enquête est d'inscrire ces mobilités dans **l'espace et le territoire**. Les raisons en sont évidentes mais parfois oubliées : un migrant quitte un lieu pour un autre, les inégalités de l'espace stimulent et motivent les déplacements, et les mobilités à leur tour changent la composition de l'espace. La migration exprime la précarité du peuplement, dont on est tenté d'étudier la durabilité. Cette dimension spatiale oubliée par la théorie des migrations (Termote 2002), est également lacunaire dans la production de statistiques sur les migrations et la mobilité. Dans le protocole, l'une et l'autre ont été réintroduites au travers de deux conceptions de l'espace, une aréolaire et une autre réticulaire. La première désigne un lieu d'ancrage où s'organisent les sédentarités et la seconde un lieu de circulation. La première correspond à un espace délimité : un quartier, un terroir, une unité administrative. L'espace réticulaire est lui structuré par les flux, les échanges, une organisation qui s'opère à distance sans prise sur les lieux traversés.

Les échelles spatiales et temporelles retenues par le protocole sont diverses mais indissociables. Respecter ce principe était une obligation pour saisir des mobilités qui s'inscrivent dans des pas de temps et des limites territoriales multiples. Le protocole devait restituer la finesse territoriale utile à l'analyse, en harmonie avec des échelles de temps qui rendent compte tant des mobilités quotidiennes que des mouvements saisonniers ou du peuplement de la ville. La précision spatiale est obtenue, d'une part par le sondage aréolaire dont on attend qu'il donne une représentativité de l'espace couvert et, d'autre part, par le choix du logement comme unité spatiale d'observation. La bonne couverture temporelle est recherchée par la multiplication des échelles de mesure : quotidienne et hebdomadaire pour les pratiques spatiales, annuelle pour la résidence et le travail, biographique pour les trajectoires professionnelles, résidentielles et de cohabitation. Cet alignement des échelles temporelles fut un défi et le présent rapport ne l'exploite que partiellement. Les combinaisons diffèrent selon les phénomènes étudiés, mais un soin particulier a été pris pour disposer de références temporelles communes pour les phénomènes associés. Pour être plus concret, prenons le travail. Il est reconstitué par une batterie de plusieurs questions relevant l'occupation, le statut du travail, le secteur d'activité, le type d'entreprise et le lieu d'exercice de l'activité. Ces informations sont combinées différemment selon trois échelles de temps. En observation transversale, elles sont recueillies pour le mois précédent l'enquête afin de se caler sur la définition des résidences². Afin de permettre les observations renouvelées sous la forme d'un observatoire, est reconstituée l'observation rétrospective sur l'année passée, selon un pas mensuel, en synchronie avec le calendrier résidentiel reconstitué pour la même année. Les migrations circulaires, saisonnières, les séjours temporaires sont mis en correspondance avec des cycles d'activité annuels ou des activités multiples mais successives. Enfin, sur l'échelle biographique, depuis la naissance, le calendrier des séjours résidentiels est établi conjointement avec les étapes éducatives et professionnelles. Les séjours sont décrits par un jeu réduit de descripteurs, pour tenir compte de la mémoire des informateurs qui s'étirole avec le temps.

² Les enquêtes emploi, les recensements s'appuient sur la semaine précédant l'enquête.

Le **choix du logement**, plutôt que le ménage, comme unité d'observation distingue nettement la présente enquête. Par logement, nous entendons une unité physique de résidence, délimitée selon des règles précises et concrètement identifiable dans l'espace. Sa fixité sur le territoire autorise les passages répétés sans les problèmes d'attrition que l'on rencontre avec le ménage qui bouge, une difficulté rédhibitoire pour les statistiques de mobilité. Le logement présente une autre qualité analytique, cette fois-ci, celle de donner à voir l'occupation de l'espace, le peuplement de la ville, à son échelle élémentaire. Atome du territoire, il est le point de départ de la plupart des pratiques résidentielles tels la multirésidence et l'hébergement comme les mobilités résidentielles dans la ville. Le logement donne à observer des formes de socialisation nées de la cohabitation au-delà de la famille nucléaire, au côté de formes plus étendues, également appréhendées, qui découlent des canaux de parenté ou des pratiques professionnelles ou migratoires.

De manière plus fine et aboutie que dans l'enquête de 2007, le présent protocole a introduit des mesures sur le **travail, le capital humain, le capital social et les pratiques alimentaires**, ainsi que la perception des vulnérabilités s'y rapportant. Ces informations sont en elles-mêmes utiles à la connaissance de la ville, notamment dans sa dimension territoriale. Que sait-on des configurations spatiales du travail, de l'activité, des pratiques alimentaires ou de la socialisation ? Pourtant les réseaux sociaux ont une géographie tout comme des dynamiques démographiques. La migration est un facteur discriminant avéré du rapport au travail, de sa vulnérabilité, de son informalité. De même que le lieu de son exercice décide d'une partie des mobilités quotidiennes. En même temps, cette ressource mal partagée qu'est la mobilité contribue à rendre l'accès à l'emploi et aussi à la ville plus inégal. Ces remarques montrent du doigt certaines relations peu explorées entre les mobilités/migrations et les déterminants premiers du développement : capital social, capital humain et éducation, ainsi que les pénuries alimentaires abordées comme une expression de la pauvreté. Cela ne signifie pas que sont délaissées des problématiques plus familières de la relation migration/développement (transfert d'argent), car elles sont également incluses dans les questions sur le capital social, mais cette enquête est apparue comme une opportunité pour explorer ces questions. La demande d'éducation est un motif de migration vers la ville, qui grâce à son infrastructure, draine le capital humain du pays. Migrer le temps de ne pas « manger la saison sèche » est également une stratégie fréquente en milieu rural avec des prolongements sur le peuplement urbain. Les capacités d'insertion des migrants, et par conséquent leur impact sur la croissance de la ville, dépend de leur localisation dans la ville, de leur accès au travail. Certaines catégories de migrants recherchent ou pratiquent certaines formes de travail : travail à la tâche ou journalier, secteur privé, entrepreneuriat.

B. Le mode de sondage

Afin d'assurer la représentativité de l'ensemble du territoire de la ville, et parce que l'on ne disposait pas d'un inventaire à jour des logements ou parcelles, l'enquête utilise un sondage aréolaire. Cette technique sert également la représentation cartographique des phénomènes mesurés ; ce qui sera expliqué dans le chapitre présentant l'espace intra-urbain.

La première étape a consisté à délimiter la zone d'étude au moment de l'enquête, afin de disposer de la couverture la plus actualisée de l'empreinte urbaine. Les limites de la ville en décembre 2008 sont définies de manière empirique, se référant à la continuité et au type du bâti, elles sont intégrées dans un SIG par géoréférencement sur le terrain. Les grandes zones non habitées connues (barrages,

aéroport, espaces verts, camp militaire...) ont été repérées et enlevées de l'univers du tirage. À l'aide du logiciel ArcGis³, des points dans l'espace habité ont été tirés au hasard constituant le premier niveau de sondage. Chaque « point-cible » permet de repérer la parcelle foncière, selon des règles précises de délimitation. Dans cette parcelle, l'enquêteur réalise l'inventaire des logements. Un seul est enquêté, choisi par un tirage aléatoire simple afin d'éviter les effets de grappe induits par des logements aux caractéristiques proches. Tous les individus du logement sont interrogés. Le questionnaire biographique porte sur les résidents habituels de 18 ans et plus, à raison d'un individu sur deux, déterminé par un tirage aléatoire simple sans remise. Chaque unité statistique — la parcelle, le logement et ses occupants, l'individu dont on relève la biographie — reçoit une pondération différente. Toutes les estimations, fréquences, modèles statistiques, cartographies, intervalles de confiance ont été réalisées avec des procédures statistiques prenant en compte le plan de sondage complexe. Il s'agit des commandes *survey* de Stata⁴. On peut ajouter que les résultats très similaires des deux enquêtes (2007 et 2009) pour les grands agrégats, pour des échantillons de taille bien différente, confortent la robustesse du mode de sondage. Les résultats confortent sa pertinence en contexte urbain.

La méthode choisie possède des avantages appréciables, en particulier dans le cas Ouagadougou. Tout d'abord, elle ne requiert aucun inventaire préalable, nous assurant une précieuse indépendance par rapport aux recensements ou autres données secondaires, difficiles à obtenir ou non actualisés. Cela a permis tout particulièrement de retenir la définition appropriée de l'univers de l'enquête, dégagée des limites administratives. Il était impératif d'inclure les zones périphériques, incontournables pour comprendre la dynamique de la ville et les pratiques résidentielles. Autre avantage, la méthode visuelle de reconnaissance de l'espace habité a permis de dessiner des unités cartographiques respectant les caractéristiques du bâti, pour décrire la géographie interne de la ville. Ce fonds a été intégré dans un système d'information géographique, calé sur une image satellitaire SPOT (datant de 2002).

En contrepartie, le sondage aréolaire est exposé à quelques fragilités. Tout d'abord, l'étendue des espaces inoccupés réduit l'efficacité du mode de tirage car les point-cibles qui y tombent sont inutiles ; et ce d'autant que les grandes surfaces vides ont plus de chances d'être tirées au sort. Pour éviter cette déperdition (tous les points-cibles doivent être visités) un patient travail de préparation a été mené sur Google Earth pour repérer le détail des espaces non résidentiels (bâtiments publics, marché, terrains vagues, zones non constructibles...) et les exclure de l'univers. Restait la difficulté de prévoir le taux de réussite du tirage, soit la proportion des points tirés donnant un logement enquêté, pour obtenir l'objectif des 2000 logements⁵. Il fallut donc procéder en deux phases de tirage, la première permettant de connaître ce taux et obtenir le quota fixé lors du second passage.

La population urbaine estimée en 2009 se situerait entre 1 900 000 et deux millions de personnes. Un chiffre très vraisemblable si on considère les différences suivantes avec le recensement de 2006 qui indiquerait une population de 1 800 000 personnes courant 2009 (considérant une augmentation annuelle de cent mille personnes par an, voir Guengant, JP, dans le présent rapport). L'enquête Ouaga 2009 retient une délimitation plus vaste de la ville, actuelle, dégagée des limites communales

³ L'utilitaire utilisé est « Random Point Generator » (2002) conçu par Dr. M. Sawada pour fonctionner sous ArcGis (ESRI®ArcMap™ 9.0)

⁴ StataCorp. 2008. *Stata Statistical Software: Release 10*. College Station, TX: StataCorp LP.

⁵ Cet objectif visait à donner à chaque unité cartographique un minimum d'une trentaine de logements pour la représenter.

appliquées par le recensement. Et surtout, dans notre décompte, sont enregistrées les personnes résidentes habituelles présentes et absentes, ainsi que les résidents temporaires qui stricto sensu n'appartiennent pas à la population de droit, bien qu'ils habitent la ville. Ces habitants circulants ou temporaire compose un volant, lui relativement stable, d'une population pas forcément établie mais qui se renouvelle. Elle représente un peu moins de 5% de l'ensemble soit environ 100 000 personnes⁶. Différentes données techniques laissent penser que cette estimation serait plutôt une estimation basse de la population de Ouagadougou⁷.

Quelques mots sur l'organisation du questionnaire sont utiles pour préciser les modalités de la production des statistiques analysées. L'ambition de mesurer toute la diversité des mobilités et des contextes a obligé à assurer la cohérence des définitions entre chacune des échelles. Pour ce faire, le protocole se compose de différents modules (dix au total) à la fois compatibles et autonomes entre eux. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous : à chacun des modules correspond soit un niveau d'observation (parcelle, logement, individu), soit un type de mobilités (mobilités quotidiennes, annuelles, biographies), soit un thème spécifique (pratique et vulnérabilité alimentaires, éducation, capital social). Lors de la mesure de chacune des mobilités, la disposition matricielle de l'enregistrement des trajectoires (GRAB 1999) a été privilégiée, pour faciliter la saisie et dans un souci de compatibilité des résultats entre eux.

Tableau 1 : Les modules du questionnaire « Ouaga. 2009 »

	<i>Unité d'observation</i>	<i>Descriptif du questionnaire</i>
Module 1	Parcelle Logement	Caractéristiques physiques, d'équipement du logement Statut d'occupation
Module 2	Individu (tous) <i>Catégorie résidentielle</i>	Détermination de la catégorie résidentielle : résident présent/absent et résident habituel/temporaire
Module 3	Individu (tous) <i>Mobilités résidentielles annuelles</i>	Mobilités résidentielles au cours de l'année écoulée, calendrier des activités professionnelles
Module 4	Individus (tous) <i>Caractéristiques socio-économiques</i>	Caractéristiques démographiques (sexe, âge, lieu de naissance...), économiques (travail, statut d'occupation, lieu d'exercice...) et culturelles (langue, religion...) de l'individu
Module 5	Individu (1 sur 2 de plus de 16 ans) <i>Biographies d'Ego</i>	Trajectoires migratoire et professionnelle, trajectoires familiale et matrimoniale (cohabitation avec les parents)
Module 6	Individu (1 sur 2 de plus de 16 ans) <i>Fratrie d'Ego</i>	Recensement des membres de la fratrie Évaluation des liens entre les membres de la fratrie Trajectoire migratoire simplifiée des frères et sœurs
Module 7	Individu (1 sur 2 de plus de 16 ans) <i>Capital social d'Ego</i>	Évaluation de l'ampleur du réseau social par un générateur de noms Évaluation des liens et échanges de biens et services entre Ego et les membres de son réseau
Module 8	Individu (présents) <i>Mobilités quotidiennes</i>	Usage des moyens de transport Mesure des mobilités à l'échelle de la semaine et de la journée
Module 9	Éducation	Statut scolaire, scolarité passée, décision parentale sur l'éducation des enfants, partage père/mère des décisions
Modules10	Alimentation	Pratiques alimentaire (lieu, nature et socialisation des repas), perception de la dégradation en 2008, stratégies pour surmonter les difficultés passées et à venir

⁶ La proportion estimée en 2007 était parfaitement identique, fondant l'hypothèse d'une bonne stabilité de ce volant de personnes mobiles.

⁷ Il n'a pas été possible de rentrer dans les camps militaires et les refus ont pu contribuer à fausser l'estimation

C. L'approche qualitative du peuplement urbain

Si le protocole d'enquête, ainsi décrit, constitue le point central de notre approche du peuplement de la ville de Ouagadougou, des enquêtes complémentaires ont été réalisées, soit de façon autonome vis-à-vis du protocole, soit en complément de celui-ci.

Pour ce qui est des enquêtes complémentaires, le choix a été fait de travailler certains modules sur la base des questionnaires existants, choisis de façon raisonnée. Un certain nombre de répondants ont été sollicités pour un entretien qualitatif. L'objectif était double : d'une part, vérifier les données des questionnaires et par là-même évaluer la qualité de l'enquête, d'autre part contextualiser de façon plus précise les informations recueillies. Les modules qui ont fait l'objet d'enquêtes complémentaires concernent les pratiques alimentaires, l'éducation, le capital social ainsi que les mobilités quotidiennes et l'espace de vie des Ouagalais. Ces différentes enquêtes constituent autant d'éléments indispensables pour l'interprétation des données quantitatives. Nous avons interrogé des individus résidant dans des types de quartiers différents, des individus de profils socio-économiques différents... Le choix raisonné des logements s'est appuyé sur la diversité offerte par le protocole d'enquête.

Une autre recherche qualitative a été menée, cette fois-ci de façon autonome par rapport au protocole d'enquête. Elle porte sur la population Burkinabè résidant à Ouagadougou et ayant résidé en Côte d'Ivoire. Ce projet trouve son origine dans les résultats de la première enquête quantitative menée en 2007 (Boyer F., Delaunay D., Le Roux G., 2008) ; il était alors apparu que les individus soit nés en Côte d'Ivoire, soit ayant effectué un séjour de résidence en Côte d'Ivoire constitue une dimension importante du peuplement de Ouagadougou. La présence de cette population, ses caractéristiques nous ont ainsi conduits à mettre en place un dispositif d'enquête qualitatif particulier. Les objectifs, qui seront développés par la suite, étaient de décrire les conditions d'insertion de cette population dans la ville de Ouagadougou, de reconstruire les trajectoires migratoires, professionnelles et familiales qui les ont amenés de la Côte d'Ivoire, jusqu'à leur lieu de résidence actuel. Une autre intention était de sortir d'une analyse de cette population uniquement sous l'angle du conflit ivoirien et de ses conséquences, pour privilégier plutôt la description d'un courant migratoire qui alimente, la dynamique urbaine depuis plusieurs décennies.

Nous reviendrons dans le Chapitre « De retour de Côte d'Ivoire : Migrants Burkinabè à Ouagadougou » sur la méthodologie mise en place lors de cette enquête, rappelons-en ici simplement les grands principes. La démarche d'une enquête qualitative n'est pas de chercher la représentativité d'une population – ce qui aurait été très difficile ici – mais plus de construire un panel suffisamment diversifié pour permettre des comparaisons. Tout au long de cette enquête, qui a concerné au total 92 personnes, nous avons eu pour objectif d'assurer une diversité en termes d'âge, de lieu de résidence et d'occupation à Ouagadougou de ces individus, ainsi qu'une diversité en termes de date de retour au Burkina Faso et de longueur du séjour effectué en Côte d'Ivoire. L'ensemble des personnes interrogées est décrit beaucoup plus précisément par la suite.

Plus généralement les différentes enquêtes qualitatives permettent soit d'éclairer des caractéristiques particulières du peuplement de Ouagadougou – l'enquête sur les « Diaspo. » - soit de compléter, d'aider à l'interprétation des données quantitatives.

II. Les configurations du peuplement intra-urbain

Daniel Delaunay⁸

En se développant et s'étalant, la grande ville produit un territoire qui se complexifie. L'espace intra-urbain définit la ville tout autant que les relations que celle-ci entretient avec le reste du pays. Or ce sont les mobilités, autre objet de cette étude, qui en premier lieu fabriquent ce territoire urbain. Les migrations vers la ville sont sélectives au départ mais aussi à l'arrivée : n'est pas citadin qui veut car le contexte peut dissuader l'installation d'une partie de ces migrants. Les mouvements résidentiels et quotidiens, au sein même de l'espace urbain, contribuent à leur tour à la recomposition du peuplement à différentes échelles de temps. La géographie de la ville est vécue, fabriquée, perçue par des habitants en mouvement — personne n'est parfaitement immobile— ; ils contribuent ainsi à recomposer le peuplement et donc leur propre environnement. Plusieurs choix y participent : celui du logement, de l'infrastructure, une distance au lieu de travail, d'étude, mais aussi celui d'un environnement social ou familial. Conjointement, s'établir dans un lieu exige des ressources économiques ou sociales ; de même que d'en partir. Les mobilités contribuent donc à la ségrégation résidentielle, à la polarité de l'espace. Seulement, à considérer toutes les formes de mobilités, comme l'entreprend cette enquête, on ne sait plus bien celles qui l'atténuent ou au contraire la renforcent. Une installation précaire en ville peut inciter ou contraindre à des séjours courts, irréguliers.

Connaître les mobilités renseigne donc sur la dynamique d'un territoire et d'un peuplement qui est finalement assez mal connu. Cette enquête a pour ambition de lever le voile sur cette face cachée de Ouagadougou par l'usage de descripteurs issus de l'enquête et donc la géographie peut avoir un sens. Certains sont simples, l'âge moyen par exemple ou le rapport de dépendance qui montreront que les dynamiques urbaines sont différenciées dans l'espace, surtout en phase de transition démographique. La migration sélective change la structure par âge et la dynamique naturelle des quartiers.

Décrire l'espace urbain n'est pas seulement motivé par la méconnaissance que l'on en a. L'objectif est sous-tendu par l'hypothèse que la localisation dans la ville importe aux habitants et à leurs stratégies d'acteurs. Le quartier est d'abord un environnement susceptible d'exercer une influence du fait d'aménités partagées, de relations avec les voisins, de politiques urbaines localisées, des communes par exemple. Cet effet contextuel infléchit la mobilité — certains quartiers retiennent mieux que d'autres leurs résidents — et donc la dynamique en retour des quartiers. Au-delà des effets de composition et de contexte, la position relative dans l'espace physique importe également. Ce n'est plus tant l'environnement qualifié qui importe que la situation dans un système de lieux traversés par des flux. Chaque position dans la ville reflète un moment de son histoire, une composition liée à la nature des migrations à ce moment. Habiter ici plutôt qu'ailleurs donne une position particulière par rapport à la localisation de l'emploi, de l'école, du centre-ville ; un éloignement particulier par rapport aux parents ou au réseau social. Les mobilités quotidiennes en

⁸ Démo-économiste, directeur de recherche, Institut de Recherche pour le Développement (IRD), UMR 201, « Développement et société »



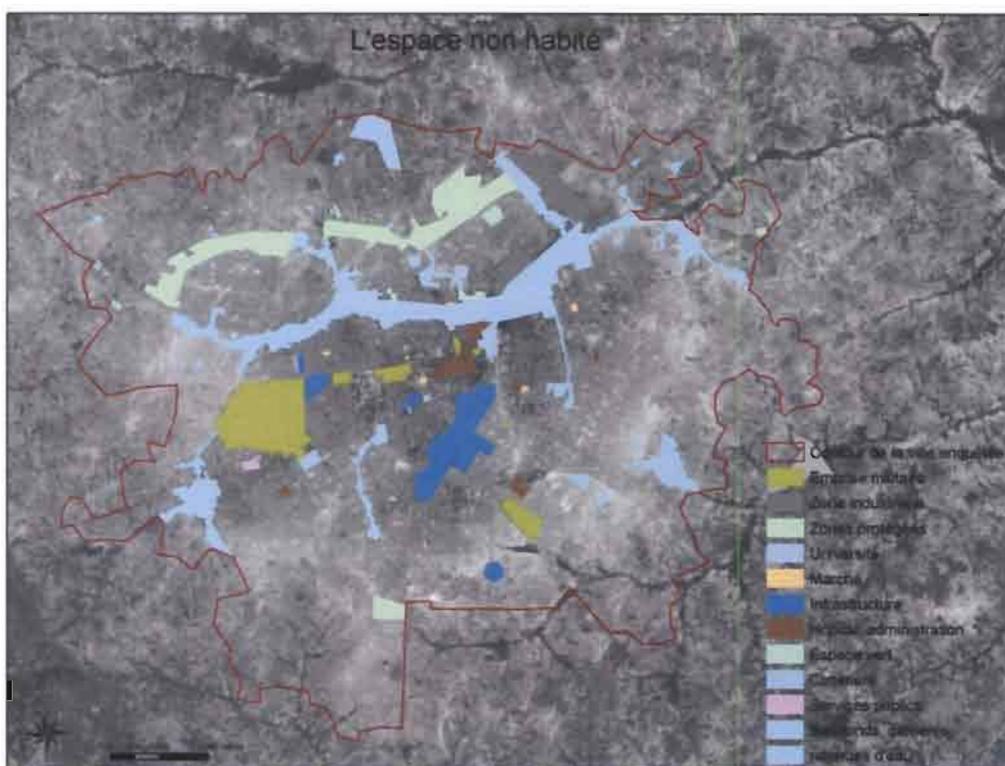
dépendent, de même que de nouvelles stratégies résidentielles. Selon les quartiers, changent les possibilités d'insertion durable dans la ville, et donc l'éventualité de nouveaux départs.

A. Le sondage aréolaire au service de la représentation du territoire.

Étant un objectif fort de cette étude, la représentation de l'espace urbain a été conçue dès la définition du mode de sondage, justement aréolaire. Il procède en trois phases indispensables tant à la représentativité de l'échantillon qu'à la fidélité de la cartographie.

1. La première est une reconnaissance physique, sur le terrain, *des limites de la ville fin novembre 2008*. Le critère retenu pour définir la frontière fut le marquage des nouvelles parcelles, dans un espace continu par rapport à la ville. A l'extrême marge, le peuplement n'est pas consolidé, la densité d'occupation reste faible. En procédant de la sorte, on observe un territoire actualisé, effectif, lequel a beaucoup changé depuis le dernier recensement. L'enquête décrit le Ouagadougou d'aujourd'hui, de sorte que les statistiques et la cartographie sont cohérentes. La méthode du sondage aréolaire tire les points au hasard dans l'espace, qu'il représente donc uniformément. Le reproche que l'on peut faire à cette méthode est que, procédant de la sorte, le mode de tirage ne se conforme pas à la densité du peuplement. Des zones peu peuplées prennent une importance visuelle comparable à des espaces densément occupés. Néanmoins, en enquêtant les personnes rencontrées sur la parcelle, on rend compte de la densité du peuplement (la mesure n'est pas biaisée) et tous les habitants sont renseignés.
2. Pour cette raison et pour l'efficacité de la méthode aréolaire, il importait d'éliminer les espaces vides de résidents. Pour peu que l'on s'en préoccupe à une échelle fine, ces zones inhabitées sont nombreuses, sous les contraintes naturelles (bas-fonds, retenues, réserves naturelles...), des règles foncières (emprises militaires par exemple) ou de la vocation du terrain (zones industrielles, infrastructures sportives...). Ont été également éliminés les marchés, bâtiments publics ou administratifs, casernes... Les conserver aurait alourdi inutilement le travail de reconnaissance et fragilisé les pondérations dans la mesure où ces zones normalement étendues ont de fortes chances d'être tirées. Ce repérage préalable apporte une qualité précieuse à la cartographie, celle de ne représenter les caractéristiques du peuplement que là où se trouvent des hommes. Avec un zonage administratif, qui inclut l'espace inhabité, la carte donnerait une importance visuelle plus grande à ces espaces insignifiants du point de vue du peuplement.
3. Les découpages existants, administratifs, n'apportent pas une représentation équilibrée du territoire ouagalais. Les secteurs, par exemple, ont été conçus pour rassembler des couches successives de la croissance urbaine, péri-centrales et périphériques, à des fins de gestion partagée. Ils sont donc incapables de rendre compte de la singularité des différentes couches concentriques du développement urbain, voire de différenciation émergente dans la périphérie. La reconnaissance préalable de l'espace urbain pour préparer la stratification du

sondage aréolaire⁹ a permis de dégager des zones homogènes visible de haut¹⁰, celle du bâti, de la densité de l'occupation. Il en résulte des zones relativement homogènes du point de vue de l'histoire du peuplement de la ville. Ce repérage et le fonds cartographique qui en résulte présentent deux avantages. Celui d'abord de fournir un nombre de zones apportant un maillage équilibré de l'espace, et surtout cohérent avec la taille de l'échantillon. La soixantaine de zones retenues sont décrites en moyenne par une trentaine de logements qui donnent des seuils de confiance acceptables, à défaut d'être totalement satisfaisants, aux estimations statistiques. L'autre gain analytiques est de dépasser la familière distinction loti/non-loti qui devient peu significative au fur et à mesure des opérations de régularisation. Ces zones sont succinctement présentées dans les cartes suivantes de localisation.



Carte 1 L'espace non enquêté

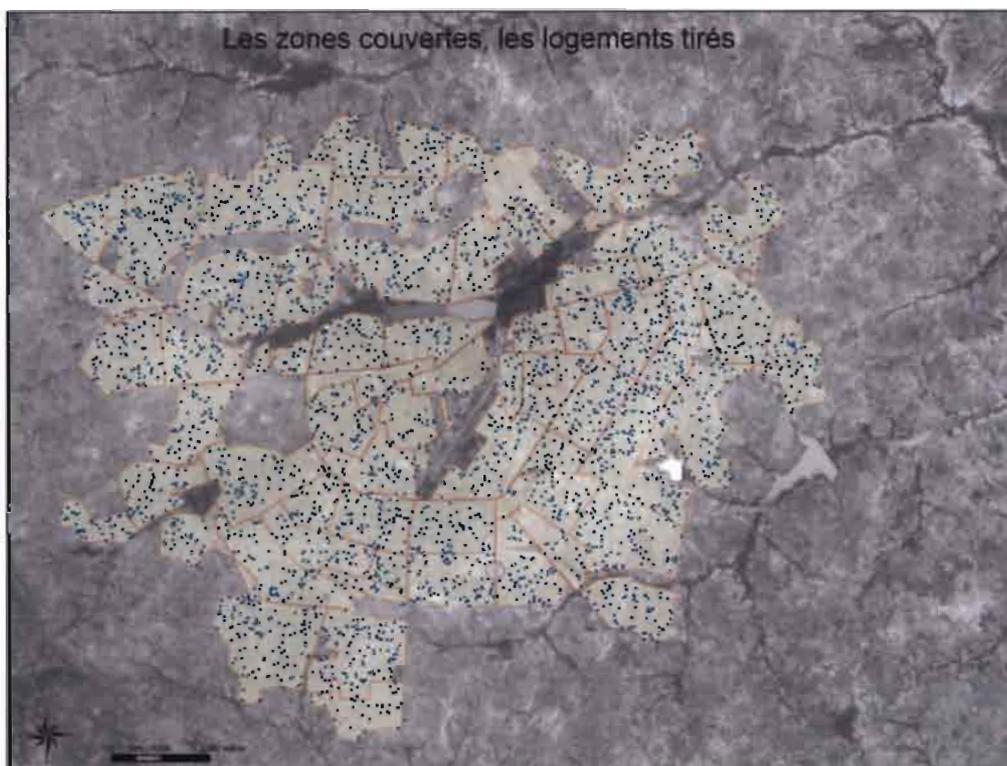
Cependant, la réalisation de l'enquête, dans des temps très courts, a connu son lot de difficultés qui atténuent sensiblement les avantages attendus de la méthode. Certains seront corrigibles avec un peu de temps.

Un point tiré au hasard dans l'espace désigne une parcelle que la reconnaissance sur le terrain délimite selon des règles précises. En même temps, l'observateur vérifie la vocation résidentielle de celle-ci et si elle est habitée. Inévitablement, une proportion non négligeable n'est pas enquêtable faute d'être occupée par des logements, ou parce que ceux-ci ne sont pas habités. Cette « déperdition » était difficilement contrôlable au-delà des précautions prises. Plus gênante sans doute est la disparité du taux de refus selon les zones. Dans l'ensemble, ces refus se rapprochent des

⁹ Qui n'a finalement pas été utilisée afin de conserver une représentativité égale de l'espace, atténuée il est vrai par les différences spatiales de densité d'occupation de l'espace.

¹⁰ Il a été fait un usage intensif de Google Earth pour cette reconnaissance fine, par des enquêteurs fins connaisseurs de la ville.

10% des logements enquêtés, ce qui n'est pas négligeable mais attendu en milieu urbain. Inévitablement, il en résulte un biais quand les refus s'observent parmi des populations plus aisées, tendant à exagérer le dénuement de la ville. Ce biais est assez universel, mais dans notre cas il s'applique à quelques zones moins bien, voire mal décrites par l'enquête.

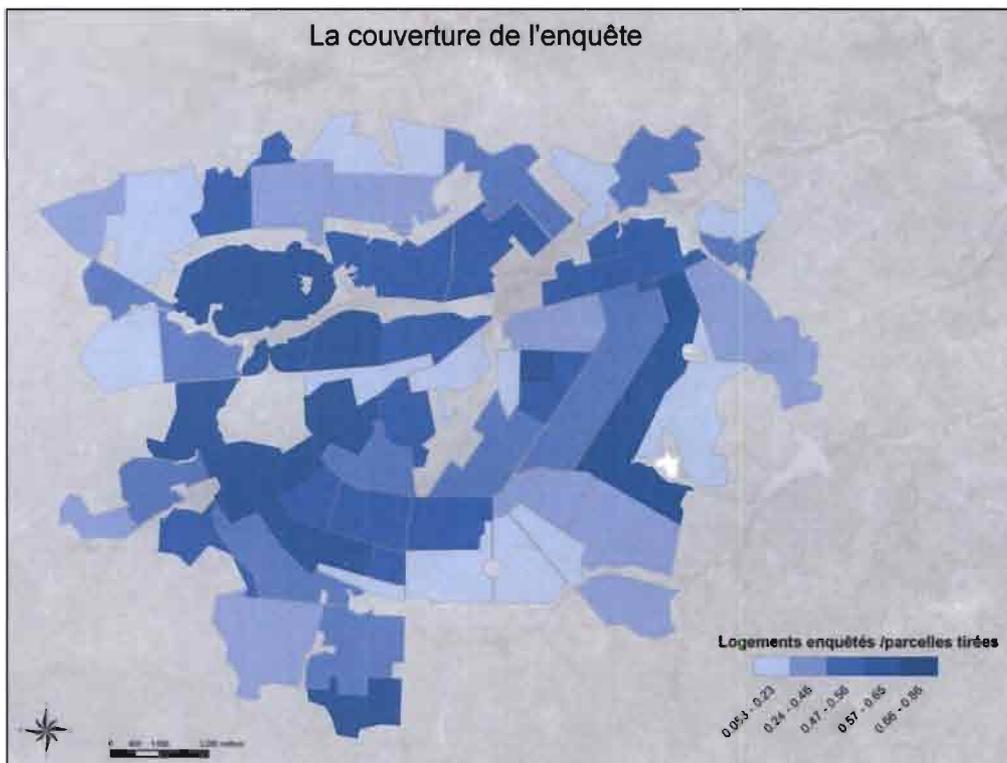


Carte 2 La localisation des points-cibles désignant les parcelles enquêtées

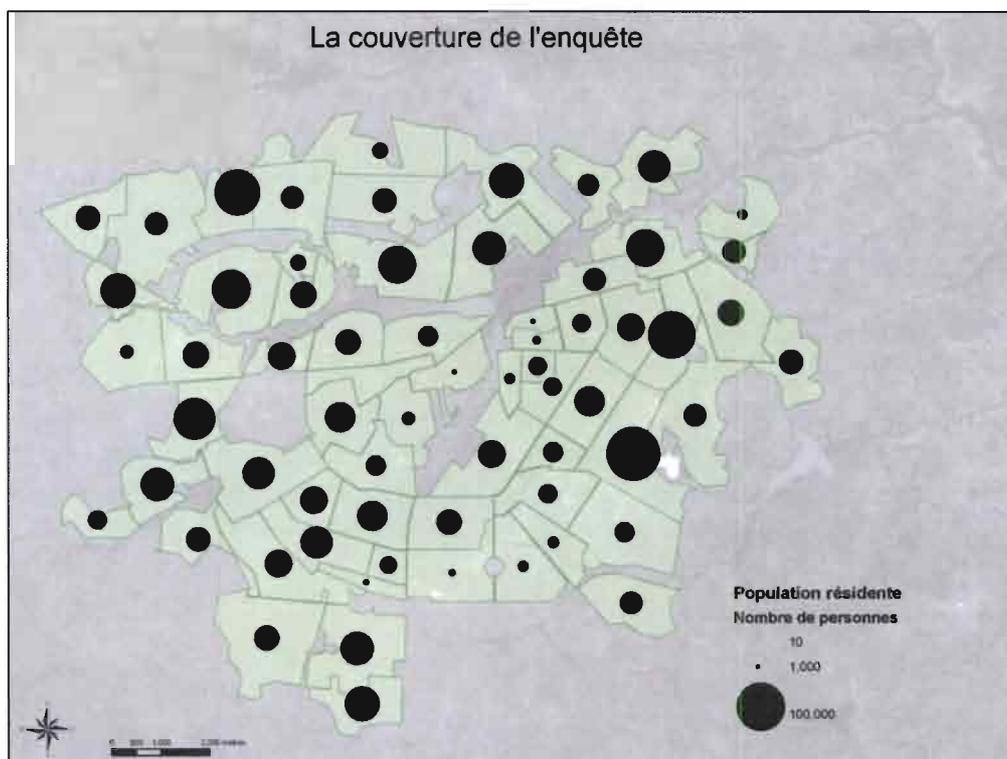
La Carte 2 localise précisément les point-cibles qui désignent les parcelles à enquêter dans la délimitation des zones de bâti qui sont utilisées pour la cartographie. Afin de ne pas miter les cartes thématiques de la multitude des zones non habitées reportées dans la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, seuls les espaces vides les plus étendus ont été soustraits. La Carte 3 suivante établit le taux de réussite de l'enquête en rapportant le nombre de logements effectivement enquêtés au nombre de point-cibles tirés. Le manque est un mélange de terrains vagues ou réserves foncières de taille moyenne, de bâtiments non résidentiels, de logements non habités et de résidents qui ont refusé de répondre à l'enquêteur. Les proportions obtenues varient amplement. Les zones les plus mal renseignées se trouvent soit dans le centre, soit en périphérie. Le péricentre résidentiel est mieux couvert, ce qui est normal et rassurant sur la portée globale de l'enquête. La zone administrative est particulièrement désavantagée par le peu de résidents et l'importance relative des refus : il convient de garder à l'esprit que les résultats concernant « l'hypercentre » ne sont pas fiables ni significatifs¹¹. Cette remarque vaut également pour l'ensemble des deux zones correspondant à l'opération d'urbanisation Ouaga 2000 où les logements habités sont rares, ou alors

¹¹ Il serait visuellement maladroite de faire état sur la carte des intervalles de confiance. Mais comme en général les moyennes pondérées ne sont pas biaisées, il suffit de ne pas trop s'attacher aux résultats par zone mais privilégier une perception d'ensemble. Tout particulièrement, pour les quelques zones décrites par un petit nombre de logements, moins d'une dizaine, l'interprétation ne doit pas s'arrêter aux variations fines. Des méthodes existent pour lever cette difficulté (les modèles mixtes à composantes aléatoires) mais n'ont pas été introduits ici.

occupés par des gardiens, avec une fréquence élevée de refus. Un travail supplémentaire sera engagé pour corriger ces faiblesses.



Carte 3 Le taux de couverture de l'enquête par rapport au nombre de points tirés



Carte 4 La population occupante des logements

Finalement, la robustesse des caractéristiques cartographiées du peuplement repose surtout sur le nombre de logements effectivement enquêtés et accessoirement sur leur densité d'occupation pour les caractéristiques qui relèvent des individus et des biographies. Cette mesure est donnée dans la Carte 4 qui est une estimation de la population résidente par zone d'enquête.

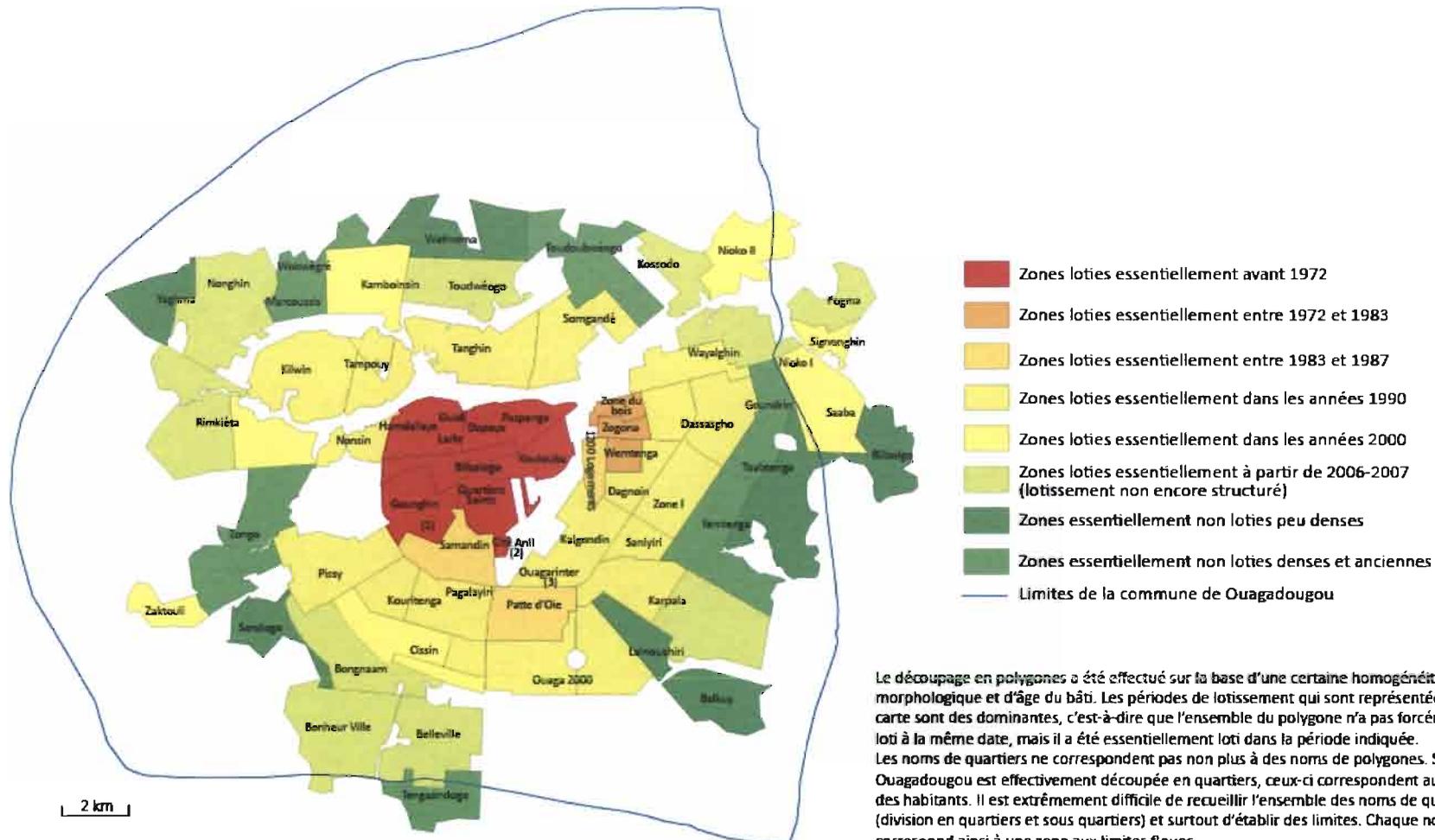
Une précaution doit être rappelée. La notion d'occupant du logement n'est pas exactement assimilable à celle utilisée par le recensement qui est fondé sur le ménage et la résidence habituelle. Puisque l'enquête porte sur des unités physiques de l'habitat, les logements, elle dénombre les personnes qui l'occupent au premier trimestre de 2009. De manière délibérée pour mieux documenter toutes les mobilités, sont mélangées différentes situations de résidence : tous les présents mais aussi les résidents habituels temporairement absents. La configuration du peuplement selon la Carte 4 évoque la forme d'une onde, à l'image d'une goutte d'eau dont l'impact se propage dans un milieu liquide et créant une dépression au centre. Celui-ci se vide de ses résidents (et pas seulement à cause des faiblesses du sondage aréolaire), l'essentiel du peuplement va même au-delà du péricentre, marquant la tendance à l'étalement. Aux marges, la progression se poursuit selon des nuances qui épousent les axes routiers, favorables, ou qui se heurtent à des obstacles naturels ou réglementaires (au sud de Ouaga 2000).

Notons que cette configuration est aussi une photo de la localisation nocturne des habitants, quand chacun a rejoint son logement. Le centre, à vocations commerciale et administrative, est alors déserté, alors que durant la journée, il attire une circulation dense. En contrepartie, l'intense peuplement péricentral donne la mesure du déplacement quotidien vers les lieux d'activité.

Une autre carte (Carte 5)¹² est également utile à l'ensemble de la cartographie de ce document : elle apporte des précisions sur la caractérisation des unités cartographiques en mettant l'accent sur la date du lotissement et la densité du bâti. Les noms de quartiers sont à utiliser comme repères indicatifs.

¹² Carte dressée par Florence Boyer.

Périodes de lotissement à Ouagadougou selon un découpage en polygones



Le découpage en polygones a été effectué sur la base d'une certaine homogénéité morphologique et d'âge du bâti. Les périodes de lotissement qui sont représentées sur cette carte sont des dominantes, c'est-à-dire que l'ensemble du polygone n'a pas forcément été loti à la même date, mais il a été essentiellement loti dans la période indiquée. Les noms de quartiers ne correspondent pas non plus à des noms de polygones. Si la ville de Ouagadougou est effectivement découpée en quartiers, ceux-ci correspondent aux pratiques des habitants. Il est extrêmement difficile de recueillir l'ensemble des noms de quartiers (division en quartiers et sous quartiers) et surtout d'établir des limites. Chaque nom correspond ainsi à une zone aux limites floues.

- (1): La partie sud de Gounghin a été loti plus tardivement, en plusieurs vagues, dans les années 1970 puis dans les années 1980.
 (2): La Cité An II est l'une des réalisations de la Révolution, elle a été construite entre 1983 et 1987.
 (3): Ouagarinter a été loti dans les années 1980 pour abriter une gare routière ainsi que la zone de douane et des entrepôts.

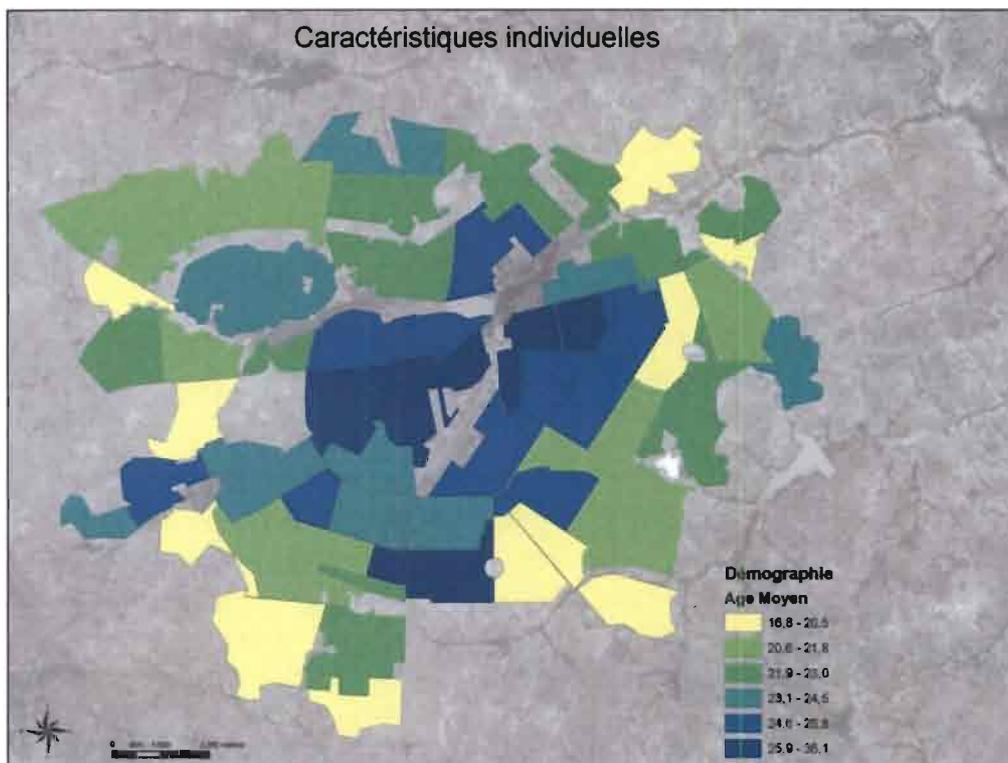
Carte 5 Caractérisation des unités cartographiques Quelles cartes du peuplement, quelle lecture ?

Si potentiellement toutes les statistiques produites par l'enquête Ouaga 2009 sont cartographiables, apportant souvent une connaissance inédite du territoire, toutes n'ont pas un sens géographique. Parmi la dizaine de modules du questionnaire, un choix a été opéré en examinant les hypothèses sur lesquelles pouvaient s'adosser une analyse spatiale. La migration et les mobilités quotidiennes s'inscrivent clairement dans l'espace intra-urbain, mais qu'en est-il du capital social, des inégalités entre les sexes, des pratiques alimentaires ? Les polarités socio-économiques doivent être décrites, mais doit-on introduire les ségrégations résidentielles selon la religion ou l'ethnie ? La question mérite débat de par l'usage ou l'interprétation que l'on peut en faire. Au-delà de ce point d'éthique, il était indispensable de procéder par choix préalable car une approche exploratoire, qui aurait consisté à mettre sur la table le plus grand nombre de cartes, se heurtait au manque de robustesse des estimations portant sur de faibles effectifs et aux difficultés d'interprétation des configurations.

Un des dangers serait d'interpréter les ressemblances cartographiques — sur des mesures agrégées donc — en termes de relations entre les caractéristiques individuelles, une erreur qualifiée d'écologique depuis Robinson. En toute rigueur, la configuration des Catholiques par exemple, ne peut pas servir à expliquer celle de l'éducation ou des pratiques alimentaires. Cette relation peut exister, mais au niveau des personnes ; ce que le reste du rapport fera en premier lieu. Si les lieux se ressemblent, ce peut être aussi parce qu'ils rassemblent des aménités ou des conditions propres qui rapprochent les habitants. Dit autrement, l'interprétation d'une carte doit s'appuyer sur une analyse multiniveau, associant échelle individuelle et contextuelle. Elle ne sera pas entreprise dans ce rapport, qui se contentera d'une analyse d'ensemble de la ville, tout en gardant un regard sur les configurations spatiales de quelques phénomènes ou indices synthétiques qui aident à comprendre le territoire urbain pour des aspects moins étudiés du peuplement.

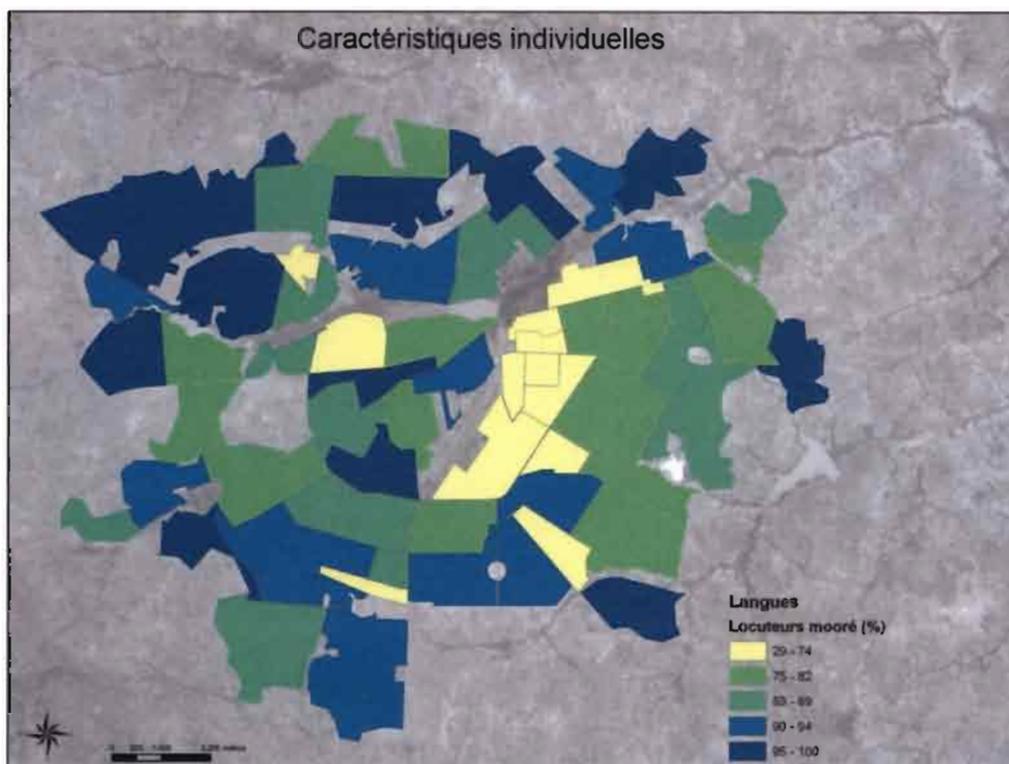
L'interprétation des cartes n'est pas facilitée par la fragilité statistique de l'enquête dans un découpage aussi fin de l'espace. Sur les 65 zones cartographiées, toutes n'ont pas les effectifs minima pour conforter les mesures. Seuls les recensements donnent à voir l'existant car ils sont exhaustifs. Il convient donc d'en tenir compte au moment de la lecture de la carte. La configuration d'ensemble doit être perçue sans trop rentrer dans le détail des différentes unités et en apprécier une particulière en faisant abstraction de l'ensemble. Cette mise en garde vaut tout particulièrement pour le centre, et certaines périphéries moins peuplées ou plus difficiles à enquêter.

Les quelques cartes qui suivent sont proposées pour donner un aperçu de la configuration sociodémographique de la ville. Ce sont parmi les plus significatives, parmi celles qui illustrent soit la ville, soit l'enquête ou des phénomènes dont la variation spatiale est moins souvent objet d'étude. La plupart des cartes présentées seront reprises dans les chapitres thématiques, avec de nouvelles qui tirent profit des analyses statistiques sur l'ensemble des citoyens.



Carte 6 L'âge des citadins selon les lieux

La structure par âges, change selon les quartiers car elle reflète l'histoire démographique de la ville et surtout sa dynamique. L'âge moyen (Carte 6), ici utilisé pour en rendre compte, est plus élevé dans le centre, diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne vers les quartiers périphériques, indiquant combien la jeunesse des quartiers et des habitants se combine. C'est la netteté de la graduation plus que le phénomène qui surprend car il est attendu que les quartiers les plus anciens abritent des habitants plus âgés. Cela signifie également que la mobilité résidentielle intra-urbaine n'a pas bouleversé ces couches successives du peuplement. La disposition rappelle également que le cycle de vie rythme la mobilité résidentielle, plus intense au début de la vie adulte. Les nouveaux arrivés, plus jeunes donc, s'installent plus facilement à la périphérie généreuse d'espace. Pour une autre part, des familles qui s'agrandissent y cherchent des logements plus adaptés et accessibles, contribuant au rajeunissement de la population. D'autres cartes montreront que les marges de la ville accueillent en plus grand nombre les enfants et par conséquent une reproduction familiale plus vigoureuse. L'acquisition du patrimoine joue également face à l'enchérissement du logement dans le centre ; le temps est nécessaire à sa formation et donc au maintien dans les quartiers centraux. En somme, cette disposition traduit également la nature des relations intergénérationnelles que l'étalement de la ville impose : les plus jeunes actifs se trouvent éloignés du centre et se voient contraints à des déplacements quotidiens plus coûteux vers l'emploi, notamment formel, alors qu'une plus grande part des personnes bien situées par rapport au centre connaît progressivement une activité en repli avec l'âge.

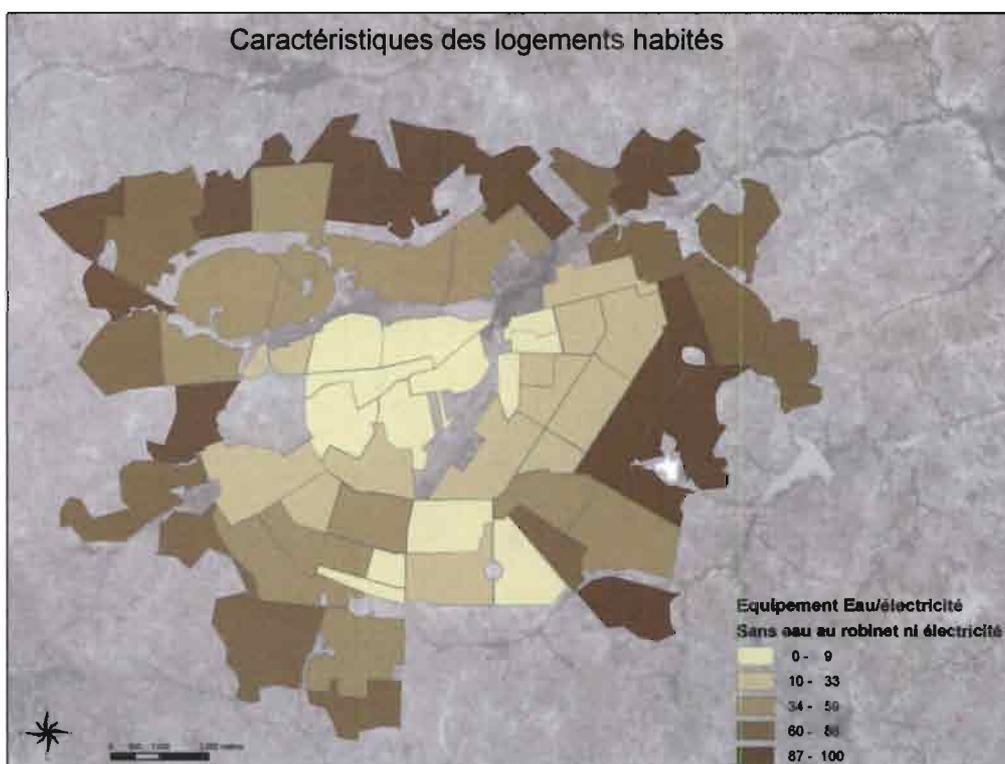


Carte 7 : Les locuteurs mooré selon les lieux

La langue ou les caractères ethniques suivent-ils des logiques de peuplement qui refléteraient des préférences migratoires ou résidentielles. Les Mossi sont majoritaires à Ouagadougou et composent le principal courant migratoire ; leur regroupement en certains lieux est moins probable que pour des minorités. Pourtant ils sont moins présents dans la partie centrale et orientale de la ville et, en compensation, un peu plus nombreux à l'opposé occidental et périphérique pour y atteindre plus de 95%. Comprendre cette cartographie particulière à l'aide de l'information fournie supposerait de dresser le profil démographique, migratoire... des groupes ethniques ou religieux afin d'établir si certaines ségrégations résidentielles sont de nature économiques ou sociales plutôt qu'ethniques, ce qui pour l'instant sort de notre propos. L'exercice néanmoins est rendu incertain par les faibles effectifs de certains groupes. Même les variations à la marge de la population mossi dépendent des groupes numériquement minoritaires : seule la configuration à grands traits est interprétable, dont justement le péricentre oriental ; pour le reste la carte n'indique pas de polarité ethnique marquée.

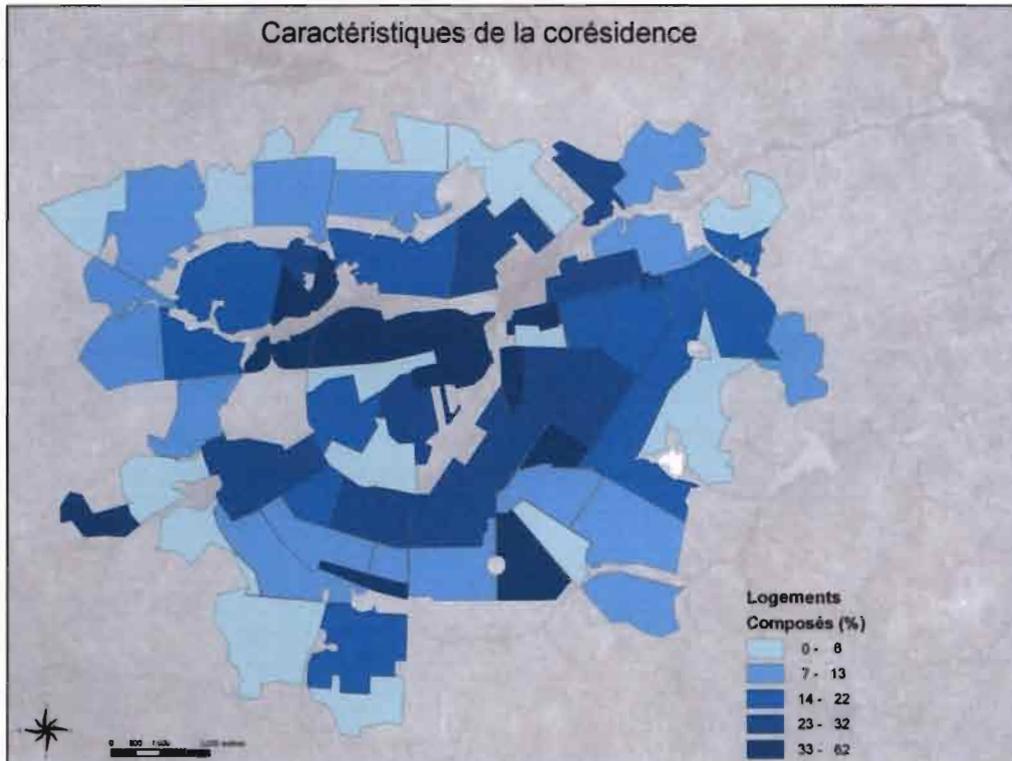
La carte n'informe pas seulement sur les configurations spatiales, mais aussi sur les formes locales d'hétérogénéité. Les valeurs agrégées qui sont représentées sont généralement des moyennes, elles n'indiquent qu'imparfaitement l'étendue des inégalités à l'intérieur des zones. L'exemple du pourcentage de logements ne disposant ni de l'électricité ni de l'eau au robinet (Carte 8) apporte une information nouvelle en même temps qu'elle confirme une configuration évidente. La périphérie est presque totalement démunie de cette infrastructure qui ne suit pas l'étalement urbain. En termes spatiaux, plus que démographiques il est vrai, ce dénuement est important. Autre information fournie par le découpage qui colle au bâti c'est que la périphérie n'est pas homogène ; le Sud et le Sud-est étant sensiblement mieux dotés et la graduation n'est pas toujours régulière avec la distance au centre ; une différenciation prend place dans les quartiers plus récents. Ce que montre également cette carte, c'est que les quartiers bien équipés, et certains de bon niveau socio-économique,

abritent des logements qui le sont moins. Des pourcentages assez élevés d'entre eux (jusqu'au tiers) se retrouvent sans l'eau ni l'électricité, pourtant disponibles dans le quartier. L'échelle des inégalités est en deçà des équipements collectifs. Une carte de la variance des distributions par zone montrerait certainement de plus fortes dispersions dans les quartiers péricentraux que périphériques, nivelés par le bas.

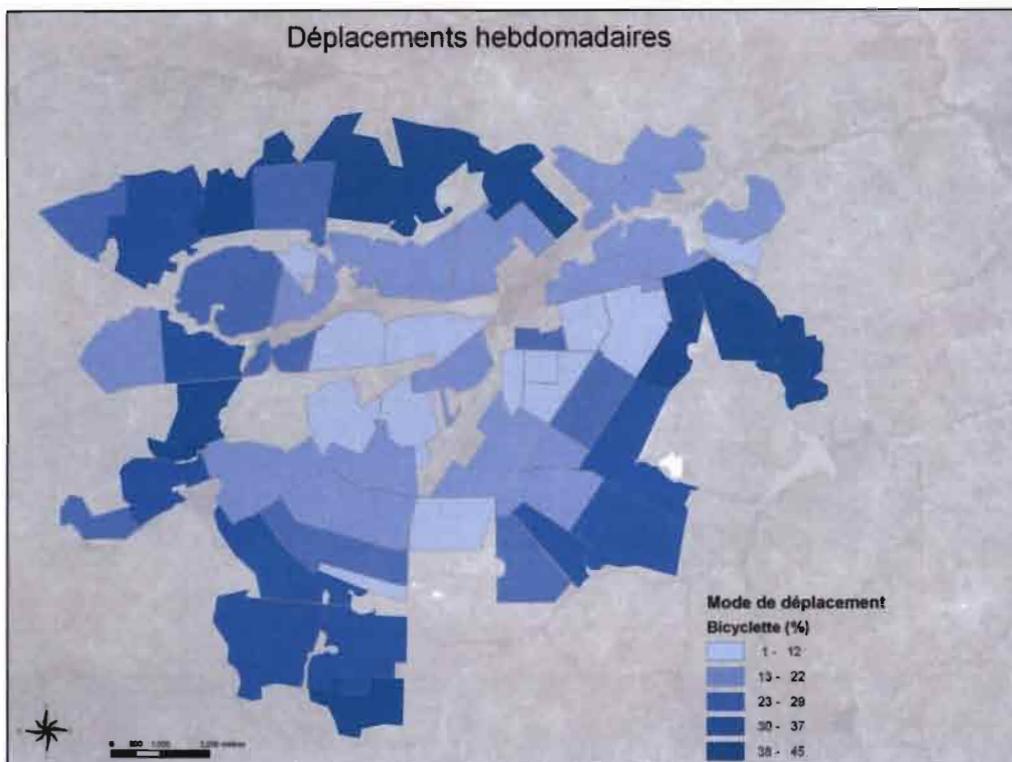


Carte 8 Les logements sans eau au robinet ni électricité

Si les cartes de l'infrastructure sont courantes et utiles à la gestion urbaine, d'autres sont rarement envisagées alors qu'elles documentent les pratiques résidentielles et spatiales des habitants. La Carte 9 des corésidences relevées dans les logements (et non pas les ménages) montre la variation dans l'espace de l'importance des ménages composés, c'est-à-dire qui accueillent des corésidents non apparentés. Contrairement aux ménages nucléaires purs (couple, avec ou sans enfants) qui se retrouvent plus nombreux en périphérie, ces formes plus complexes de cohabitation sont centrales et péricentrales. Cela traduit des emplois domestiques à domicile ou des activités économiques sur le lieu de résidence, mais aussi des formes d'hébergement qui permettent à des habitants de se rapprocher du centre où se concentrent l'emploi et les services. Par cette densification de l'occupation des logements, les habitants surmontent les contraintes à la mobilité imposées par l'étalement de la ville, et contournent ses implications sur la qualité de l'infrastructure. Cette carte présente des similitudes avec celle des modes locatifs d'occupation des logements, qui constitue une autre forme de rapprochement des quartiers centraux et accessibles.



Carte 9 Proportion de logements composés (présence de non-parents)

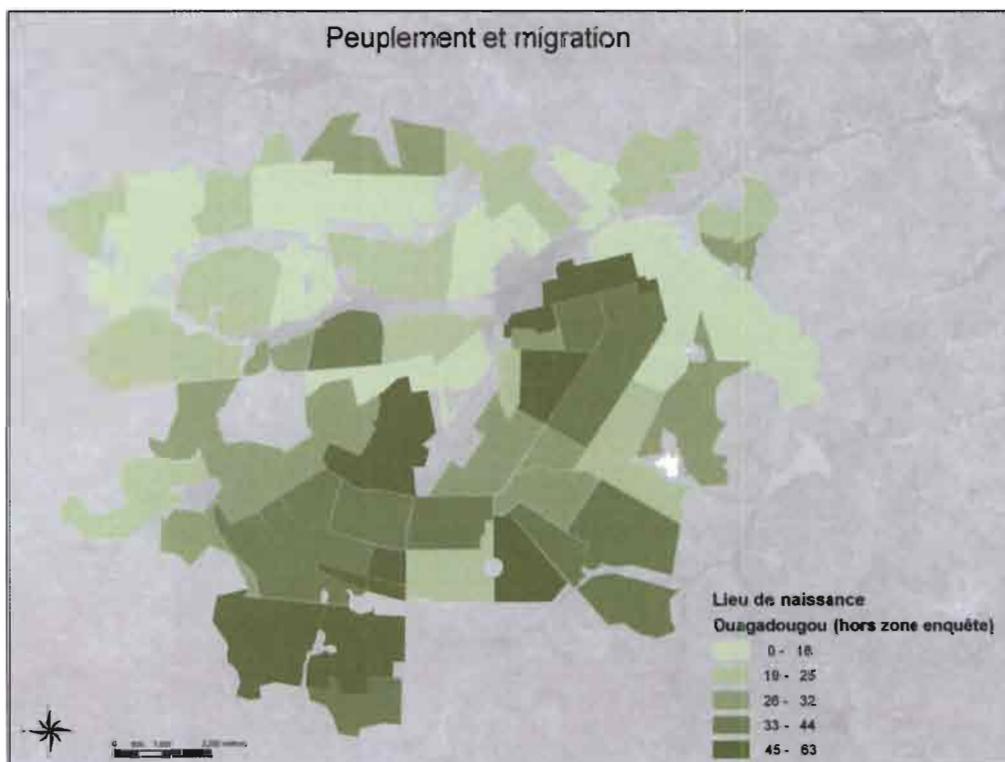


Carte 10 Pourcentage des déplacements hebdomadaires réalisés à vélo

Distance physique et distance sociale se combinent pour façonner les différenciations spatiales des déplacements. Un bref exemple est donné par la géographie de l'usage de la bicyclette pour les déplacements hebdomadaires, tant de travail que de loisir (Carte 10). Elle montre un relatif paradoxe

— en référence à d'autres capitales — en cela que les habitants des parties centrales plus aisées privilégient la voiture alors que certaines périphéries plus pauvres doivent se contenter du vélo. Pas toutes les périphéries, car d'autres ont plus volontiers recours à la marche à pied, trouvant probablement dans leur quartier des services ou du travail ; à moins que ce soit l'expression d'un dénuement en moyens de transport. Ici encore ces cartes seront mieux comprises une fois les comportements individuels analysés ; cependant, de si fortes disparités selon les quartiers sont probablement l'indication d'effets contextuels locaux décisifs.

Une hypothèse utile à la compréhension de la ville est de supposer que le choix du lieu dans la ville dépend des origines de qui le fait : un Ouagalais de naissance ne suit probablement pas la même logique que celle d'un Burkinabé d'origine rurale ou d'un étranger. La localisation de leur résidence est une indication de ces stratégies résidentielles en fonction des pratiques migratoires. L'analyse s'intéresse alors à l'articulation entre deux formes de mobilité résidentielle, vers la ville et dans l'espace intra-urbain, avec des répercussions faciles à imaginer pour les déplacements quotidiens. Et de fait, on constate une réelle diversité des cartes de peuplement selon le lieu de naissance. La localisation des habitants nés dans la ville mais hors de la zone d'enquête donne des indications sur la mobilité intra-urbaine. Des Ouagalais qui ont choisi un quartier en propre, laissant celui donné par leurs parents.

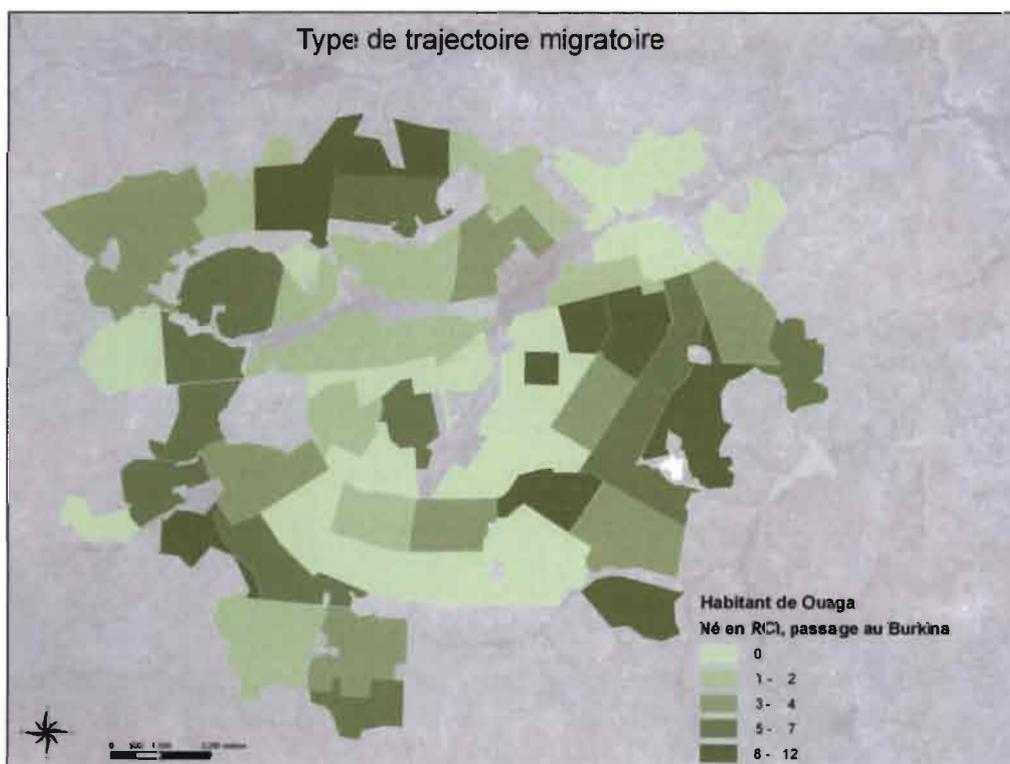


Carte 11 Mobilité intra-urbaine des Ouagalais de naissance

La Carte 11 représente le pourcentage de natifs de la capitale qui n'habitent plus la zone d'enquête (définie par le secteur). Ils ont donc changé de quartier, pas seulement de logement. La géographie de leur localisation est doublement contrastée. D'abord, par l'ampleur des variations : certains quartiers n'attirent pas ou très peu ces citoyens en quête d'une nouvelle résidence, d'autres sont au contraire très attractifs, accueillant jusqu'à 50% de nouveaux habitants venant d'un autre endroit de la ville. L'autre contraste est spatial, selon une partition nord/sud bien marquée, avec une place

prépondérante pour les quartiers de part et d'autre du boulevard Charles de Gaulle et les environs de Ouaga2000, en particulier à l'ouest de l'aéroport. On peut concevoir l'association d'une ascension sociale qui valorise des quartiers mieux valorisés et une offre plus abondante de logements de qualité. A l'opposé de cette configuration, les habitants nés au Burkina pénètrent peu le centre et le péri-centre, ils privilégient une installation périphérique qui se détourne sensiblement de la partie la plus méridionale de la ville. Bien sûr, ce sont deux sous-populations (les natifs mobiles de la capitale et les migrants ruraux) qui se distinguent de bien des points de vue, des profils qu'il sera intéressant de préciser par la suite.

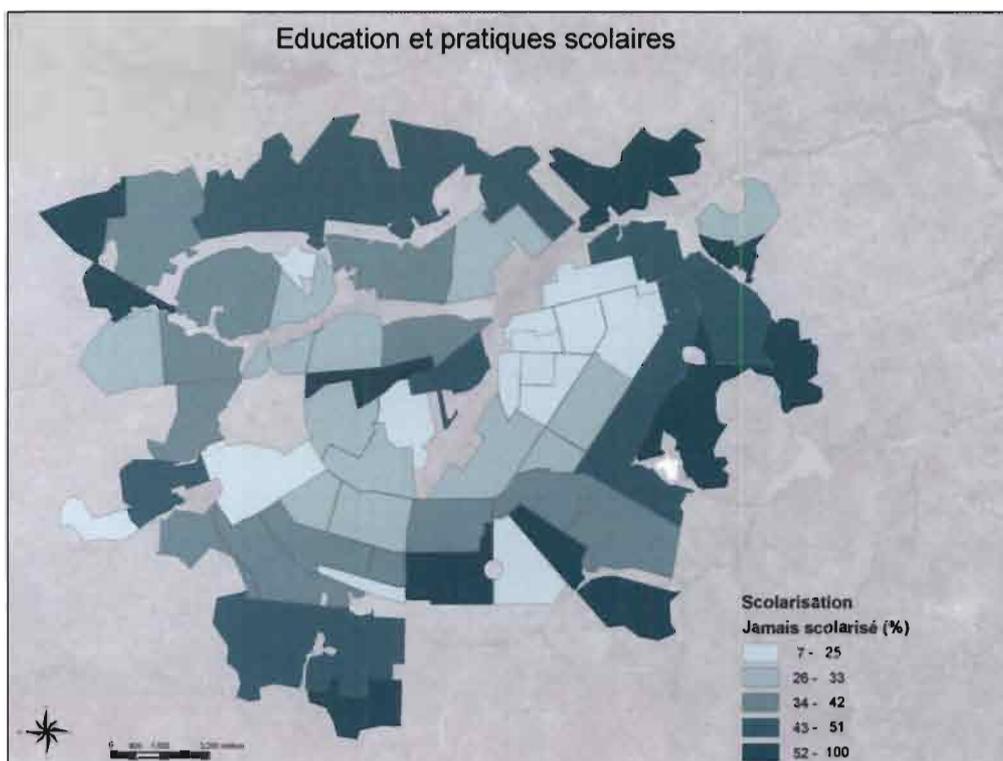
Les biographies détaillent les parcours migratoires, en considérant toutes les étapes résidentielles et non plus seulement le lieu de naissance. Il est alors possible de reconstituer des typologies plus précises des migrants. Il est fréquent de distinguer les rapatriés de Côte d'Ivoire d'origine rurale de ceux qui ont rejoint sans détour la capitale. L'occasion sera donnée de montrer en quoi ces deux groupes se différencient en distinguant les rapatriés selon qu'ils sont passés ou non par le Burkina avant d'être enquêtés à Ouagadougou. En tout cas, leurs choix résidentiels sont différents, reflétant ces identités démographiques propres. Leur présence dans les périphéries urbaines est incontestable (en dépit des faibles effectifs), alors que les étrangers originaires de Côte d'Ivoire directement arrivés à Ouagadougou manifestent une localisation plus centrale, rayonnant largement à partir de l'université. L'Est de la ville est dans les deux cas privilégié ce qui atténue la remarque distance géographique entre les deux groupes.



Carte 12 Dispersion urbaine des rapatriés de RCI après un passage au Burkina

Il est des mesures difficiles à obtenir, le revenu par exemple qui informerait sur les disparités socio-économiques du territoire urbain. Après des tentatives infructueuses, les questions relatives aux ressources ont été abandonnées. En revanche, des informations plus accessibles, tel le niveau d'éducation atteint, procurent une estimation indirecte des polarités sociales de la ville. Le

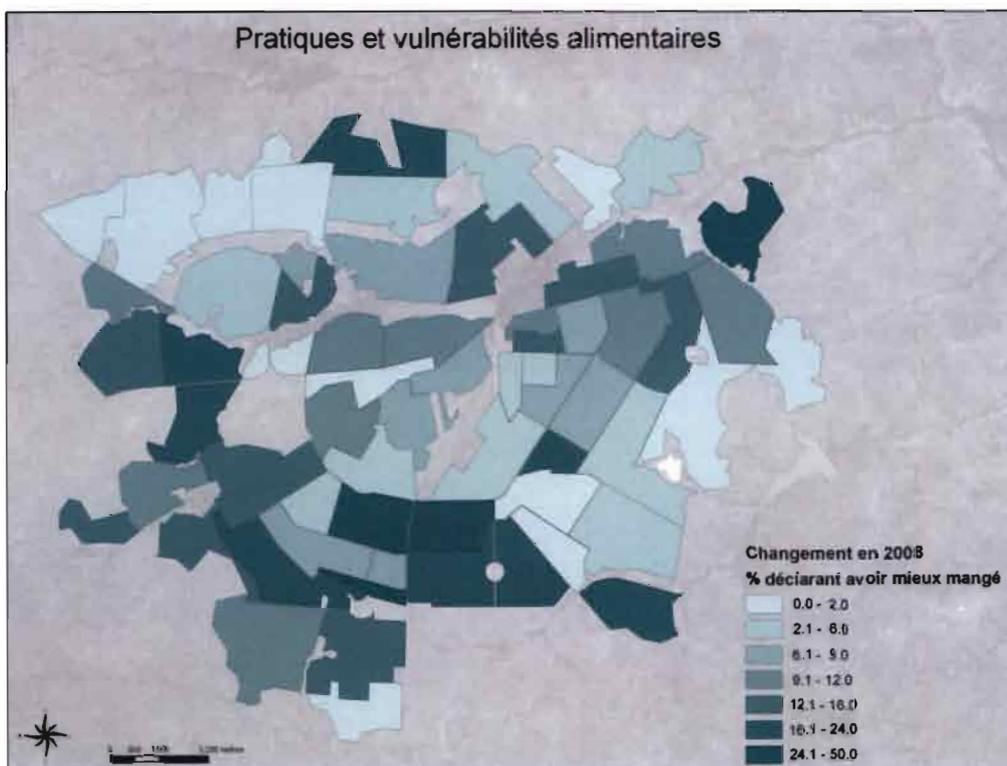
pourcentage des personnes qui n'ont jamais été scolarisées est une donnée robuste du fait des effectifs et de la simplicité de la question. Avec les réserves habituelles sur la mauvaise représentation des quartiers mal couverts par l'enquête (Koulouba, Bilbalogo, Ouaga 2000) il en résulte une indication sur la configuration socio-économique de la ville (qui sera complétée par la suite), où les quartiers périphériques marquent un retard important avec les précarités économiques associées. En partie seulement car la scolarisation s'est améliorée ces dernières décennies, en faveur des plus jeunes donc. Avec les âges élevés, l'éducation est moindre sans pour autant signifier une dégradation équivalente de la situation socio-économique. Le contraste plusieurs fois remarqué entre Dassasgho, Zone 1 et les quartiers principalement non lotis (Taabtenga, Yemtenga) est confirmé. Selon le même critère, il convient de souligner que des zones périphériques récemment loties (Nioko II, Kossodo, Fogma) restent mal dotées en capital humain.



Carte 13 Proportion d'habitants de plus de 5 ans jamais scolarisés

Des questionnements plus inédits ont été introduits dans l'enquête Ouaga 2009, fournissant des informations qui se prêtent rarement à des représentations cartographiques. C'est le cas des pratiques alimentaires et des perceptions de la vulnérabilité associée. L'année 2008 fut particulièrement critique à cause de la hausse du prix des denrées qui a frappé les ménages les plus pauvres. Nonobstant, un pourcentage non négligeable de personnes déclarant avoir amélioré leur alimentation (Carte 14), ce qui peut s'interpréter comme des cas d'ascension sociale, ou de mieux-être économique. Cette catégorie d'individus est minoritaire, mais en certain lieux ils composent un quart des enquêtés. Sa géographie peut désigner des quartiers dont le tissu social évolue dans le sens d'une amélioration, soit par promotion des habitants, soit par mobilité de nouveaux venus plus aisés. Il est tout aussi instructif de lire cette carte en négatif en portant le regard sur les zones où une majorité écrasante de personnes connaissent une dégradation (extrême Nord-ouest de la ville, de Yagma à Kamboinsin ; le Sud-est également de Karpala à Bilbolgo). Globalement, se dégage un arc

méridional/occidental où les améliorations sont plus nombreuses, une relative prospérité des habitants que l'on associe visuellement à Ouaga 2000, aux nouveaux lotissements résidentiels au sud de Cissin, à la Patte d'Oie, Pagalayiri, et à une moindre mesure à Belleville, Bonheur Ville ; les bien nommés ? Ce sont en tout cas des quartiers nouvellement lotis qui attirent des populations plus aisées.

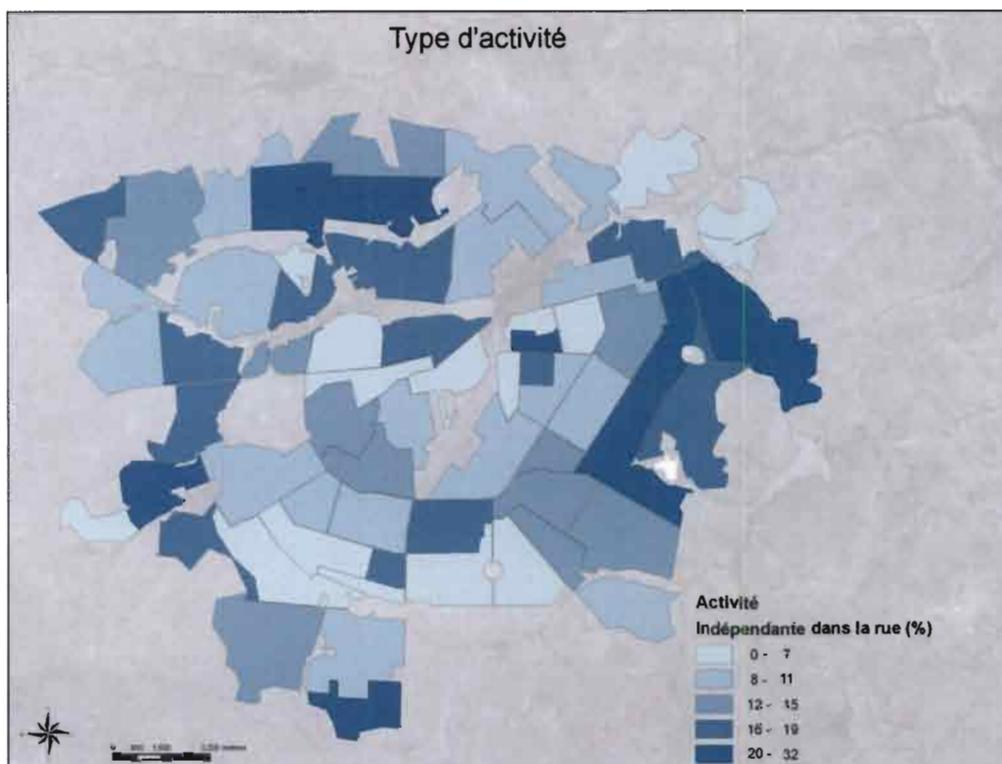


Carte 14 Lieux qui accueillent des habitants ayant vu leur alimentation s'améliorer en 2008

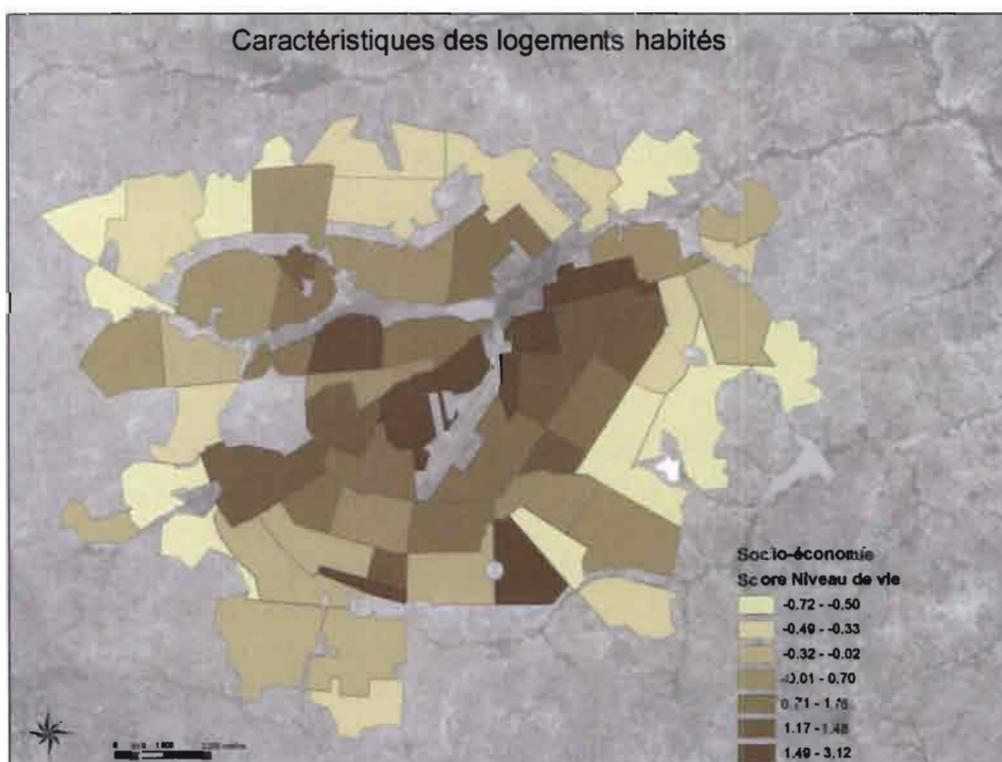
Ces perceptions favorables sont formulées en termes relatifs et peuvent s'exprimer dans un milieu défavorisé. Elles démontrent cependant combien la périphérie n'est pas un ensemble homogène et la fracture loti/non loti n'a pas le même pouvoir discriminant partout. Or ces différences fines, révélées par des informations subsidiaires, annoncent des dynamiques d'extension de la ville qui ne sont pas seulement le fait de migrants pauvres, mais aussi de citoyens accompagnant le développement urbain pour accéder à la propriété ou utilisant la construction comme placement d'une épargne modeste.

Une ville, et surtout ses mobilités quotidiennes et résidentielles, ne se comprennent pas sans considérer la localisation de l'emploi et la géographie intra-urbaine de ses précarités. L'idée derrière cette remarque est que la mobilité est une ressource et que certaines personnes peuvent se trouver pénalisées dans l'exercice d'un emploi, voire dans son obtention s'ils sont trop distants des réseaux d'information facilitant cet accès au marché du travail. Cette hypothèse a inspiré une typologie de l'emploi qui retient le lieu de travail comme critère de différenciation, en particulier du travail informel (travailleurs indépendants). Un aperçu est donné dans la carte suivante (Carte 15) de la proportion de travailleurs indépendants qui exercent dans la rue. Si on écarte les quartiers du centre dont on sait peu de chose (la carte localise les lieux de résidence des travailleurs, pas celui où ils exercent), cette forme de travail précaire prédomine dans des périphéries éloignées du centre et relativement denses, en partie du Nord et de l'Est de la ville. Dans le Sud, l'emploi informel à

domicile est plus répandu. Il se pourrait que ces quartiers périphériques, conjugué à la fois une distance pénalisante au centre et une demande de proximité de biens et services.



Carte 15 Proportion de travailleurs indépendants exerçant dans la rue



Carte 16 Niveau socio-économique des logements

Enfin, la dernière carte présentée (Carte 16) pourrait accompagner l'interprétation de toutes les autres, celles à venir, et les analyses portant sur l'ensemble de la ville : c'est la carte du niveau socio-économique moyen des quartiers. Cet indice a été construit¹³ à partir d'une analyse en composantes multiple d'un choix d'équipement du logement (eau, électricité, téléviseurs...) et des occupants (véhicule...). Le score représente les coordonnées sur le premier axe factoriel qui retient les biens les plus discriminants du niveau de vie.

Quelques clés de lecture émergent de cette configuration, à défaut d'en expliquer la genèse. Tout d'abord l'histoire du peuplement de la ville car l'accumulation immobilière et de l'infrastructure s'est construite avec le temps. Le calendrier du lotissement témoigne de la dégradation quand on s'éloigne de ce centre. Des quartiers centraux résidentiels se démarquent nettement (Zone du Bois, Zogona..) ou d'autres proches des affaires (Koulouba, Quartiers Saints) dont l'enchérissement immobilier contribue à distinguer le peuplement. L'impact de la nationale 1 se lit en filigrane dès le centre, par la sédimentation des activités économiques que l'axe de communication a contribué à fixer. Cette anisotropie se retrouve dans d'autres configurations (population active, emploi). Une troisième remarque est l'émergence de nouveaux quartiers qui se valorisent, parfois à la marge du péricentre, correspondant parfois à des opérations immobilières : Ouaga 2000, dans les nouveaux lotissements de Cissin, ou des quartiers plus anciens comme Ouidi. Ils sont susceptibles de signaler l'émergence d'une « classe moyenne » attirée par des formes pavillonnaires d'habitat ou un nouvel entre-soi. Au final, se signalent très nettement les zones non-loties par le niveau de vie le plus bas, en périphérie surtout orientale où le contraste avec les quartiers plus aisés de Dassasgho est particulièrement tranché. La partie septentrionale de la ville se signale également par son dénuement spatialement étendu, que l'on pourrait expliquer par l'origine des habitants, nouveaux arrivés, mais aussi par la relative difficulté d'accès à cette zone. La correspondance presque exacte entre le non-loti et le dénuement connaît quelques exceptions, telle la zone de Nioko II de lotissement plus ancien mais qui souffre d'être très excentrée et pas totalement lotie.

Ces cartes nuancent une différenciation que l'on a tendance à schématiser dans le sens de l'étalement de la ville, du centre vers la périphérie. Le centre perd ses résidents mais concentre les circulations. Le péricentre n'est pas homogène, et se différencie notamment dans une dynamique qui voit les Ouagalais investir la partie méridionale. Et finalement, la périphérie commence à connaître des destins différents qui ne tiennent pas seulement au lotissement ; et pour lesquelles les caractéristiques démographiques jouent un rôle décisif.

¹³ Par Laure Pasquier

III. Morphologie urbaine : un mouvement sans fin d'extension spatiale ?

Florence Boyer¹⁴

La ville de Ouagadougou, selon les limites que nous avons établies en novembre 2008 couvre une surface de 250,3 km², sans compter les nombreuses surfaces vides que nous avons volontairement enlevées : cette surface concerne essentiellement des espaces habités ou potentiellement habitables. Les zones militaires les plus importantes, les bas-fonds, les grands terrains vagues, les cimetières, la zone industrielle ne sont pas comptabilisés dans le calcul : au total, environ 18 Km² ont été enlevés, la surface totale de la zone urbanisée étant de 268,3 Km². Comparativement, en 1990, la ville avait une extension de 13 km sur 17 km (Hien P. C., Compaoré M. (dir.), 2006), une surface aujourd'hui augmenté de moitié, qui témoigne de l'ampleur et de la rapidité de l'extension spatiale.

A. Formes de l'occupation urbaine

La zone urbanisée observée a été définie de façon empirique, sans tenir compte, dans un premier temps, des limites administratives, des types de quartiers. Le contour de la ville se fonde ainsi sur la continuité du bâti et la présence d'un type de bâti que l'on peut qualifier d'urbain. Lorsque les espaces aux limites de la ville sont lotis, une telle définition ne pose pas de difficultés : les parcelles y sont bornées, et même si les voies ne sont pas encore clairement tracées, les premières constructions laissent entrevoir une trame urbaine régulière (généralement en damier). L'établissement d'une limite s'avère plus complexe dans les espaces non lotis : l'espace urbanisé s'étale sous forme de petites maisons, à pièce unique, de plus en plus dispersées au milieu des champs. Selon la situation du quartier au regard des autorités, ces maisonnettes sont habitées ou non : si le recensement des occupants a été effectué ou si l'on en est au début de la construction, elles sont soit souvent abandonnées, soit à moitié construite. De façon générale, lorsque ces maisonnettes étaient présentes, nous les avons intégrées à l'espace urbanisé, la limite se situant entre celles-ci et l'apparition des grandes concessions rondes, avec les greniers, du type de celles que l'on observe sur la photo ci-dessous.

¹⁴ Géographe, Chargée de Recherche, Institut de Recherche pour le Développement, UMR201 « Développement et Sociétés » (Université Paris I, Panthéon-Sorbonne / IRD)

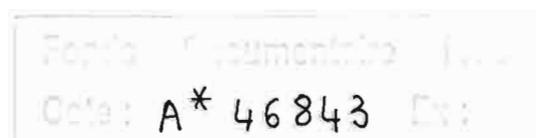




Photo 1 : Aux limites de la ville. Le bâti urbain, en arrière-plan, vient à la rencontre des fermes dont la pérennité est mise en danger.



Photo 2 : L'extrémité est de Taabtenga. Un quartier non loti en cours de régularisation

L'espace construit que nous avons retenu est constitué pour 78% de logements ; 14,3% d'entre eux sont inoccupés au moment de l'enquête, ce qui renvoie selon le type de quartiers soit à une occupation des logements marquée par une relative mobilité, soit à une occupation non effective de certains non lotis en particulier. Cependant, 22% de l'espace reste occupé soit par des terrains vides, que ce soit des parcelles à construire, des terrains vagues ou des réserves foncières, soit par des bâtiments n'ayant aucun usage résidentiel. Ce pourcentage reste important, en lien avec une densité d'occupation peu importante et un étalement urbain fort, comme nous le verrons par la suite. Au final, 63,7% des logements de l'espace urbain ouagalais sont occupés.

Les espaces non enquêtés construits se situent pour l'essentiel dans les secteurs centraux de la ville, où se concentrent les services administratifs et les principales infrastructures économiques ; par contre, les parcelles non construites et autres terrains vagues se localisent essentiellement dans les périphéries en cours de lotissement, par exemple au nord de la ville, ou dans les quartiers non lotis dont l'habitat est peu dense. Les réserves foncières sont, quant à elle, dispersées dans l'ensemble de la ville, dans la mesure où elles sont systématiquement mises en place lors des opérations de lotissement afin de conserver de l'espace pour la construction d'éventuelles infrastructures publiques. La carte présentant la couverture de l'enquête montre que la densité de logements est la plus importante dans les quartiers situés de part et d'autre du boulevard circulaire ainsi qu'au nord et au sud des barrages. Parmi les quartiers centraux anciens seuls ceux de Gounghin, Bilbalogho, Quartiers Saints et Samandin présente une densité d'habitation forte. Ainsi, il semble que l'hypercentre perd sa fonction d'habitation, celle-ci étant reléguée dans les quartiers semi-périphériques et périphériques, même si ces derniers présentent des densités moindres, dans la mesure où ils sont pour la plupart en cours de construction (ou de destruction).

Il est nécessaire de regarder plus en détail les quartiers périphériques ; en effet, si la densité de logements y est progressivement de moins en moins élevée, ils présentent des profils diversifiés selon qu'ils sont lotis, en cours de lotissement ou non lotis. Ceux-ci ont connu une expansion rapide à

partir des années 1970 : qualifiés de spontanés jusqu'à la fin des années 1980, leur caractère illégal face aux autorités étatiques puis décentralisées ne suffit pas à les décrire. En effet, cette expression recouvre un ensemble de quartiers d'âge et de morphologie différents, de statut d'occupation également divers. Par exemple, dans les quartiers de Taabtenga et Yemtenga, à l'est de la ville, le recensement des parcelles occupées a été effectué par les autorités municipales, mais les parcelles ne sont pas attribuées. Assez ancien, ces deux quartiers présentent de fortes densités de bâti dans la zone la plus proche des quartiers lotis, densité qui diminuent lorsque l'on se dirige vers la périphérie. A l'inverse, au nord de la ville, le quartier de Watinoma est en train de se construire, comme une réponse au lotissement des zones de Marcoussis et Kamboinsin. Sans oblitérer totalement la diversité des quartiers non lotis, nous avons fait le choix d'appliquer cette expression plus à une morphologie urbaine particulière, qu'à un statut officiel au regard des autorités : ainsi, parmi les espaces que nous qualifierons de non loti, certains sont entrés dans le processus de lotissement, alors que d'autres n'y ont pas encore accès. Dans tous les cas, les parcelles ne sont pas attribuées au moment de l'enquête, c'est-à-dire qu'aucune construction en dur n'est encore apparue, le tracé des voies n'est pas visible et ils ne disposent d'aucun équipement.

Les quartiers lotis périphériques présentent eux aussi des profils assez divers dépendant de l'âge du lotissement, de la présence ou non des infrastructures d'approvisionnement en eau et électricité notamment. Très logiquement, les quartiers les plus anciennement loti en périphérie sont ceux qui présentent les plus importantes densités de bâti : cependant, l'installation des infrastructures, telles que l'eau et l'électricité, conditionne aussi l'installation effective dans les logements, surtout dans les cas où le quartier n'est pas un ancien non loti.



Photo 3 : A l'est de Karpala : quartier nouvellement loti en cours de construction.

L'absence d'équipement collectif oblige à s'équiper individuellement (réservoir d'eau sur le toit) ou à attendre les raccordements aux réseaux

L'une des particularités de cette étude est qu'elle s'inscrit dans une période qui suit de grandes opérations de lotissements qui ont débuté au milieu des années 2000 pour se terminer le 31 décembre 2008¹⁵. Ainsi, les zones non loties sont peu importantes comparativement aux décennies précédentes. Les quartiers non lotis représentent 26% de la surface potentiellement habitable de la ville (ils représentent 24% de l'ensemble de l'espace urbanisé). Comparativement, à la veille de la Révolution en 1981, les quartiers non lotis représentaient 71% de la surface totale de la ville. La première grande vague de lotissement a eu lieu au moment de la période révolutionnaire, (Jaglin S.,

¹⁵ Lors de sa session du 22 avril 2008, le conseil municipal a demandé aux maires d'arrondissement de clore les lotissements en cours au plus tard le 31 décembre 2008. Aucun lotissement ne sera entrepris après cette date (Journal Sidwaya, 23 avril 2008).

1995) pour connaître ensuite un ralentissement. Dans la première moitié des années 1990, les quartiers non lotis reprennent de l'ampleur dans l'espace urbanisé pour diminuer de nouveau à la fin des années 1990, toujours à la faveur d'une vague de lotissement (Fournet F., Meunier-Nikiema A., Salem G., 2008). Selon nos estimations - et nos définitions large du non loti - ceux-ci occupent 65Km², dont certaines parties sont très peu denses, et ils abritent 33,5% de la population ouagalaise.

La distinction entre ces deux types urbains est assez simplificatrice, puisqu'elle ne prend pas en considération des divisions plus complexes : zones en cours de régularisation, zones loties récentes... Egalement, elle est assez changeante, dans la mesure où la place des quartiers non lotis évolue au fil des vagues de lotissement. Par exemple, comme nous l'avons signalé, les quartiers de Goundrin, Taabtenga et Yamtenga, sont actuellement classés en non lotis, alors que le recensement des parcelles est effectué et le processus d'attribution est en cours ; on peut supposer que dans un délai¹⁶ d'environ un an, ces quartiers présenteront un profil de quartiers lotis.

En fait, ces quartiers périphériques alternent entre de longues périodes d'inertie, d'attente et une période rapide de changement : les opérations de lotissement constituent le facteur qui influe le plus sur leur profil, surtout lorsqu'elles s'accompagnent de la mise en place de toutes les infrastructures. Mais, elles ont une autre conséquence : elles repoussent aux marges de la ville, ceux qui n'ont pu accéder à une parcelle, ceux qui ont fait le choix de la revendre ou ceux qui entrent dans ce processus d'accession à la propriété que constitue l'installation sur une parcelle non lotie (Cf. Chapitre : Développement urbain et mobilités).

A partir de ces différentes remarques, il est possible d'introduire quelques éléments de réflexion sur la question des périphéries et de leur extension spatiale à Ouagadougou. En effet, l'état actuel des lotissements fait que le terme de périphérie s'applique aujourd'hui à tout type de quartiers : par contre, la structure morphologique de ces quartiers n'est pas identique. Si de façon globale, la densité du bâti s'atténue aux marges de l'urbain, cette structure conduit à des formes d'occupation différenciées.

L'observation des densités d'habitant permet de rendre compte de cette différenciation. La densité d'habitant par hectare est de 73,8 habitants si l'on prend l'ensemble de l'espace urbanisé, y compris les zones non constructibles ; elle passe à 79,1 habitants si l'on se fonde sur l'espace potentiellement habité, c'est-à-dire celui que nous avons utilisé pour le cadre de notre enquête. Cette densité d'occupation reste relativement faible. Toutefois de fortes différences de densité apparaissent selon que l'on observe les quartiers lotis ou les quartiers non lotis. Dans les quartiers lotis, la densité est de 64,9 habitants par hectare, alors qu'elle est de 101,7 habitants par hectares dans les quartiers non lotis. Cette différence de densité entre les deux types de quartier apparaît assez étonnante au regard de ce qui a été dit avant ; il faut compter cependant avec les quartiers non lotis anciens dont la structure même autorise de très fortes densités de l'habitat (Cf. Photos). Par exemple, des quartiers tels que Yemtenga, Taabtenga ou Zongo, présentent une trame urbaine assez serrée, surtout dans leur partie la plus proche des périphéries loties ; il est difficile de passer en véhicule dans certaines rues. Egalement, les parcelles sont généralement de taille plus petite que celles des quartiers lotis. Dans ces derniers espaces, la trame urbaine est dessinée, sous une forme de damier, où se croisent les « 6 mètres » - terme employé pour désigner les rues non goudronnées - quelque soit leur largeur. Les parcelles sont de plus grande taille, même si dans les quartiers les plus récents, elles n'excèdent

¹⁶ Le délai dépend ici très largement du processus d'attribution des parcelles et des éventuels conflits qu'il peut susciter.

que rarement 250 m². La trame urbaine de ces quartiers lotis est assez lâche, sauf dans les quartiers les plus anciens, en particulier au sud des barrages, dans les quartiers de Dapoya, Nimnin... Comme nous l'avons signalé précédemment, de nombreux espaces sont laissés sans construction, soit en vue d'y installer à terme des équipements collectifs, soit parce qu'ils ne sont pas constructibles.

Deux éléments sont à retenir dans cette analyse des densités d'occupation. D'une part, à l'échelle de l'espace urbain, les densités d'occupation restent faibles en lien notamment avec la domination très forte d'un type d'habitat en rez-de-chaussée. D'autre part, une différence importante apparaît entre les quartiers lotis et les quartiers non lotis, favorisée par la trame urbaine serrée de ces derniers surtout dans leurs parties les plus anciennes.



Photo 4 : Quartiers lotis et quartiers non lotis : une trame urbaine différenciée.

Ces deux photos extraites de GoogleEarth montre la structuration différenciée des quartiers dans la ville (leur échelle est différente pour des questions de lisibilité)

B. Caractéristiques du bâti résidentiel selon le type de quartiers

La structure du bâti est un autre élément de différenciation selon que l'on se situe dans les quartiers lotis ou dans les quartiers non lotis. Les chiffres ci-dessous ne concernent que l'espace ouagalais potentiellement habitable, ce qui explique en partie la faiblesse des bâtiments à usage économique : comme nous l'avons signalé précédemment, les zones industrielles, les marchés, les gares routières, les bâtiments administratifs ont été retirés de la base de sondage. Cependant, malgré cette précision, il faut noter la très faible emprise commerciale dans l'espace urbain, puisque les bâtiments à vocation commerciale n'occupent que 2,4% de l'espace. Dans la mesure où nombre de commerces sont adossés à des maisons d'habitation, ou sont simplement des « kiosques¹⁷ » en tôle, ils n'apparaissent pas comme des bâtiments. Les différenciations les plus remarquables entre les deux types de quartier concernent les équipements et infrastructures : l'ensemble des usines, la quasi-totalité des locaux commerciaux se localisent dans la zone lotie. Seuls les édifices religieux sont très majoritairement situés dans les quartiers non lotis¹⁸.

¹⁷ Un kiosque est une boutique en tôle, généralement adossés au mur d'un bâtiment mais construite sur la rue.

¹⁸ Notons que les édifices religieux sont les seuls qui ont la garantie de ne pas être détruits lors des opérations de lotissement. Les autorités religieuses compétentes se voient attribuer automatiquement une parcelle.

Caractéristiques du bâtiment	Zone lotie	Zone non lotie
Maison indépendante	47,1%	52,9%
Concession, habitat de cour	66,8%	33,2%
Campement, construction provisoire	89,9%	10,1%
Usine, entrepôt	100,0%	0,0%
Local commercial	97,1%	2,9%
Case indépendante	100,0%	0,0%
Edifice religieux	15,8%	84,2%
Ecole, bâtiments administratifs	84,6%	15,4%
Autre	54,6%	45,4%
Total	55,4%	44,6%

Tableau 2 : Caractéristiques des bâtiments selon le type de quartiers

Une autre différence importante concerne l'habitat de cour. En effet, si les concessions et l'habitat de cour sont localisés pour 66,8% d'entre eux dans la partie lotie et 33,2% dans la partie non lotie. Derrière cette catégorie, se retrouve en fait deux types d'habitat : l'habitat de cour, c'est-à-dire un habitat collectif au sein d'une même parcelle, généralement en locatif et les concessions qui sont la forme d'habitat familial considérée comme classique dans le contexte africain.

Inversement les maisons indépendantes sont légèrement plus nombreuses dans les quartiers lotis. Cependant, comme nous le verrons par la suite, en passant au niveau du descriptif du logement, cette catégorie recouvre des réalités très différentes selon le type de quartiers observé, mais aussi à l'intérieur d'un même quartier. Dans les espaces non lotis, la maison est généralement d'une seule pièce, deux au maximum en banco. Dans les espaces lotis, on peut retrouver ce type de bâti, mais de façon marginale ; dans ce cadre, le terme de maison renvoie aussi bien à des villas, des maisons indépendantes type chambre-salon ou deux chambres-salon.

Si nous passons de l'échelle du bâtiment à celle du logement, la description est alors plus précise. La part importante des maisons se retrouve dans l'un ou l'autre des types de quartiers, de façon équivalente, mais recouvrant toujours des réalités très différentes. Il faut noter la part faible des concessions, c'est-à-dire de cette forme d'habitat qui regroupe la famille élargie : les concessions ne représentent que 23,3% des logements, alors que si l'on cumule l'ensemble de l'habitat individuel, il représente 74,3% des logements. Les concessions constituent un mode d'habitat en diminution : il est probable que des facteurs culturels jouent un rôle dans le sens d'une volonté d'indépendance des plus jeunes face à leurs aînés. Mais, surtout, la taille des parcelles, notamment dans les quartiers les plus récents limite les possibilités de densification ; également l'importance des nouveaux arrivants dans la ville, jeunes, mariés ou non, avec ou sans enfants, comme nous le verrons par la suite, va dans le sens d'une limitation du nombre de concession. Nous reviendrons sur ce point en abordant la question de la composition sociale des logements.

Type de logement	Zone lotie	Zone non lotie
Maison	49,7%	50,3%
Villa	91,1%	8,9%
Appartement	100,0%	0,0%
Concession	63,1%	36,9%
Chambre	59,1%	41,0%
Chambre-Salon	74,8%	25,2%
Deux chambres Salon	89,7%	10,3%
Foyer	100,0%	0,0%
Campement	100,0%	0,0%
Atelier, Boutique	71,7%	28,3%
Autre	100,0%	0,0%
Total	64,7%	35,3%

Tableau 3 : Caractéristiques des logements selon le type de quartier

Hormis pour ce qui est des maisons, ce tableau montre des différences assez marquées dans les types de logements selon leur localisation. Par exemple, les chambres-salon et les deux chambres-salon qui constituent la forme de logement caractéristique de l'habitat de cour sont nettement plus répandus dans la partie lotie de la ville. Dans ces quartiers lotis, le type de logement dominant est la chambre-salon, c'est-à-dire un logement de deux pièces dont la taille reste relativement restreinte. Les logements de plus grande taille, telle que les villas, occupent une place relativement marginale dans la ville.

Le nombre moyen de pièces dans les logements, tous type de quartiers confondus, est de 2,6 pièces ; il est plus important dans les quartiers lotis, 3,18 pièces en moyenne par logement et 1,81 pièces en moyenne par logement dans les quartiers non lotis. Ce plus faible chiffre s'explique par la nette prépondérance dans cette partie de la ville des petites maisons à pièces uniques ; également l'investissement dans le logement y est nettement moindre puisque celui-ci est de toute façon appelé à être détruit. Plus globalement, les logements ne sont pas de très grande taille, ce qui va aussi dans le sens d'un mode d'habitat qui ne peut abriter l'ensemble de la famille. La taille des logements dépend aussi de l'importance de l'habitat en cour commune.

Si l'on met en regard la taille des logements et leur densité d'occupation, on constate que le nombre moyen d'occupant est de 3,52 personnes dans les quartiers non loti et 5,46 personnes dans les quartiers lotis. Ces taux d'occupation reste relativement élevés au regard de la taille des logements ; l'écart le plus grand entre la moyenne des occupants et le nombre de pièces disponibles se situant dans les quartiers lotis.

L'observation des caractéristiques du bâti, puis de celle des logements, montre une relative homogénéité à l'intérieur de la ville. Les différenciations les plus fortes se font sur des types bien particuliers, tels que les villas, les concessions ou les appartements. Il ressort une densité d'occupation des logements assez élevés, malgré la petitesse de ceux-ci. Une fois encore la structure en rez-de-chaussée du bâti, mais aussi le coût des constructions ne sont sans doute pas étrangers à ce phénomène.

C. L'équipement des bâtiments et logements

La distinction la plus forte entre les quartiers lotis et les quartiers non lotis concerne les matériaux utilisés pour les constructions. Le caractère provisoire des constructions dans les quartiers non lotis, ainsi que les faibles revenus conduisent à un investissement minimal : le banco y domine, 66,4% des logements construits dans ce matériau s'y localisent. Cependant, il n'est pas non plus absent des quartiers lotis, en particulier les plus anciens.

Matériaux de construction	Zone loti	Zone non lotie
Dur/Semi dur	78,9%	21,1%
Banco	33,6%	66,4%
Matériau de récupération	95,7%	4,3%
Total	56,2%	43,8%

Tableau 4 : Matériaux utilisés pour la construction selon le type de quartier

A l'échelle de l'ensemble de la ville, les constructions en banco et celles en dur ou semi-dur se partagent de manière quasiment équitable ; même si Ouagadougou ne mérite plus son surnom de « Bancoville », ce matériau de construction continue à occuper une place importante dont le non loti est en grande partie responsable.

L'équipement en eau et électricité ne recoupe qu'en partie cette distinction. Dans toute la ville, seules 13,3% des parcelles cumulent ces deux équipements. A une échelle spatiale plus fine, on constate que l'ensemble des périphéries qu'elles soient loties ou non sont très mal dotées en équipement, soit parce que les équipements sont inexistantes, soit parce que les raccordements aux réseaux ne sont pas encore effectués dans les nouveaux lotissements. Si l'on passe à l'échelle du logement lui-même, seul 23% des logements disposent de l'électricité et 19,3% de l'eau sous la forme d'un robinet privatif. Il apparaît que l'équipement en eau et l'équipement en électricité fonctionne quasiment de façon concomitante, même si l'eau prime sur l'électricité : cette situation est sans doute due au fait que ces deux équipements sont rarement présents l'un sans l'autre.

Electricité	22,94	Robinet privatif	19,27
Groupe électrogène ou solaire	1,72	Robinet commun	7,84
Lampe à pétrole, bougies, lampes électriques	74,45	Borne fontaine, forage	55,52
Autre	0,89	Vendeur d'eau	16,05
Total	100	Autre	1,33
		Total	100

Tableau 5 : Modes d'équipement en eau et énergie des logements

L'équipement privatif en eau est le plus surprenant par sa faiblesse : un peu plus de 70% des logements ont accès à l'eau en se rendant aux bornes-fontaines ou en ayant recours à un vendeur d'eau. Le recours aux vendeurs est peu important, malgré l'avantage de recevoir l'eau à domicile et d'éviter un investissement dans une charrette à bras et des bidons ou une cuve. La disponibilité d'une main d'œuvre féminine et/ou jeune ainsi que le coût sont sans doute responsables de ce faible recours à un vendeur. En effet, sur le réseau d'eau (hors forage indépendant), la cuve de 200 litres d'eau coûte 60 francsCFA à la borne-fontaine, alors qu'un porteur la revend environ 200 francsCFA selon les quartiers et la distance à parcourir.

L'accès à ces deux équipements de base ne conditionne qu'en partie les autres équipements du logement : d'un côté ils constituent un coût et d'un autre côté d'autres sources d'énergie (batterie, gaz...) peuvent remplacer l'électricité. Le seul équipement des logements que l'on peut qualifier de massif est la radio, puisque 73% des logements en sont dotés. Les autres tels que réfrigérateurs, ventilateurs, ou téléviseurs sont peu fréquents, puisque dans les deux premiers cas, plus de 80% des logements n'en sont pas dotés et dans le dernier cas, 68% des logements ne sont pas équipés. Sur la base de l'équipement des logements, nous avons calculé deux indices, un indice de niveau de vie et un indice de confort. Ces deux indices ont été établis à partir de l'approvisionnement en eau et en électricité, de la possession ou non d'une cuisine en propre (pièce indépendante dédiée uniquement à cet effet), de sanitaires en propre, d'un réfrigérateur, d'un ventilateur, d'un ordinateur, d'un climatiseur, d'une radio, d'une gazinière, d'un téléviseur. Des poids plus ou moins forts ont été attribués à chacun de ces équipements selon que l'on calcule l'indice de confort ou l'indice de niveau de vie. Si l'on reprend simplement, à l'échelle de la ville, la distinction entre les espaces lotis et les espaces non lotis, on constate des écarts importants en termes de niveau de confort, alors que l'écart pour l'indice de niveau de vie est nettement moindre. Il apparaît que si l'accès aux équipements collectifs est discriminant pour les espaces non lotis, conduisant à des niveaux de confort très différents, l'accès à des équipements privés l'est beaucoup moins.



Carte 17 : Répartition spatiale de l'indice de niveau de vie

Y compris à une échelle plus fine, la répartition spatiale de l'indice de niveau de vie et celui de confort obéissent aux mêmes logiques (nous n'avons donc conservé qu'une seule carte). Les périphéries restent les moins bien dotées. Dans cette analyse, la distinction entre les quartiers lotis et les quartiers non lotis est à nuancer. Hormis quelques enclaves telles que la partie est de Cissin, Ouaga 2000 ou les cités Azimo de Tanghin, on constate un gradient décroissant du centre vers la périphérie. Le nord de la ville, au-delà de la ceinture verte apparaît comme la partie la plus mal dotée : dans cette zone, un quartier non loti côtoie des quartiers lotis très récemment, qui ne bénéficient pas encore des infrastructures de base.

Ainsi, de façon générale le niveau d'équipement des logements est faible, et ce quelque soit le type de quartiers. Se retrouvent une certaine homogénéité des périphéries dans la mesure où elles ne sont que rarement raccordées aux réseaux d'eau et d'électricité. Cependant, les quartiers nouvellement lotis devraient être raccordés progressivement à ces réseaux, ce qui conduira à accentuer les différenciations spatiales entre ces quartiers et les quartiers non loti, qui ne peuvent bénéficier des équipements.

D. Conclusion : De la pertinence d'une distinction entre quartiers lotis / quartiers non lotis ?

La description de la morphologie urbaine amène à développer une réflexion sur la question des périphéries dans la ville de Ouagadougou. Nous laisserons de côté les interrogations sur les limites de la périphérie, là où elle commence et là où elle s'arrête, pour discuter de la pertinence de la distinction entre quartiers lotis et quartiers non lotis qui a été le fil conducteur de cette analyse. Il est vrai que ces quartiers sont très différenciés si l'on s'attache à la trame urbaine, à la structure du bâti et bien sûr à l'accès au foncier. Cependant, l'analyse de l'équipement des logements a montré que la distinction ne vaut plus ; de même dans le chapitre précédant concernant « Les configurations du peuplement intra-urbain », les zones non loties ne ressortent si l'on s'attache à des indicateurs démographiques. Au contraire, il apparaît une homogénéité de la périphérie, les différenciations les plus fortes se faisant entre le centre, la première couronne périphérique et les marges de la ville.

La lecture de l'espace intra-urbain ne peut plus se fonder uniquement sur cette distinction ; nous ne sommes plus face à la production de deux types de ville, comme cela a pu être le cas dans les années 1970. Une lecture binaire de l'espace intra-urbaine, loti/non loti, amènerait à occulter autant la diversité des périphéries que des espaces plus centraux. Ainsi si en termes de trame urbaine, d'accès au foncier, il est nécessaire de reprendre cette différenciation première de l'espace ouagalais, pour ce qui est des analyses démographiques et socio-économiques, nous privilégierons une approche plus fine de l'espace intra-urbain.

Peuplement urbain et mobilités à Ouagadougou

Evolution passée et future de la ville de Ouagadougou

Les dynamiques démographiques de la ville et de ses quartiers

Travail et mobilité

De retour de Côte d'Ivoire : migrants Burkinabè à Ouagadougou

IV. Evolution passée et future de la ville de Ouagadougou..

Jean-Pierre GUENGANT¹⁹

La population de Ouagadougou était estimée en 1960 à 59 000 habitants. Fin 2006, soit 46 ans plus tard, les résultats du dernier recensement indiquent qu'elle avait été multipliée par 25, et qu'elle atteignait alors près de 1,5 million d'habitants. Pendant la même période la population de Bobo-Dioulasso, qui était en 1960 de 54 000, soit à peine inférieure à celle de Ouagadougou, était multipliée par 9, et atteignait au moment du recensement de 2006, le demi million (voir tableau 1).

Ces évolutions spectaculaires sont à replacer dans le contexte de forte croissance démographique et d'urbanisation rapide qu'a connu le Burkina Faso depuis son indépendance. Ainsi, entre l'enquête 1960 et le recensement de fin 2006, la population totale du Burkina Faso a été multipliée par 3, et la population urbaine par 15. En effet, selon les résultats de l'enquête démographique de 1960, on peut estimer que la population urbaine de l'époque²⁰ n'était alors guère supérieure à 200 000 personnes et représentait moins de 5% de la population totale. Au moment du dernier recensement, fin 2006, la population urbaine telle qu'elle a été définie²¹, atteignait pratiquement 3,2 millions d'habitants soit 23% de la population totale. Malgré cette forte augmentation, ce pourcentage reste faible, et classe le Burkina Faso parmi les pays les plus faiblement urbanisés d'Afrique et du monde, et indique que la croissance de la population urbaine va se poursuivre.

Tableau 6 : Evolution de la population urbaine et de celle de Ouagadougou, 1960-2006

Année du recensement	1960 (enquête)	1975	1985	1996	2006
1-Population des villes					
- Ouagadougou	59 126	172 661	441 514	709 736	1 475 223
- Bobo-Dioulasso	54 260	115 063	228 668	309 771	489 967
2-Population totale	4 317 770	5 489 202	7 964 705	10 312 609	14 017 262
3-Population urbaine					
- Totale	211 68	362 610	949 978	1 601 168	3 181 967
- Nombre de localités	5	5	18	26	49
- % population urbaine dans population totale	4,9%	6,6%	11,9%	15,5%	22,7%
- % de Ouagadougou dans population urbaine	27,9%	47,6%	46,5%	44,3%	46,4%

¹⁹ Démographe, Directeur de Recherche, Institut de Recherche pour le Développement, UMR201 « Développement et Sociétés » (Université Paris I, Panthéon-Sorbonne / IRD), Représentant de l'IRD au Burkina Faso

²⁰ Populations de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, plus une estimation des populations de Koudougou, Banfora et Ouahigouya, localités considérées comme urbaines lors du premier recensement de 1975.

²¹ Comprenant les populations de 49 localités, contre 26 lors du recensement de 1996.

Périodes intercensitaires	1960-1975	1975-1985	1985-1996	1996-2006
3-Taux de croissance de				
- la population totale	1,6%	3,8%	2,4%	3,1%
- la population urbaine	3,6%	10,1%	4,9%	7,1%
- Ouagadougou	7,4%	9,9%	4,4%	7,6%

Source: Recensements de population et de l'habitat du Burkina Faso

Autant que l'on puisse en juger par les résultats publiés de 1975 à 2006, les taux annuels moyens de croissance démographique de Ouagadougou, sont restés assez proches de ceux trouvés pour l'ensemble de la population urbaine. En conséquence, la part de la population de Ouagadougou dans l'ensemble de la population urbaine a peu varié, et le pourcentage correspondant est resté situé entre 44 et 48%. Cela ne signifie pas pour autant qu'il en sera toujours ainsi.

Les taux de croissance démographique intercensitaire sont également assez variables d'une période à l'autre pour la population totale : 3,8% entre 1975 et 1985, puis 2,4% entre 1985 et 1996, et 3,1% entre 1996 et 2006. Il en va de même, mais de manière plus accentuée avec les taux trouvés pour la population urbaine et pour Ouagadougou : de l'ordre de 10% entre 1975 et 1985, puis 4 à 5% entre 1985 et 1996, et plus de 7% entre 1996 et 2006. Ces variations peuvent avoir des causes multiples : variations des migrations extérieures, variations des migrations rurales urbaines et vers Ouagadougou, et aussi qualité inégale des données (les sous estimations ou surestimations des résultats d'un ou plusieurs recensements se répercutant, de manière difficile à évaluer, sur le niveau des taux trouvés).

Pour la période récente, 1996-2006, le taux annuel moyen de croissance de la population totale de 3,1% est légèrement inférieur à l'accroissement naturel du fait de la persistance d'une certaine émigration nette des Burkinabè à l'extérieur. Le taux d'accroissement naturel de Ouagadougou n'est pas directement connu, mais il devrait être également de l'ordre de 3%²². Le taux annuel moyen de croissance donné pour Ouagadougou pour la période 1996-2006 de 7,6%, suggère donc une immigration nette à Ouagadougou pendant cette période de l'ordre de 4%, supérieure à l'accroissement naturel. Les retours de Côte d'Ivoire expliquent en partie ce phénomène, de même que la persistance de migrations internes. Cependant, la croissance naturelle et les migrations vers Ouagadougou restant fortes, elles contribuent à maintenir une croissance rapide de la ville. La population de Ouagadougou aurait ainsi franchi le cap du million d'habitants au cours de l'année 2000, et aujourd'hui, les estimations que l'on peut faire suggèrent que la ville continue de croître de quelques 100 000 à 110 000 personnes par an.

La structure par âge de la population recensée à Ouagadougou en 2006, reflète ces deux phénomènes : forte croissance naturelle illustrée par la base toujours très large de la pyramide des âges (voir ci dessous), et immigration dans la ville toujours importante attestée par l'importance des 15-19 ans et 20-24 ans, qui sont les deux groupes d'âges les plus nombreux et qui comptent un certain nombre de migrants venus des zones rurales, d'autres villes, et de retours de l'étranger. Ainsi, les moins de 15 ans représentaient en 2006, 35% de la population de la ville et les 15 à 24 ans, 25%. Si on considère que ces jeunes, au nombre de 380 000 se portent sur le marché du travail

²² En effet si la fécondité à Ouagadougou est inférieure à celle observée en milieu rural, la mortalité y est également inférieure.

principalement entre 15 et 24 ans²³, cela signifie qu'aujourd'hui plus de 30 000 jeunes arrivent sur le marché de l'emploi ouagalais chaque année.

Pyramide des âges de Ouagadougou en 2006

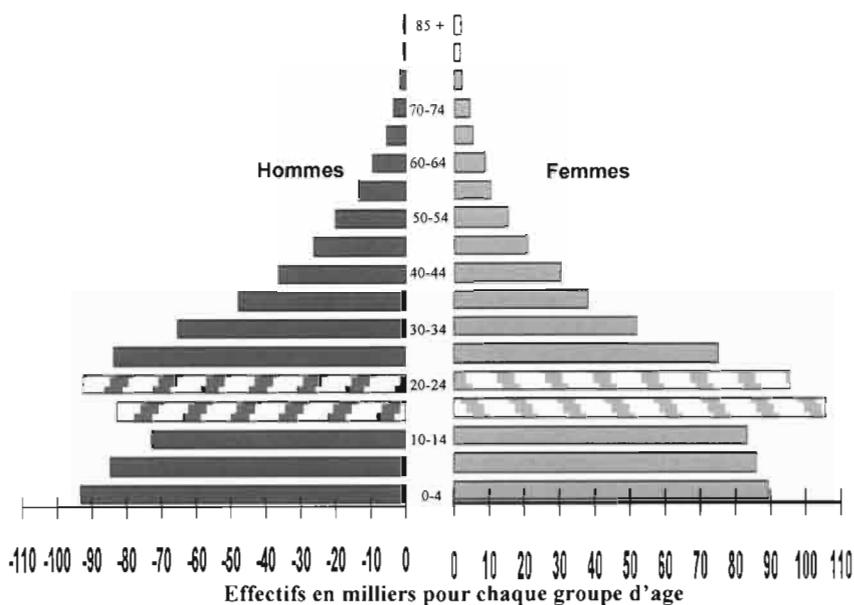


Figure 1 : Pyramide des âges de Ouagadougou en 2006

Pour le futur, l'évolution de la population de Ouagadougou, n'est pas facile à déterminer. D'un point démographique, elle dépend de trois facteurs, ou groupe de facteurs inter reliés entre eux :

- la croissance démographique propre de Ouagadougou, qui détermine la part de la capitale dans l'ensemble de la population urbaine ;
- la croissance démographique de la population urbaine, qui détermine sa part dans la population du pays ;
- la croissance démographique du Burkina Faso qui est déterminée par l'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations dans l'ensemble du pays, et qui est elle même est le résultat des niveaux de fécondité, de mortalité et des migrations dans les diverses régions, zones urbaines et rurales du pays, et au sein des divers groupes socio-économiques.

Les taux de croissance démographique intercensitaire très variables obtenus pour chacune des périodes intercensitaires (voir tableau 1) ne permettent guère de tirer de conclusions solides. L'ajustement de ces taux, variables, (voir graphique ci-dessous) pointe vers une poursuite la croissance de Ouagadougou située entre 4 et 6% par an. L'application de tels taux de croissance à la population de Ouagadougou fin 2006 (1,5 million), conduirait, si l'on retient l'hypothèse d'une décélération de la croissance à 4%, à 3,4 millions d'habitants en 2020 et à 5,8 millions en 2030 soit trois fois plus qu'aujourd'hui. L'application d'un taux de croissance diminuant à 6% par an, conduit évidemment à des chiffres supérieurs : 3,7 millions d'habitants en 2020, et 6,6 millions en 2030.

²³ A raison d'un dixième par an du total de ce groupe d'âge.

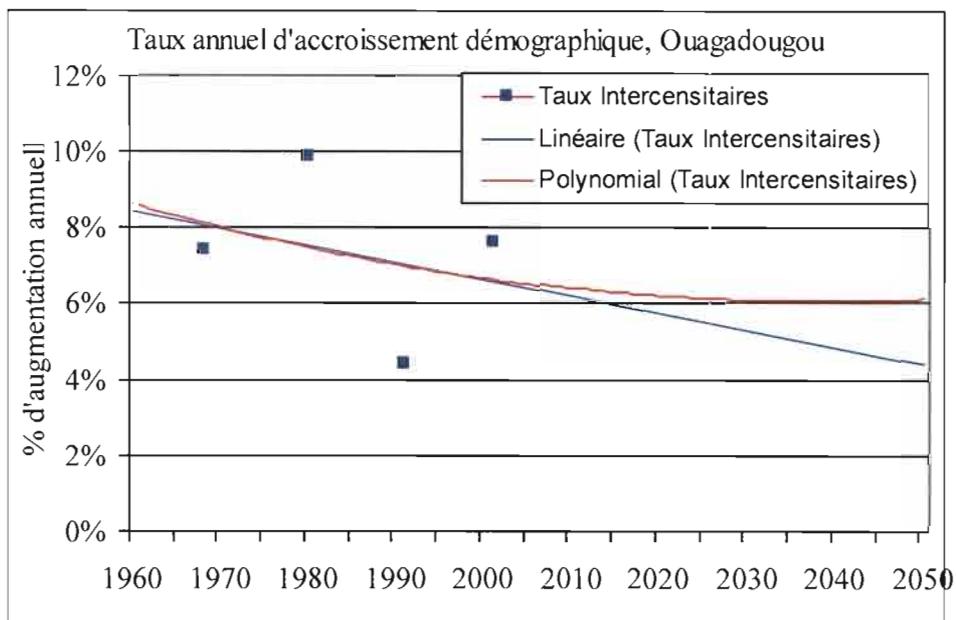


Figure 2 : Taux annuel d'accroissement démographique à Ouagadougou

Concernant la population urbaine, on a essayé d'estimer l'évolution de la part de la population urbaine dans l'ensemble de la population à partir des données disponibles. Les changements de définition d'un recensement à l'autre (avec l'augmentation du nombre de localités réputées urbaines) doivent inciter à apprécier les résultats obtenus avec prudence. Une évolution linéaire de la part de la population urbaine conduit à un pourcentage de population urbaine en 2050 de 43% contre 23% en 2007 (voir graphique ci dessous). Une telle évolution est cependant improbable. Une évolution de type polynomial, plus vraisemblable à court terme, conduit à un pourcentage de population urbaine en 2050 de 66%, mais ce chiffre est probablement trop élevé, puisque ce type d'ajustement ne tient pas compte d'un ralentissement probable du rythme d'urbanisation en fin de période. Par contre, une projection à partir du différentiel observé entre 1996 et 2006 entre la croissance démographique de la population urbaine et celle de la population rurale (ici 7,1% par an et 2,2% par an), prévoit un ralentissement de la progression de l'urbanisation au fur et à mesure que celle-ci progresse (et se rapproche de 100%). Selon cette projection, la population urbaine du Burkina Faso pourrait ainsi représenter 40% de la population totale en 2030, dépasser la barre des 50% en 2042, et atteindre 58% en 2050 (voir graphique ci dessous).

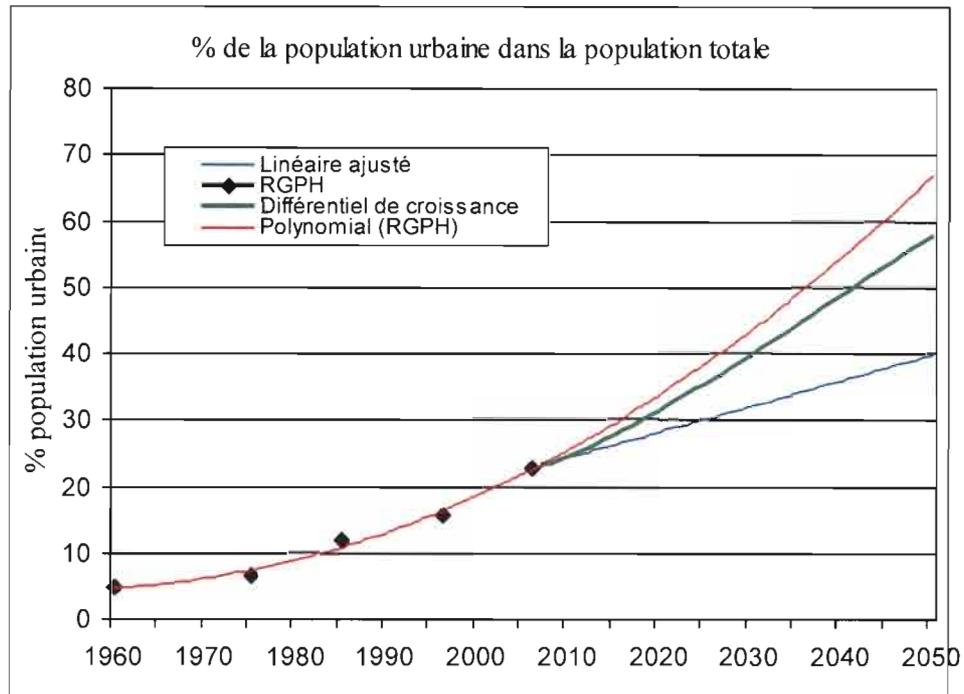


Figure 3 : Part de la population urbaine burkinabè dans la population totale

La part de la population de Ouagadougou dans l'ensemble de la population urbaine du pays a été estimée de manière similaire (mais sans tenir compte des résultats de l'enquête de 1960, les années 1960 correspondant à une période de croissance exceptionnellement rapide de la ville). L'ajustement linéaire des données conduit à une légère diminution à 43% en 2050 de la part de Ouagadougou dans l'ensemble urbain. Une évolution de type polynomial, conduit à une augmentation importante de la part de la population de Ouagadougou dans l'ensemble urbain, atteignant 68% en 2050. Une telle évolution consacrerait la suprématie urbaine de la capitale au détriment des autres centres urbains du pays.

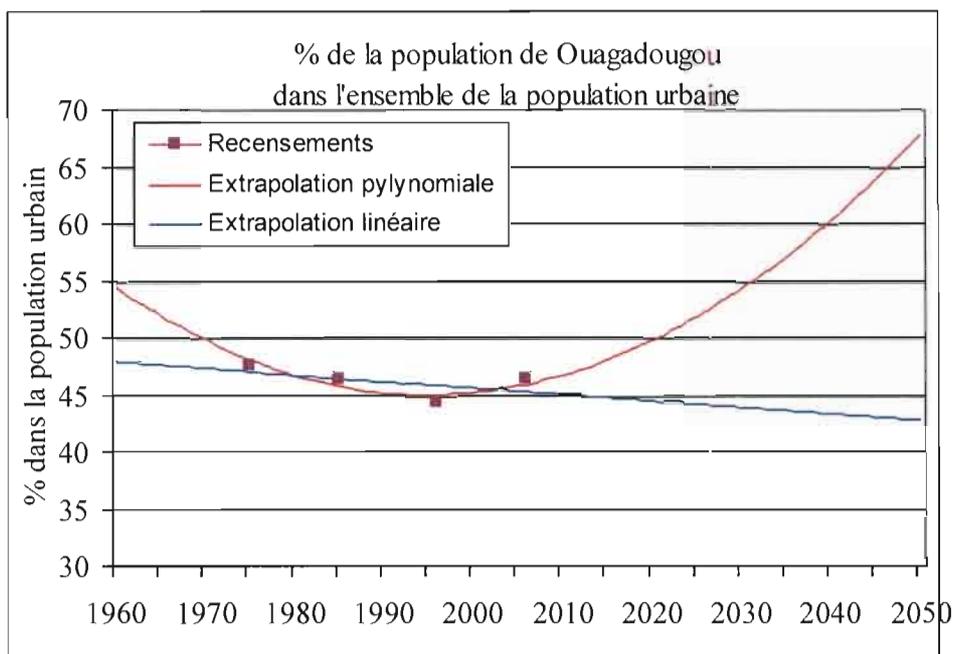


Figure 4 : Part de la population de Ouagadougou dans l'ensemble de la population urbaine

Le croisement de ces données avec les résultats des projections nationales réalisées récemment, basées sur les résultats du recensement de 2006, permet ainsi de se faire une idée des « futurs démographiques possibles » de Ouagadougou

Ces projections nationales qui couvrent la période 2007-2050, posent comme hypothèses, la poursuite de la baisse de la mortalité, un solde migratoire négatif de moins de 25 000 par an, constant sur toute la période, et envisagent trois scénarios de fécondité :

- le premier dit moyen suppose une baisse modérée de la fécondité (de 6,2 enfants par femme en 2006, à 4,5 en 2030 et à 3 enfants par femme en 2050) ;
- le second suppose une baisse rapide de la fécondité (de 6,2 enfants par femme en 2006, à 3,6 en 2030 et à 2,1 enfants en 2050) ;
- le troisième suppose une baisse plus lente de la fécondité (de 6,2 enfants par femme en 2006, à 5,3 en 2030 et à 4,6 enfants en 2050).

Les résultats de ces projections nationales, et des projections de la population urbaine et de Ouagadougou, figurent dans les tableaux 2 et 3 ci-dessous.

Pour la population urbaine nous avons retenu que sa part dans la population totale évoluerait selon les résultats de la projection du différentiel 1996-2006 entre les croissances démographiques des populations urbaine et rurale, qui conduit à un taux d'urbanisation de 40% en 2030 et 58% en 2050.

Pour Ouagadougou, nous avons retenu deux scénarios, le scénario « bas » qui conduit plus ou moins au maintien de la part actuelle de Ouagadougou dans l'ensemble urbain (43% en 2050), et un scénario « haut » qui suppose une croissance de la part de Ouagadougou dans l'ensemble urbain (68% en 2050), ce qui consacrerait la suprématie de la capitale sur les autres centres urbains.

Les résultats obtenus à l'horizon 2030 s'inscrivent évidemment dans le prolongement des tendances observées. Ils fournissent des indications sur un futur possible, sauf ruptures majeures des tendances

passées, à une échéance de 20 ans, qui n'est pas top lointaine. Les résultats à l'horizon 2050 sont évidemment largement conditionnés par les hypothèses retenues et relèvent davantage de la prospective et c'est pourquoi on les a indiqués en italique. Ceci dit, les résultats à l'horizon 2050 peuvent susciter une réflexion sur les évolutions qui paraissent non désirables et celles qui paraissent plus acceptables.

Tableau 7: Projections de la population totale du Burkina Faso et la population urbaine selon diverses hypothèses (2010-2030-2050)

Années	Population totale (en millions)			Ensemble population urbaine (millions)		
	Scénario de baisse de la fécondité			Scénario de baisse de la fécondité		
	Moyen	Rapide	Lent	Moyen	Rapide	Lent
2010	15,7	15,7	15,8	3,8	3,8	3,8
2020	21,5	21,1	22,0	6,7	6,6	6,9
2030	28,7	27,0	30,4	11,3	10,7	12,0
<i>2050</i>	<i>45,8</i>	<i>38,1</i>	<i>56,5</i>	<i>26,4</i>	<i>22,1</i>	<i>32,5</i>
Ratio 2010/30	1,8	1,7	1,9	3,0	2,8	3,2
<i>Ratio 2010/50</i>	<i>2,9</i>	<i>2,4</i>	<i>3,6</i>	<i>7,0</i>	<i>5,8</i>	<i>8,6</i>
% de la population urbaine						
2010	24%	24%	24%			
2020	31%	31%	31%			
2030	40%	40%	40%			
<i>2050</i>	<i>58%</i>	<i>58%</i>	<i>58%</i>			

Tableau 8 : Projections de la population de Ouagadougou selon diverses hypothèses (2010-2030-2050)

Années	Population de Ouagadougou (en millions)			Population de Ouagadougou (en millions)		
	<u>Scénario bas : part de Ouagadougou dans l'ensemble urbain : 43% en 2050</u>			<u>Scénario haut : part de Ouagadougou dans l'ensemble urbain : 68% en 2050</u>		
	Scénario de baisse de la fécondité			Scénario de baisse de la fécondité		
	Moyen	Rapide	Lent	Moyen	Rapide	Lent
2010	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8
2020	3,0	2,9	3,1	3,4	3,3	3,4
2030	5,0	4,7	5,3	6,2	5,8	6,5
<i>2050</i>	<i>11,3</i>	<i>9,4</i>	<i>13,9</i>	<i>18,0</i>	<i>15,0</i>	<i>22,1</i>
Ratio 2010/30	2,9	2,8	3,1	3,5	3,3	3,7
<i>Ratio 2010/50</i>	<i>6,6</i>	<i>5,5</i>	<i>8,1</i>	<i>10,2</i>	<i>8,5</i>	<i>12,5</i>

Compte tenu des niveaux actuels toujours élevés de fécondité, de la poursuite attendue de la baisse de la mortalité, de l'extrême jeunesse de la population totale, et en dépit de la poursuite d'une certaine émigration, la population du Burkina Faso devrait continuer à croître fortement dans les 20 et 40 prochaines années quelles que soient les hypothèses envisagées. Ainsi à l'horizon 2030 la population du Burkina Faso devrait à nouveau doubler, et se situer entre 27 et 30 millions. Toutefois si les populations projetées à l'horizon 2030 sont peu différentes, les dynamiques démographiques des scénarios « lent » et « rapide » de baisse de la fécondité, sont, elles, très différentes. En effet, en 2030, la population continuerait à croître d'environ 3,2% par an selon le scénario lent, contre 2,2% selon le scénario rapide. Cette différence est visible sur les structures par âge projetées. On observe ainsi une poursuite de l'élargissement de la base de la pyramide des âges dans le scénario lent, et au contraire une stabilisation de la base de la pyramide dans le scénariorapide, baisse rapide de la fécondité, du fait de l'arrêt de l'augmentation continue du nombre des naissances dans ce scénario.

A l'horizon 2050, les écarts sont très importants en termes de population totale puisque la population du Burkina Faso pourrait alors se situer entre 38 et 57 millions, l'écart entre les résultats des deux scénarios « lent » et « rapide », près de 20 millions, étant supérieur à la population actuelle du Burkina. Les différences entre dynamiques démographiques seraient encore plus marquées en 2050 qu'en 2030. En effet alors que la population continuerait de croître de 2,9% par an selon le scénario « rapide », la croissance ne serait que de 1,2% par an dans le scénario « lent ». Les pyramides des âges en 2050 seraient aussi très différentes et contrastées selon les scénarios.

Ceci posé, la population urbaine totale est appelée à croître d'autant plus rapidement que sa part dans la population totale va continuer à augmenter. Selon l'hypothèse d'augmentation du taux d'urbanisation retenue, la population urbaine du Burkina Faso devrait passer de 3,8 millions en 2010 à près de 7 millions en 2020, et se situer entre 11 et 12 millions en 2030, quel que soit le scénario retenu. On retiendra donc que la population urbaine du Burkina pourrait doubler d'ici 2020 et tripler d'ici 2030. A l'horizon 2050, elle pourrait être en gros 6 à 9 fois plus nombreuse qu'aujourd'hui et se situer entre 22 et 31 millions.

Dans ce contexte, la population de Ouagadougou augmentera plus ou moins rapidement selon que sa part dans la population urbaine restera plus ou moins proche de sa part actuelle (46%) (scénario « bas »), ou que cette part augmentera (scénario « haut »). Les résultats obtenus (tableau 3, et figure ci dessous) indiquent ainsi que la population de Ouagadougou pourrait passer d'environ 1,7/1,8 millions en 2010, à environ 3 millions en 2020 soit deux fois plus qu'au moment du recensement de 2006, et se situer en gros entre 5 et 6 millions en 2030, soit trois fois plus que la population actuelle. A l'horizon 2050, les résultats obtenus suggèrent que la population de Ouagadougou pourrait se situer en gros entre 10 et un peu plus de 20 millions d'habitants, soit entre 6 et 12 fois plus qu'aujourd'hui.

Au total, les défis démographiques auxquels le Burkina Faso sera confronté dans les 10, 20 et 40 prochaines années, tant au niveau global, qu'au niveau urbain, et au niveau de la capitale Ouagadougou apparaissent donc considérables, indissociables et incontournables.

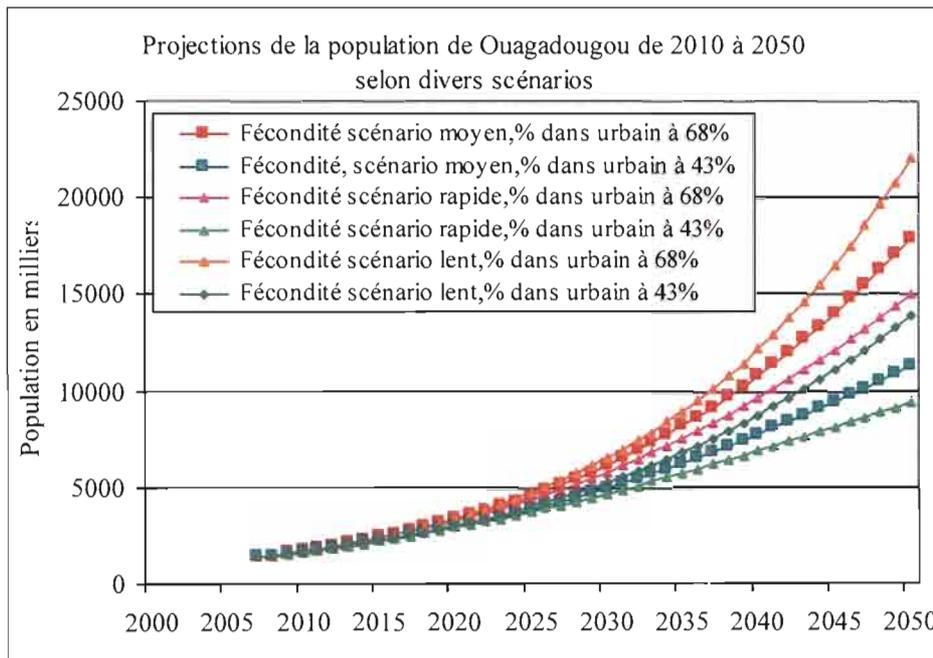


Figure 5 : Scenarios de projection de la population de Ouagadougou, 2010-2050

V. Les dynamiques démographiques de la ville et de ses quartiers

Daniel Delaunay²⁴

L'urbanisation est généralement étudiée en considérant la ville comme une seule entité face aux campagnes et en relation aux villes secondaires. Deux forces jouent de concert : la reproduction naturelle (urbanisation « in situ ») et les migrations internes et internationales. Si la transition démographique est bien observée et relativement prévisible ; il en est bien autrement des systèmes migratoires plus versatiles. Une étude récente de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest (Denis 2008) ne décèle aucune corrélation entre les densités rurales, les taux annuels de variation de la population urbaine, à aucune échelle, depuis cinquante ans. Les auteurs déduisent de la complexité des logiques de peuplement que la dynamique des populations urbaines est imprévisible, elle l'est d'autant plus si les comportements migratoires évoluent.

Cependant, le présent chapitre ne privilégie pas l'urbanisation perçue dans son ensemble. L'objectif est moins de prévoir la croissance urbaine (voir le chapitre de Jean-Pierre Guengant) que chercher à la comprendre par la structure de la population et la dynamique de son territoire intra-urbain. Une préoccupation qui suit l'idée que les composantes de l'urbanisation — vitalité démographique et apport migratoire — agissent également de manière différenciée en interne. La reproduction des familles, les déséquilibres numériques entre les générations, les choix résidentiels des migrants, l'ancrage variable des habitants des quartiers changent selon les quartiers. Trois caractéristiques du peuplement sont examinées dans ce chapitre, le sexe, l'âge et le lieu de naissance. Elles sont élémentaires, mais leur analyse spatiale documente l'avenir de la ville.

Le résultat instructif de cet examen est que la migration provoque deux tendances démographiques fortes et contradictoires qui seront examinées à la lumière du concept de « dividende démographique » (Bloom, Canning et Sevilla 2003). La lecture migratoire du peuplement montrera le nombre élevé de jeunes adultes, pour une bonne part originaires de l'étranger. Ils créent une opportunité démographique exceptionnelle en baissant le rapport de dépendance, la population active étant plus nombreuse pour assumer les charges des enfants et des personnes âgées. Mais cette fenêtre démographique ne se situe pas dans un contexte de transition démographique rapide, comme en Asie où elle a été bénéfique. Les patrons migratoires ont changé et les femmes se comportent à l'égal des hommes pour former des migrations féminines indépendantes. De sorte que, plus qu'auparavant, leur venue en grand nombre stimule la natalité, annonçant un baby-boom déjà lisible dans la pyramide des âges. Tirer bénéfice du dividende démographique suppose des politiques urbaines de population adossées aux efforts éducatifs et aux politiques d'investissement. Un domaine d'intervention auquel les acteurs institutionnels doivent se préparer.

²⁴ Démono-économiste, directeur de recherche, Institut de Recherche pour le développement (IRD), UMR 201 « Développement et Sociétés » (Université de Paris 1 et IRD)

A. Une composition et dynamique démographiques sous l'influence des migrations

1. La structure par âge et par sexe

Étonnamment, la structure par âge est un élément négligé de l'étude des migrations et du peuplement urbain. C'est un des mérites des théoriciens du bon sens démographique de l'avoir replacée au centre des relations entre la croissance démographique et le développement. Son examen est crucial pour notre problématique pour deux raisons. D'abord, parce que les mobilités et la reproduction varient au cours du cycle de vie, cette échelle temporelle individuelle est parmi les plus discriminantes des comportements démographiques en général. La structure par âge est donc instructive car, à l'aide de cette clé, elle garde la mémoire des migrations passées, annonce les dynamiques futures. La seconde raison est que ses variations prennent un sens particulier dans l'espace intra-urbain pour comprendre les polarités ou discriminations résidentielles, mais aussi à cette échelle, l'avenir de la ville.

La pyramide des âges des habitants de Ouagadougou au début de l'année 2009 n'a rien de naturel en ce sens qu'elle ne présente pas la structure d'une population en pleine transition démographique ni évidemment celle d'une population vieillissante à la fécondité stabilisée. Cette allusion qui fait référence à la pyramide en tronc d'une population en fin de transition est bien sûr dérisoire puisque le caractère « ventru » que l'on observe désigne la présence massive de migrants. Et ce sont des migrants récents puisqu'au cours du cycle de vie, les plus fortes mobilités s'observent à ces âges (20-29 ans), au moment de l'acquisition de l'autonomie par l'union et la recherche d'emploi. La concordance des âges entre le cycle de vie et la structure de la population indique donc que la capitale reste très attractive. L'autre atypie marquante de cette structure, est une conséquence de cet apport migratoire généreux : il s'agit de l'évasement de la base, tout particulièrement pour les enfants de moins de 5 ans dont l'ampleur surprend²⁵. Nous verrons que cette importance est due à un autre changement des comportements migratoires, une arrivée de jeunes enfants qui peut être mis en relation avec la montée en puissance des migrations féminines ou de familles déjà formées.

Si les estimations de l'enquête sont exactes, Ouagadougou serait en présence d'un regain soudain de natalité, non pas du fait d'une hausse improbable de la fécondité, mais par effet de structure. Cette soudaine vitalité est clairement à mettre au crédit d'effectifs élevés de jeunes femmes en âge de procréer, dont le surnombre relatif est saillant dans la pyramide. Dit autrement, l'arrivée importante de jeunes mères — quelque en soit la raison et l'origine — laisse prévoir une recrudescence de la croissance démographique de la ville. Ce sera un peu l'objet de ce chapitre de décortiquer ce phénomène en observant plus précisément les rapports de masculinité et lieux de naissance des citadins.

²⁵ Alors que cette classe d'âge est souvent sous-estimée.

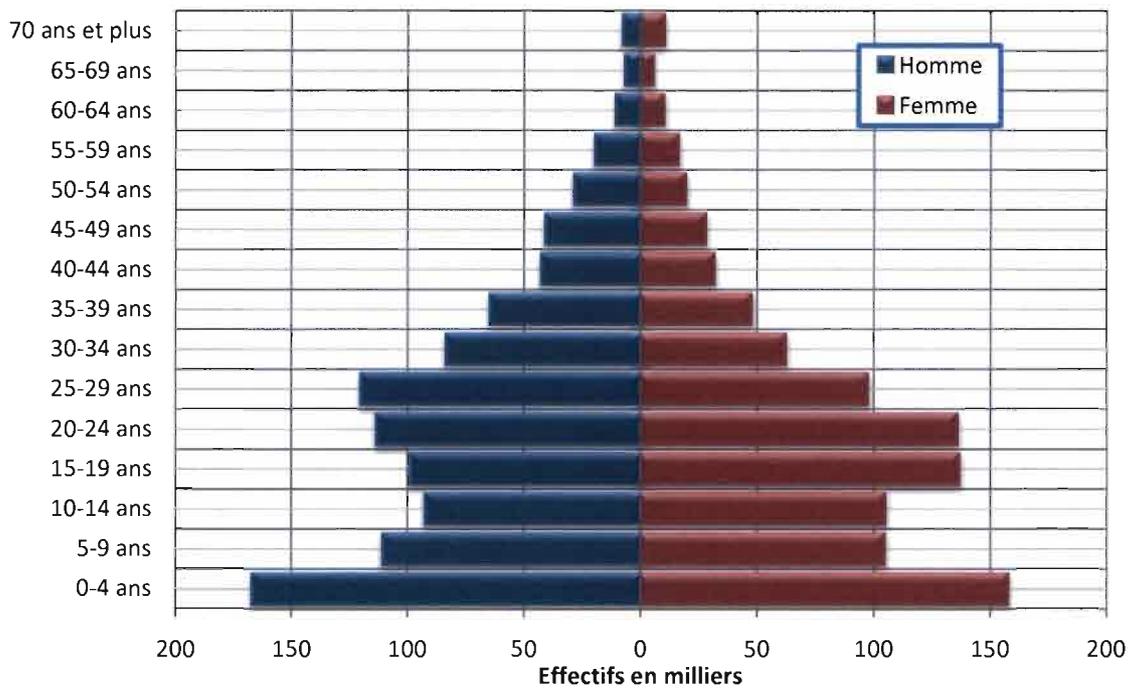


Figure 6 : Pyramide des âges de la population de Ouagadougou en 2009

Avant d'engager une analyse plus fine des situations résidentielles et des origines des personnes qui forment cette structure, des précisions sont indispensables sur l'univers représenté. L'enquête a concerné un peu plus de 9600 personnes, estimant la population à un peu moins de deux millions. Ces estimations dépassent sensiblement les effectifs attendus par rapport au recensement de 2006. On peut mettre en cause la représentativité de l'échantillon, mais seulement après avoir considéré les mises au point suivantes :

- L'espace urbain couvert est à jour, il date de décembre 2009 ; il prend en compte un étalement urbain déjà en augmentation depuis début 2007²⁶ et donc un périmètre bien plus large que le recensement de 2006.
- Une des originalités de l'enquête est de s'être intéressée à la population présente (de facto) au début de 2009, incluant des habitants qui ne se considèrent pas résidents habituels mais qui y séjournent depuis plus d'un mois. Au final, les effectifs présentés dans la pyramide comprennent donc des résidents habituels, présents et absents, ainsi que les personnes qui ne résident pas dans la ville mais qui néanmoins y habitent, de manière apparemment temporaire. Ce volant de population circulante représente un peu plus de 4% de l'ensemble, un pourcentage constant²⁷, qui donc se renouvelle par circulation. La population résidente habituelle présente ne compose que 92% de l'ensemble enquêté, soit un million huit cent mille personnes, environ.
- Tout compte fait, les estimations de notre enquête sont cohérentes avec l'information disponible. Ouagadougou passera les deux millions en 2009. Ce chiffre est même peut-être

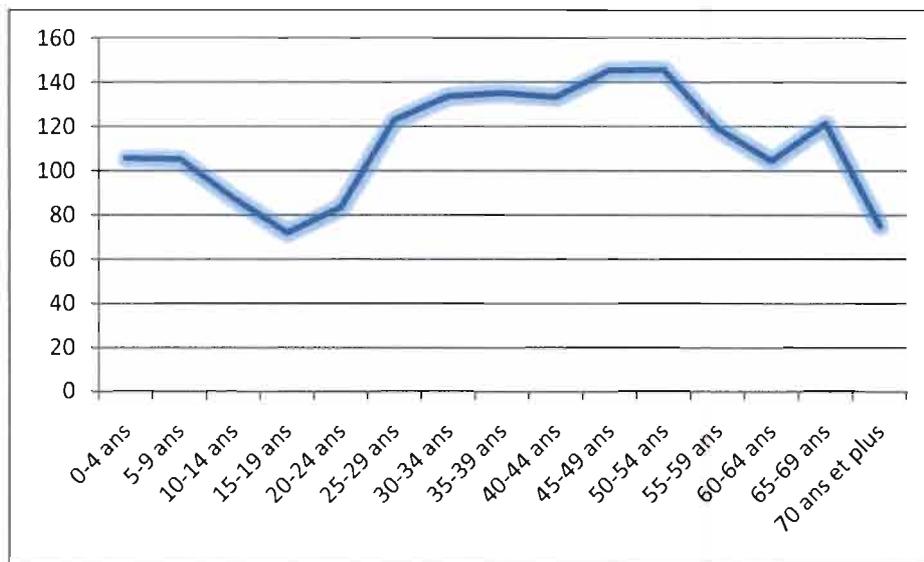
²⁶ Les lignes des limites de la ville ont bougé en moins de deux ans de manière très substantielle.

²⁷ Il est remarquable que l'enquête de 2007 donne le même pourcentage, précisément, pour cette population absente ce qui confirme son caractère stable et urbain.

déjà atteint si l'on considère que des habitants n'ont pas pu être enquêtés : ceux habitant dans des camps militaires, casernes, pensions, couvents. Ce chiffre est d'autant plus vraisemblable qu'il tient compte de l'évolution de la natalité constaté, un phénomène récent dont le recensement de 2006 ne mesure pas l'ampleur.

Une autre singularité de la structure démographique de la ville est la relative dissymétrie numérique entre les hommes et les femmes. Le **rapport de masculinité** connaît d'amples variations en fonction de l'âge dont le graphique suivant rend compte pour toute la population enquêtée, toutes situations de résidence confondues.

Figure 7 : Variation du rapport de masculinité avec l'âge



Si le rapport de masculinité est conforme aux données biologiques avant dix ans d'âge —les garçons sont légèrement majoritaires²⁸— il décroît de manière prononcée, à l'avantage des femmes, jusqu'à 25 ans environ. Il se relève alors jusqu'à 65 ans dégageant un surnombre masculin. Ensuite, la décroissance de la courbe, qui donne l'avantage numérique aux femmes aux âges élevés, est à mettre au crédit de leur moindre mortalité, avant toute autre explication migratoire. Mais, jusqu'à la cinquantaine, soit au cours de vie active théorique, les migrations font la différence. La variation est également due aux différences de calendrier des mobilités au cours du cycle de vie entre les deux sexes. Tout indique (ce qui sera confirmé par les biographies migratoires) que les femmes migrent vers Ouagadougou, plus tôt que les hommes en partie pour des raisons matrimoniales mais aussi parce qu'elles trouvent à s'employer comme aide domestique. Mais au total, les hommes sont nettement majoritaires (jusqu'à 40 % de plus à certains âges) et plus longtemps car leur migration vers la ville se maintient plus longtemps au cours du cycle de vie. Cette explication, cependant, est de nature transversale, supposant la constance de ce calendrier entre les générations. En levant cette hypothèse qui n'a pas lieu d'être, l'explication doit être complétée de la possibilité d'une migration autrefois plus masculine, accompagnée d'une installation plus durable pour les hommes. Ce qui se dégage, c'est bien l'émergence d'une migration féminine indépendante, confirmée par la structure par âge et par des observateurs (Le Jeune, Piché et Poirier 2005). Or ce changement des pratiques migratoires féminines contribue au boom démographique dont on ne constate que le début : ces

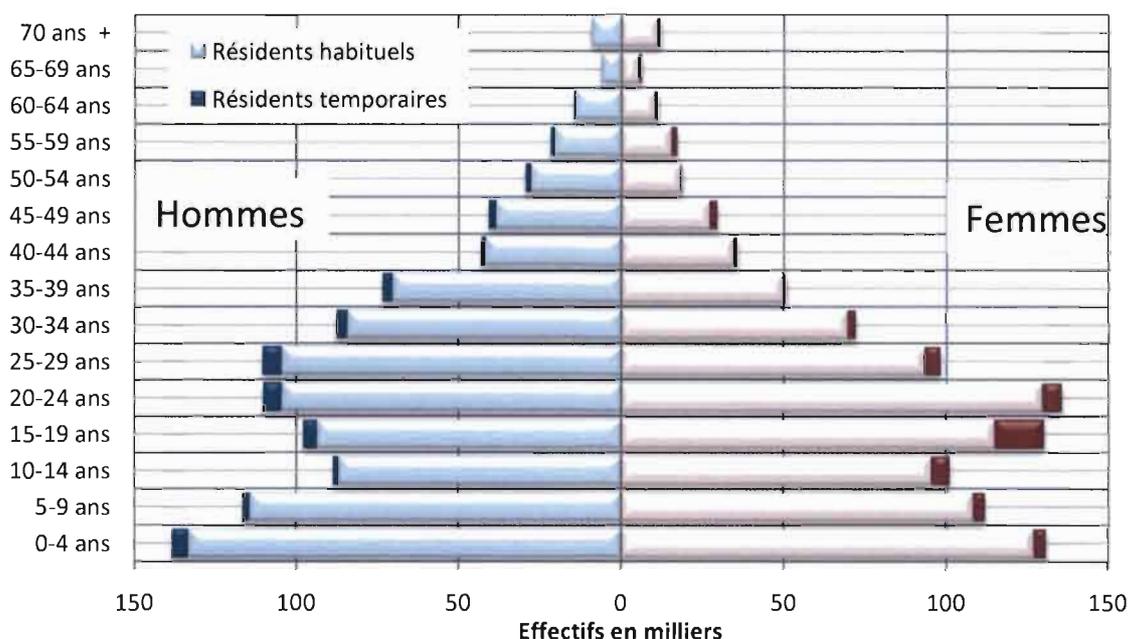
²⁸ Ce qui nous rassure sur la qualité de notre décompte des enfants souvent escamotés.

jeunes femmes sont en âge de procréer et le marché matrimonial est en leur faveur. Si ce changement décisif s'accompagne d'un meilleur accès à la scolarisation et peut-être à l'emploi, ce qu'il faudra vérifier, nous sommes en présence d'une modification des rapports de genre et de séniorité.

2. La composante migratoire des changements démographiques

La composante migratoire du peuplement est déduite des écarts structurels par rapport à ce qui est attendu d'une croissance naturelle, même en transition. La contribution des migrations peut être précisée en examinant cette pyramide selon la situation résidentielle des habitants et leur lieu de naissance. Pour rendre ces différences lisibles les catégories résidentielles et les régions d'origine sont simplifiées.

Figure 8 Personnes présentes de manière temporaire vs résidents habituels

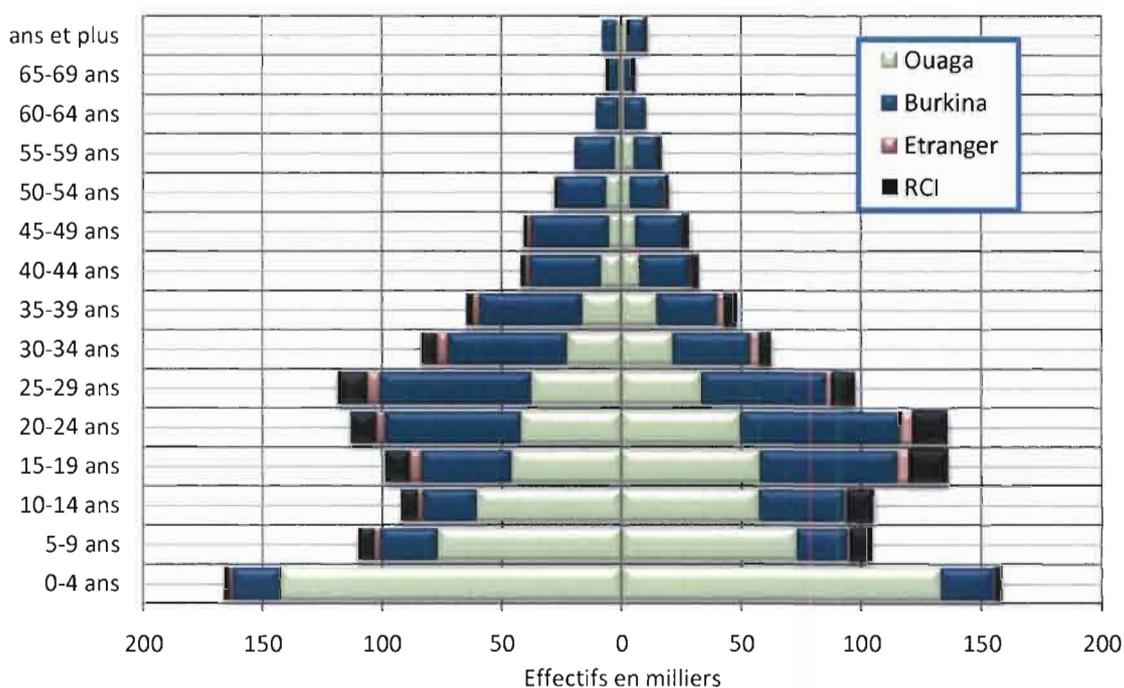


Un peu moins de 5% de la population enquêtée déclare ne pas se trouver dans sa résidence principale, elle forme donc un groupe de citoyens pas vraiment fixés dans la ville, ce qui ne signifie pas qu'ils en partiront. Citadins de fait, mais temporaires, ils représentent un volant relativement stable d'un peu moins de 100 000 habitants selon nos estimations. Leur répartition par âge ne les désigne pas comme de simples visiteurs ou travailleurs temporaires, mais plutôt des migrants potentiels en phase d'établissement. Ils se recrutent en effet parmi des enfants jeunes — pour une part confiés — ou de jeunes adultes mobiles que le mariage ou le travail n'ont pas encore sédentarisés. La part des très jeunes femmes (les 15-19 ans) est particulièrement importante ; on songe à des emplois domestiques (petites bonnes), des étudiantes, mais aussi à la précarité des nouvelles migrations féminines indépendantes. Si l'on en croit les effectifs de la classe d'âge immédiatement plus âgée, la majorité réussit une installation plus durable, notamment par le mariage. Les hommes de passage sont un peu mieux répartis sur toute la durée de leur activité, en

plus des âges de scolarisation qui s'avère être un motif d'arrivée. Ces présences temporaires se fixent plus particulièrement aux âges déformés par la migration, qu'elles annonceraient. Cette mobilité en effet, qui exploite des opportunités de travail particulières (la construction notamment), est la composante « circulatoire » des migrations, rarement mesurée.

La distribution des lieux d'origine par classe d'âge et par sexe dessine des profils très différents que l'on peut résumer à grands traits.

Figure 9 : Pyramide des âges selon le sexe et le lieu de naissance des individus



D'abord les Ouagalais de naissance sont très jeunes, très peu d'individus au-delà de 30 ans sont natifs de la capitale. La pyramide qu'ils forment annonce leur importance croissante dans l'ensemble urbain, et qui à terme pourrait exacerber, dans les faits et les représentations, la concurrence sur le marché du travail avec les migrants. Dans un futur assez rapproché, ces cohortes de jeunes Ouagalais exerceront une pression sur la demande scolaire d'autant plus appuyée que leur naissance citadine peut être revendiquée face aux migrants pour l'accès aux infrastructures scolaires.

Les migrants issus du reste du pays justement, sont massivement majoritaires parmi les générations qui précèdent : plus de la moitié à partir de 25 ans, plus de 70% chez les hommes dès 40 ans, plus de 85% à partir de 55 ans. Cette présence est sensiblement en retrait pour les femmes pour les générations anciennes qui confirme la nouveauté d'une plus grande liberté de mouvement des plus jeunes. Entre 20 et 30 ans, les deux sexes s'équilibrent exactement pour le nombre relatifs de migrants originaires du Burkina autour d'une bonne moitié. Ce qui traduit l'actualité toujours de la migration et confirme l'importance de cette contribution du reste du pays à la croissance de la ville.

La troisième contribution, étonnamment élevée, vient de l'étranger (15% vers 20-29 ans) dont les deux-tiers (seulement pourrait-on dire) en provenance de Côte d'Ivoire. Fait remarquable, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes à l'instar des flux en provenance du reste du pays.

La migration féminine, émergente, a autrement plus d'impact démographique que la masculine en cela qu'elle donne naissance à des citadins. Une femme qui s'installe en ville a un effet multiplicateur sur le peuplement et l'urbanisation à la hauteur du nombre d'enfants qu'elle y met au monde. Pour donner une idée de l'interaction entre migration et croissance endogène, remarquons que les deux tiers des femmes en âge de procréer (entre 15 et 45 ans) en 2009 sont des migrantes. Comme elles arrivent jeunes, pour la plupart, c'est presque la totalité de leur descendance qui alimente la croissance urbaine. Ce qui ne signifie pas que ce regain de natalité soit durable, en particulier pour la part ivoirienne ou étrangère de l'apport. D'une part, ces femmes très jeunes sont au maximum d'une fécondité qui ira s'amenuisant avec l'âge et les pratiques contraceptives, si elles sont disponibles. Par ailleurs le flux migratoire ne s'inscrit pas nécessairement dans la durée : ces migrants étrangers sont bien armés pour envisager d'autres horizons si l'insertion urbaine n'est pas à la hauteur de leur attente.

A la contribution des ventres maternels s'en ajoute une autre : plus d'un enfant de moins de 5 ans sur dix est né hors de Ouagadougou. C'est une contribution qui infléchit aussi notablement la dynamique urbaine, fait des familles migrantes ou peut-être de femmes qui arrivent avec leurs enfants. Nous n'avons pas en ce moment d'éléments pour savoir si c'est une pratique nouvelle, c'est-à-dire une modification des comportements migratoires, mais elle a un impact considérable sur la natalité urbaine.

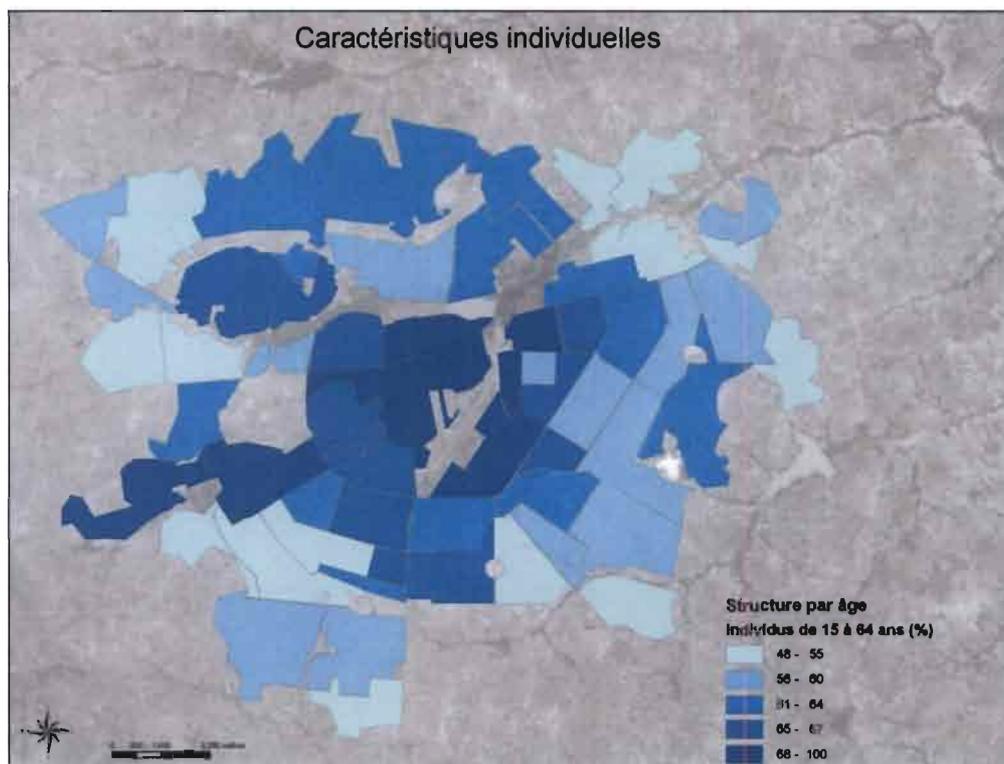
3. *Migrations et dynamiques intra-urbaines*

A ce stade, l'analyse des trois descripteurs élémentaires de la démographie que sont l'âge, le sexe et le lieu de naissance, n'a porté que sur l'ensemble de la ville. Les cartes présentées en introduction du rapport ont commencé à montrer que les relations intergénérationnelles, mais aussi de genre se différencient dans l'espace urbain. Il convient donc de s'interroger sur les choix de localisation des migrants dans la ville, en fonction de leur origine ou pratique migratoire ; s'ils contribuent directement à l'étalement s'installant aux limites de l'agglomération. Si c'est le cas, la natalité ne sera pas homogène dans l'espace et va donc contribuer au renouvellement inégal du peuplement.

Une particularité des grandes villes dans les pays de transition tardive, est que leur croissance est si rapide qu'elle est à l'échelle d'une vie humaine. L'essentiel de l'extension territoriale s'est opérée en deux ou trois générations, soit la durée du cycle de vie d'un individu. Le parallèle entre la trajectoire de la ville et celle de l'individu est une clé de compréhension de la fabrique de la ville et des stratégies individuelles. Notons par exemple que la localisation relative de l'individu dans la ville change au cours de sa vie. C'est ainsi que l'accès aux aménités urbaines dépend de la date d'arrivée, l'étalement crée de la discrimination. Ce qui explique par exemple que l'âge moyen des habitants décroît vers les périphéries urbaines, surtout quand la mobilité résidentielle est faible. Une autre question qui inspire cette section découle des conclusions précédentes sur le rôle des migrations féminines sur la natalité. Une polarisation spatiale des migrantes peut changer la natalité des quartiers et donc leur dynamique naturelle propre ; surtout si les mobilités résidentielles sont

contenues par l'offre de logement ou le manque de ressources des habitants. Quelques cartes des variables démographiques présentées aident à vérifier ces hypothèses, en inspirant d'autres

On ne reviendra pas sur la carte de l'âge moyen qui traduit en un chiffre trop simple les variations de la structure par âge dans l'espace ; mieux vaut décomposer cet indicateur pour préciser les questions.



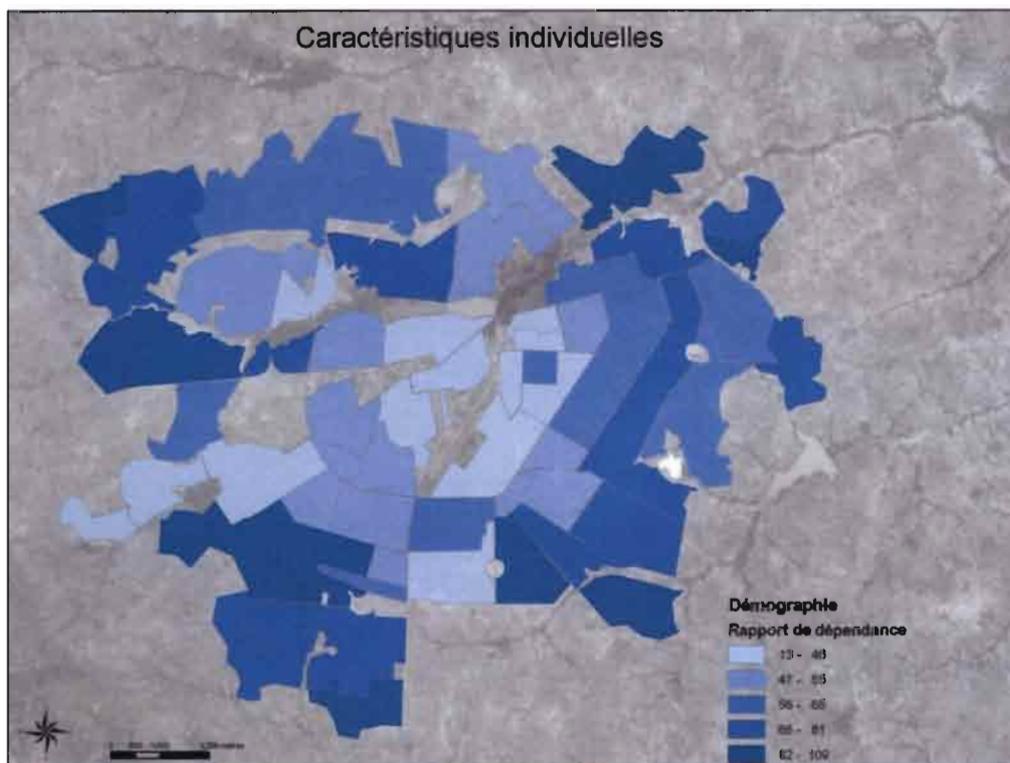
Carte 18 : Proportion de 15-64 ans par unité de bâti

Où se trouvent les habitants en âge de travailler, selon le critère assez large d'intervalle des 15-64 ans ? La concentration est centrale, s'étendant sur les espaces résidentiels anciens, et vers la sortie de la nationale 1. Leur localisation prévaut dans les zones d'activité et indique un rapprochement aux lieux de travail. Notons, car ce n'est pas si fréquent, une bonne similitude des zones proches qui illustre une tendance lourde du peuplement. La carte des + de 65 ans (non représentée) n'est pas robuste car elle s'appuie sur des effectifs faibles. Elle confirme néanmoins une présence encore plus centrale, au sud de la commune de Bascuy, à l'est de Dassasgho, Dagnoin..., dans une moindre mesure vers Tanghin. Avec l'âge, et une mobilité résidentielle se réduisant, ces personnes se sont sédentarisées dans les quartiers qui existaient quand elles sont arrivées dans la ville. Les opportunités résidentielles étaient spatialement plus limitées, construisant la concordance entre l'histoire de la ville et l'histoire de vie des individus. Aujourd'hui, ces personnes désormais inactives se trouvent dans la situation enviable d'être proche du centre et de l'activité économique source d'emploi, un accès qui se restreint pour les plus jeunes poussés vers la périphérie.

Ouagadougou bénéficie de l'arrivée d'hommes « tout faits », que la ville n'a pas eu à élever et à former. A l'échelle locale des quartiers, quel sens peut-on donner à ce bonus démographique immédiat ? Pour que profite à la communauté urbaine dans son ensemble, cela suppose une mobilité exceptionnelle ou des politiques opportunément localisées. Une bonne circulation des travailleurs potentiels permettrait qu'ils soient en mesure de s'employer en tout point de la ville et

d'avoir un accès égal aux services de santé, éducation, qu'importe leur localisation. A défaut, si la mobilité des personnes est contrariée par les distances physiques et sociales, une politique d'investissement respectueuse de la configuration du territoire urbain est nécessaire. Et cela d'autant que, contrairement à un bonus acquis par la transition de la fécondité, celui résultant de la migration est fragile : les jeunes adultes migrants et l'arrivée des familles ont une descendance qui vient immédiatement réduire, jusqu'à progressivement l'annuler, le bonus.

La carte du rapport de dépendance qui exprime le nombre d'inactifs (moins de 15 ans et plus de 65 ans) rapporté aux personnes en âge de travailler désigne de manière claire une graduation progressive du centre vers la périphérie, avec des nuances à des échelles plus fines car l'expansion de la ville n'est pas homogène (la périphérie septentrionale se distingue comme la sortie vers Bobo). Elle montre clairement que les familles qui supportent le plus grand nombre de dépendants, des enfants principalement, sont situées dans les quartiers périphériques, souvent non loti, et donc mal dotés en infrastructure, en emploi, en accessibilité. Ce sont également des zones d'arrivée des migrants, qui souffrent donc des pénalités soulignées. Leur marginalisation, par des infrastructures déficientes en zone non lotie ou périphérique tend à relever la natalité et le défaut d'investissement laisse passer l'opportunité démographique. C'est bien là que se joue cette dynamique : faciliter l'accès à la contraception constitue un outil de maîtrise de l'étalement.



Carte 19 : Proportion de dépendants

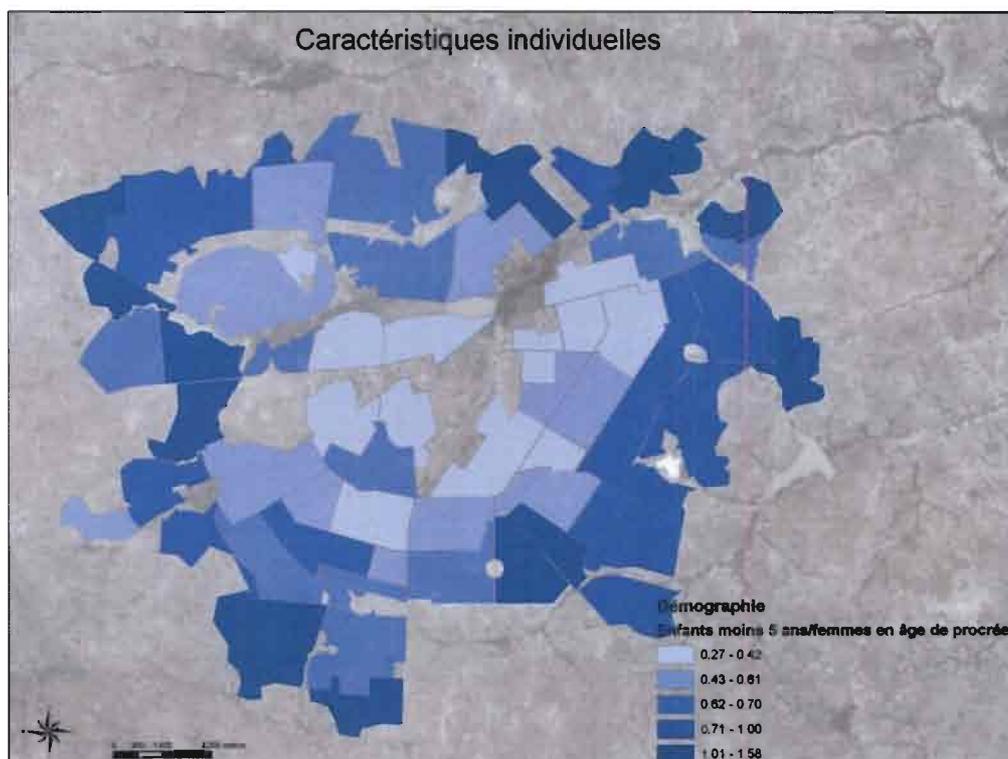
La variation du rapport de masculinité a une origine migratoire, du moins aux âges de la plus forte mobilité, avant que la mortalité n'introduise un autre déséquilibre entre les survivants²⁹. La baisse brutale du rapport de masculinité entre 15 et 25 ans correspond à une surmobilité des femmes à ce

²⁹ A cause de la surmortalité des hommes ; encore que la mortalité en couches puisse contribuer à modifier le rapport de masculinité au cours de la vie féconde dans le même sens qu'une plus grande mobilité masculine à ces âges.

moment du cycle de vie. La carte du rapport de masculinité de 15 à 24 ans exprimerait donc les choix territoriaux des jeunes femmes migrantes ; puis entre 25 et 39 ans, ceux des jeunes adultes masculins. Ces deux cartes (non reproduites) ne donnent pas une géographie clairement contrastée, mais ne sont pas similaires pour autant. Les femmes jeunes sont plus nombreuses dans les zones centrales autour de l'aéroport, Dassasgo, Somgandé, ainsi que vers la zone industrielle. Des localisations qui pourraient correspondre à des emplois domestiques dans les logements des quartiers résidentiels plus aisés. La surmigration masculine se remarque plus nettement dans les parties sud-orientales et nord-occidentales de l'agglomération. En négatif leur moindre présence se détache sur un axe Nord-est / Sud-ouest, mais avec de nombreuses exceptions ponctuelles. Pourtant les écarts sont importants qui semblent confirmer une différenciation genrée du choix des lieux par les migrants, mais à une échelle qui n'est pas perceptible par cette cartographie.

4. Nuptialité et reproduction

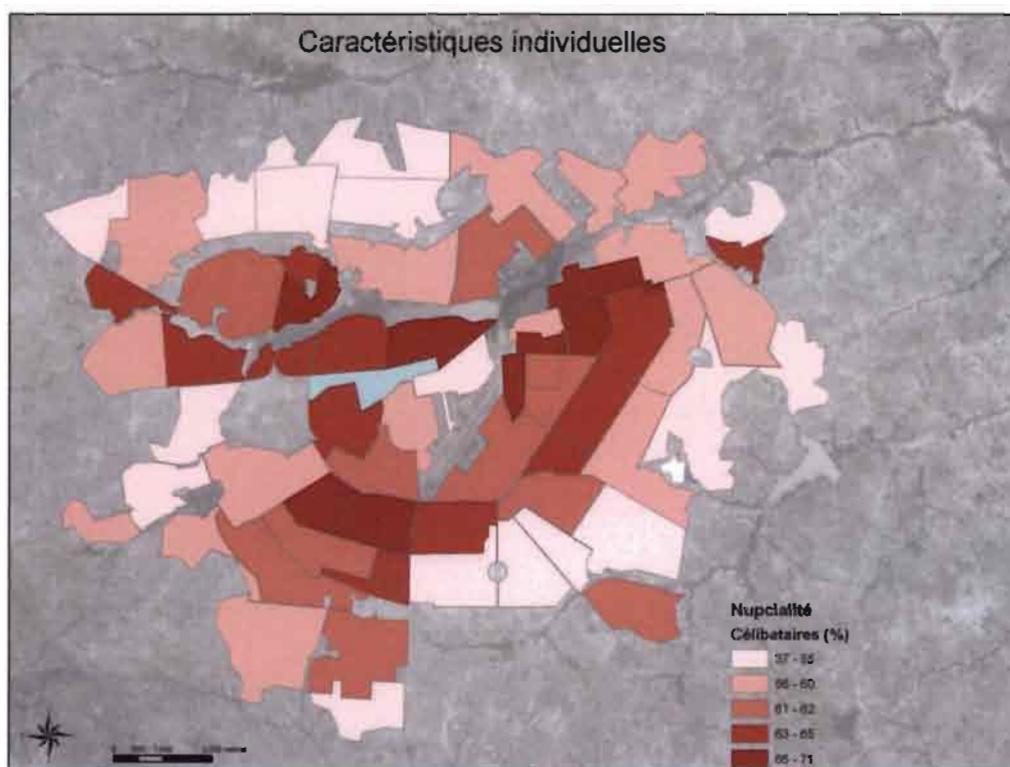
Les conséquences démographiques de la nouvelle migration féminine vont dépendre désormais de l'évolution de leur fécondité. C'est là aussi que se joue le futur de la ville : l'adoption par les migrantes de pratiques reproductives mieux contrôlées. Cette fécondité change probablement selon les quartiers de la ville, à cause notamment de l'origine des migrantes (les femmes issues du monde rural sont plus fécondes) et le niveau socio-éducatif des habitantes. En situation de faible mobilité résidentielle, cette natalité peut faire la différence entre l'étalement ou la densification.



Carte 20: Un indice de reproduction : le nombre d'enfants par femme

L'enquête ne relève pas la descendance des femmes pour estimer ou leur parité atteinte ou la fécondité du moment. Le moyen le plus immédiat d'estimer indirectement la capacité reproductive des femmes du quartier est de calculer, pour chaque zone, un indice qui rapporte les *enfants*

présents au nombre de femmes en âge de procréer (15-44 ans). La carte retient les enfants de moins de cinq afin d'en donner une appréciation la plus récente possible. Cet indice est à manier avec prudence car il présente l'inconvénient analytique d'amalgamer fécondité, mortalité juvénile et la mobilité de leur mère. L'avantage est que, s'appuyant sur des effectifs importants, sa cartographie est robuste et donne une bonne approximation de la reproduction effective et immédiate dans chaque zone durant les cinq années précédant l'enquête. Les écarts sont importants comme le renseigne la Carte 20 discrétisée par quantiles. La graduation est concentrique, s'élevant quand on s'éloigne du centre. La périphérie, souvent non lotie, fait preuve d'une vitalité démographique bien supérieure, stimulant l'étalement de la ville au détriment d'une densification du centre. Le processus n'est pas surprenant au regard des cartes précédentes et à suivre. Les jeunes adultes risquent plus de se retrouver relégués aux marges du territoire, car l'accès au logement leur est plus difficile – le patrimoine se construit sur le cycle de vie, la famille se forme au début –, ce qui est une indication quant aux enjeux démographiques des politiques sociales du logement. Cette dernière remarque trouve une illustration dans la carte suivante de la distribution des célibataires. La nuptialité est une des composantes de la reproduction et il est manifeste que le célibat favorise une localisation plus centrale, proche des lieux d'emploi de l'université, à la faveur notamment de la location ou de l'hébergement, voire de pratiques de corésidence (« célibaterium »)

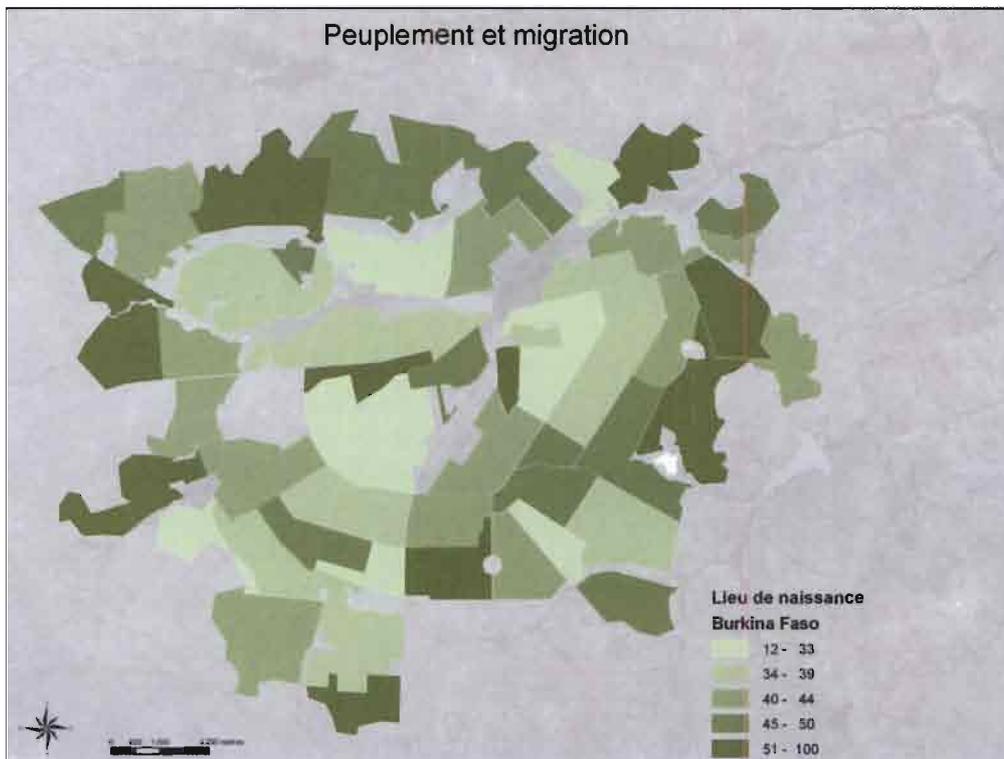


Carte 21: Proportion de célibataires

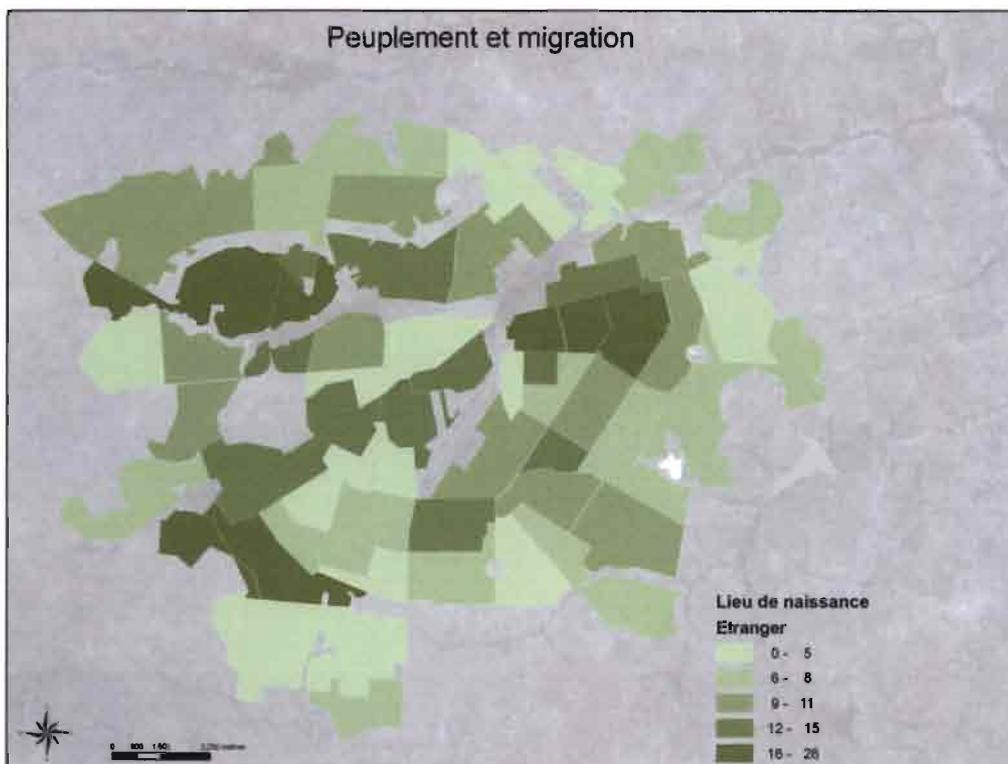
5. *Origine des migrants et localisation dans la ville*

Du fait des caractéristiques des migrants, leur lieu d'arrivée ou installation remodèle la composition urbaine. Pour établir la géographie de leur localisation, une première distinction est envisageable entre les originaires du Burkina Faso et les étrangers, incluant les Burkinabé nés en Côte d'Ivoire. La

carte suivante (Carte 22) présente la distribution des premiers, les Burkinabé non ouagalais (qui ne sont pas nécessairement d'origine rurale), selon leur importance relative. Si la lecture de la carte ne s'attarde pas trop sur le centre, sous-représenté par l'échantillon, les pourcentages les plus élevés (plus de 45-50%, les deux derniers quantiles) se trouvent en périphérie. La commune de Boulmiougou se distingue sensiblement de ce modèle pour se rapprocher du péricentre. L'accès à la ville par les migrants se fait donc à la marge, là où les conditions résidentielles sont les moins bonnes, contribuant à l'étalement rapide de la ville, qui ne souffre pas de limites naturelles.

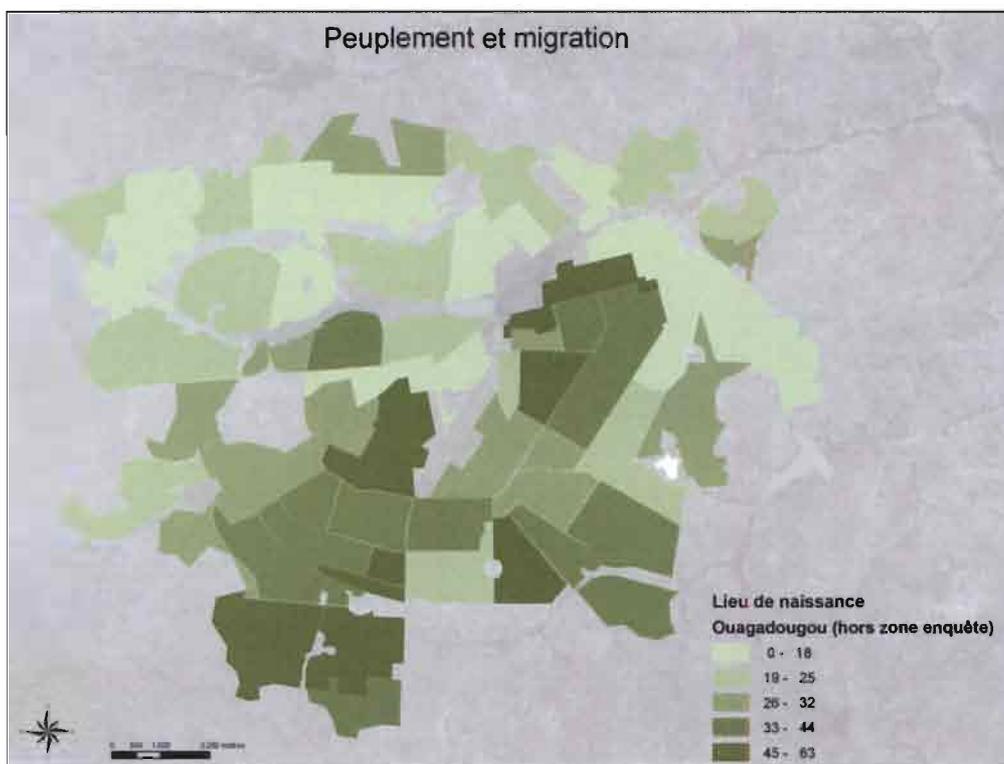


Carte 22: Localisation des migrants originaires du Burkina



Carte 23: Proportion de résidents nés à l'étranger

Les étrangers ne présentent pas le même profil résidentiel (Carte 23) ce qui correspond probablement à des origines et des strates sociales différentes. Une première concentration (de plus de 15%) coïncide avec des quartiers aisés, proche de l'université et à l'est du centre administratif ; une seconde se situe dans la commune de Signoguin avec des débordements au nord du camp militaire, vers la mission protestante. Le troisième axe part du centre en direction de la nationale 1. Même si l'on devine des profils différents sur ces trois pôles de localisation, la démonstration reste à faire.



Carte 24 : Mobilité intra-urbaine des Ouagalais de naissance

Un mot d'une dernière géographie qui nous renseigne sur la mobilité intra-urbaine, celle des personnes nées à Ouagadougou, mais hors de la zone d'enquête. Ce sont des Ouagalais qui ont quitté leur quartier ou secteur de naissance pour habiter là où ils sont enquêtés en 2009. Les zones cartographiées (Carte 24) représentent leur présence dans les zones d'arrivée. La partition Nord/sud, incluant le centre, est nette, la moitié sud apparaissant comme plus attractive. Deux parties peuvent être distinguées : 1) un large éventail partant du centre et englobant Ouaga 2000 et un autre cône partant du quartier administratif vers le Nord-est, mais s'arrêtant brusquement à la circulaire. Si ce quartier ancien est traditionnellement recherché, le Sud confirme une attraction plus récente associée à Ouaga 2000, mais bien au-delà du site, finalement peu occupé. Ce déplacement suppose les moyens d'acquisition d'un nouveau logement, parfois dans des ensembles neufs. La mobilité intra-urbaine semble bien révéler une ascension sociale ou être réservée aux classes plus favorisées.

Bibliographie :

BLOOM, D., D. CANNING, et J. SEVILLA, 2003, "The Demographic Dividend: A New Perspective on the Economic Consequences of Population Change." A RAND Program of Policy-Relevant Research Communication vol., pp.

DENIS, E.M.-E., FRANÇOIS, 2008, *Africapolis. Dynamiques de l'urbanisation, 1950-2020. Afrique de l'Ouest*:1-38p.

LE JEUNE, G., V. PICHE, et J. POIRIER, 2005, "L'émergence d'une migration féminine autonome du milieu rural vers le milieu urbain au Burkina Faso?" *African Population Studies* vol., pp.

VI. Travail et mobilités

Daniel Delaunay³⁰

Dès la conception du protocole, a été faite l'hypothèse que le travail est le premier discriminant des mobilités, prises dans leur ensemble et leur diversité. La migration est définie par un changement du bassin d'emploi et la recherche de travail et d'éducation la motive en premier lieu. Les mobilités résidentielle et quotidienne les prolongent dans l'espace intra-urbain. Pour celles-ci, se combinent les raisons liées au logement comme à l'environnement immédiat du quartier ; le lieu de travail est également un élément décisif du choix. A l'opposé, si un individu voit réduites ses capacités à se déplacer, l'accès à certains emplois risque de s'en trouver contrarié. Les rapports au travail se forment au cours des trajectoires biographiques, notamment résidentielles, les départs comme les installations étant sélectives. Choix des lieux et des activités se combinent dans les projets migratoires. En Afrique, tout particulièrement, la migration est associée au secteur informel au point d'en faire une caractéristique spécifiquement urbaine du travail. Ce secteur faciliterait l'absorption d'une main-d'œuvre immigrante au-delà des capacités d'investissement du secteur productif, il pourrait même en être l'une des expressions.

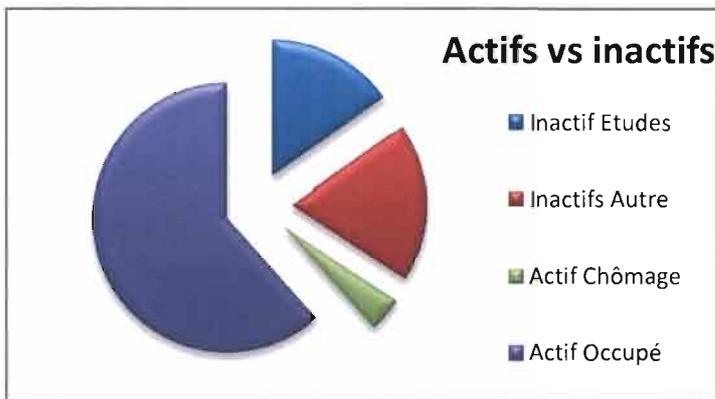
L'observation des mobilités a entrepris une description fine du travail sur trois échelles de temps : transversale, annuelle et biographique. A l'échelle **transversale** (en réalité sur le mois précédent l'enquête)³¹, un descriptif de l'activité est décliné selon des catégories issues des recensements pour une part et reprises à l'enquête 123 d'autre part. Cinq critères sont utilisés. L'*occupation* distingue différentes formes d'activité ou d'inactivité, chômage ou arrêt temporaire, le travail domestique. Le *statut dans le travail* est établi selon que le travailleur se déclare employeur/patron, salarié employés apprenti, journalier, aide familial... Se déclarer « travailleur indépendant » est un premier critère pour circonscrire le travail informel. Le secteur d'activité comprend quatre modalités, les services divers étant distingués du commerce. Le type d'entreprise (public/privé/associatif ou familial ainsi que les travailleurs à leur compte) affine un peu mieux le profil des actifs. Enfin le lieu de travail permet d'identifier les personnes qui choisissent, ou sont contraintes, de travailler à domicile, dans la rue, celles qui investissent dans un bâtiment dédié, utilisent un véhicule... Ces critères classiques, qui ne seront pas décrits pour écourter la présentation, sont utilisés pour reconstruire des catégories socioprofessionnelles plus précises et conformes aux recommandations internationales. La reconstruction s'est également appuyée sur l'exploitation des déclarations en clair des professions et activités en cas de doute ou de classification malheureuse. Enfin, le relevé des activités secondaires a été utile pour démêler les situations de pluriactivité, notamment dans le cas d'associations entre les tâches domestiques qui incombent aux femmes, et des activités d'appoint. La seconde échelle de temps est **annuelle**, concerne l'année 2008 qui, et c'est son intérêt, est également couverte par un calendrier résidentiel avec la même précision d'un mois. La description de l'activité est plus succincte mais bénéficie de la connaissance des déplacements associés à ce travail. Ce calendrier annuel a été

³⁰ Démo-économiste, Directeur de recherche, Institut de recherche pour le Développement (IRD), UMR 201 « Développement et sociétés », Université de Panthéon-Sorbonne, Paris 1, IRD.

³¹ Cet écart par rapport à la référence habituelle d'une semaine vise à se synchroniser sur les critères de résidence qui retiennent ce pas de temps.

introduit dans la perspective de passages répétés et pour mieux connaître les travailleurs que la ville accueille de manière temporaire, ou les citoyens pratiquant la multirésidence. Cette échelle de temps est indispensable en milieu rural ; avec des répercussions dans l'espace urbain qu'il convenait d'explorer. Enfin, l'échelle **biographique** considère les trajectoires professionnelles et éducatives mises en parallèle avec les parcours résidentiels et les cohabitations. Ces deux dernières échelles ne sont abordées que de manière superficielle dans le présent rapport.

Les descriptions qui suivent portent exclusivement sur le travail du mois précédent de la population *résidente habituelle*, sauf mention contraire. La première classification définit les actifs selon deux modalités, les travailleurs effectivement occupés et ceux au chômage. Les inactifs le sont pour une part qui tient à la scolarisation, et pour une autre part à la cession d'activité à cause de l'âge. Les actifs occupés représentent un pourcentage élevé (62%) qui confirme les remarques sur le bonos démographique : cette importance est une opportunité que l'on doit à la migration. Le chômage représente 4% de l'ensemble, et un peu plus de 6% de la population active, ce qui est peu mais traduit le sens limité de cette notion au regard de l'importance du secteur informel.



Inactif Etudes	0,152
Inactifs Autre	0,190
Actif Chômage	0,042
Actif Occupé	0,617

Figure 10 : Actifs vs inactifs

Les types d'occupation ont été construits³² en reprenant les réponses aux questions portant sur le statut dans le travail, le type d'entreprise et le lieu d'exercice de ce travail (Cf. supra). La question sur le lieu de travail venait compléter le tableau pour documenter les implications réciproques entre la mobilité quotidienne et l'activité. Le manque de cette ressource³³ peut contrarier certaines occupations professionnelles ou les cantonner au secteur informel. La réponse a donc été utilisée pour distinguer les travailleurs indépendants selon qu'ils disposent d'un local pour exercer (dédié ou bien leur propre logement), ou bien sont contraints de travailler dans la rue, dans l'espace public.

³² Reconstruction réalisée par Laure Pasquier et Christophe Nordman, économistes.

³³ Une situation qui n'est pas abordée dans ce rapport

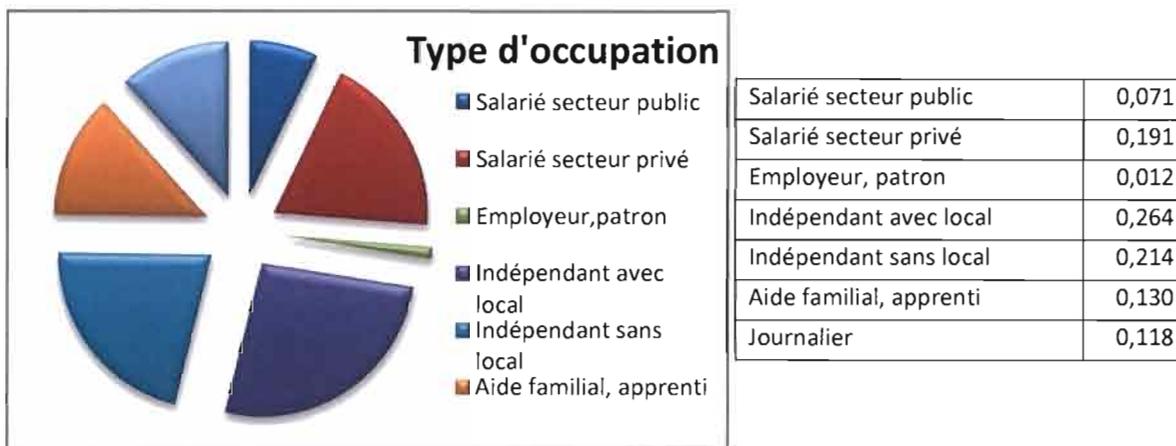


Figure 11 : Type d'occupation

Au final, les travailleurs indépendants composent la catégorie majoritaire, presque absolue (48%) ; un quart des travailleurs sont des aides familiaux ou des journaliers. Les patrons et employeurs sont rares (un peu plus d'une personne sur cent) et les salariés rassemblent seulement un quart des actifs.

Pour les analyses qui suivent, ces deux typologies sont combinées en une seule qui n'exclut personne, et donc pas les inactifs dont le comportement migratoire nous intéresse. Le tableau suivant précise le profil moyen de ces catégories à Ouagadougou au début de 2009.

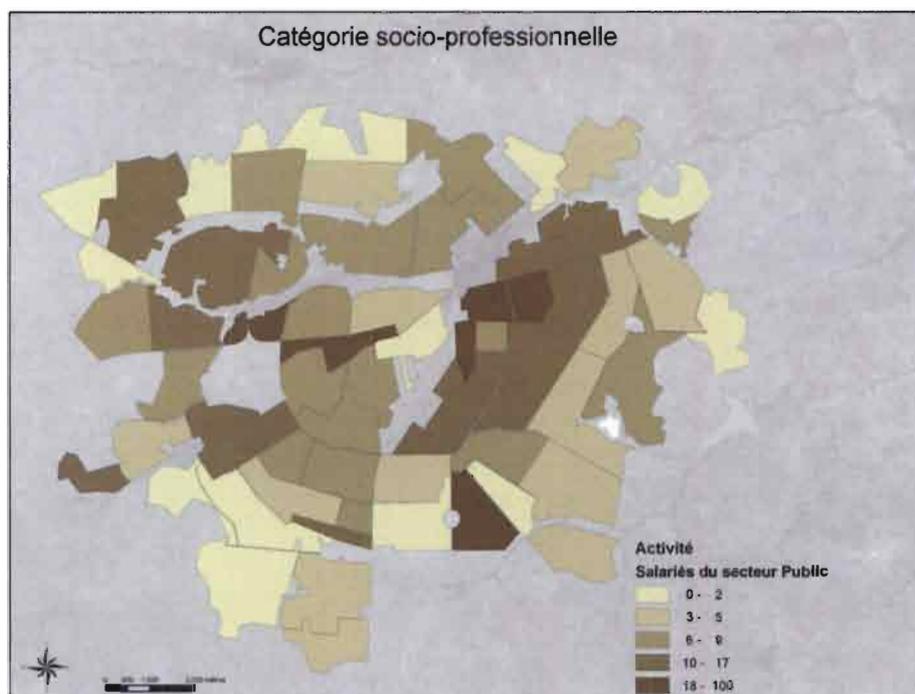
	Proportion du total	Rapport de masculinité	Âge	Années d'étude	Score niveau de vie
Salarié public	0,029	221	39	11,0	1,2
Salarié privé	0,078	173	30	5,1	0,5
Employeur, patron	0,005	530	38	6,0	1,0
Indépendant avec local dédié	0,108	148	35	2,8	0,0
Indépendant sans local (rue, e	0,088	87	35	2,0	-0,1
Aide familial, apprenti	0,053	224	22	3,7	0,1
Journalier	0,048	560	28	3,3	-0,2
Inactif études	0,102	108	17	4,3	0,8
Inactifs autre	0,127	9	32	2,4	0,2
Actif chômage	0,028	287	29	4,4	0,1
Moins 12ans, non renseigné	0,332	102	6	0,8	0,1

Figure 12 : Profil des catégories socioprofessionnelles

En plus de la première colonne, qui rapporte l'importance démographique relative de chaque groupe, quatre variables décrivent ces situations socio-économiques : le rapport de masculinité qui comptabilise le nombre d'hommes pour cent femmes, l'âge moyen, le nombre moyen d'années d'étude sans distinction du type d'enseignement et le score de niveau de vie établi par analyse par composantes multiples, soit les coordonnées sur le premier axe factoriel d'une batterie d'équipements du logement. Cette dernière valeur n'est pas un attribut individuel mais du logement dans lequel vit la personne décrite.

Une première conclusion forte : les **fonctionnaires** forment l'élite de la ville tant pour le niveau éducatif atteint que pour le niveau de vie ; ils se démarquent au point de laisser les autres catégories à distance (à l'exception des patrons juste un peu en retrait). C'est une minorité (3% de toute la

population, 7% des actifs), la plus âgée (39 ans en moyenne), masculine (plus de deux fois plus d'hommes que de femmes). Leur localisation dans la ville confirme sa proximité des quartiers administratifs, laquelle leur évite des déplacements longs, une contribution supplémentaire à la valorisation de ce statut. Impossible cependant de conclure à une polarisation ou ségrégation résidentielle de cette CSP favorisée : sa dispersion dans la ville est assez large, à l'écart néanmoins des quartiers défavorisés, non-lotisés, avec une préférence pour les nouveaux ensembles résidentiels.



Carte 25 : Proportion d'actifs salariés du secteur public

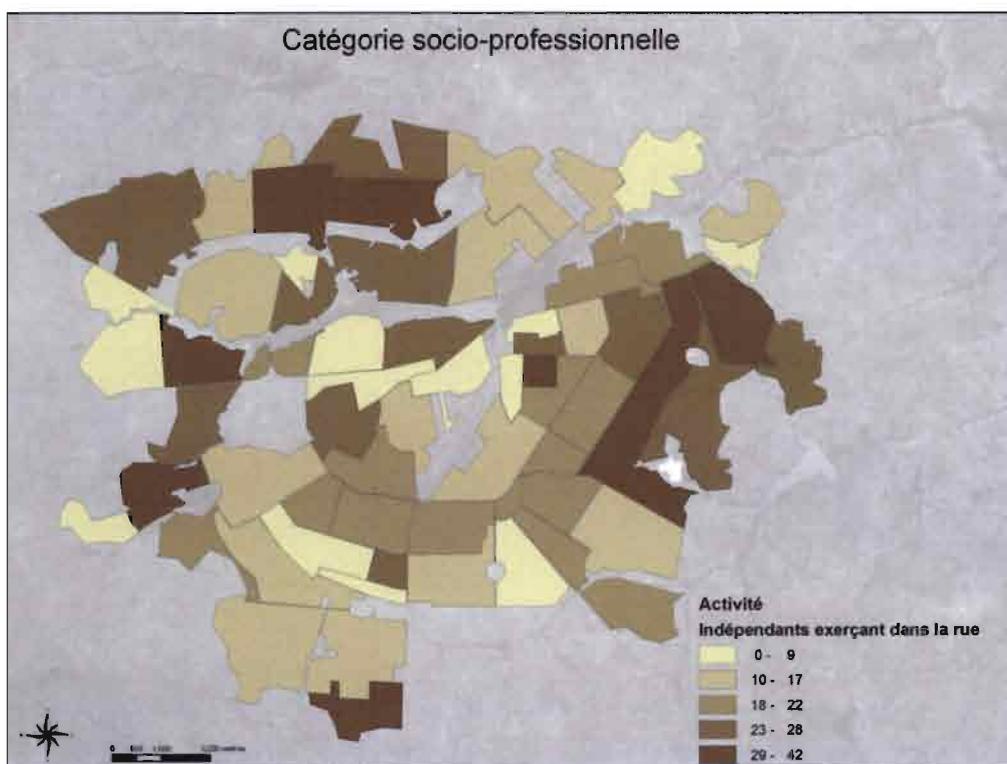
Les **patrons** suivent de peu pour l'âge et le niveau de vie, mais sont moins bien dotés en capital humain, le seul critère qui fait vraiment la différence entre eux. De manière schématique, force est de constater que la société urbaine a conforté deux distorsions sociales anciennes : les rapports de séniorité et de genre, auxquels elle ajoute une composante moderne : l'éducation. Néanmoins, l'effet déterminant de la scolarisation est moins l'apport d'une promotion au mérite que l'apanage des classes favorisées, qui ainsi se reproduisent. La preuve se trouve dans le niveau de vie des inactifs scolarisés, peu éloigné de celui des deux CSP au haut de l'échelle ; c'est rappeler qu'ils partagent les mêmes logements dont l'écart néanmoins montre un signe de démocratisation.

Les **salariés du privé** sont deux fois et demie plus nombreux, et surtout plus jeunes. Une information qui confirme le recul de l'emploi public parmi les jeunes générations. Ils sont moitié moins scolarisés que les fonctionnaires, moitié moins aisés si on en juge à l'indice de niveau de vie. Les femmes y sont minoritaires mais mieux représentées que dans le secteur public ; le secteur privé contribue plus à leur émancipation, ne serait que par effet d'âge.

Les **travailleurs indépendants** composent la catégorie la plus nombreuse et la plus démunie. Ils sont relativement âgés (35 ans en moyenne), faiblement scolarisés, soit 2-3 années d'étude en moyenne. Une différence notable et instructive concerne ceux qui exercent dans la rue, confirmant la pertinence de ce critère pour doser la précarité du secteur informel. Ils sont en retrait sur tout, sauf l'âge, presque aussi nombreux que les travailleurs formels « abrités ». C'est le genre surtout qui les

différence, le relatif dénuement de cette catégorie touche particulièrement les femmes qui se retrouvent plus nombreuses à exercer dans la rue. Cet entre-deux manifeste la contrainte de sortir de la sphère domestique sans pouvoir atteindre l'espace professionnel dédié, en partie faute de mobilité. Il faut y voir surtout l'importance de leur présence sur les marchés.

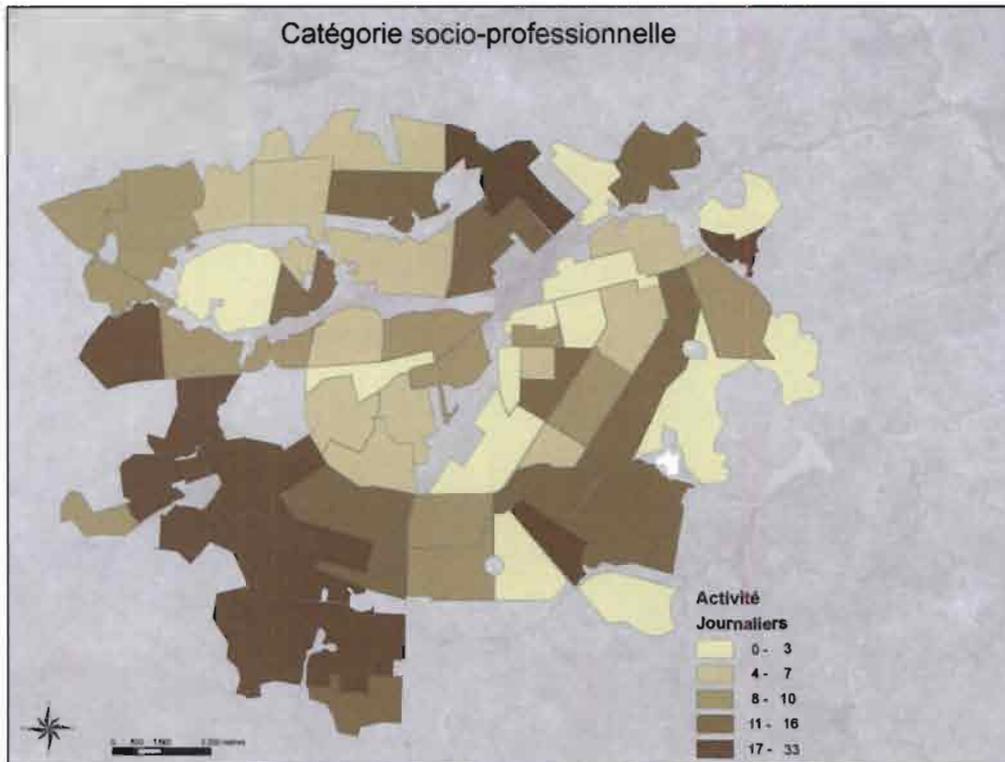
Cette situation prend son sens en considérant le travail domestique non rémunéré qui compose une bonne part de la catégorie des « autres inactifs », presque totalement féminine. Ce groupe est le plus démuné, pour tous les critères. Même les chômeurs font mieux pour l'éducation, le niveau de vie. On notera que c'est une population nettement plus jeune, et donc accaparée par les tâches reproductives. Les quartiers qui accueillent les travailleurs indépendants travaillant dans la rue sont à la hauteur de leur dénuement, des zones non loties pour la plupart, particulièrement éloignées du centre mais dont la configuration montre clairement la différenciation de la périphérie.



Carte 26: Travailleurs indépendants exerçant dans la rue

Les variations du rapport au travail selon le cycle de vie (Figure 13) précisent le tableau. Les salariés du public ou bien se recrutent tardivement ou plutôt sont les témoins d'une époque plus favorable à la fonction publique. Le salariat privé devient la règle pour les plus jeunes, il est exclusif pour les moins de 20ans, important pour la classe d'âge suivante. Les aides familiaux se recrutent parmi les jeunes, jusqu'à un âge assez tardif si on en juge pour le groupe des 20-29 ans, avec une sensible reprise pour les personnes âgées mis à contribution par les familles qui les accueillent. Le travail à la tâche ou comme journalier est une pratique du début de cycle de vie, associée à une plus grande mobilité ou une installation précaire, mais se maintient un peu parmi les plus adultes de plus de 45 ans. Les descriptions suivantes montreront que c'est une activité pratiquée un peu plus souvent par les étrangers ou les migrants de retours de l'extérieur, sans doute mal installés dans la ville. Leur localisation est particulièrement concentrée dans la partie sud-ouest de la ville, formant un ensemble

compact qui exploite sans doute des possibilités d'emploi ; une remarque qui vaut également pour leur présence près de la zone industrielle.



Carte 27 : Catégorie socio-professionnelle : les journaliers

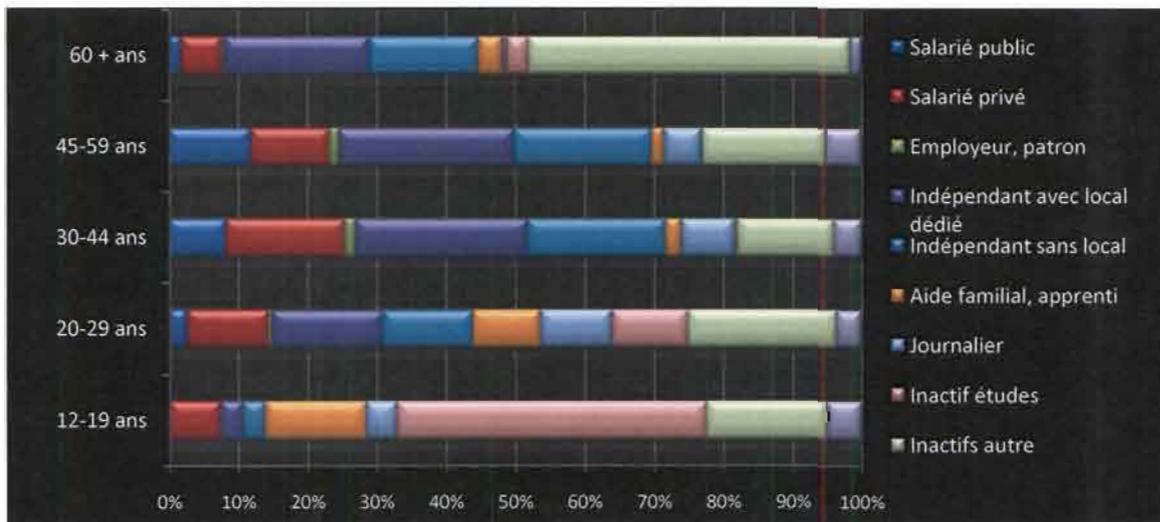


Figure 13 : Variation de l'activité selon le cycle de vie

Les formes diverses d'inactivité sont très présentes avant 30 ans, du fait des travaux domestiques et des charges de la reproduction ; elles augmentent de nouveau après 60 ans. Reste que les anciens sont pour une bonne partie contraints à l'activité. A l'opposé, le taux d'activité chez les 12-19 ans est assez élevé, puisque 3 jeunes sur 10 travaillent. Le recul tardif de l'inactivité (30-44 ans) est à mettre en lien avec le développement d'activités d'appoint, de type informel, une fois que les épouses sont soulagées de l'éducation des enfants en bas âge. Le chômage quant à lui, est peu déclaré après 45 ans. Il s'agit d'une catégorie assez peu adaptée à un contexte de fort emploi informel, en l'absence

d'allocation chômage. Il est associé à des scolarités plus complètes. Le salariat formel est un « privilège » des 30-59 ans, qui ont charge d'inactifs.

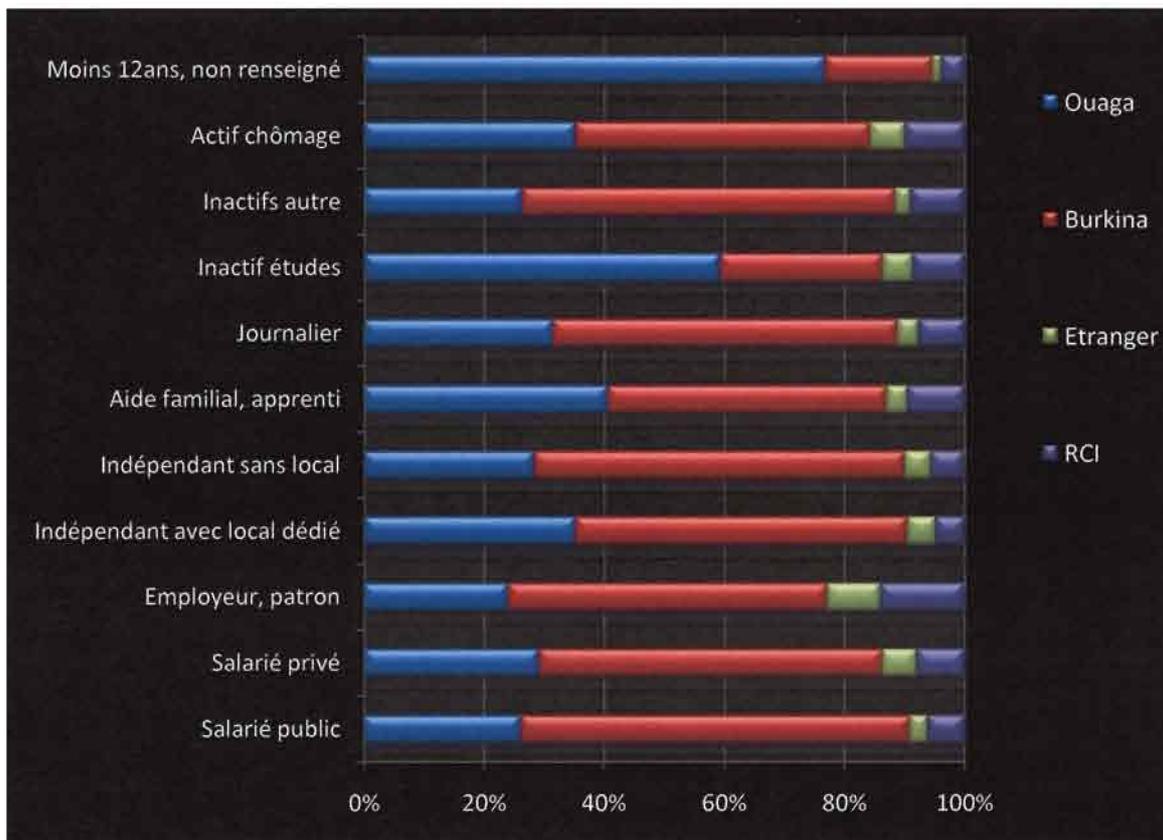


Figure 14 : Typologie du travail en fonction du lieu de naissance

La question centrale, dans une ville qui se développe par les mobilités, est de savoir si celles-ci contribuent à différencier les rapports au travail, son informalité, ses formes de précarité. La Figure 14 résume la réponse pour les quatre grands types de situations migratoires selon le lieu de naissance : a) les Ouagalais natifs, b) les Burkinabé nés hors Ouagadougou qui forment la plus importante vague d'immigration, c) les étrangers originaires principalement de l'Afrique de l'Ouest, hors RCI, et enfin les individus qui sont nés en Côte d'Ivoire.

Travail et mobilités étant étroitement liées au cycle de vie, ce tableau n'est qu'un outil rudimentaire pour contrôler l'interférence de l'âge sur le rapport entre migration et travail. Pour cette raison, et contrairement au tableau, les remarques suivantes se limitent aux seuls actifs, pour tenter d'en réduire la portée. Il en ressort que les salariés du public sont surreprésentés parmi les migrants nationaux. L'âge y contribue largement, peut-être aussi la mobilité des fonctionnaires entre le pays et la capitale, le fait également que la formation universitaire s'y concentre. Le transfert de capital humain dont Ouagadougou bénéficie est une facette un peu oubliée de l'urbanisation par migration, qui opère au détriment des régions. Les migrants étrangers (hors RCI) ont moins accès à la fonction publique, alors qu'une partie sont des fonctionnaires étrangers en poste. Les « Ivoiriens » se placent entre les deux, un peu au-dessous de la moyenne nationale ; sans discrimination flagrante donc. Les étrangers en général contribuent plus au salariat privé que les Burkinabé, natif ou non de la capitale ; un déficit d'accès au secteur formel pour les nationaux. Même remarque pour les patrons et employeurs, peu nombreux au total, qui est l'apanage des étrangers : disons que l'entreprenariat

est une initiative deux fois plus fréquente chez les migrants venant de l'extérieur. Visiblement, il existe depuis quelque temps un corps de travailleurs artisans ou professionnels originaires des pays voisins, tel le Ghana, qui ont trouvé une niche productive au côté d'un emploi public plus prisé par les Burkinabè.

La différenciation des indépendants (couvrant largement le secteur informel) est moins marquée, tout en concernant presque la moitié des travailleurs. Pour ceux qui disposent d'un local, les Ouagalais et les étrangers sont sensiblement plus nombreux, mais la preuve statistique n'est pas confirmée. Les Burkinabés migrants se retrouvent un peu plus à travailler dans la rue, mais avec les mêmes réserves statistiques. Les natifs de RCI sont sensiblement surreprésentés parmi les journaliers, si l'âge n'y contribue pas on peut y voir le signe, pour certains, d'un moindre ancrage dans l'économie urbaine. Une information à prendre avec prudence : les locuteurs mooré sont sous-représentés dans toutes les catégories de l'emploi formel et en particulier public. A contrario leur participation au travail informel, au chômage et à l'aide familiale est plus forte. Le désavantage est modéré, certainement à mettre au débit des origines rurales de l'immigration originaire du plateau.

L'exercice de certaines professions incite aux déplacements, de même que les personnes moins astreintes à résidence peuvent bénéficier d'un avantage professionnel. Les absences/présences temporaires du lieu de résidence habituel, relevées par l'enquête, repère les mobilités courtes dont certaines sont associées à des formes de travail. Les écarts ne sont pas très contrastés ou portent sur des effectifs peu nombreux, tels les salariés. Cependant, dans les groupes les plus mobiles des résidents habituels absents et des résidents temporaires présents³⁴ se remarquent des effectifs plus importants de salariés, et deux fois plus que la moyenne pour le secteur public. La mobilité est un attribut de cette élite des travailleurs, alors que les indépendants se signalent à l'autre extrême par leur immobilité, et tout particulièrement ceux qui exercent dans la rue. Signalons une seule exception significative : les aides familiaux et apprentis surreprésentés parmi les résidents temporaires présents. On pourrait s'attendre au même phénomène pour les inactifs scolarisés, or ce n'est pas le cas. Ce qui semble montrer que l'école contribue moins à l'apprentissage de la migration que le placement domestique dans les familles établies ou l'apprentissage. La scolarisation à Ouagadougou serait peu accessible aux non-citadins, une affirmation qui exigerait confirmation par une analyse plus fine des données.

Considérons maintenant les formes de travail observées auprès des personnes dont on connaît la biographie résidentielle. Des types de trajectoires ont été reconstruits selon les itinéraires qui distinguent quelques grands lieux de passage : étranger hors RCI, Côte d'Ivoire, Burkina hors capitale, et Ouagadougou. Évidemment, tous les répondants se trouvent dans la ville au moment de l'enquête, qui est donc la dernière étape du parcours. La Figure 15 représente le profil d'activité des groupes identifiés par leur passé migratoire³⁵, les conclusions sont bien sûr statistiquement plus fragiles pour les groupes peu nombreux.

³⁴ Ces personnes résidant habituellement hors du logement enquêté, mais s'y trouvent de manière temporaire.

³⁵ Qui ne concerne que les personnes de plus de 18 ans dont on a recensé les trajectoires migratoires.

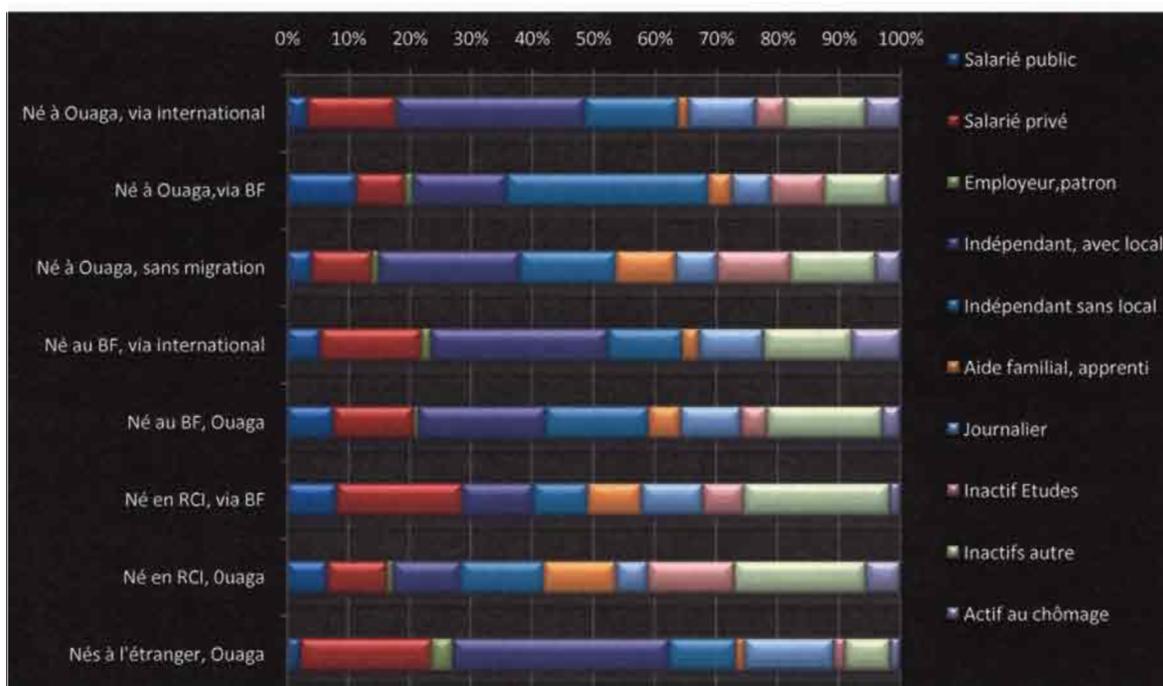


Figure 15 Les profils occupationnels selon les trajectoires résidentielles

	Age	Rapport de masculinité	Années d'étude	Score Niveau de vie
Né à Ouaga, via international	39.5	301	3.63	0.184
Né à Ouaga, via BF	36.8	172	3.98	0.280
Né à Ouaga, sans migration	30.7	109	3.42	0.380
Né au BF, via international	41.8	389	2.39	-0.074
Né au BF, Ouaga	33.9	160	4.07	0.137
Né en RCI, via BF	28.5	122	5.45	0.195
Né en RCI, Ouaga	28.2	125	4.00	0.513
Nés à l'étranger, Ouaga	36.7	112	5.76	0.665

Tableau 9 : Caractéristiques des types de trajectoires migratoires

La simple lecture du tableau n'autorise pas de conclusions robustes, faute de contrôler l'effet de l'âge, de l'éducation, et bien sûr d'utiliser les modèles de durée qui conviennent à l'analyse biographique³⁶. A défaut, le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** renseigne à grands traits individuels ces trajectoires migratoires.

Les **étrangers non ivoiriens** suivent plus souvent que les autres une logique d'entrepreneurs avec son corollaire : le salariat privé. Se confirme aussi l'importance relative des journaliers chez ces travailleurs plus circulants. Dans l'ensemble leur niveau d'éducation et niveau de vie sont élevés. La migration internationale contribue notablement au développement économique et au capital humain de la ville³⁷.

³⁶ L'analyse par modèle de Cox ou de temps discret sera entreprise à la suite de ce rapport d'étape.

³⁷ Les refus ont d'ailleurs été plus nombreux dans ce petit groupe de par leur statut (ambassade) ou une volonté de discrétion.

En se rappelant avec précaution la distinction populaire entre les « diaspos » et les « rapatriés », on regardera ce qui sépare les « Ivoiriens » arrivés directement à Ouaga et ceux qui ont fait un détour par le reste du pays. Plus d'étudiants se trouvent chez les premiers, moins de journaliers, un peu plus de travailleurs indépendants, plus de chômeurs. Les seconds, en revanche, se distinguent par une implication plus grande dans le travail salarié, en particulier dans le secteur privé. Une réserve doit être émise à propos du nombre d'année d'étude qui avantage les rapatriés passés par le Burkina. Cette statistique n'a été calculée que pour les personnes ayant terminé leur scolarité, pas pour les autres parce que leur cycle scolaire n'est pas complété au moment de l'enquête. Or un plus grand nombre d'Ivoiriens arrivés directement à Ouaga suivent encore un cursus scolaire. En revanche, l'écart de niveau de vie est radical, du simple au double, à l'avantage des retours de « rapatriés » sans détour par la province.

Parmi les **migrants burkinabè**, premiers contributeurs au peuplement de la capitale, certains (16% des plus de 18 ans), ont une expérience migratoire internationale, essentiellement en RCI. Ceux-ci compensent un désavantage dans le secteur public par une meilleure insertion dans le secteur privé, ou un travail informel plus fréquemment « abrité ». Une situation apparemment meilleure qui est contredite par un faible niveau d'étude (en partie du fait de l'âge) et un logement au confort sensiblement déprécié (plus marqué pour l'indicateur de niveau de vie). L'âge nettement plus élevé contribue à rendre leur trajectoire résidentielle plus complexe, le fait d'hommes dans leur écrasante majorité.

Enfin, les **Ouagalais natifs** sont divisés en trois groupes : ceux qui n'ont pas migré (la majorité 20%), ceux qui sont passés par le Burkina (6% des biographies), et enfin les migrants internationaux, de retour donc (4%). La discrimination sur le travail joue dans le même sens que pour les autres catégories : les migrants internationaux se tournent plus volontiers vers le salariat privé, un travail informel plus consolidé selon le critère de la disposition d'un local dédié, et enfin le statut de journalier. Les Ouagalais qui sont passés par la province forment la plus haute proportion de fonctionnaires, des migrations de fonction, probablement. Dans le groupe cet avantage est contrebalancé par une activité sans abri plus fréquente, le lot des femmes. Le passage par l'international ne signifie pas un statut économique plus valorisé, au contraire mais l'écart est modéré. Les Ouagalais non migrants se situent plutôt dans une situation moyenne. Jeunes ils bénéficient moins de l'emploi dans le secteur public mais le recours au secteur informel est dans la moyenne, leur scolarisation actuelle se rapproche de la bonne performance des « rapatriés ».

S'il fallait retenir quelques traits marquants de ce bref portrait professionnel des migrants, les points suivants pourraient être avancés.

1. La capacité à la mobilité quotidienne est discriminante du travail, elle est un facteur d'informalité. Les femmes en âge de procréer sont astreintes à résidence par des charges d'éducation ou domestiques, elles doivent donc se replier sur des opportunités de proximité, dans ou devant le domicile, dans la rue. Cependant, certaines spécialisations professionnelles, comme le petit commerce, pas seulement sur les marchés, brouillent un peu la conclusion d'une discrimination de la mobilité. A cela s'ajoute le fait que les jeunes familles, qui sont de surcroît migrantes, sont relativement plus nombreuses en périphérie. Cette contrainte accompagne l'étalement urbain qui contribue à l'exclusion de travailleurs plus démunis, car elle a également un coût. Qu'elle touche plus durement les femmes et les jeunes, exprime la continuité urbaine des relations intergénérationnelles anciennes.

2. La migration internationale enrichit la ville d'activités spécialisées, plus formelles avec une composante entrepreneuriale sans doute stimulante. Elle apporte aussi une main-d'œuvre flexible, sans doute précaire, qui contribue à cette dynamique. Or ce secteur privé prend la relève de l'emploi public, socialement gratifiant, parmi les populations les plus jeunes et auprès de femmes. Il apparaît donc comme un mouvement de fond de l'évolution de l'emploi.
3. Le secteur informel conserve une place prédominante qui est associée à un exode rural certes ancien et la situation professionnelle des femmes. La fracture se forme plus entre un secteur informel, prolongation urbaine des activités de l'économie domestique rurale, et un secteur public qui a accaparé pourrait-on dire le capital humain du pays. Ouagadougou a bénéficié de ce recrutement national mais au principal avantage de l'Administration, moins apparemment du secteur privé.
4. La présence de jeunes Burkinabé originaires de Côte d'Ivoire, mieux dotés en capital humain, en âge de mobilité, avec une trajectoire de migrants internationaux, pose la question de leur insertion, puis celle de leur avenir migratoire. Le rôle qu'ils jouent dans le peuplement et l'économie de la ville n'est en rien négligeable, ce qui rend particulièrement sensible les conditions de leur intégration.
5. C'est une conclusion qui nous ramène, en la généralisant au bonus démographique que la ville obtient de la migration. Il est clair que les conditions du travail évoluent, pas seulement en termes quantitatifs, du fait de l'apport de jeunes adultes, mais aussi dans les formes du travail : travail féminin, salariat, du secteur privé. Les politiques peuvent alors accompagner cette opportunité, par la formation professionnelle, notamment.

Bibliographie :

Bloom, D., D. Canning et J. Sevilla (2003) « The Demographic Dividend: A New Perspective on the Economic Consequences of Population Change », A RAND Program of Policy-Relevant Research Communication.

VII. De retour de Côte d'Ivoire : migrants Burkinabè à Ouagadougou

Florence Boyer³⁸

Eric Lanoue³⁹

Ce chapitre décrit, de façon partielle, une population spécifique de la ville de Ouagadougou dont l'importance numérique apparaît lors de l'analyse du protocole d'enquête : il s'agit des Burkinabè ayant connu un épisode de résidence plus ou moins long en Côte d'Ivoire, soit parce qu'ils y sont nés, soit parce qu'ils y ont migré avant de rentrer au Burkina Faso, en l'occurrence à Ouagadougou. L'intérêt pour cette population spécifique est apparu à la suite de la première enquête sur le peuplement de la capitale burkinabè, réalisée en 2007 (Boyer F., Delaunay D., Le Roux G.). Une enquête spécifique, qualitative a ainsi été mise en place parallèlement au protocole d'enquête.

Dans cette première analyse qui porte sur 92 individus d'âge, de profils migratoires et de profils socio-économique diversifiés, nous insisterons sur deux aspects essentiels de cette migration. D'une part, cette migration internationale que l'on qualifiera de retour – nous discuterons par la suite de la pertinence de cette notion – s'effectue dans le cadre d'un couple migratoire original, à l'histoire longue : le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. D'autre part, l'une des particularités de ces retours est qu'ils sont très liés aux moments de la vie au cours desquels ils se sont déroulés. Ainsi, lors de cette enquête, nous avons pu constater que nombre d'individus sont venus au Burkina Faso au cours des dix dernières années pour étudier, au-delà du contexte particulier de la Côte d'Ivoire. Les conditions de l'insertion à Ouagadougou, souvent difficiles, seront systématiquement mises en lien lors de l'analyse des parcours migratoires des individus.

Avant de passer à la description et à l'analyse de cette population, il s'avère nécessaire de revenir très brièvement sur des questions de définition. Comment qualifier les « Burkinabè de Côte d'Ivoire » ? Sont-ils des migrants de retour, alors que nombre d'entre eux sont nés sur le territoire ivoirien ? Faut-il s'en tenir à l'appellation populaire de « Diaspo. » - ou de « rapatriés » - qui désigne les arrivées consécutives au conflit -, le risque étant alors de réactiver leur caractère péjoratif.

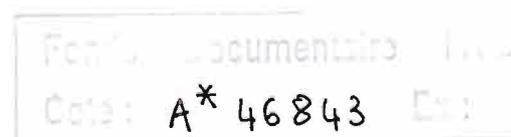
A. Désigner les « Burkinabè de Côte d'Ivoire » : méthodologie de l'enquête

1. Retour sur l'histoire migratoire et retour des Burkinabè

L'histoire migratoire du Burkina Faso est indissociable de celle de la Côte d'Ivoire depuis la colonisation. Des départs organisés par les autorités coloniales jusqu'aux appels à la main d'œuvre burkinabè après les indépendances, il n'est pas possible de penser les migrations internationales sans faire référence à ce couple migratoire qu'ont constitué et que constituent toujours le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Dès le début de la conquête coloniale, le Burkina Faso a constitué, dans l'esprit puis la pratique des administrateurs français, une réserve de main d'œuvre pouvant être employée au

³⁸ Géographe, Chargée de Recherche, Institut de Recherche pour le Développement, UMR201 « Développement et Sociétés » (Université Paris I, Panthéon-Sorbonne / IRD)

³⁹ Sociologue, Chargé de recherche, Institut de recherche pour le développement (IRD), UR105 « Savoirs et développement »



développement économique de la Côte d'Ivoire. « *But even before the French added colonial Burkina to their possessions in West Africa, French visitors implicitly identified the territory as a labor reserve (...) Most of the measures and mechanisms devised by the French to extract labor and wealth in colonial Burkina also directly or indirectly provoked migration* ». Nous ne reviendrons pas en détail sur l'histoire migratoire entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, celle-ci étant largement connue (Cordell D.D., Gregory J.W., Piché V.).

Cependant, nous nous centrerons sur la période plus récente, afin de déterminer en quoi il est toujours pertinent de parler de couple migratoire, de système migratoire entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Les travaux sur les retours des Burkinabè de Côte d'Ivoire, sur le maintien d'une circulation migratoire importante entre les deux pays sont encore peu nombreux (Blion R.). Ils font généralement état d'une diversification de la population migrante (importance des migrations féminines notamment) et d'une montée des retours vers différents lieux du Burkina Faso, renvoyant à une logique de dispersion des groupes familiaux et sociaux à la fois entre les deux pays et à l'intérieur de chacun des deux pays (Marchal J. Y. , Quesnel A.). Les années 1980 semblent constituer un tournant dans cette histoire migratoire en lien avec la crise économique qui sévit en Côte d'Ivoire, la mise en place progressive de mesures discriminantes à l'égard des étrangers (notamment dans l'éducation, comme nous le verrons par la suite) et, de façon marginale, la révolution sankariste au Burkina Faso.

Dans ce contexte, les retours se multiplient (sans qu'il soit possible d'en donner une évaluation correcte à l'échelle nationale, en attendant les résultats du recensement de 2006) avec comme caractéristique principale une implantation hors du village d'origine (Beauchemin C. et alii, Zongo M.).

La compréhension de ces retours conduit à poser différentes interrogations : la principale est celle de la définition même de ces mouvements. La notion de migration de retour est-elle adéquate lorsque l'on parle d'une population née en Côte d'Ivoire et dont l'arrivée au Burkina Faso constitue dans la très grande majorité des cas la première migration internationale ? Plus généralement, comment qualifier ces mouvements ? Faut-il faire appel aux désignations populaires de cette catégorie – au risque de devoir assumer leur caractère péjoratif – ou bien faut-il discuter la notion de migration de retour en fonction du parcours migratoire individuelle et du contexte social et spatial ?

Un rapide tour d'horizon de la littérature sur la notion de migration de retour fait état du caractère flou de cette notion, suivant l'échelle spatiale et temporelle à laquelle on se situe, suivant le type de migration auquel on a à faire en amont du retour... Nous relèverons deux principales particularités des mouvements de population entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire pour discuter cette notion de migrations de retour : d'une part, les retours concernent autant des migrants qui ont effectué au moins une migration en Côte d'Ivoire et ont décidé de revenir au Burkina Faso que des individus nés en Côte d'Ivoire de parents burkinabè ou de couples mixtes. D'autre part, ces retours s'inscrivent dans un contexte de persistance de circulations de courte, moyenne ou longue durée que l'on connaît mal dans la période la plus récente, qui fait suite au conflit ivoirien.

Lorsque l'on parle de migration de retour, il est implicitement fait référence à un lieu d'origine, point de départ de la première migration. Or, cette question de l'origine pose problème, dans la mesure où les installations ne se font pas forcément dans le lieu du premier départ (Beauchemin C. et alii). Au contraire, on constate que les installations s'effectuent plutôt en milieu urbain, petites et moyennes villes proches des villages de départ, ou dans la capitale et ce, en dehors du contexte de crise en Côte

d'Ivoire Certes, cette question peut être résolue en passant à une autre échelle spatiale : on ne revient plus au village d'origine, mais au pays d'origine en tant qu'espace national. Comme le remarque Beauchemin et alii, il n'existe pas d'échelle spatiale intermédiaire dans l'analyse des migrations de retour. Suivant l'échelle spatiale à laquelle nous nous plaçons, le lieu d'origine, lieu de référence pour celui qui s'installe, ne sera pas le même et n'aura donc pas les mêmes significations.

Une autre difficulté est celle posée par l'échelle temporelle et sociale. En effet, si l'on se place au niveau individuel, stricto sensu, le retour se joue par rapport à une première migration : Ego a migré en Côte d'Ivoire au moins une fois, s'y est installé pour un temps plus ou moins long, et a décidé de revenir au Burkina Faso pour une durée d'installation définitive ou transitoire. Or dans le cas qui nous préoccupe, nous avons à faire à des individus nés en Côte d'Ivoire dont l'un ou les deux parents ont migré en Côte d'Ivoire (rares sont ceux dont les parents sont aussi nés en Côte d'Ivoire) ; dans ce cas, le retour se pense à une échelle temporelle plus grande, c'est-à-dire qui ne se limite pas à une vie, mais à l'échelle du groupe familial. Dans bien des cas, nous verrons par la suite toutes les conséquences que cela induit, le migrant de retour est aussi un primo-migrant international.

Une autre implication de la notion de retour est qu'elle fait référence à l'installation : installation en migration et installation là où le retour s'effectue. Elle semble alors exclure l'ensemble des individus qui pratiquent des circulations entre les deux espaces ou qui sont en situation de bi-résidence (dans ce cas, retour et départ sont interchangeable).

Au regard de ces quelques réflexions, il apparaît nécessaire de définir la notion de retour en regard de l'histoire migratoire. De façon paradoxale, on est tenté de rapprocher la migration burkinabè des migrations de peuplement mises en place par les empires, même si les contextes sont très différents. En effet, dans le caractère massif, dans l'ancienneté de certaines installations, mais aussi dans la pérennité voulue ou subie de la référence au fait « d'être burkinabè », se retrouvent des éléments communs aux migrations de peuplement liées aux empires. La littérature qui rend compte de ce type de retour fait souvent référence à des migrations ethniques (Michalon B.), en conférant à l'ethnicité un rôle déterminant dans le retour. Dans le cas qui nous préoccupe, le fait « d'être Burkinabè » guiderait le retour vers le pays d'origine en lien bien sûr, avec le contexte ivoirien. Cette analyse du retour laisse trop de place à un seul déterminant et surtout fait abstraction des initiatives migrantes ; en d'autres termes, elle fait abstraction du *projet migratoire*.

Avant de poursuivre, il est nécessaire de dire un mot sur la manière dont cette population est désignée localement : sont utilisés soit le terme de « Diaspo. », soit celui de « rapatrié ». D'usage courant, le terme de Diaspo ne fait pas l'unanimité ni chez les concernés, ni chez les autres. En effet, ce terme qui désigne exclusivement les individus de retour de Côte d'Ivoire, est devenu très constitue même une insulte. Même si, selon un processus classique de réappropriation du stigmat, il est de plus en plus usité par les concernés pour se désigner et ainsi se distinguer, il ne fait pas toujours l'unanimité. Ce caractère stigmatisant et sa portée politique limitent ainsi son usage. Autre terme utilisé dans le langage courant, le terme de rapatrié est lui aussi très ambivalent : il est apparu surtout lors du conflit ivoirien pour désigner les milliers de Burkinabè qui se sont trouvés dans l'obligation de « rentrer au pays ». Dans certains contextes, il a tendance à être utilisé pour désigner l'ensemble des Burkinabè de retour de Côte d'Ivoire, comme synonyme de Diaspo ; dans ce cas, son usage est encore plus péjoratif que celui de Diaspo. Surtout, ces deux termes renvoient à des expériences migratoires extrêmement diverses, dont le seul point commun est finalement la Côte d'Ivoire.

De même que la notion de migrant de retour pose question, il n'est pas possible d'employer ces termes du langage courant sans une grande vigilance scientifique : ils sont les véhicules de constructions sociales, elles-mêmes issues d'intérêts sociaux particuliers, et sont sujets à des prises de position et à des interprétations divergentes.

Notre hypothèse est ainsi que les migrations de retour des Burkinabè de Côte d'Ivoire sont portées par des projets migratoires qui se construisent d'une part, dans la négociation à l'échelle familiale et individuelle, d'autre part dans ce contexte particulier de la Côte d'Ivoire contemporaine et en lien avec l'histoire migratoire. Ainsi plutôt que de qualifier a priori les migrants, nous nous centrons sur l'observation empirique des parcours et des projets de chacun.

2. *Méthodologie et caractéristiques de la population enquêtée*

Deux impératifs méthodologiques ont constitué les fils conducteurs de la mise en place de cette enquête. Premièrement, la reconstitution de l'ensemble du parcours de vie s'est avérée nécessaire, autant pour replacer dans le contexte familial, social... le parcours migratoire des individus que pour décrire le plus précisément possible le cheminement qui a conduit ces individus à Ouagadougou. Les objectifs sont de décrire l'installation de l'individu dans la ville de Ouagadougou, en particulier les conditions de l'arrivée au Burkina Faso et à Ouagadougou, les conditions d'accès au logement, aux études et/ou au travail. Egalement, et c'est ce qui nous permet la construction d'histoires de vie, le parcours migratoire, familial, scolaire et professionnelle est décrit de façon détaillée et il est replacé dans le contexte familial et social : dans la mesure du possible et des connaissances d'Ego, le parcours migratoire des parents, mais aussi des frères et sœurs est décliné en relation avec celui de l'individu. Les interrogations sur les liens familiaux permettent de s'intéresser aux réseaux sociaux plus globalement. Enfin, un volet du guide d'entretien se focalise plus sur les représentations des « Diaspos » : comment cette population décrit-elle la ville de Ouagadougou, s'y sent-elle chez elle ? Développe-t-elle des stratégies différentielles d'insertion urbaine ?

Deuxièmement, nous avons eu pour préoccupation principale d'assurer un maximum de diversité du groupe de personnes interrogées. Cette diversité se retrouve au niveau de l'âge, de la localisation du lieu de résidence, de l'occupation à Ouagadougou et de la date de retour au Burkina Faso. Pour l'ensemble de ces individus, nous avons retracé une histoire de vie, la plus complète possible. Certaines histoires de vie ne sont pas complètes soit parce que des personnes ont refusé d'aborder des épisodes, notamment douloureux, de leur vie, soit parce qu'elles déclaraient n'avoir pas le temps et ne pas vouloir raconter l'ensemble de leur parcours ; ce dernier cas concerne surtout les personnes plus ou moins publiques que sont certains « gourous⁴⁰ ».

Malgré cette volonté de diversité, il est nécessaire de revenir sur des biais, qui seront pris en compte lors de l'analyse. En effet, nous avons procédé selon la technique dite de « boule de neige », c'est-à-dire qu'une personne nous conduit généralement à une autre personne. Cette technique constitue à la fois un avantage et un inconvénient dans l'étude des migrations. Elle permet d'explorer les réseaux sociaux dans la mesure où une personne indique une autre personne avec laquelle elle est en lien.

⁴⁰ Personne ayant un pouvoir financier très important.

L'exploration des réseaux sociaux constitue une facette indispensable à l'étude des migrations, les réseaux étant à la fois des supports de la migration, mais aussi des supports pour l'insertion dans la ville de Ouagadougou comme nous le verrons par la suite. Cependant, travailler sur la base de ces réseaux peut conduire à un enfermement dans une catégorie particulière (ce que nous avons en partie surmonté) et à la production d'un portrait standard et identique d'une personne à l'autre. Au fur et à mesure de l'analyse, nous reviendrons sur ces différents biais afin de contextualiser et d'explicitier au mieux les données.

Lors de cette enquête qualitative, nous avons rencontré essentiellement des individus nés en Côte d'Ivoire qui ont fait le choix (à quelques exceptions de rapatriés) de revenir s'installer au Burkina Faso, alors que leurs parents – qui sont les primo-migrants – sont restés en Côte d'Ivoire. Ainsi sur les 92 entretiens réalisés, seuls 24 individus sont nés au Burkina Faso ; leur départ pour la Côte d'Ivoire s'est effectué alors qu'ils étaient âgés de quelques mois pour les plus jeunes à l'âge de 28 ans pour le plus vieux. La majorité d'entre eux sont partis dans l'enfance ou l'adolescence, c'est-à-dire à un âge où l'on peut supposer qu'ils ne sont pas à même de décider pleinement de leur migration. Il est nécessaire de garder cette spécificité à l'esprit tout au long de l'analyse, dans la mesure où les parcours migratoires s'en trouvent grandement influencés.

Autre caractéristique de la population interrogée, sa relative jeunesse : 55 individus ont entre 25 et 40 ans, c'est-à-dire qu'ils ont atteint l'âge actif, l'âge du mariage, mais cela ne signifie pas que leur parcours migratoire se terminera à Ouagadougou. Le reste des individus se retrouve surtout dans la catégorie des 20-25 ans. Seuls 7 individus ont plus de 50 ans, c'est-à-dire que l'on peut raisonnablement supposer qu'ils ont terminé leur parcours migratoire.

Malgré notre volonté de diversifier au maximum le panel d'individus, le nombre d'homme interrogés est nettement supérieur à celui des femmes : 16 femmes seulement ont été interviewées. Ce faible nombre est en partie dû au fait que les femmes sont plus difficilement accessibles que les hommes : les refus sont plus nombreux parmi la population féminine.

Toujours dans un souci de diversité, nous avons surtout tenté d'avoir des dates de retour échelonnées sur les 20 dernières années et ce afin de s'affranchir du contexte de crise politique qui touche la Côte d'Ivoire depuis le début des années 2000. Nous ne souhaitons pas nous focaliser sur les retours forcés liés au conflit ivoirien, mais mettre plutôt en évidence des « retours ordinaires », c'est-à-dire lié autant au contexte des deux pays en question, qu'aux histoires individuelles.

	Année d'arrivée au Burkina Faso						
	Avant 1980	1980-1985	1985-1990	1990-1995	1995-2000	2000-2005	2005-2009
Nb d'entretiens	2	5	15	18	11	31	12

Cet objectif n'est qu'en partie atteint, puisque 31 personnes sont rentrées entre 2000 et 2005, c'est-à-dire pendant la période du conflit. Cependant, comme nous le verrons par la suite, ces retours au Burkina Faso ne sont pas forcément une conséquence directe du conflit ; ce ne sont que de façon très marginale des retours forcés. Même si la répartition en fonction des années est inégale, nous disposons dans chaque tranche (sauf pour les plus anciennes, ce qui est en partie liée à l'âge de notre population) de suffisamment d'entretiens pour dresser un portrait de ces années.

Seule une partie du contenu de ces entretiens ont été analysés à ce jour. Nous ne présentons donc que les résultats préliminaires et essentiels de cette enquête.

B. Côte d'Ivoire – Ouagadougou : histoire d'une découverte ou histoire d'un retour ?

1. Venir à Ouagadougou

« Je suis venu directement de la Côte d'Ivoire. J'ai fait cinq jours à Bobo, deux semaines à Koudougou avant d'arriver à Ouaga. (...) J'étais chez mon oncle maternel à Bobo et c'est là-bas que ma grande sœur était, à Koudougou. Puisque ma grande sœur résidait à Koudougou à l'époque et j'ai passé les deux semaines pour faire les papiers de ma CIB, mon certificat de nationalité » (Karim, rentré au Burkina Faso en 2003).

« Lorsque je devais arriver ici, là aussi c'est une histoire. Lorsque je devais arriver, le père a appelé quelqu'un de ses amis, un cousin qui est directeur d'école à Pissy. Il lui avait dit que j'allais arriver, qu'il n'y avait pas de problème. Quand je suis arrivé, je suis allé le voir ; tout d'abord il m'a demandé si j'avais de l'argent sur moi, de lui remettre parce que Ouagadougou c'est difficile » (Alexis, arrivé à Ouagadougou en 2003).

Ces deux extraits d'entretien montrent les deux parcours d'arrivée possible au Burkina Faso ; soit les personnes font des étapes dans une ou plusieurs provinces du pays, soit elles arrivent directement. Certes, la réalisation ou non d'étapes est conditionné parfois par les conditions même du voyage. Exception faite des personnes rentrées des suites de la guerre qui ont été rapatriées au Burkina Faso et qui ont dû s'arrêter à Bobo-Dioulasso avant de continuer soit vers Ouagadougou, soit vers leur village, soit vers un tout autre lieu, le trajet qui relie la Côte d'Ivoire à la capitale burkinabè dépend à la fois des motifs du retour et de l'existence ou non de réseaux familiaux et sociaux à Ouagadougou ou dans le reste du pays.

Il est possible de distinguer trois types de parcours entre la Côte d'Ivoire et la ville de Ouagadougou :

- *les parcours directs* : les personnes n'effectuent aucune étape de plusieurs jours entre le lieu qu'elles quittent et le lieu où elles se rendent. Soit elles ne disposent d'aucune connaissance particulière sur le chemin, soit elles disposent des connaissances nécessaires à Ouagadougou pour pouvoir s'y rendre directement. Ces parcours directs ne signifient pas pour autant que l'insertion dans la ville se fait plus facilement que pour d'autre. Par contre, l'objectif de destination est clairement Ouagadougou, très souvent pour des raisons de scolarisation à l'université notamment, mais aussi comme destination « naturelle », en tant que grande ville, pour ceux qui sont à la recherche d'un travail et n'ont aucune connaissance du reste du pays.
- *les parcours avec épisode(s) de résidence* : les personnes effectuent au moins une étape dans un autre lieu que Ouagadougou au Burkina et y réside plusieurs années avant de venir à Ouagadougou. Citons par exemple le cas d'une femme né en Côte d'Ivoire : ses parents ont décidé de la scolariser à Bobo-Dioulasso à partir du secondaire, dans un pensionnat de

jeunes filles. Après quelques allers-retours entre Bobo-Dioulasso et la Côte d'Ivoire, surtout pour les vacances, elle s'est installée à Ouagadougou pour poursuivre ses études et se marier. Si ces personnes ont effectivement connu une migration internationale, c'est une migration interne qui les mène dans la capitale selon un processus assez similaire aux autres migrants des villes secondaires du pays.

- *les parcours avec étapes* : cette catégorie rassemble des personnes qui, comme Karim cité en préambule, s'arrête pour quelques jours ou quelques semaines avant de finir leur voyage. Ils progressent par saut, transitant par des lieux où ils bénéficient d'un réseau familial ou social. Ces étapes sont assez importantes puisqu'elles sont bien souvent le premier contact avec le « pays » en dehors des événements liés au voyage. Le cas de Karim est assez intéressant : il rend visite à un oncle puis il profite de la présence de l'une de ses sœurs pour établir ses papiers à Koudougou, c'est-à-dire dans une petite ville où les formalités administratives sont généralement plus faciles à effectuer qu'à la capitale et où il bénéficie de conditions d'accueil favorable. Inversement, l'arrivée à Ouagadougou sera pour lui plus chaotique en termes de logement notamment. Des étapes sont aussi envisageables en Côte d'Ivoire, une fois encore pour prendre contact avec des membres de la famille.

Pour établir cette typologie, nous nous sommes basés spécifiquement sur les personnes qui sont nées en Côte d'Ivoire et qui effectuent pour la plupart leur premier voyage pour le Burkina Faso. Les seuls éléments qui les conduisent à procéder en étapes sont l'existence d'un réseau familial ou social sur la route. Ce qui est remarquable est que ces personnes, même si elles ont de la famille ailleurs au Burkina Faso, ne vont pas se détourner de la route directe qui les mène à Ouagadougou. La capitale reste dans tous les cas le point de destination, à partir duquel ils peuvent ensuite rendre visite à leur famille dans le village d'origine ou ailleurs. Il est difficile de savoir si c'est la méconnaissance du pays, ou la volonté d'atteindre au plus vite leur destination qui les conduit à ne pas s'écarter de leur route d'origine. Toujours est-il qu'elle est le fil conducteur fondamental qui les conduit de leur pays de naissance à leur lieu de résidence actuel. Ces migrants ne diffèrent pas fondamentalement, dans cette attitude, de migrants plus classiques ; des travaux ont montré que la route constitue une sorte de couloir entre un lieu de départ et un lieu de destination, y compris pour des individus qui effectuent régulièrement le même voyage. Les personnes qui rentrent de Côte d'Ivoire ne semblent pas s'éloigner de ce modèle, d'autant plus que la plupart d'entre elles effectuent le voyage pour la première fois.

2. *S'installer à Ouagadougou*

Pour les besoins de cette première analyse, nous avons pris soin d'observer les conditions d'installation et d'insertion dans la ville de Ouagadougou. Il aurait été intéressant de pouvoir comparer les conditions d'installation de cette population avec celles de migrants internes au Burkina Faso par exemple ; nous ne disposons malheureusement pas des données permettant d'établir une telle comparaison. Cependant, ce qui est décrit ici n'est pas non plus à lire comme un ensemble de particularismes propres aux migrants de retour de Côte d'Ivoire.

Poursuivons le récit d'Alexis entamé précédemment :

« ... Si j'avais de l'argent sur moi de lui remettre parce que Ouagadougou n'est pas bien. Et quand je lui ai dit que mon père m'a remis juste le transport, il m'a fait

comprendre qu'il n'avait pas de logement pour moi. Donc j'ai appelé tous les oncles⁴¹, j'ai frappé à toutes les portes ici, j'ai pas eu quelqu'un. J'étais obligé de cohabiter avec des gens. Avec B.S. que j'ai connu depuis Adzopé⁴² qui était déjà ici avant moi. Il est présentement au campus. Y'a mon oncle H.B. dans le temps, je l'ai appelé, je lui ai expliqué la situation, il m'a dit que chez lui il n'y avait pas de logement. J'ai cherché à le rencontrer, il a refusé, il travaille dans un ministère ici ». (Alexis)

Les récits comme celui-ci sont extrêmement nombreux et courants ; l'arrivée à Ouagadougou constitue une période difficile pour les migrants, qui n'ont généralement que peu d'argent avec eux. Trouver un logement est la principale source de difficultés. Rares sont les migrants qui ne connaissent personne en arrivant ; nous reviendrons sur ces cas par la suite. Par contre, nombreux sont ceux qui arrivent avec l'idée qu'ils vont pouvoir s'appuyer sur leur famille, au moins au début de leur parcours. Nombreux aussi sont ceux qui font l'expérience d'un refus soit immédiat soit à court terme des familles de leur apporter un soutien même temporaire.

Cette situation peut paraître assez paradoxale ; l'ensemble des travaux réalisés sur les migrations internes par exemple montrent que les réseaux familiaux ou villageois sont importants autant pour accéder à un logement que pour accéder à un premier emploi. Il est vrai que les conditions de logement, les conditions économiques difficiles à Ouagadougou poussent les individus à restreindre leurs solidarités familiales. Cependant, il est nécessaire de s'interroger sur la situation particulière de ces migrants : perçus comme des migrants qui ont quitté le Burkina Faso (eux ou leurs parents) pour s'installer en Côte d'Ivoire, leur retour doit, aux yeux de la population locale, s'accompagner d'une manifestation visible de réussite.

Pour tenter de décrypter ce phénomène, revenons à une lecture de ces migrations à l'échelle familiale. Le schéma présenté est un schéma théorique. Les parents des personnes à qui nous avons à faire ont quitté le Burkina Faso pour tenter une réussite ailleurs. Les départs s'accompagnent d'un *contrat migratoire*, passé avec le groupe familial et/ou social : les membres du groupe estiment avoir à bénéficier de ce migrant en termes de remises par exemple, ou de lieu d'accueil si d'autres membres veulent partir. Au-delà de ce contrat migratoire, le migrant doit montrer sa réussite par l'acquisition de biens par exemple, lors de son retour au lieu d'origine. Dans le cas qui nous préoccupe, nous avons à faire à des personnes qui sont nées et qui ont grandi en migration ; leurs parents peuvent avoir ou non respecté ce contrat, toujours est-il qu'eux ont peu voire aucune connaissance du contexte de départ des parents et encore moins de l'évolution de ce contexte. Ils ne sont pas migrants au sens où le sont leurs parents. Or, nous pouvons faire l'hypothèse qu'ils sont perçus de la même manière que seraient perçus leurs parents, comme des migrants de retour d'un pays où la réussite est possible.

Dans la mesure où les personnes interrogées sont surtout des jeunes, venus à Ouagadougou pour effectuer leurs études ou trouver un premier emploi, ils arrivent avec peu de choses matérielles, voire avec rien. C'est-à-dire qu'ils ne correspondent pas aux attentes qu'ils peuvent susciter. Il est possible que cette situation explique en partie l'accueil difficile qui leur est fait. Ajoutons que ces jeunes qui arrivent à Ouagadougou ignorent beaucoup des réalités de cette ville ; comme le signale

⁴¹ Le terme oncle est employé ici dans un sens très large, désignant autant la famille élargie qu'un lieu fondé sur le village d'origine.

⁴² Ville de Côte d'Ivoire

l'un des interviewés, leurs parents sont nés dans le milieu rural alors qu'eux investissent un milieu urbain. Ce qui leur a été raconté du Burkina Faso par leurs parents ne leur sert que peu.

Cet accueil marqué par des formes de rejet a une autre conséquence : les migrants se tournent vers des réseaux qu'ils connaissent et maîtrisent mieux, ceux des ressortissants Burkinabè de Côte d'Ivoire. Soit ils retrouvent à Ouagadougou des personnes connues en Côte d'Ivoire, soit le lien se crée sur la base de ce point commun qu'est la vie en Côte d'Ivoire. Le réseau amical construit dans le lieu de départ ou au lieu d'arrivée sur la base d'une origine géographique commune remplace le réseau familial pour ce qui est par exemple de l'accès à un logement, à un emploi ou autres. Des systèmes de corésidence se construisent sur cette base amicale permettant de se loger facilement et à moindre coût ; des informations sont échangées sur les conditions d'accès aux chambres universitaires ; des chambres universitaires sont partagées... La constitution de réseau d'entraide sur la base d'une origine commune est un phénomène assez classique dans l'étude des migrations. Leurs parents ont aussi fonctionné comme cela lorsqu'ils sont arrivés en Côte d'Ivoire. Cependant, il existe une petite différence : si ces personnes sont effectivement des migrants au sens où ils ont quitté un lieu pour s'installer dans un autre, ils ne sont pas des migrants au même sens que leurs parents, puisqu'ils se retrouvent dans leur pays d'origine de leurs parents ou grands-parents. Théoriquement, leurs réseaux sociaux ne devraient pas se fonder sur une expérience migratoire. Face à ces constats, il ne faut pas oublier non plus que nombre d'entre eux connaissent peu ou pas de gens lorsqu'ils arrivent au Burkina Faso. Devant l'obligation de se débrouiller par eux-mêmes, ils se tournent apparemment plus volontiers vers leurs homologues, d'autant plus que des différences culturelles peuvent apparaître.

Avant de poursuivre, il est nécessaire de préciser que les caractéristiques décrites précédemment concernent une population jeune, rentrée depuis peu de temps pour la plupart, c'est-à-dire dans une période où les retours ont pris de l'ampleur et où la pression sur le réseau familial et social a pu s'accroître. Les personnes plus âgées, « rentrées » depuis plus d'une dizaine d'années, ont vécu des arrivées moins difficiles et ont souvent bénéficié de l'accueil de leur famille.

Le titre de cette partie posait la question d'une migration de découverte ou d'une migration de retour. Il est difficile d'y répondre de façon tranchée ; il est sûr que nous avons à faire à un groupe de migrants qu'il est finalement difficile de distinguer des autres en termes de pratiques migratoires comme de pratiques de sociabilité. Tous se présentent comme de « retour » au Burkina Faso et ceux qui ont le souhait de repartir en Côte d'Ivoire ou ailleurs sont rares. Il est probable que ceux qui ne sont pas restés ou ne souhaitent pas rester au Burkina Faso nous aient échappé dans la mesure où nous avons interrogé des personnes installées depuis plusieurs années ; ceux qui ne réussissent pas leur installation repartent généralement assez rapidement. Nous n'avons rencontré qu'une seule personne souhaitant poursuivre son parcours migratoire vers un autre pays, ici l'Italie, mais la perspective était assez lointaine, liée à la possibilité de réunir une somme suffisante pour préparer le départ.

Si retour il y a, la découverte n'est pas non plus absente de cette expérience migratoire : découverte d'un pays que la plupart ne connaissent que par les récits de leurs parents, découverte d'un autre mode de vie auquel ils sont contraints de s'adapter. Le processus de découverte et les difficultés qu'il engendre sont sans doute en partie responsables de la constitution d'une sociabilité fondée sur une expérience de vie en Côte d'Ivoire et plus précisément sur un type d'expérience migratoire.

L'un des défis d'aujourd'hui est de faire de ces migrants justement des migrants comme les autres, en butte aux mêmes difficultés d'insertion dans un espace urbain qu'ils ne maîtrisent pas.

C. Étude d'une dynamique migratoire spécifique : la migration pour études de la Côte d'Ivoire vers Ouagadougou

1. « Gourous » et « diaspos d'aujourd'hui » (jeunes professionnels et étudiants) : les élites « ivoiriennes » à Ouagadougou

Les migrants internationaux nés en Côte d'Ivoire, quand ils sont fortement instruits, forment un noyau de l'élite scolaire et/ou sociale ouagalaise. C'est en particulier le cas des « gourous », ces « vieux pères » pionniers ayant rejoint, dans les années 80 et 90, les lycées réputés du Burkina Faso ou l'Université de Ouagadougou, et qui occupent aujourd'hui des positions sociales et professionnelles enviées, ou tout simplement respectables aux yeux des jeunes professionnels et étudiants. Appelés aussi les « aînés » par leurs « petits frères », les « gourous » ne manquent pas de leur prodiguer de nombreux « conseils », et les chefs de service, directeurs de sociétés d'État ou d'entreprises privés qu'ils sont savent disposer d'un vivier de recrutement. Ces personnes bien placées ont généralement suivi des trajectoires scolaires et sociales ascendantes, lesquelles sont aujourd'hui achevées tandis que celles des jeunes professionnels et, a fortiori, des étudiants « diaspos » continuent de se poursuivre. Faute d'un recul suffisant sur les trajectoires en cours de la génération actuelle, il est impossible de dire, pour l'instant, si l'élite scolaire actuelle des migrants internationaux se transformera, comme celle de la génération précédente, en une fraction de l'élite sociale ouagalaise ou des classes moyennes ; ou si elle se verra socialement déclassée : « les tous premiers diaspos avaient plus de chance ; aujourd'hui la vague est déferlante » affirme Théodule ; Issa, a contrario, accorde plus de facilité à la nouvelle génération « c'était plus difficile pour nous, nous n'avions personne pour nous épauler ».

Une élite de migrants internationaux en provenance de Côte d'Ivoire s'est donc constituée à Ouagadougou depuis trente années : elle cumule des atouts scolaires et sociaux et sa reproduction en une deuxième génération, celle des années 2000, fait de cette élite un phénomène transgénérationnel. Le fait d'être né, d'avoir vécu et été scolarisé en Côte d'Ivoire jusqu'au secondaire, souvent jusqu'au Baccalauréat, signe l'appartenance, mais aussi le rattachement à un creuset « diaspo » qui comprend une dimension élitaire, pionnière pour les « gourous », reçue sous forme d'héritage et assumée comme telle par les jeunes professionnels et étudiants.

- Parcours de « gourous »
 - Dans la Fonction Publique Burkinabè

Servace

Servace est né à Gagnoa dans le Centre Ouest ivoirien en 1968. Il y a effectué toute sa scolarité, de l'école primaire à l'école secondaire, jusqu'en classe de terminale. Sur décision de ces parents, faute de bourse scolaire et à cause des droits d'inscriptions élevés à l'Université d'Abidjan, Servace arrive au Burkina Faso en 1989 où il passe brillamment son Bac avec mention. Inscrit en Histoire-Géographie à l'Université de Ouagadougou, il prépare et réussit le

CAPES en cette discipline : « on était 267 candidats pour 15 postes. J'ai fini premier au concours ». Il enseigne alors en collège et lycées pendant six années. En 2001, par le biais de concours professionnels, il devient conseiller pédagogique dans l'enseignement secondaire, et effectue aussi de temps à autre des consultations grâce à des formations internes qu'il a suivies au Canada et en Égypte et à son diplôme de master en environnement obtenu à l'Université de Montréal.

Le grand-père de Servace était chef du canton de Tougan, dans le Nord de l'ancienne Haute-Volta : « mon grand-père avait cette responsabilité d'organiser des migrations commanditées par le colonisateur pour installer des populations du Nord Burkina au Mali dans le cadre de l'office du Niger. Mes grands-parents eux-mêmes ont travaillé dans la riziculture. Et du Mali, le papa qui avait le CEPE est parti servir en Côte d'Ivoire autour de 1958 ». Servace a des oncles à Abidjan et à Yamoussoukro, un de ses frères est à San Pedro. Un autre de ses frères l'a suivi au Burkina Faso, a obtenu le Bac et après avoir redoublé deux fois sa 1^{ère} année de DUEG, a réussi le concours des infirmiers d'État. « Nous sommes les deux piliers de la famille restée en Côte d'Ivoire et nous aidons à payer la scolarité de nos petits frères en Côte d'Ivoire »

De ces années passées en Côte d'Ivoire, Servace retient « le niveau scolaire atteint », à son avis, supérieur selon lui à celui de l'école Burkinabè, ce qui, reconnaît-il, a constitué un atout décisif pour poursuivre ses études au Burkina Faso. Au lycée Mixte Montaigne de Ouagadougou où il a passé son bac, il était entouré de « diaspos » et n'éprouvait aucun problème d'insertion. « Mais quand je suis arrivé à l'Université, j'ai vu qu'il y avait une forme de marginalisation, on nous appelait les Ivoiriens, les Ivoiriens ». Servace qui a consolidé sa position professionnelle en se faisant syndicaliste, se dit aujourd'hui « littéralement inséré » et ne compte pas repartir en Côte d'Ivoire.

Bouba

Bouba est né au Burkina Faso, à Bobo-Dioulasso en 1971. Il part en Côte d'Ivoire à l'âge de 12 ans rejoindre un oncle. « Mon histoire migratoire n'a rien à voir avec mon père mais avec mon oncle garagiste qui travaillait chez un concessionnaire européen à Abidjan ». Toutefois son père travaille comme son oncle en Côte d'Ivoire, à Palm-Industrie. En 1984, Bouba, dont la scolarité a été surveillée de près par une tante institutrice à Grand-Bassam, obtient son bac en 1994 et rentre au Burkina Faso pour suivre des études supérieures à l'Université de Ouagadougou où il obtient une maîtrise en 2001, juste après l'année blanche. Après avoir passé un concours d'entrée au Ministère de Promotion de la Femme, Bouba a très rapidement gravi les échelons d'une hiérarchie interne : il a d'abord été agent de bureau puis chef de service, directeur des études et de la planification avant de devenir conseiller technique. Son salaire est de 108 000 fcfa. Depuis, 2003, Bouba dispose d'un véhicule personnel (une golf série 3 achetée 3 millions 200 000 fcfa) pour se rendre à son travail. Aîné d'une famille de 6 enfants, il est le premier de sa famille à avoir été scolarisé (son père et sa mère sont sans niveau d'instruction scolaire) et à avoir migré pour des raisons d'études vers le Burkina Faso. Il est actuellement fiancé à une étudiante en BTS communication d'entreprise. Propriétaire d'une parcelle, il fait construire un « duplex ».

- Dans des sociétés privées

Yacouba

Yacouba, né en 1977 à Abidjan et arrivé au Burkina Faso en 1992 avec son CEPE en poche est loin d'avoir atteint le niveau universitaire de Servace mais il dispose de compétences reconnues en informatique. Avec un niveau scolaire d'une classe de terminale (il a effectué son primaire en Côte d'Ivoire et son secondaire au Burkina Faso), il est aujourd'hui employé dans une société de maintenance et d'installation de matériel informatique qui appartient à son oncle. Il gère aussi un cybercafé. Rétrospectivement, Yacouba juge son parcours professionnel « passable » : j'aurais voulu m'asseoir dans un grand bureau et palper les feuilles [gagner beaucoup d'argent]. Mais sans diplôme, surtout dans le système francophone, c'est difficile. Je gagne entre 50 et 75 000 fcfa/mois, mais parfois pour une installation/câblage réseau complète dans un service, on peut gagner de 250 000 à 300 000 fcfa ». Quand Yacouba revient sur son parcours migratoire, il fait de celui un atout. À ses yeux, ce n'est pas tant d'être né en Côte d'Ivoire et d'y avoir été scolarisé qui compte mais davantage le fait de s'adapter au Burkina Faso : « le Burkina Faso m'a beaucoup ouvert les yeux. Des amis m'appellent d'Abidjan, ils gagnent 400 ou 500 000 fcfa mais ils ont des problèmes de gestion. Moi je préfère être parfois un imbécile quand j'ai les poches trouées et être parfois fort quand j'ai de l'argent ». Servace fait partie de l'association des informaticiens de la boucle du Mouhoun, un réseau de professionnels qui comprend d'autres informaticiens diaspos comme lui. Pour lui, le « diaspo » d'aujourd'hui n'est plus « yéré [enthousiaste] » comme celui d'hier : « la Côte d'Ivoire a changé » dit-il et rien ne le fera partir là-bas « il faudrait m'attacher pour m'y envoyer de force ».

- Dans le milieu du « show-business »

Jah Press

Jah Press, de son nom d'artiste, est né en 1968 à Ziniaré et est parti en Côte d'Ivoire à l'âge de 6 mois. Il a résidé à Dabou, « une place forte scolaire » avec son père, cuisinier chez des Européens, et sa mère vendeuse de mangues dans la cour de l'école primaire où il était inscrit. Il découvre le Burkina Faso pour la première fois en 1984 à l'occasion de vacances scolaires et revient y passer le baccalauréat, série A3 en 1990 qu'il vient de rater en Côte d'Ivoire. Inscrit à l'université jusqu'à la licence de droit, Jah Press a aussi reçu en France une formation en management des radios de proximité. Il est le seul de sa famille à avoir été scolarisé, et le premier à migrer pour études au Burkina Faso. Jah Press est à la tête d'une chaîne de restaurants/dancing ultra-connue au Burkina Faso et au Nord de la Côte d'Ivoire « les Kundé ». C'est un organisateur de spectacles et de manifestations culturelles. Les « Kundé » désignent, outre des restaurants où se joue de la musique ivoirienne, des prix attribués chaque année – en grande pompe - à des artistes/chanteurs. Dans le monde du show-business au Burkina, Jah Press s'est taillé une solide réputation et un empire. Pour lui désormais membre du Lion's Club, « un Burkinabè de souche ne peut pas travailler dans le secteur de l'animation ». Seul un « diaspo » le peut donc, et en effet nombre d'animateurs de télévision et de radio au Burkina Faso s'enorgueillissent d'avoir « fait la Côte d'Ivoire ».

- Dans le milieu de l'aide au développement

Aminata

Aminata est née en 1977 à Abidjan (commune d'Adjamé) d'un père burkinabè et d'une mère ivoirienne. Actuellement secrétaire de direction dans un projet de développement installé à Ouagadougou, elle dispose de la double nationalité, ivoirienne et Burkinabè.

Au cours de l'entretien, Aminata a expliqué combien décisive a été la rencontre de son père avec un Européen directeur d'une société d'exportation de café/cacao dont elle rappelle solennellement le nom, et comment cette rencontre a pesé dans l'orientation de son propre parcours migratoire et scolaire. Au départ faiblement instruit, son père a d'abord été « garçon de maison » chez cet Européen qui l'inscrit au cours du soir et lui trouve un emploi de magasinier au sein de sa société sise à Abidjan. Son père finira « DAF », directeur administratif et financier grâce à des formations continues avant de partir en retraite et de décéder à Bobo-Dioulasso en 1990. « Mon père, se souvient avec fierté Aminata, était une sorte de consul pour les Dagari de Côte d'Ivoire ». C'est son père qui l'envoie au Burkina Faso à la fin de l'école primaire, en 1990, pour entrer au collège, à cause du « laisser-aller d'Abidjan ». À Banfora, Aminata évolue dans un milieu très protégé : elle est interne à l'Internat religieux Sainte Thérèse et le week-end part chez son oncle qui réside aussi à Banfora. Après l'obtention de son Baccalauréat à Bobo-dioulasso, Aminata suit les cours de l'Université Polytechnique dans la deuxième ville du pays et, diplômée, travaille dans une société d'informatique. Elle se marie à un fonctionnaire Burkinabè qui, lui, ne connaît pas la Côte d'Ivoire. Ses liens avec la Côte d'Ivoire demeurent très forts, elle a un frère et une soeur étudiants à l'Université d'Abidjan, deux autres soeurs étant en France à Bordeaux, l'une étudiante, l'autre juriste. Du fait de sa double nationalité, Aminata dit être « métissée » et se voit, dit-elle, « obligée d'accepter qu'on [la] traite de diaspo ». Si Aminata était amenée à embaucher quelqu'un, un scénario que l'entretien réalisé avec elle autorise, elle n'hésiterait pas une seconde : « ce serait quelqu'un ayant vécu en Côte d'Ivoire » ; « pour son ouverture » s'empresse t-elle d'ajouter.

- Parcours de jeunes professionnels

Boukary

Boukary a 32 ans et est né à Bouaké en Côte d'Ivoire, d'un père Burkinabè et d'une mère malienne. Son père a travaillé dans la Fonction Publique ivoirienne et vit toujours avec la mère de Boukary (sans niveau d'instruction scolaire) à Bouaké. Son frère aîné, qui a arrêté l'école en classe de seconde dirige une petite entreprise d'informatique au Cameroun, son frère cadet, qui a dû arrêter l'école à Bouaké du fait du conflit ivoirien, poursuit ses études à ses côtés, à Ouagadougou. Boukary travaille actuellement comme informaticien à l'UEMOA après avoir travaillé, toujours comme informaticien, à l'hôpital pédiatrique à l'Université de Ouagadougou et dans une société spécialisée en technologies de pointe, Leraba Technologie.

Boukary est venu à Ouagadougou en 1996 faute de pouvoir continuer, comme il le souhaitait, dans l'enseignement supérieur ivoirien : « la seule solution était de payer une école supérieure privée ». Inscrit à l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso en informatique, et logé chez sa grand-mère maternelle, il en sort diplômé au terme de la 3^e année et part en France où il

obtient « sur fonds propres » un master en informatique à l'Université de Nantes. Boukary gagne bien sa vie ; il assure un loyer mensuel de 70 000 fcfa. Il ne fait pas parti d'une association de « diaspos », car pour lui « les associations de ressortissants de Côte d'Ivoire ont davantage tendance à diviser qu'à réunir », et se dit « intégré » au Burkina Faso. C'est sur le plan professionnel que Boukary observe une grande différence entre Abidjan et Ouagadougou : « à Ouaga, tu peux avoir ta chance si tu as des compétences ; à Abidjan, il faut des relations ». Sur un plan social aussi : « à Ouaga, on cuisine pour manger seulement et en Côte d'Ivoire la cuisine fait partie de l'éducation. Et la preuve, c'est qu'à Ouagadougou, on ne vous invite pas à manger ».

Marthe

Marthe est née en Côte d'Ivoire à Abidjan en 1981 et est arrivée au Burkina Faso, à Ouagadougou, en 2004. Son père et sa mère sont de nationalité Burkinabè et son père, né en 1947 a migré à l'âge de 14 ans vers la Côte d'Ivoire où il a appris et exercé tout au long de sa vie son métier de cuisinier. Son père est rentré au Burkina Faso en 2003 pour des raisons de santé, il décède en 2008 laissant derrière lui une veuve et huit enfants, dont un est couturier à Abidjan.

Marthe a effectué sa scolarité, du primaire en classe de terminale, à Abidjan et a échoué là-bas au Baccalauréat, qu'elle obtient en venant à Ouagadougou, série G1. Elle exprime un regret, elle qui a du s'inscrire – par défaut - à la faculté de sociologie : « si c'était en Côte d'Ivoire que j'avais obtenu le Bac, je serai encore là-bas, dans une école technique supérieure. Après le Bepc, l'État ivoirien m'avait affecté dans un lycée technique, la subvention de l'État était de 200 000 fcfa/an et le vieux payait 40 000 fcfa ». Marthe est désormais soutien de famille : « nos parents n'ont rien foutu ici, c'est à nous, les enfants, de relever le défi ici ». Et Marthe le relève avec brio : en 2005, elle participe en tant qu'agent de codification au Recensement Général de la Population et de l'Habitat puis effectue un stage « grâce à un tonton qui la présente au patron » chez GBS Consult, un stage transformé en emploi fixe de secrétaire-comptable. Marthe prend alors en charge les études de deux de ses frères, l'un de 19 ans, l'autre de 21 ans. Elle supporte difficilement le manque de visite de la part de la famille Burkinabè restée au Burkina, les liens familiaux s'étant largement distendus depuis le départ du père en Côte d'Ivoire. Rien ne la fera retourner en Côte d'Ivoire dit-elle : « la crise, on sait quand ça commence et pas quand ça finit. Et puis à Abidjan, on te demande ta carte de séjour pour aller uriner ! ».

- Parcours d'étudiants

Blandine

Blandine est née en 1985 à Abidjan, dans la commune de Cocody. Son père qui a arrêté ses études en fin d'école primaire (classe de CM2) est chauffeur à l'ambassade du Brésil dans la capitale ivoirienne et sa mère commerçante sans instruction. Arrivée en 1998 au Burkina Faso, Marthe achève son 1^{er} et son 2nd cycle du secondaire et échoue deux fois au Bac avant de l'obtenir. À Ouagadougou, Blandine poursuit sa trajectoire de migrante dans un environnement protégé, au collège et lycée catholique ; son oncle paternel, ancien député, travaille désormais comme médecin au Ministère de la Santé, et héberge aussi ses sœurs ;

« on compte sur lui » dit Blandine. C'est ce même oncle qui trouvera, à deux pas de sa villa, l'hébergement nécessaire à ses nièces venues d'Abidjan. Blandine est à l'Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion (ISIG)⁴³, en deuxième de gestion/commerce et reçoit, avec ses sœurs, 200 000 fcfa/mois de ses parents restés à Abidjan et ne connaît pas les problèmes de nourriture, logement et déplacement (elle et ses trois sœurs ont chacune une moto de marque « JC » ou « P50 »). Avec des signes de satisfaction visibles qu'elle retire de son parcours migratoire, estimé « plutôt bon », Blandine avoue se sentir chez elle au Burkina Faso : « Ici, nous sommes au pays, c'est notre pays ». Pour elle, la vie ougalaïse s'inscrit dans la continuité de sa vie abidjanaise, ce qui est rare par rapport à l'ensemble des autres parcours observés : « même s'il y a des différences, on se sent à Ouagadougou comme à Abidjan. Et puis l'attieké et la banane plantain font maintenant parti des habitudes de consommation des Burkinabè ». D'Abidjan, Blandine conserve des souvenirs de quartier : elle a habité dans un quartier d'Ébrié, en bordure de lagune, et l'une de ses sœurs a participé aux fêtes ébrié de génération.

Blandine reconnaît avoir « eu de la chance » tout au long de son parcours, par rapport à ce que lui rapportent ses amis venus de Côte d'Ivoire : « ici, si tu viens sans avertir, c'est dur, les gens vivent un peu comme les Blancs ; pourtant nous sommes des Africains » indique t-elle. Blandine ne souhaite retourner vivre et travailler en Côte d'Ivoire, mais espère bien trouver un stage à Abidjan. Son petit ami, un Burkinabè n'ayant pas migré en Côte d'Ivoire, a fait l'Université de Ouagadougou puis celle de Dakar et est aujourd'hui agent commercial.

Dabiré

Dabiré, étudiant en 5^e année de géographie à l'Université de Ouagadougou, est né en Côte d'Ivoire, à Abidjan, en 1978, d'un père Burkinabè né au Burkina et d'une mère d'origine Burkinabè née en Côte d'Ivoire. Son père dirigeait à Abidjan une entreprise de vidange de fosses sceptiques. Une fois son mari décédé, sa mère se remarie à Abidjan avec un Ivoirien.

Après l'école primaire et un échec au CEPE, Dabiré arrive au Burkina Faso en 1992 par le train. Son oncle paternel, un fonctionnaire alors affecté à Diebougou, le prend en charge. Pour obtenir son bac, Dabiré rejoint Ouagadougou et cette fois bénéficie de la maison construite par son grand-père qui, retraité en 1989, est rentré au Burkina Faso après avoir passé quasiment toute sa vie en Côte d'Ivoire. À l'Université, Dabiré vit sur sa bourse, le FONER⁴⁴ et réside en Cité Universitaire. Pour Dabiré qui dit « ne pas aimer raisonner en termes d'appartenance à un lien », la « diaspo » est un mouvement dans lequel il se reconnaît pleinement ; il s'y raccroche aisément. Faire valoir une identité de diaspo au Burkina Faso est aussi pour lui déterminant, et en ce sens dit-il : « la Côte d'Ivoire a été un atout pour moi ». En revanche, obtenir un certificat de nationalité Burkinabè n'est pas si simple : « quand j'ai voulu obtenir mon certificat de nationalité, j'étais offusqué, on m'a dit non, rien ne prouve que je suis Burkinabè ; c'est parce que Maman est née en Côte d'Ivoire ; moi, je ne vois pas pourquoi on donne une coloration aux certificats de nationalité ». Dans la Côte d'Ivoire des années 80 et jusqu'au décès d'Houphouët-Boigny, Dabiré était loin de s'éprouver lui-même comme

⁴³ École supérieure privée agréé par l'État créée en 1992. L'ISIG forme des techniciens supérieurs et des cadres de gestion, et bénéficie depuis 2004 de la reconnaissance du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES). L'institut délivre un DUT ; le 1^{er} cycle de formation coûte 390 000 fcfa, le second 625 000 fcfa.

⁴⁴ Fonds national pour l'éducation et la recherche.

porteur d'une différence : « j'ai grandi en Côte d'Ivoire dans un brassage, j'ai vécu avec une pluralité d'ethnie et n'ai pas connu la xénophobie ».

2. Raisons et finalité des migrations pour études

Pourquoi la ville de Ouagadougou - en particulier ses infrastructures de l'enseignement secondaire et supérieur - exerce t-elle une attraction si forte pour les migrants internationaux en provenance de Côte d'Ivoire ?

Un faisceau de raisons expliquent cette attractivité.

D'abord, en Côte d'Ivoire, un système de contraintes et de mesures juridico-scolaires, sociales, politiques, amplifié par le récent conflit armé, a eu double effet : écarter les générations de jeunes instruits de leur projet de demeurer dans le pays où leurs parents, parfois leurs grands-parents, le plus souvent analphabètes ou faiblement instruits, s'étaient installés ; créer un rapprochement, désormais envisagé avec le « pays d'origine ». Si toutes ces mesures n'ont pas été pérennes, leurs effets cumulés sont lourds de conséquences en termes d'incitation au départ des non-Ivoiriens et de signaux d'une montée de la xénophobie.

Ensuite, le projet d'une migration pour études de la Côte d'Ivoire vers le Burkina Faso apparaît doublé d'un projet d'installation pérenne « au pays ».

Pour les jeunes instruits d'origine Burkinabè nés en Côte d'Ivoire, le Burkina Faso représente de la sorte le pays des possibles au fur et à mesure que les chances d'ascension scolaire, professionnelles et sociales s'amenuisent, voire sont totalement compromises en Côte d'Ivoire. Cette fermeture des voies d'ascension possibles, scolaires et sociales, en Côte d'Ivoire est à l'origine de « frustrations », un terme récurrent dans les discours des interviewés.

- Durcissement des conditions d'obtention du Bac ivoirien

Au début des années 80, le Ministre ivoirien de l'Éducation nationale, Balla Kéita, instaure un baccalauréat probatoire en fin de classe de première. Cette première partie du baccalauréat étant une condition indispensable à l'obtention de la seconde partie en classe de terminale, des candidats nationaux et non-nationaux se retrouvent face à une nouvelle barrière de sélection au sein d'un système scolaire déjà hyper-sélectif. Pour ne pas être « un cabri mort »⁴⁵, Ivoiriens et non-Ivoiriens empruntent une nouvelle route des études, qui les mène au Burkina Faso où cette mesure restrictive n'existe pas. Ils y passent le Bac.

Même si cette mesure très impopulaire a fini par être abrogée, elle comporte deux conséquences : une migration pour études vers le Burkina Faso se met en place ; le baccalauréat Burkinabè devient un diplôme crédible et attractif au sein de la sous-région, au point d'attirer des fils instruits de migrants.

- Discrimination entre élèves « nationaux » et « étrangers » en Côte d'Ivoire des années 80 à nos jours : le cas des bourses et des cartes de séjour

⁴⁵ Expression courante en milieu scolaire ivoirien. Le « cabri mort » désigne l'élève victime de la sélection scolaire.

Sous le même ministère, les élèves d'origine étrangère déclarés comme tels auprès de leur administration scolaire subirent des mesures de rétorsion de bourses scolaires, ce qui en conduisit certains à ne pas pouvoir continuer leur cursus dans l'enseignement secondaire public ou privé. Cette mesure a certainement joué comme motif de départ vers les écoles du Burkina Faso. Loin d'être appliquée à la lettre en Côte d'Ivoire et finalement abandonnée, elle dégage pour ceux qui l'ont subi une charge symbolique négative à l'encontre de la population scolaire, désormais scindée entre boursiers nationaux et non-boursiers « étrangers » contraints soit d'abandonner leurs études soit de les poursuivre dans un pays de la sous-région.

« Quand j'étais au primaire, je ne savais pas que j'étais Burkinabè parce que j'étais accepté. C'est quand on l'a retiré ma bourse que j'ai su quelle était ma nationalité ; sinon, j'étais capitaine de l'équipe de football quand on faisait les matchs inter-classe et j'étais autant intégré que les nationaux » se souvient Etienne.

Une des conséquences en milieu scolaire méconnue de l'idéologie de l'ivoirité a consisté à contrôler les pièces d'identité nationales à l'entrée des salles d'examens du BEPC et du BAC au début des années 2000, et à refuser le passage des examens à des élèves à la nationalité jugée « douteuse » ou à des non nationaux.

À cela s'ajoutent des coûts d'inscription prohibitifs pour des non-nationaux dans les universités ivoiriennes. Seule une minorité d'élèves non-nationaux et bi-nationaux parvient à s'acquitter de ces droits d'inscription.

Selon divers témoignages des enquêtés, la carte scolaire auparavant suffisante pour une libre circulation des élèves sur l'ensemble du territoire ivoirien n'a plus été une pièce reconnue aux yeux des policiers du Sud Ivoirien, lesquels sommaient les élèves de leur montrer une pièce d'identité, à défaut les enjoignaient de leur verser en toute illégalité une somme d'argent.

- Perturbations scolaires et universitaires des années 90

Le système éducatif ivoirien a été fortement perturbé dans les années 90 du fait de grèves des enseignants, des élèves et des étudiants, d'une année blanche et d'un climat de violence politique que l'école subit et active. Cette intégration de la « question scolaire » à la « question politique » (Proteau, 2002) a nui aux routines d'apprentissage, et provoqué un reflux d'élèves vers le Burkina Faso où l'école et l'Université paraissaient moins sujettes à des secousses politiques violentes : le temps de la Révolution étant terminé. L'année blanche de l'université Burkinabè et les violences sur le campus des années 2000 viendront contredire ce temps de répit.

- La cour de récréation et la classe : des lieux d'apprentissage d'une différence

« Dagari, mangeur de chien », « Bobo, mangeur de Kaba Tô », « garde du corps de Sankara », « Burkinabè », « Koné Zaccharia »⁴⁶, autant de termes, proférés et reçus comme des insultes ou des formes de discrimination que nos enquêtés ont entendu dans les cours de récréation des écoles ivoiriennes. Ces « frustrations » restent gravées dans leur mémoire et, rétrospectivement, paraissent être les signes avant-coureurs d'une xénophobie généralisée : « la xénophobie n'est pas un problème nouveau en Côte d'Ivoire » affirme Alexis.

⁴⁶ Du nom d'un chef de la rébellion.

La cour de récréation n'est pas la seule caisse de résonance de rapports sociaux tendus entre populations dites ivoiriennes et populations dites étrangères. La classe l'est aussi, comme en témoigne Clément aujourd'hui informaticien au Ministère Burkinabè de l'Enseignement de Base (MEBA) : « en classe de français, notre professeur, une blanche fascinée par la littérature africaine nous a fait lire un texte d'un auteur parlant de la haute Volta. On a discuté le texte et les Ivoiriens ont dit que les Burkinabè venaient prendre leurs terres en Côte d'Ivoire. J'ai dit que moi j'étais élève, et ils ont alors dit que ce n'était pas pareil, que nous les élèves nous étions là pour une cause noble. J'ai dû prendre la défense de mes parents ».

- Politique d'ivoirisation des cadres et des candidats aux concours de la Fonction Publique

Conçue au début des années 70 par Houphouët-Boigny, la politique d'ivoirisation des cadres n'a été mise en pratique qu'au début des années 90 dans les secteurs publics et privés. Cette politique a fermé l'accès à la Fonction publique et à de nombreux postes des entreprises publiques comme privées à des non-nationaux.

« Il y avait une politique qui consistait à dénicher les Burkinabè dans l'appareil d'État. On vous foutait dehors sans droit ni indemnités » témoigne Moumouni qui a affiché dans son bureau à Ouagadougou une lettre de licenciement signé de M. Le Maire de la mairie de Koumassi (Abidjan).

- Fermeture d'écoles, invalidation des examens à cause du conflit politico-militaire

En provoquant la division du pays en plusieurs portions de territoires placés sous le contrôle des forces nouvelles, le conflit ivoirien a remis en cause l'intégrité territoriale de l'État. L'État ne contrôle plus l'École sur la moitié du territoire. Le système éducatif a ainsi été touché de plein fouet et l'école en temps de guerre est devenue un enjeu politico-militaire (Lanoue, 2003). Au Nord, des écoles ont été endommagées et détruites. À Bouaké précisément, des parents d'élèves relayés par des étudiants ont soutenu la poursuite des cours, sans que le gouvernement loyaliste ne reconnaisse ni n'appuie leurs efforts. Ni le secrétariat général de la rébellion d'ailleurs. Les examens ont pu être passés et validés en zone Sud seulement, mais non en zone dite « assiégée » de 2002 à 2006.

Paul, né à Bouaké, et actuellement élève en terminale G2 est on ne peut plus clair au sujet du motif de son arrivée au Burkina Faso : « à cause de crise, je n'ai pas pu passer le BEPC. J'ai dû interrompre mes études pendant deux années, de 2004 à 2006, et reprendre mon BEPC à Ouagadougou, tout en continuant ma classe de seconde. »

Il semble difficile de hiérarchiser les raisons d'un départ de la Côte d'Ivoire vers le Burkina Faso tant les unes ne sont pas exclusives des autres. Les raisons invoquées par les interviewés ne sont pas non plus toujours les raisons réelles au sein d'une histoire individuelle et collective mêlée et par eux largement reconstruite.

C'est davantage un contexte d'ensemble emprunt d'impossibilités et de xénophobie - pour le moins peu propice à la poursuite d'une logique familiale d'installation pérenne - qui motive, depuis la Côte d'Ivoire, le départ vers le Burkina Faso. De plus, l'histoire familiale – la décision du père de ne plus scolariser son enfant en Côte d'Ivoire par exemple – joue dans l'orientation du parcours migratoire, dans une moindre mesure l'histoire individuelle.

3. *Trajectoires scolaires des migrants instruits : la route des études vers Ouagadougou*

Les élèves et les étudiants nés en Côte d'Ivoire emportent avec eux un peu de cet « acharnement scolaire » propre aux classes moyennes ivoiriennes (Le Pape, Vidal, 1987) et observable y compris dans des temps de récession économique. D'après une étude basée sur des données du recensement général de la population en Côte d'Ivoire (Balac, Zanou, 1997)⁴⁷ les jeunes d'origine Burkinabè seraient dans l'ensemble moins scolarisés et moins instruits que les jeunes Ivoiriens, mais plus que leurs homologues résidant au Burkina Faso. Ce rapport familial, et le plus souvent confiant, des interviewés à l'institution scolaire et à ses places fortes (les nombreuses localités où l'offre scolaire est développée) est révélateur de fortes ambitions en termes de mobilité sociale, laquelle justement ne se conçoit pas pour eux sans l'école.

Qu'elles aient connu ou une interruption, provisoire ou définitive, les trajectoires scolaires des interviewés sont dans l'ensemble ascendantes et, pour la plupart, intègrent les trois niveaux d'enseignement, primaire, secondaire et supérieur.

De manière idéale-typique, il est possible de classer les trajectoires scolaires selon le niveau atteint en Côte d'Ivoire et le niveau poursuivi au Burkina Faso.

Cas 1 Primaire avec ou sans CEPE en Côte d'Ivoire, secondaire avec ou sans bac au Burkina Faso, supérieur au Burkina Faso ;

Cas 2 Primaire et Secondaire 1^{er} cycle en Côte d'Ivoire avec ou sans BEPC, secondaire 2nd cycle au Burkina Faso avec ou sans bac, supérieur avec bac au Burkina Faso ;

Cas 3 Primaire, secondaire 1^{er} et 2nd cycle avec ou sans Bac en Côte d'Ivoire, secondaire 2nd cycle avec ou sans bac au Burkina Faso, supérieur avec Bac au Burkina Faso ;

Cas 4 Primaire, secondaire et Bac en Côte d'Ivoire, supérieur au Burkina Faso.

L'observation fine de l'ensemble des trajectoires scolaires fait ressortir que les interviewés attendent la fin d'un cycle d'enseignement, primaire, secondaire 1^{er} cycle ou 2nd cycle, sanctionné ou non par un examen (Cepe, Bepc, Bac) avant de rejoindre le Burkina Faso pour y continuer leurs études. Une logique de progression scolaire stricte guide donc les parcours. Elle consiste soit à contourner les barrières de la sélection scolaire en Côte d'Ivoire, soit à profiter pleinement des potentialités du système éducatif ivoirien, jusqu'au Bac, avant de rejoindre l'Université de Ouagadougou. À l'origine des parcours migratoires, se trouvent donc des déterminations de type scolaire ; par défaut, nombre de migrants contournent les barrières sélectives de l'école ivoirienne en tentant, au Burkina Faso, à nouveau le Cepe, le Bepc et le Bac ; de manière pro-active, d'autres migrants attendent la réussite au

⁴⁷ « Des différences par nationalité s'observent également. Les Ivoiriens présentent par rapport aux étrangers des taux de scolarisation plus élevés. Ici, cependant l'écart se réduit entre 1975 et 1988, signe d'une meilleure intégration économique des populations étrangères avec le temps » (Balac et Zanou, p. 314). Les écarts ont tendance à disparaître en milieu urbain et, en ce milieu, la tendance est à l'égalisation des chances d'accès et de maintien à l'école entre nationaux et non-nationaux. Si les Ivoiriens ont des taux de scolarisation relativement plus forts que les non-nationaux, les non-nationaux, notamment ceux d'origine burkinabè connaissent des taux de scolarisation plus forts que les enfants scolarisés au Burkina Faso.

Baccalauréat dans le système éducatif ivoirien pour rejoindre l'enseignement supérieur Burkinabè. Des individus peuvent bien sûr interrompre leurs études en cours de l'un des 4 parcours décrits, pour des raisons familiales et économiques (plus de revenus en provenance des parents de Côte d'Ivoire, pour des raisons de survie (trouver des « contrats ») ou encore pour des raisons strictement scolaires (redoublements à répétition, échecs à un examen).

Les élèves et étudiants empruntent la route des études vers Ouagadougou soit en rejoignant directement la capitale, soit en poursuivant tout ou partie de leur cursus scolaire dans une localité en province, Banfora, Bobo-Dioulasso ou Koudougou avant de rejoindre l'Université de Ouagadougou. Cette phase intermédiaire d'étude en province s'explique généralement par la présence de membres de la famille et comporte, aux dires des interviewés, l'avantage de ne pas être exposé immédiatement aux difficultés et risques de la vie ouagalaise.

Du point de vue de leur biographie familiale, les élèves et étudiants venus de Côte d'Ivoire représentent le plus souvent la première génération instruite : ils participent ainsi à l'enclenchement d'un processus de scolarisation inégalement vécu au sien de la famille selon la position dans la fratrie, le sexe et l'âge.

Par rapport à la position socio-professionnelle du père, quand ce dernier a travaillé en Côte d'Ivoire dans le secteur de l'industrie ou dans les métiers de service, une volonté manifeste de « mieux faire » est à l'œuvre, volonté d'autant plus forte quand le jeune migrant instruit est le primo-arrivant au Burkina Faso, la famille entière étant restée en Côte d'Ivoire. Premier instruit, premier à accéder à l'enseignement supérieur, et primo-arrivant de la famille au Burkina Faso, tels sont, sans être exclusives, les caractéristiques majeures d'une majorité d'étudiants en provenance de Côte d'Ivoire.

L'émancipation scolaire ou autrement dit le fait de poursuivre les études au Burkina Faso éloigné de la famille et vers des cursus qui n'étaient pas forcément prévus est aussi vécue comme une émancipation familiale, notamment vis-à-vis de la tutelle du père.

Mustapha

Mustapha, né au Burkina Faso en 1973 et aussitôt parti à Abidjan est issu d'une famille de 11 enfants. Le père polygame, coursier à l'Ambassade des États-unis en Côte d'Ivoire est aussi versé dans les études coniques et enseigne à des adultes. « Ce n'est pas de mon plein gré que je venu au Burkina Faso en 1987, le vieux voulait que je parte fréquenter en Arabie Saoudite ». Après avoir fait l'école franco-arabe, il obtient le BEPC français en 1992, le bac en 1995 et entre à l'Université de Ouagadougou, contre l'avis de son père. Grâce à son diplôme universitaire, une maîtrise en gestion, il entre sur concours à l'Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature (ENAM)⁴⁸ et se prépare à occuper un premier poste de secrétaire administratif.

⁴⁸ La première promotion de cette école date de 1967.

4. D. Découverte de la ville

« Quand je suis arrivé ici [à Ouagadougou], j'étais enjaillé [très content] de voir que mon pays n'était pas comme on le dit à l'extérieur, en Côte d'Ivoire ». Jean-François résume la vision dominante, nécessairement reconstruite, de la découverte de Ouagadougou par la jeune génération des migrants internationaux en provenance de Côte d'Ivoire. L'ancienne génération est plus circonspecte « sincèrement, Ouagadougou en 1987, je ne saurais comment qualifier la ville ? C'était une ville fantôme ».

Les migrants internationaux arrivent généralement au Burkina Faso et à Ouagadougou avec nombre de clichés et de caricatures en tête, principalement lorsqu'il s'agit d'un tout premier contact. Ainsi Théodore assimilait Ouagadougou à « une brousse », sans eau ni électricité, et avec des maisons en banco. Clémence se souvient de son arrivée dans la capitale « je suis arrivée en car et j'ai cru que nous roulions dans une banlieue sans fin. En fait, nous étions déjà arrivés en pleine ville ». Servace revient sur ses « préjugés » : « avant de venir au Burkina Faso, j'avais vraiment des préjugés, et c'est toute la désinformation que les Ivoiriens ont nourri par rapport au pays : pays de sable, pays de soleil, pays de maladie, de misère, de famine ; je suis d'avoir vu toute cette désinformation tomber d'elle-même. Et puis voir des femmes sur des mobylettes, ça m'avait vraiment impressionné ».

La durée de séjour de la famille en Côte d'Ivoire, la rupture consommée avec le « pays », le fait de ne pas y séjourner lors des congés scolaires et un discours parental négatif sur le Burkina Faso (« si tu n'es pas sage, tu partiras au Burkina Faso ») ne figent pas la perception de la capitale au contact de celle-ci, laquelle capitale disent les migrants ne ressemble pas à son image construite depuis la Côte d'Ivoire. Cependant l'épreuve de la ville est au rendez-vous, quand il s'agit de vivre au quotidien, une fois passées les premières impressions de la découverte.

5. Déceptions, galères et voies d'émancipation

Les déceptions et les galères qu'endurent certains migrants internationaux directement arrivés à Ouagadougou ne leur sont pas forcément spécifiques même s'ils tendent à les attribuer au fait d'être migrant venus de Côte d'Ivoire. Les problèmes rencontrés sont d'ordre matériel – ils ont trait au manque de nourriture ou la malnutrition, à l'approvisionnement en eau, familial – sauf exception la famille Burkinabè découverte à Ouagadougou ne les héberge et ne les aide pas, circulatoire - les déplacements sont limités faute de moyens adéquats de transport, sanitaire et scolaire. En soi, ces problèmes ne sont pas nouveaux pour les citoyens ouagalais ni propres aux migrants internationaux ; les franges les plus pauvres de la population née au Burkina Faso et résidente à Ouagadougou les connaissent bien pour les subir au quotidien : nourriture, santé, logement, scolarisation, mobilité en ville sont pour eux de grands défis. En revanche, ces problèmes sont spécifiquement éprouvés et parfois résolus en fonction des capacités sociales des groupes qui cherchent à les surmonter. Cette question des capacités sociales se pose avec acuité pour les migrants internationaux instruits et non instruits. Rares sont ceux qui bénéficient d'un capital social/familial de départ à Ouagadougou, sauf quand la famille de Côte d'Ivoire a entretenu des relations régulières avec celle du Burkina Faso, notamment en achetant des parcelles, en construisant des habitations et en soutenant la scolarisation des enfants d'oncles et tantes. La majorité entre vite en galère.

Les mots des migrants internationaux en provenance de Côte d'Ivoire pour qualifier l'attitude de leur famille à leur arrivée à Ouagadougou sont extrêmement durs : ils sont à la mesure du rejet familial dont ils ont fait l'objet. « Dans ta propre famille, tu peux mourir de faim, personne » dit Issa, se rappelant que son oncle lui a très vite fait comprendre qu'il ne pouvait pas l'héberger chez lui, après lui avoir demandé si elle disposait d'argent. Dans une économie de la pauvreté où l'argent ne circule pas comme en Côte d'Ivoire, les formes d'entraide sont nécessairement plus limitées, y compris dans le cercle familial : « chacun est dans son chacun » renchérit Maxime qui fustige ce qui lui apparaît comme un individualisme ouagalais. Rétrospectivement et par contraste, les formes d'entraide familiales connues en Côte d'Ivoire, de fait plus répandues, sont survalorisées, au point d'en faire un trait de caractère des « Ivoiriens » opposé à un trait de caractère « Burkinabè » : la générosité contre l'avarice, l'accueil contre l'inhospitalité etc. Du côté des familles Burkinabè non migrantes, déjà prises dans nombre de difficultés quotidiennes, le fait de voir des membres de leur famille arriver à Ouagadougou les « mains vides » et contraints de « repartir à zéro » est perçu comme une déchéance sociale. Ces familles ne comprennent pas pourquoi elles sont sollicitées et n'hésitent pas à rabattre les motifs de la migration pour études sur des motifs de rapatriement lié au conflit en Côte d'Ivoire : « l'amalgame entre diaspo et rapatrié est fait » se plaint Rasmané.

Le point d'attache familial ouagalais étant à contrecœur et avec amertume abandonné, les migrants instruits sont d'autant plus enclins à consolider leur réseau social avec d'autres migrants en provenance de Côte d'Ivoire, ou à rejoindre des réseaux sociaux de migrants déjà existants. Pour surmonter leurs difficultés, la plupart des migrants internationaux font donc appel à leurs réseaux sociaux et non à leur famille. Ce qui justifie la valeur qu'ils accordent au phénomène associatif, aux grins⁴⁹ et aux relations sociales régulières qu'ils entretiennent avec leurs « frères diapos ».

Les réseaux sociaux des migrants internationaux venus de Côte d'Ivoire sont le plus souvent pérennes et sont activés sur la base d'une référence à la vie passée en Côte d'Ivoire. Ainsi dénombre-t-on sur le campus de l'Université de Ouagadougou une quinzaine d'associations d'élèves et étudiants ressortissants de localités du Sud ivoirien (Lapeyre, 2007) ; ainsi apprend-on dans tel quartier qu'un grin dénommé avec humour PAO, Port autonome de Ouagadougou⁵⁰, est composé de diaspos, notamment des enseignants ; ainsi encore les fils d'anciens ouvrier de telle société d'exploitation du bois, scolarisés au primaire dans l'enceinte de ladite société, se réunissent-ils fréquemment, et discutent d'offres d'emplois.

Au sens métaphorique, l'ensemble de ces réseaux sociaux – dont certains sont actifs au cœur de l'État Burkinabè – constituent une « deuxième famille ». À cette différence près, appréciée des migrants, que ces réseaux ne reproduisent pas la hiérarchie strictement familiale, et s'ils sont construits sur des rapports de séniorité, entre « vieux diaspos » et « jeunes diaspos », les conditions tendent à s'égaliser du fait d'une référence commune à « la diaspora », ce creuset qui ne cesse de s'élargir au fur et à mesure de l'arrivée d'élèves de Côte d'Ivoire.

Les petits boulots ou les « petits contrats » – manutentionnaire, serveur, enquêteurs par exemple – et une riche vie sociale parmi les migrants au sein des associations et des grins, contribuent le plus souvent à améliorer une situation de départ, provisoire, caractérisée par « la

⁴⁹ Pour une approche socio-anthropologique des « grins », ces endroits informels où les jeunes boivent le thé, voir Kieffer J, *Politique africaine*, n° 101, pp. 63-82.

⁵⁰ En référence au Port autonome d'Abidjan.

galère ». Les étudiants migrants acquièrent donc au fur et à mesure des capacités sociales au-delà de leur cercle familial, dans un entre-soi diasporique pour résoudre, à terme, des difficultés de nourriture, de logement, de ressources financières, de déplacement, de santé et aussi d'études puisque certains se sont vus contraints de les interrompre provisoirement tout en restant inscrits à l'Université.

Les trajectoires scolaires et sociales observées chez nombre de migrants internationaux nés en Côte d'Ivoire sont marquées par des ruptures et fragilisées par la précarité. La galère influe directement sur ces trajectoires. Ainsi Abibata, élève en classe de quatrième, née en Côte d'Ivoire à Port-Bouët⁵¹ en 1992 et arrivée comme rapatriée au stade du 4 août à Ouagadougou en 2002 : « l'année dernière, je suis allée au village pour cultiver avec ma grande sœur. Cette année, on ne sait pas comment ce sera pour payer ma scolarité. Donc maman a prévu d'acheter des semences d'arachide et de haricot pour que je paye ma scolarité après la vente ».

D'autres parcours observés dans la galère ouagalaise font germer l'idée d'un retour en Côte d'Ivoire, comme l'illustre le parcours d'Abdoulaye.

Abdoulaye

Abdoulaye est né en Côte d'Ivoire en 1986, d'un père Burkinabè (mossi) et d'une mère ivoirienne (baoulé). Il fait l'école primaire en Côte d'Ivoire à Aboisso et vient à Ouagadougou, par le train, repasser son CEPE en 1999. Après une classe de sixième ratée, il entre dans un centre de formation en électricité qu'il doit quitter en 2002 faute d'argent (il a financé cette formation avec de faibles revenus tirés d'épuisants petits boulots nocturnes) et sans obtenir d'attestation de qualification. Il retourne alors à Abidjan en 2003, travaille quelques années dans une usine de production d'huile alimentaire, en profite pour passer son permis de conduire, tombe malade et vient se soigner à Ouagadougou. Abdoulaye a eu des contacts difficiles avec son oncle censé l'accueillir à Ouagadougou. Pour Abdoulaye, « ce n'est pas beaucoup d'argent qui fait réussir. Pour réussir, il faut un chez d'au moins 8 tôles, manger à sa faim, subvenir à ses besoins, avoir un peu d'argent pour des petits caprices et pouvoir donner 5 000 fca à sa maman ». Abdoulaye, qui souhaite par ailleurs obtenir la nationalité ivoirienne, est actuellement assez loin de critères de réussite qu'il a émis, de là son intention de repartir en Côte d'Ivoire : « si je vois que, en l'espace de 8 mois ça ne va pas, je dégage ; je reviens à la source [en Côte d'Ivoire] pour mieux grimper ».

6. Recherche de la sécurité professionnelle : attachement à la Fonction Publique

Au même titre que l'ensemble des étudiants ouagalais, les migrants internationaux venus de Côte d'Ivoire partagent l'attrait pour la Fonction Publique et ses écoles de formation, sans que cet attrait ne soit forcément doublé d'un intérêt pour tel ou tel domaine ou contenu de poste. Les études à l'université étant longues – par exemple un étudiant met au moins deux années, c'est le minimum, à soutenir son mémoire de maîtrise, les opportunités de passage des concours sont nombreuses. Il n'est pas non plus rare de subir les épreuves d'un concours en vue d'un poste correspondant à un niveau d'instruction inférieur à celui atteint. La pression sur les concours de la Fonction publique est

⁵¹ La maison construite par son père non loin du lieu de travail de ce dernier, le 43è BIMA, a été pillée et saccagée par les Jeunes patriotes.

telle que les étudiants ont davantage confiance en leurs réseaux pour réussir que dans une procédure de recrutement, comme le dit Marcel : « en fait de recrutement, ce sont les relations qui comptent ».

La concurrence aux concours prend aussi le visage d'une lutte sociale entre « diaspos » et « Burkinabè ». Chez les « diaspos », nombre d'entre eux l'ont dit hors-entretien, l'attitude est de nature offensive « nous allons prendre tous les postes » ; chez les « non diaspos » l'attitude est de nature défensive. En l'absence d'une enquête sur les profils des lauréats aux concours de la Fonction Publique Burkinabè, il n'est pas possible d'affirmer la suprématie de tel ou tel groupe, mais il est sûr que des réseaux sociaux entrent en lutte pour faciliter, au nom d'une appartenance, la réussite de tel ou tel candidat. De fait, il ne semble pas non plus possible d'inférer un arbitraire généralisé tant les paramètres de réussite à un concours peuvent varier : les capacités de communication des diaspos et les manières de mise en scène de soi sont reconnues supérieures à la moyenne des candidats, ce qui peut être décisif

7. *Visibilité des « diaspos » et marqueurs urbains de la migration en provenance de Côte d'Ivoire*

La ville de Ouagadougou recèle de lieux extravertis vers la Côte d'Ivoire. Elle est comme emplie de marqueurs qui sont autant signaux tournés vers l'extérieur. Et pourtant bien « ouagalais ». Tels « maquis », ces buvettes/restaurants prisées, portent des noms évocateurs directement en lien avec l'histoire récente de la Côte d'Ivoire, le « Linas-Marcoussis » par exemple ; tels dancings jouent jusqu'à une heure avancée de la nuit de la musique « ivoirienne » à tue-tête comme le coupé-décalé. Ces lieux visibles d'où se dégage une musique à fort volume et où les jeunes se montrent habillés à la mode, dont il serait possible de dresser une liste quasi-complète, marquent la pénétration et le partage d'une culture ivoirienne en territoire Burkinabè. Les domaines de la couture et de la mode ne sont pas en reste et constituent des fleurons appréciés de cette culture créative.

Fièrement revendiqués par les diaspos, ces signes culturels d'appartenance remportent un large succès auprès de l'ensemble de la jeunesse résidente à Ouagadougou et, plus largement, au Burkina Faso. La distance sociale par ailleurs observée et entretenue entre migrants de Côte d'Ivoire et populations non-migrante semble se réduire, voire totalement disparaître, quand il s'agit de « faire le show », simplement se distraire un moment

La petite industrie du « show-business » présente à Ouagadougou est aux mains d'« ambianceurs » professionnels ou professionnalisés venus de Côte d'Ivoire. Les trajectoires et les positions d'artistes formés en Côte d'Ivoire le montrent. Comme le souligne Hamidou : « aujourd'hui les nouveautés d'Abidjan ne mettent pas beaucoup de temps à arriver à Ouagadougou ». Vecteurs d'une culture importée et localement appropriée, les migrants de Côte d'Ivoire sont donc à l'origine d'un creuset culturel partagé, dont le maintien et la vitalité représentent, pour eux, un de leurs apports significatifs et reconnu au développement du pays ainsi qu'une raison valable, comme justifiée et directement démontrée, de leur présence aux côtés des non-migrants.

8. Le lien avec la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso : un entre-deux

De type culturels, les liens avec la Côte d'Ivoire demeurent familiaux, ne serait-ce que parce qu'une partie de la famille y demeure malgré l'instabilité socio-politique, ou parfois prend la décision de « rentrer » au Burkina Faso. Des frères et sœurs suivent les migrants primo-arrivants pour poursuivre leurs études ou commencer une activité ; le père retraité revient dans un pays qu'il ne reconnaît pas.

En Côte d'Ivoire, les liens tissés avec des familles ivoiriennes, concrétisés à l'occasion de mariage « mixtes », sont témoins d'une histoire encore vécue au temps présent. Certains « diaspos » ont aussi la double nationalité, ivoirienne et Burkinabè. Mais après avoir tourné la page, s'être dégagé d'une migration d'installation en grande partie réalisée par leurs parents en Côte d'Ivoire, les migrants internationaux en provenance de ce pays ne cessent de réactiver des signes d'appartenance, des dispositions de corps et d'esprit acquises à l'étranger. Ils développent des stratégies de distance et de proximité vis-à-vis la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso. Ces stratégies de mise en scène de soi, collectives, tentent de faire cohabiter en un ensemble métissé et bigarré des registres forts différents, ce qui mène à des paradoxes. Par exemple, la Côte d'Ivoire est à la fois idéalisée et reconnue comme terre inhospitalière ; le Burkina Faso est fustigé pour le manque d'entraide familiale mais représente une terre d'élection où « le diapo a un rôle à jouer en termes de développement, ses responsabilités étant ici » ; nombre d'interviewés ne tarissent pas sur les mérites, vantés, de la Côte d'Ivoire mais se disent patriotes etc...

La migration pour études à visée effective d'installation au Burkina Faso a instauré chez les migrants une double distance : distance vis-à-vis de la Côte d'Ivoire – aucun instruit ne souhaite y retourner – et distance vis-à-vis du Burkina – aucun d'entre eux ne s'assimile à un « tenga »⁵². Pourtant une logique d'installation prédomine qui par exemple invite S à « faire rentrer toute sa famille de Côte d'Ivoire », et, dans l'attente, à leur envoyer l'argent. Ce type de transfert de revenus est tout à fait nouveau : auparavant, ils s'opéraient dans le sens de la Côte d'Ivoire vers le Burkina Faso. Les situations de violences politico-militaire/miliciennes ont dégradé l'accès et le maintien au marché du travail, occasionnant notamment des départs à l'étranger - contraints - de chefs de grandes entreprises en Côte d'Ivoire, et expliquent cette nouvelle direction prise par les flux de revenus issus de la migration : « [...] les pertes d'emplois liées directement à ces départs s'élèveraient à près de 30 000 sur la ville d'Abidjan (source consulaire). Ces emplois, concentrés dans le secteur tertiaire (domestiques, gardiens, chauffeurs) ont surtout touché la population étrangère de la sous-région, notamment Burkinabè. Concernant les entreprises françaises, la Chambre de Commerce et d'Industrie estimait à 10 000 emplois directs perdus suite à ces violences et à 100 entreprises ayant disparu » (Omaret, 2006, p. 8).

⁵² Terme péjoratif dans la bouche des diapos : il désigne les « terreux », ceux n'ayant jamais bougé du Burkina Faso.

Bibliographie

- Balac (R.), Zanou (B.), 1997, « Infrastructures scolaires et scolarisation des enfants du primaire », in *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)*, Abidjan, Orstom, Ensea, pp 311-321.
- Bordes-Benayoun (C.), Schnapper D, 2006, *Diasporas et Nations*, Odile Jacob, Paris, 255 p.
- Frisque (J.-C) et Lanoue (E.), *Les conséquences éducatives du conflit ivoirien au Burkina Faso*. Film documentaire, coproduction Manivelle Productions et IRD service audio-visuel, 52 mn.
- Kieffer (J.), 2006, « Les jeunes des « grins » de thé et la campagne électorale à Ouagadougou », *Politique africaine*, n° 101, mars-avril, pp. 63-82.
- Lanoue (É.), 2003-b, « L'École à l'épreuve de la guerre. Vers une territorialisation des politiques d'éducation en Côte-d'Ivoire ? », *Politique Africaine*, n° 92, Rubrique « Conjoncture », pp.129-143.
- Lapeyre (O.), 2007, Du conflit ivoirien aux « tracasseries » des étudiants « diaspos » au Burkina Faso ou comment gérer une crise polymorphe via le phénomène associatif, substitut d'État ; étude de cas à l'Université de Ouagadougou, mémoire de master, ParisV-IRD, 124 p.
- Le Pape (M.), Vidal (C.), 1987, « L'école à tout prix, stratégies éducatives de la petite bourgeoisie d'Abidjan », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, pp.64-73.
- Merabet (O.), 2006, Étude sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire, Civipol/Transtec, 96 p.
- Proteau (L.), 2002, *Passions scolaires en Côte d'Ivoire. École, État et société*, Karthala, Paris, 385 p.
- Schnapper D., 2007, *Qu'est-ce que l'intégration ?* Gallimard, Paris, 240 p.
- Vanga (F.), 2009, « La violence scolaire et extra-scolaire en Côte d'Ivoire : l'action syndicale étudiant seul en cause ? », in *Éducation, violences, conflits et perspectives de paix en Afrique subsaharienne*, Azoh (F.), Lanoue (E.) et Tchombé (T.) (eds sc.), à paraître chez Karthala.
- Wievorka M. 2008, « L'intégration, un concept en difficulté », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 125, pp. 221-240.
- Blion Reynald, 1996 – Migrants internationaux et de retour au Burkina Faso, acteurs et témoin d'une circulation migratoire multiforme, In Otayek René, Sawadogo Filiga Michel, Guingané Jean-Pierre (eds), *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Karthala, Paris, pp. 133-155
- Cordell Dennis D., Gregory Joel W., Piché Victor, 1996 – *Hoe and Wage. A social History of a circular migration system in West Africa*. Westview Press, Oxford, 384 p.
- Marchal Jean-Yves, Quesnel André, 1997 - Dans les vallées du Burkina-Faso, l'installation de la mobilité. In Gastellu Jean-Marc, *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XXIème siècle*. ORSTOM, Paris, 595-614.
- Michalon Bénédicte, 2004 – Les retours : diversité de la littérature, complexification des formes migratoires. In *Migrations internationales de retour dans la perspective des pays du Sud*, CEPED, http://www.cepced.org/cdrom/migrations_5-6_avril_2004/

Zongo Mahamadou, 2003 – La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire: trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec les pays d'origine. *Revue Africaine de Sociologie*, vol. 7, n°2.

« Habiter » à Ouagadougou et politiques urbaines

Stratégies résidentielles, espaces de vie

**Développement urbain et mobilités à Ouagadougou : le rôle des politiques
publiques**

VIII. Stratégies résidentielles, espaces de vie

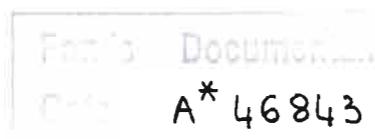
Florence Boyer⁵³

Les stratégies résidentielles font référence aux logiques de « l'habiter » qui touchent autant à l'accès au logement, aux parcours résidentiels des individus, qu'aux différentes formes de mobilité et aux conditions de cohabitation –ou d'évitement– qu'elles peuvent engendrer. Il s'agit d'analyser les formes de l'habiter en ville, c'est-à-dire les pratiques urbaines, la localisation des différents lieux ressources (logement, travail, établissement scolaire...); les dynamiques spatiales et temporelles sociales étant alors replacées dans leur contexte. « *Dans cette logique, les lieux de résidence ne peuvent plus être dissociés des mouvements circulatoires journaliers ou occasionnels des citadins. Il importe d'articuler entre eux les différents niveaux des pratiques spatiales et de reconsidérer les échelles de référence : la ville, le quartier et le domicile, mais aussi le centre et la périphérie, le rural et l'urbain* » (Dureau F, Lévy J-P). Ainsi, l'accès au logement est conditionné par le contexte économique, mais aussi par les parcours migratoires et résidentiels des individus, ainsi que par les contraintes et choix qu'ils ont à faire en termes de mobilités quotidiennes et par conséquent de positionnement dans la ville.

Cependant, l'accès au logement ne se réduit pas aux mobilités résidentielles et quotidiennes : les aspirations individuelles et familiales en termes de qualité, de type de logement ; les contraintes et possibilités du marché immobilier comme des politiques urbaines doivent être abordées comme autant d'éléments contextuels qui contribuent aux choix résidentiels. Nous verrons dans le chapitre suivant la question des politiques du logement, que nous n'aborderons pas ici, même si elles sont l'un des cadres englobant les pratiques urbaines décrites. Signalons simplement que l'une des principales caractéristiques de Ouagadougou est qu'elle reste une ville horizontale, constituée très largement de maisons individuelles ou de cours communes, de type *célibaterium*. En lien avec cette dynamique de l'habitat, la production du logement est très largement le fruit de l'autoconstruction, avec une part importante laissée aux matériaux précaires, quelque soit le type de quartier. Autre caractéristique, la différenciation spatiale forte entre les espaces lotis et les espaces non lotis : si cette différenciation est plus ou moins forte suivant les indicateurs observés, il n'en reste pas moins qu'elle constitue un très fort marqueur de l'espace urbain en termes d'accès au logement, plus précisément à la propriété. Dans ce contexte, les seules politiques urbaines qui ont un impact fort spatialement sont les politiques de lotissement ; tandis que les politiques de logement *stricto sensu*, malgré une volonté de plus en plus affirmée des autorités municipales et étatiques, sont peu nombreuses et leur impact reste quantitativement limité.

Afin de décrire les stratégies résidentielles et l'espace de vie des Ouagalais, notre point de départ est le logement, en tant que lieu de la (co)résidence, espace approprié et/ou lieu d'ancrage à partir duquel se déploient les mobilités, et qui est traversé par des circulations (passages de résidents temporaires, départ temporaire de résidents habituels, visites...). Autour du logement se dessine un espace de vie, espace en partie structuré par les mobilités quotidiennes ; le logement est articulé à des lieux fréquentés plus ou moins régulièrement par les habitants, selon ce qu'ils offrent. La géographie de ces lieux, leur insertion dans l'espace de vie de l'individu dépend de son accès ou non

⁵³ Géographe, Chargée de Recherche, Institut de Recherche pour le Développement, UMR201 « Développement et Sociétés » (Université Paris I, Panthéon-Sorbonne / IRD)



à un moyen de transport, c'est-à-dire de la possibilité de se déplacer et de l'ampleur de ces déplacements.

A. Le logement : construction de la résidence

L'analyse du logement passe par celle de la construction de la résidence, que l'on peut articuler autour de deux éléments : d'une part, la composition de la corésidence, qui détermine la taille et l'organisation des logements, d'autre part le statut d'occupation de ces logements qui peut influencer sur la stabilité du peuplement. Il faut garder ici à l'esprit que la ville de Ouagadougou est marquée par l'horizontalité du bâti et que la taille des logements est peu élevée, puisqu'elle est de 3,18 pièces pour les logements situés dans la zone lotie et de 1,81 pièces pour ceux situés dans la zone non lotie. La taille des logements peut avoir un effet limitant sur l'ampleur de la corésidence.

1. Composition sociale des logements

La composition sociale est déterminée à partir du lien de parenté avec le « référent-logement », c'est-à-dire soit la personne qui est propriétaire du logement, soit celle qui paye le loyer, soit celle à qui le logement a été prêté. Le tableau ci-dessous présente la répartition des logements selon leur composition sociale, en distinguant les espaces lotis et les espaces non lotis. Les logements unipersonnels sont des logements occupés par une seule personne ; les logements nucléaires abritent un couple avec ou sans enfant ou l'un des deux conjoints avec un ou plusieurs enfants ; les logements élargis abritent un ensemble d'individus qui ont entre eux des liens de parenté dépassant le seul couple avec ou sans enfant (les grands parents par exemple, ou des oncles et tantes...) ; enfin les logements composés abritent au moins un individu qui n'a pas de lien de parenté avec le référent logement.

Tableau 10 : Composition de la corésidence selon le type de quartiers

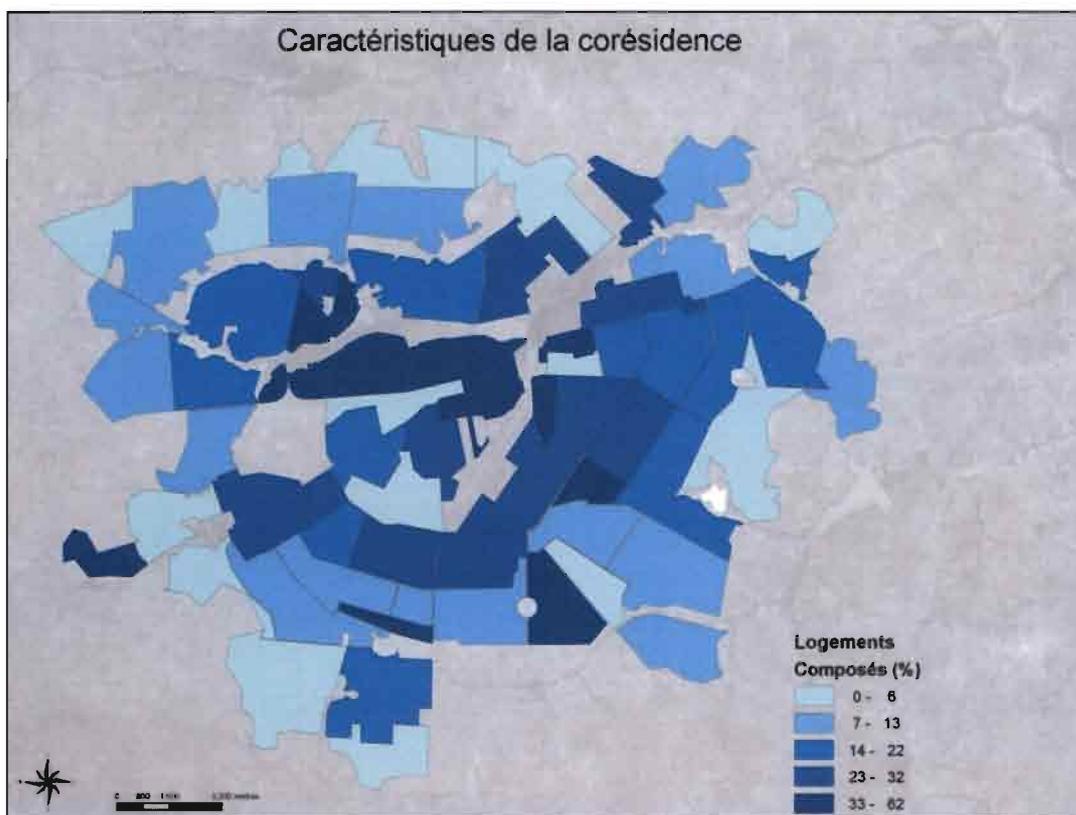
Composition de la corésidence	Loti	Non Loti	Total
Composition unipersonnelle	6,79%	10,70%	17,49%
Composition nucléaire	18,75%	21,18%	39,93%
Composition élargie	20,85%	10,47%	31,33%
Composition composée	9,76%	1,49%	11,25%
Total	56,15%	43,85%	100,00%

A l'échelle de la ville, les logements dont la composition sociale est nucléaire dominant, puisqu'ils représentent quasiment 40% de l'ensemble des logements. Ils sont suivis par les logements de type élargi, qui sont proches de ce que l'on nomme communément dans le contexte ouest-africain une concession. Le recul de cette forme considérée comme traditionnelle de corésidence a été mis en évidence à Ouagadougou depuis quelques années (Le Bris E.). Différents phénomènes peuvent l'expliquer. D'une part, on a affaire à une population d'immigration récente, comme le montre notamment la pyramide des âges, ce qui a un rôle limitatif sur la taille de la famille résidant à Ouagadougou. Les individus arrivent soit seuls, soit en couple, soit en couple avec enfant(s). Il est possible de faire l'hypothèse que la composition des logements évolue au fil des générations vers une forme élargie, même si la taille de plus en plus restreinte des parcelles à Ouagadougou peut constituer un facteur limitant à l'élargissement des unités familiales ; tout comme l'aspiration des

plus jeunes adultes à davantage d'indépendance. Les logements de type nucléaire sont plus nombreux dans les quartiers non lotis, quartiers qui conjuguent jeunesse de la population et petitesse des logements. Ces deux phénomènes expliquent également l'importance des logements unipersonnels dans cette zone. Il faut noter que ces derniers occupent une place relativement importante dans la ville, ce qui peut être mis en lien avec une migration récente ou avec la place notable occupée par la population étudiante dans la ville. Pour les logements de type élargi, la situation est inversée : ils sont plus nombreux dans les quartiers lotis, où l'on trouve des populations plus anciennement installées et où abondent les vieux logements de type « cour » ou concession. Dans ces quartiers, ils représentent la principale forme d'organisation de la coresidence, même si l'écart est faible par rapport aux logements de type nucléaire.

Spatialement, les logements de type élargi se regroupent dans les quartiers les plus anciens de Ouagadougou, comme Gounghin ou Zogona, ou dans des quartiers qui ont gardé une structure villageoise malgré le lotissement, tel que Somgandé. Les logements dont la composition est nucléaire sont présents dans l'ensemble des périphéries, qu'elles soient loties ou non : si l'on part du centre vers la périphérie, leur présence est guidée par un gradient qui va dans le sens croissant. Il en est de même pour les logements unipersonnels, même s'ils sont un peu plus clairement localisés dans les quartiers non lotis, aux extrémités de la ville comme à Yemtenga ou Zongo, ainsi qu'à proximité de l'Université de Ouagadougou.

Les logements de type composé constituent la forme la plus rare, même s'ils représentent plus de 11% de l'ensemble des logements. Cependant, le plus remarquable pour cette catégorie est la différence entre les quartiers non lotis et les quartiers lotis : la quasi-totalité des logements de type composé se retrouvent dans les quartiers lotis de la ville. Cette situation est à mettre en lien avec les configurations possibles que l'on retrouve dans ce genre de catégorie. En effet, les logements où l'employé de maison est hébergé se retrouvent dans cette catégorie, de même que dans les logements où sont accueillis par exemple, des ressortissants du même village, c'est-à-dire des personnes avec lesquelles il n'y a pas de lien de parenté, mais envers lesquelles le lien est fort. Se retrouvent aussi des personnes qui se retrouvent sur une base amicale ou d'origine commune.



Carte 28 : Répartition des logements de type composé

La répartition spatiale des logements de type composé dans la ville fait apparaître une différenciation assez forte entre le centre et les périphéries. Ce type de logement est relativement absent des périphéries, en particulier des périphéries non loties. Par contre, il est très présent dans les quartiers anciens du centre-ville, notamment vers Dapoya, Larlé, Paspangé ainsi que vers les 1200 Logements. En fait cette carte est assez proche de celle des logements de type élargi. S'ajoutent cependant, des quartiers de niveau relativement élevé tels que la partie est de Ouaga 2000 ou Zagtouli, qui rassemblent des logements susceptibles d'abriter le personnel de maison.

Afin de mieux comprendre les logiques de coresidence, une observation plus fine s'impose notamment sur la base des caractéristiques individuelles du référent-logement. Seront ainsi observées la répartition des types de logement en fonction de l'âge du référent-logement, en fonction de son statut migratoire (défini à partir du lieu de naissance) et en fonction de son occupation. Assez logiquement, lorsque les référents-logements sont dans la catégorie des 20-29 ans (cas de 27,2% du total des référents-logements), ils sont à la tête soit de logements unipersonnels, pour 9,1% d'entre eux, soit à la tête de logements nucléaires, pour 11,1% d'entre eux. En effet, il s'agit de la classe d'âge correspondant notamment à l'âge de la migration, mais aussi à l'âge de fréquentation de l'université, ou encore à celui du mariage et parfois du premier enfant ; autant d'étapes dans le cycle de vie des individus qui favorisent la décohabitation d'avec les familles d'origine, et la constitution de ménages de taille limitée. Sinon, l'essentiel des référents-logements (39,7% d'entre eux) se retrouvent dans la classe des 30-44 ans, qui est aussi la classe la plus féconde, ce qui explique la jeunesse de la population ouagalaise observée dans le Chapitre Dynamiques démographiques. Cette classe d'âge se répartit surtout entre les logements de type nucléaire (pour

19% d'entre eux), les logements de type élargi (11,6%) et de façon plus marginale dans les logements de type composé (5,31%). On peut considérer que la classe d'âge précédente est une classe charnière dans la mesure où nombre d'événements fondamentaux de la vie ont lieu pendant cette période. La classe d'âge des 30-44 ans renvoie plutôt à une idée d'installation et d'expansion des capacités d'accueil du logement. Nous reviendrons sur ces différences d'âge lors de la description du statut d'occupation des logements.

Si l'âge du référent-logement semble avoir une incidence importante sur son type de logement, le lieu de naissance semble avoir une influence moindre. Le tableau ci-dessous montre la répartition par type de logement en fonction du lieu de naissance. Quelque soit le lieu de naissance, les pourcentages les plus élevés se retrouvent dans la catégorie des logements de type nucléaire.

Tableau 11 : Type de logement et lieu de naissance du référent-logement

Lieu de naissance du référent-logement	Type de logement				Total
	Unipersonnel	Nucléaire	Elargi	Composé	
Ouagadougou	15,66%	39,86%	32,45%	12,03%	100%
Burkina Faso	16,93%	40,76%	31,31%	11,01%	100%
Etranger (hors Côte d'Ivoire)	28,53%	30,33%	26,79%	14,35%	100%
Côte d'Ivoire	26,39%	38,20%	26,97%	8,44%	100%
Total	17,62%	40,01%	31,14%	11,23%	100%

Cependant, si l'on observe la répartition de la population née à l'étranger et la répartition de la population née en Côte d'Ivoire, on constate que 28,5% des individus de la première catégorie et 26,4% des individus de la seconde catégorie se retrouvent dans des logements de type unipersonnel. Ces pourcentages relativement élevés renvoient sans doute à des individus souvent jeunes et non mariés, qui ne disposent pas de réseaux sociaux leur permettant par exemple d'être hébergés par leur famille ou dans un système de cohabitation sur une base amicale. Toujours dans cette logique, se retrouvent 14,35% des individus nés à l'étranger dans des logements de type composé, c'est-à-dire où au moins un membre n'a pas de lien de parenté avec le référent-logement. Ce chiffre peut être mis en lien avec l'hypothèse selon laquelle on a affaire à des stratégies résidentielles relativement classiques pour des populations migrantes : soit elles s'organisent sur la base d'une origine commune, villageoise ou de quartier, qui ne repose pas forcément sur le lien familial, soit elles s'organisent sur la base de liens amicaux, tissés lors de l'expérience migratoire ou lors de l'insertion en ville. Le profil de la population née en Côte d'Ivoire est assez similaire et les stratégies résidentielles sont apparemment très proches.

Quelques hypothèses se dégagent de la répartition en fonction de la typologie des activités professionnelles. Celle-ci s'appuie à la fois sur le statut dans l'activité, le type d'entreprise et le lieu de l'activité. Pour ce qui est des actifs, ils se retrouvent tous majoritairement soit dans les logements de type nucléaire, soit dans les logements de type composé. Par contre, si l'on observe les logements de type unipersonnel et ceux de type composé, il est possible d'établir des différenciations. En particulier, entre un cinquième et un quart des travailleurs indépendants sans local, des aides-familiaux, des apprentis et des journaliers habitent dans des logements de type unipersonnel. Dans la mesure où il s'agit des catégories les plus précaires, il est probable qu'elles se concentrent dans des logements de type chambre, dans les quartiers non lotis en particulier. Il est vrai aussi que ce type d'activité concerne souvent des migrants arrivés récemment, puisque l'entrée dans ce type d'activités est assez aisée.

Tableau 12 : Activité du référent-logement et type de logement

Typologie des activités	Type de logement			
	Unipersonnel	Nucléaire	Elargi	Composé
Salarié du secteur public	9,12%	28,36%	28,77%	33,75%
Salarié du secteur privé	15,80%	45,85%	28,20%	10,14%
Employeur/patron	6,40%	26,59%	39,00%	28,01%
Indépendant avec local	17,06%	41,54%	32,37%	9,03%
Indépendant sans local	21,91%	42,99%	28,95%	6,15%
Aide familial/Apprenti	24,86%	41,64%	23,92%	9,59%
Journalier	25,31%	43,83%	26,39%	4,47%
Inactif pour études	31,02%	4,68%	43,23%	21,06%
Autres inactifs	10,84%	20,63%	49,81%	18,72%
Actif au chômage	13,80%	50,41%	33,68%	2,10%
Autre	1,95%	29,53%	45,76%	22,76%
Total	17,49%	39,93%	31,33%	11,25%

La catégorie des « inactifs pour études », qui correspond aux personnes scolarisées et aux étudiants, se retrouve surtout dans des logements de type élargi, composé ou unipersonnel. Pour cette catégorie, le rôle de l'âge est prépondérant. En effet, les plus jeunes sont toujours logés « en famille », essentiellement dans des logements de type élargi, alors que les étudiants, légèrement plus âgés, ont accès à un logement propre ou composé, suivant s'ils ont de la famille ou non, susceptible de les accueillir à Ouagadougou.

L'analyse de la composition sociale des logements apporte des éléments quant aux dynamiques résidentielles en œuvre dans la ville de Ouagadougou. Si la structure du bâti amène à une densification de l'occupation des logements, elle ne peut expliquer leur composition sociale ; celle-ci obéit à des logiques sociales et de peuplement, en particulier elle est fonction de l'âge de la population ouagalaise et de la situation des logements en quartiers lotis ou en quartiers non lotis. De façon plus générale, on peut avancer que les logements de type unipersonnel et les logements de type composé renvoient à des formes de précarité tant sociale qu'économique ; ceci renvoie sans doute à des populations migrantes arrivées récemment en ville, qui n'ont pas encore accès aux ressources que peut produire une installation durable dans l'espace urbain.

2. Le statut d'occupation

Le statut d'occupation des logements constitue une deuxième entrée dans la dynamique du peuplement à partir de la résidence. En effet, le statut d'occupation apporte des éléments de compréhension quant à la stabilité du peuplement –être propriétaire de son logement par exemple n'a pas la même incidence que de disposer d'un logement prêté– ainsi que sur la manière d'habiter la ville.

Ouagadougou reste sans conteste une ville de propriétaires, puisque ces derniers représentent plus de 71% de la totalité des logements. Les logements en location sont peu présents, à peine plus de 11% du total, supplantés par les logements prêtés. La prédominance de la propriété se retrouve dans nombre de villes africaines et constitue une aspiration très forte de la part des individus.

Tableau 13 : Statut d'occupation des logements

Statut d'occupation du logement	Type de quartier		
	Zone Lotie	Zone non lotie	Total
En propriété	38,05%	33,22%	71,27%
Location	8,60%	2,54%	11,13%
Prêté	8,78%	7,68%	16,46%
En copropriété	0,21%	0,09%	0,30%
Colocation	0,16%	0,10%	0,26%
Autre	0,48%	0,08%	0,57%
Total	56,28%	43,72%	100%

Toutefois, la distinction entre les zones loties et les zones non loties apporte des éléments supplémentaires de compréhension. En effet, les logements en location sont essentiellement dans la partie lotie de la ville et ils n'existent que de façon assez marginale dans les quartiers non lotis. Dans ces derniers, les logements en prêt supplantent largement ceux en location alors que dans les quartiers lotis, logements en prêt et logements en location occupent quasiment la même place. Cette situation s'explique de deux manières : d'une part, les constructions en non loti étant vouées à une destruction plus ou moins lointaine, les investissements dans l'immobilier sont rares. Toujours dans ces quartiers, d'autre part, la première étape sur la voie de l'attribution d'une parcelle est celle du recensement des logements occupés. Une stratégie possible est alors de construction d'une petite maison, que l'on qualifie parfois de « maison-alibi » (Prat A.), d'y placer quelqu'un – généralement un membre de sa famille – jusqu'à ce que ce le logement soit recensé et intègre le processus d'attribution d'une parcelle. Il est possible que ce système explique le niveau relativement élevé du taux de logements en prêt dans le non loti, même si ces derniers sont également nombreux dans les espaces lotis. Nous reviendrons par la suite sur les logiques du prêt de logement.

Pour ce qui est de la propriété, il est nécessaire de faire la distinction entre les propriétaires qui disposent d'un titre ou d'une reconnaissance légale de leur installation⁵⁴ et ceux qui ne disposent que d'une reconnaissance coutumière. Cette distinction repose très largement sur la différenciation entre les quartiers lotis et les quartiers non lotis. En effet, 42% des référents-logements propriétaires disposent d'une reconnaissance légale, alors que 50% d'entre eux ne disposent que d'une reconnaissance coutumière (et 8% des référents-logements propriétaires n'ont ni l'une ni l'autre). La ville de Ouagadougou présente une situation paradoxale : la part importante de propriétaires⁵⁵ laisse penser à une certaine stabilité du peuplement et à une certaine sécurité du logement, alors que plus de la moitié des propriétaires n'ont pas l'autorisation des pouvoirs publics de s'installer là où ils sont. En fait, plus de 50% des référents-logements propriétaires sont voués à être potentiellement expulsés lors des opérations de lotissement (à l'exception de ceux qui se voient attribuer une parcelle, mais qui connaîtront quand même une mobilité résidentielle, certes de moindre envergure).

L'importance des logements prêtés, 16,5% des logements est également remarquable à Ouagadougou, dans la mesure où elle est plus importante que celle des logements locatifs. Comme nous l'avons signalé, l'une des explications est le mécanisme des « maisons-alibis » qu'on trouve

⁵⁴ L'obtention du titre de propriété définitif est un processus assez long, de plusieurs années. Cependant, lorsque les individus se sont vus attribuer une parcelle, ils en ont la disposition légale.

⁵⁵ Le terme de propriétaire désigne ici soit des gens ayant effectivement un titre de propriété, soit des gens qui ont financé leur logement, le plus souvent en autoconstruction et illégalement.

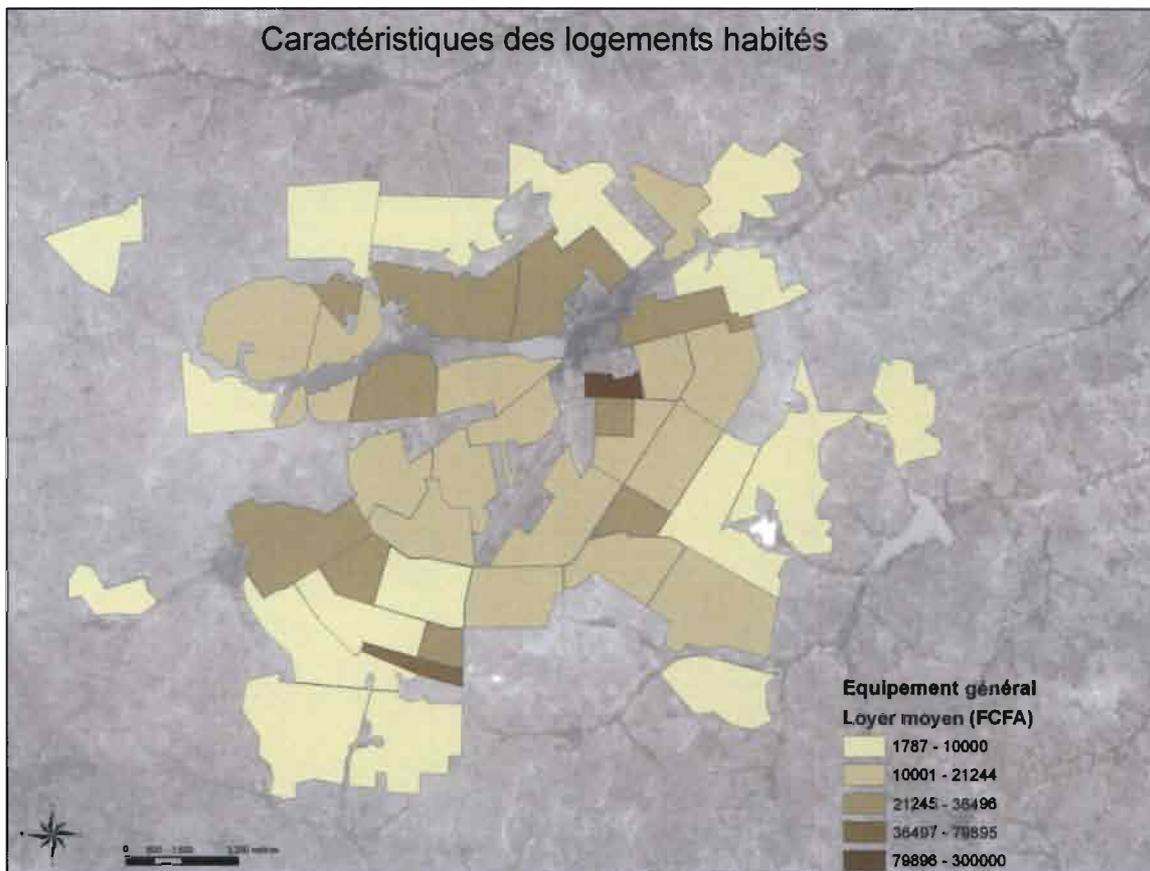
dans les quartiers non lotis. Mais, cette partie de la ville n'a pas le monopole du prêt. Nous définissons ici le prêt comme le fait de mettre à la disposition de quelqu'un – le référent-logement – un logement sans lui demander de compensation financière en échange. Ainsi, le prêt de logement est généralement effectué par un membre appartenant à l'entourage proche du référent-logement. Le tableau ci-dessous présente les liens de parenté entre le référent-logement et celui qui lui prête son logement.

Tableau 14 : Les liens de parenté dans le prêt de logements

Lien de parenté entre Ego et le propriétaire du logement	Pourcentage
Père/mère	12,40%
Oncle/tante	22,26%
Frère/sœur	31,82%
Demi-frère/demi-sœur	1,50%
Beau-frère/belle-sœur	3,83%
Autre lien de parenté	19,26%
Ami/ressortissant du même village	6,22%
Autre	2,35%
Total	100,00%

On constate que ce ne sont pas les liens les plus proches, ceux entre parents et enfants, qui suscitent le plus de prêt de logement. En première position viennent les collatéraux, c'est-à-dire les frères et sœurs. Une de ces configurations que nous avons retrouvées lors d'entretiens qualitatifs est la situation où les frères/sœurs ne résident pas à Ouagadougou, mais sont en migration, généralement à l'étranger. Ayant réalisé un investissement immobilier à Ouagadougou, ils mettent ce logement à disposition de leurs frères/sœurs, qui jouent en quelque sorte le rôle de gardien. Ceux-ci ont la possibilité d'y rester tant que le membre de leur fratrie ne décide pas de revenir s'installer à Ouagadougou. Ils se retrouvent dans une relative précarité résidentielle, leur logement ne pouvant être que provisoire ; précarité d'autant plus forte qu'ils sont contraints à l'immobilité résidentielle temporaire, par obligation familiale. Viennent ensuite les oncles/tantes, puis les autres liens de parenté, qui sont surtout des cousins plus ou moins proches. Il apparaît que la famille élargie joue un rôle important dans le prêt de logement.

Troisième forme de statut d'occupation du logement, la location ne concerne qu'un peu plus de 10% des logements et il se retrouve quasi-exclusivement dans la partie lotie de la ville. L'aspiration générale et forte à la propriété, ainsi que le niveau élevé des loyers dans la ville de Ouagadougou, contribuent aussi à ce faible niveau. La moyenne des loyers est de 15 295,5 francs CFA pour toute la ville de Ouagadougou, ce qui correspond environ à logement d'une ou deux pièces dans une cour commune avec sanitaires communs. Cependant, lorsque l'on regarde la moyenne dans les quartiers lotis, elle s'élève à 18 876 francs CFA et à 3142 francs CFA pour les quartiers non lotis. La différence est très forte entre les deux types de quartiers et s'explique par la qualité des logements et leur distance au centre. La carte ci-dessous présente une répartition spatiale plus fine de la moyenne des loyers.



Carte 29 : Répartition de la moyenne des loyers dans la ville de Ouagadougou

La première caractéristique de cette carte est qu'elle est très morcelée, dans la mesure où il existe des quartiers où l'offre locative est absente. Il s'agit essentiellement de quartiers périphériques non lotis mais aussi nouvellement lotis, c'est-à-dire où l'investissement dans l'immobilier locatif est encore absent. Les quartiers où le loyer moyen est le plus élevé sont des quartiers résidentiels d'un certain standing : la Zone du bois, quartier de concentration des étrangers surtout Européens, Cissin, quartier où se construisent des lotissements de standing élevé. Le montant des loyers moyens diminue lorsque l'on s'éloigne vers les périphéries, en particulier lorsque l'on se situe dans les quartiers non lotis, ce qui est le cas de la partie nord de Zongo ou de Yamtenga. Cependant, cette différenciation entre quartiers lotis et quartiers non lotis n'est pas toujours valable : les quartiers nouvellement lotis tels que Bonheur Ville au sud ou Toundwéogo et Kambouissin au nord se retrouvent au même niveau que les quartiers non lotis. Il s'agit de quartiers très récemment lotis, où la qualité des logements n'a pas encore changé, situés en grande périphérie et qui ne sont pas encore accessibles facilement. Ils restent très proches du non loti dans le profil des logements.

Si Ouagadougou reste très majoritairement une ville de propriétaires, l'accession à ce statut d'occupation est cependant conditionnée par différents critères, dont celui de l'âge et celui de l'occupation. Le tableau ci-dessous présente la répartition par classes d'âge des référents-logements, en fonction du statut d'occupation du logement.

Tableau 15 : Statut d'occupation du logement selon l'âge du référent-logement

Statut d'occupation du logement	Classes d'âges					Total
	12-19 ans	20-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60 + ans	
En propriété	0,32%	15,89%	28,00%	19,88%	6,98%	71,25%
Location	0,54%	3,59%	5,45%	1,24%	0,32%	11,16%
Prêté	0,98%	7,06%	5,88%	1,75%	0,44%	16,46%
En copropriété	0,00%	0,16%	0,12%	0,01%	0,03%	0,30%
Colocati	0,00%	0,20%	0,05%	0,00%	0,00%	0,26%
Autre	0,00%	0,31%	0,19%	0,07%	0,00%	0,58%
Total	1,84%	27,21%	39,70%	22,97%	7,74%	100%

Les référents-logements se concentrent pour quasiment 40% d'entre eux dans la classe des 30-44 ans, et ils sont nombreux dans les deux classes d'âge encadrantes, à savoir les 20-29 ans pour 27% d'entre eux et les 45-59 ans pour 23% d'entre eux. Leur importance diminue très vite passée les 60 ans, ce qui est à l'image de la répartition par âge de l'ensemble de la population, ou ce qui peut supposer que les plus âgés sont logés par leurs enfants et perdent leur statut de référent-logement. Si l'on observe la répartition selon le statut d'occupation, on constate qu'entre 45 et 59 ans, seuls un peu plus de 3% des référents-logements n'ont pas accès à la propriété, ce qui est très faible, alors qu'ils sont quasiment 11,5% à ne pas y avoir accès entre 30 et 44 ans, se répartissant de façon quasi égalitaire entre les logements en location et les logements prêtés. Le logement en prêt est le plus important chez les référents-logements plus jeunes, entre 20 et 29 ans, alors que dans la classe d'âge suivante le logement locatif comme le logement en propriété augmentent, ce dernier faisant un saut important. Cette classe d'âge (20-29 ans) correspond à la fin des études et/ou début de la mise en activité, c'est-à-dire à une période de relative instabilité dans la vie de l'individu. Si ces référents-logements ont acquis une certaine autonomie dans la mesure où ils ont décohabité, celle-ci est relative puisqu'ils restent dépendants de la possibilité de bénéficier d'un logement à titre gratuit.

L'activité professionnelle constitue un autre élément pouvant favoriser ou non l'accession à la propriété. L'observation, dans un premier temps, de la répartition des référents-logements selon le type d'activité montre qu'ils sont les plus nombreux dans la catégorie des indépendants, puis dans celle des salariés du privé : cette répartition est à mettre en lien avec la répartition même des actifs. Cependant, il est possible de faire différents constats à une échelle plus fine : certains types d'actifs quasiment se retrouvent dans une seule catégorie du statut d'occupation. Ainsi, les indépendants sans local ou les actifs au chômage vivent quasiment tous dans des logements en propriété, très probablement situés dans les quartiers non lotis dans la mesure où l'on a affaire aux catégories les plus précaires. Pour ce qui est des logements en prêt, les journaliers, les indépendants avec local et les salariés du privé sont les catégories les mieux représentées. Si les journaliers ont un statut assez précaire et peu stable qui peut expliquer le statut d'occupation du logement, les éléments explicatifs sont plus complexes pour les autres catégories. En effet, la catégorie « indépendant avec local » recouvre des situations assez variées dont certaines sont proches de celle de journalier.

Tableau 16 : Statut d'occupation du logement et activité

Statut d'occupation du logement	Typologie des activités										
	Salarié du public	Salarié du privé	Employeur/patron	Indépendant avec local	Indépendant sans local	Aide-familial / apprenti	Journalier	Inactif pour études	Autres inactifs	Actif au chômage	Total
En propriété	5,67%	11,18%	0,87%	18,55%	14,13%	2,35%	7,80%	0,32%	5,79%	3,17%	71,27%
Location	1,48%	3,39%	0,35%	2,56%	0,89%	0,40%	0,98%	0,49%	0,20%	0,30%	11,13%
Prêté	0,81%	3,60%	0,11%	3,74%	1,43%	1,34%	3,55%	0,24%	0,35%	0,56%	16,46%
En copropriété	0,00%	0,00%	0,09%	0,08%	0,00%	0,00%	0,04%	0,03%	0,06%	0,00%	0,30%
Colocation	0,00%	0,00%	0,03%	0,14%	0,06%	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,26%
Autre	0,03%	0,16%	0,00%	0,13%	0,00%	0,20%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,57%
Total	8,01%	18,34%	1,45%	25,20%	16,45%	4,28%	12,45%	1,08%	6,40%	4,02%	100%

Pour ce qui est des référents-logements qui sont salariés du privé, ils sont aussi nombreux parmi les locataires que parmi ceux qui bénéficient d'un logement gratuitement. L'assurance d'un revenu régulier leur permet de s'installer dans le locatif. Il faut ajouter que le prêt de logement ne renvoie pas uniquement à des formes de précarité mais peut s'inscrire, comme nous l'avons signalé précédemment, dans un système d'obligations sociales.

Les deux principales caractéristiques de la résidence dans la ville de Ouagadougou sont d'une part une organisation des logements autour d'un noyau familial assez restreint et d'autre part, il s'agit d'une ville de propriétaire. La première caractéristique est surtout à mettre en lien avec l'importance d'une migrations récente et donc d'une installation récente en ville et l'importance de la jeunesse de la population ouagalaise. L'aspiration à la propriété constitue un point commun entre les différentes villes de l'Afrique sub-saharienne. Cependant, le parc locatif apparaît comme encore très limité dans la ville, et les loyers sont relativement élevés par rapport au niveau de vie, notamment dans les quartiers non lotis.

L'importance de la propriété, tout comme le fait que l'on y accède assez jeune, offre une image assez figée du peuplement de Ouagadougou : la jeunesse des propriétés, la composition nucléaire des logements vont dans le sens d'une stabilisation rapide des individus. Pourtant le fait que la propriété coutumière du logement domine montre, au contraire, le caractère transitoire et précaire que constitue ici la propriété du logement ; caractère d'autant plus précaire que le risque de perdre ce logement freine toutes velléités d'amélioration. Cette caractéristique peut être mise en lien avec la croissance spatiale de la ville : lorsqu'un quartier passe du non loti au lotissement, une partie des habitants sont régularisés et s'installent, alors qu'une autre partie ne se voit pas attribuer une parcelle ou n'a pas les moyens de construire sur sa nouvelle parcelle et décide de poursuivre dans un nouveau quartier non loti.

Dans tout le texte et les tableaux qui suivent, les différentes catégories de résidents seront désignées comme suit :

A : résidents habituels présents

B : résidents habituels absents depuis moins de trente jours consécutifs ou non au cours de l'année précédent l'enquête

C : résidents habituels absents depuis au moins trente jours consécutifs ou non au cours de l'année précédent l'enquête

D : résidents temporaires présents depuis au moins trente jours consécutifs ou non au cours de l'année précédent l'enquête

E : résidents temporaires présents depuis moins de trente jours consécutifs ou non au cours de l'année précédent l'enquête

L'originalité est de cette enquête est qu'elle porte autant sur les résidents habituels présents (catégorie A) que sur les résidents habituels absents, ainsi que sur les résidents temporaires qui constituent une population flottante, dont l'avenir, en termes d'installation urbaine, est incertain. Jusqu'à présent nous nous sommes surtout interrogés sur la population résidente habituelle présente. Or les autres catégories sont essentielles dans le peuplement urbain dans la mesure où leur présence marque cet espace urbain et où leur venue peut se transformer en installation.

Dans cette partie nous nous centrons sur cette population absente et cette population temporairement présente. Même si elle ne constitue qu'une part réduite de la population de Ouagadougou, elle participe de la dynamique du peuplement. Par ailleurs, elle est assez méconnue, car absente des recensements de population. Or, les absences et surtout les présences temporaires sont importantes, au sens où ce sont autant d'individus qui doivent se loger, travailler...

Le logement constitue autant un point d'ancrage pour ceux qui y sont installés (catégorie A), qu'un point de passage pour ceux qui y résident temporairement avec l'intention ou non de s'installer durablement à Ouagadougou ou ceux qui en font un point de départ vers d'autres résidences temporaires. Il est un point à partir duquel se déploient des mobilités de plus ou grande ampleur spatiale et temporelle. La mesure de ces mobilités passe par la qualification de la situation de résidence des individus dans le logement : sont distingués les résidents habituels et les résidents temporaires, présents ou absents, depuis plus ou moins 30 jours non consécutifs au cours de l'année. La population est ainsi définie sur une base déclarative, puis sur une base de présence ou d'absence déterminée à partir de la nuit précédant l'enquête passée ou non dans le logement ; enfin un autre critère temporel a été introduit, celui des 30 jours consécutifs ou non au cours de l'année écoulée.

Suivant ces définitions, la population résidente habituelle absente lors de l'enquête est de 3,14% de la population totale, alors que la population temporaire présente est de 3,17% de la population totale. Les résidents habituels présents représentent quant à eux 92,42% de la population totale et les résidents temporaires absents, 0,97% de la population totale. Dans ce calcul nous n'avons pas introduit le critère de durée de présence ou d'absence de la ville de Ouagadougou. Notons simplement que la part des résidents habituels absents depuis plus de 30 jours non consécutifs et celle de ceux qui sont absents depuis moins de 30 jours non consécutifs est quasi-équivalente. Inversement, la part des résidents temporaires présents depuis plus de 30 jours non consécutifs est

nettement supérieure à celle de ceux qui ont effectués des séjours moins longs dans la ville. Dans la mesure où nous avons ici une mesure en instantané, autant de l'absence que du passage, il est difficile de supposer du devenir de cette population. Comme cela a été montré dans le chapitre Dynamiques démographiques, une partie de la population flottante est destinée à s'installer en ville, alors que celle des résidents habituels absents constitue une catégorie à part, catégorie de multirésidents qui circulent entre au moins deux logements différents. Nous allons nous attacher à décrire plus précisément cette population flottante, flottante soit parce qu'elle est de passage à Ouagadougou soit parce qu'elle est passagèrement absente de Ouagadougou.

Pour ce qui est de cette population flottante, le constat le plus importante est la part élevée des femmes parmi les résidents temporaires présents, quelque soit leur durée de présence dans la ville. Inversement ce sont les hommes qui dominent pour ce qui des résidents habituels absents, comme le montre le graphique ci-dessous.

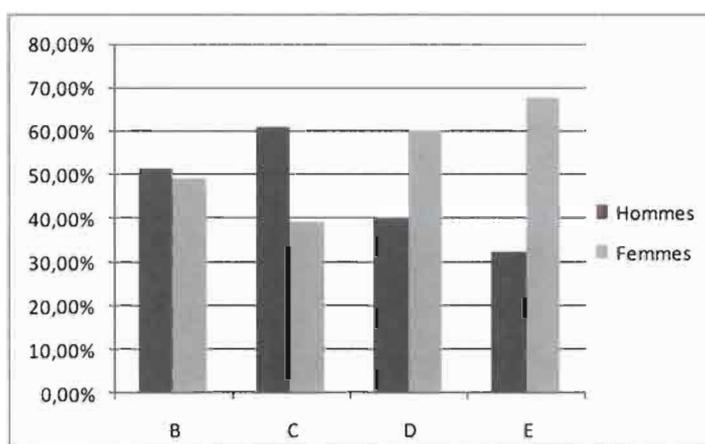


Figure 16 : Répartition par sexe de la population flottante

Plus précisément, hommes et femmes sont quasiment à un niveau équivalent lorsque l'on observe les résidents habituels absents depuis moins de 30 jours non consécutifs, alors que les hommes représentent 61% des absents lorsque l'on franchit la barre des 30 jours. Le motif des absences joue sans doute sur la durée : alors que l'absence des femmes se justifie plus par des visites aux membres de la famille ou au village, les hommes conjuguent à la fois ce motif de visite ainsi que le travail. Nous reviendrons par la suite sur la question des motifs d'absence. Pour ce qui est de la population temporaire présente, la part des femmes est toujours, quelque soit la durée, nettement supérieure à celle des hommes, l'écart entre les deux sexes étant le plus important chez les résidents temporaires présents depuis moins de trente jours.

L'âge constitue un élément essentiel dans la description, dans la mesure où il influe sur les possibilités d'installation en ville ; par exemple, le confiage peut avoir des incidences sur le lieu d'installation future de l'enfant devenu adulte. Pour ce qui des résidents absents depuis moins de 30 jours non consécutifs, les deux classes d'âge dominante sont les 0-11 ans et les 20-29 ans, représentant respectivement 22,5% et 37,5% de cette catégorie. Si dans le premier cas, la différence entre les hommes et les femmes n'est pas très marquée, elle évolue en faveur des femmes dans le deuxième cas. Dans les cas des résidents absents depuis plus de 30 jours non consécutifs, ce sont les 30-44 ans qui dominent, toujours suivi des 0-11 ans. Pour cette dernière classe, il s'agit essentiellement d'enfants confiés et les jeunes filles sont plus nombreuses que les jeunes hommes.

Dans les classes d'âge supérieures, le rapport homme/femme s'inverse, ce qui peut être mis en lien avec une migration pour travail.

Classes d'âge	B			C			D			E		
	Hommes	Femmes	Total									
0-11 ans	11,51%	10,96%	22,46%	9,80%	13,45%	23,25%	10,63%	12,28%	22,91%	8,46%	10,85%	19,31%
12-19 ans	3,19%	7,02%	10,22%	7,98%	9,98%	17,96%	11,01%	28,08%	39,09%	2,75%	18,05%	20,80%
20-29 ans	16,52%	21,03%	37,54%	13,97%	5,86%	19,83%	9,93%	13,62%	23,55%	17,46%	13,64%	31,09%
30-44 ans	15,69%	3,55%	19,24%	20,65%	5,85%	26,50%	4,41%	2,08%	6,49%	4,35%	10,27%	14,62%
45-59 ans	4,05%	5,05%	9,10%	6,53%	2,05%	8,58%	3,28%	1,87%	5,16%	1,53%	9,18%	10,70%
60 + ans	0,67%	0,76%	1,43%	2,06%	1,81%	3,87%	0,87%	1,93%	2,80%	0,00%	3,47%	3,47%
Total	51,63%	48,37%	100%	60,99%	39,01%	100%	40,14%	59,86%	100%	34,55%	65,45%	100%

Tableau 17 : Résidents absents et temporaires selon la classe d'âge

Les résidents temporaires de la ville de Ouagadougou ne présentent pas le même profil que les résidents absents. En effet, pour ceux qui ont effectué un séjour supérieur à 30 jours non consécutifs au cours de l'année, on note une prépondérance des individus entre 12 et 19 ans, qui regroupe essentiellement des femmes, puisqu'elles représentent 28,1% de cette catégorie. Cette classe d'âge est charnière en particulier chez les filles : il est possible que l'on retrouve là des jeunes filles confiées pour être scolarisées dans le secondaire. Cependant, elles sont sans doute plus nombreuses à s'installer temporairement à Ouagadougou pour exercer une activité d'employée de maison ; bonne ou nourrice étant les plus fréquentes. Cette population est porteuse d'un fort potentiel d'installation en ville, ne serait-ce que par le biais du mariage. Notons cependant que le déséquilibre homme/femme se poursuit quelque soit la classe d'âge et que cette population flottante devient très minoritaire dès l'âge de 30 ans. Deux hypothèses sont possibles : soit elle disparaît en s'installant en ville et passant alors du côté des résidents habituels, soit elle quitte la ville pour repartir vers son lieu d'origine ou un autre lieu. Il est plus probable que l'on tende vers la première hypothèse.

Le déséquilibre hommes/femmes est d'autant plus fort chez les résidents temporaires qui n'ont pas franchi la barre des 30 jours non consécutifs au cours de l'année. En particulier, dans la classe des 12-19 ans, les femmes représentent 18,1% de cette catégorie, alors que les hommes n'en représentent que 2,8%. Certes, il est possible de reprendre les mêmes hypothèses que précédemment, dans la mesure où seule la durée de résidence à Ouagadougou change. Cependant, il est possible de poser la question d'une migration temporaire féminine à Ouagadougou qui prend de l'ampleur et peut évoluer vers une installation définitive en milieu urbain. Une observation de l'occupation de ces populations s'impose pour décrire plus précisément leur séjour temporaire à Ouagadougou.

La répartition de chacune des catégories en fonction de la typologie des activités montre, comme la répartition par classes d'âge, l'importance des moins de 12 ans, quelque soit la catégorie. Viennent ensuite les autres inactifs, c'est-à-dire essentiellement les personnes aux tâches domestiques ou les personnes à la retraite. Cette catégorie vient en deuxième position pour les catégories B, C et E. Derrière cette catégorie peuvent se retrouver de jeunes femmes, hébergées dans leur famille ou confiées, qui s'occupent des tâches ménagères mais ne perçoivent pas de rétribution.

Typologie des occupations	B	C	D	E
Salarié du public	3,81%	8,49%	2,58%	2,78%
Salarié du privé	11,89%	11,11%	20,97%	10,67%
Employeur/patron	0,45%	0,27%	0,72%	0,60%
Independant avec local	9,65%	6,14%	6,11%	9,46%
Independant sans local	9,57%	7,88%	3,07%	3,27%
Aide familial/apprenti	3,57%	5,45%	9,29%	5,29%
Journalier	5,60%	7,83%	3,27%	0,21%
Inactifs pour études	5,12%	10,28%	11,58%	6,88%
Autres inactifs	22,95%	12,38%	15,56%	25,22%
Actifs au chômage	2,27%	2,35%	1,86%	1,28%
Moins 12 ans	25,12%	27,83%	25,00%	34,36%

Tableau 18 : Résidents absents et temporaires selon le statut d'occupation

Pour la catégorie D, ce sont les salariés du privé qui viennent en deuxième position : étant donné la part très forte des femmes dans cette catégorie résidentielle, il est probable que l'on ait affaire à de l'emploi domestique. La place du confiage pour études apparaît mais de façon assez minoritaire et surtout dans le cas des catégories C et D, c'est-à-dire autant dans le sens d'une absence de que d'une présence à Ouagadougou. Les autres actifs se répartissent entre les catégories d'indépendant et d'aide familial/apprenti ; il s'agit surtout d'emplois dans le secteur informel, qui concernent plutôt une migration masculine.

Dernier élément qui permet de caractériser cette population circulante, le lieu de naissance. Assez logiquement, les résidents habituels absents sont pour l'essentiel nés à Ouagadougou ou au Burkina Faso, ce qui témoigne pour ces derniers, d'une poursuite des mobilités au-delà de l'installation en ville. Assez paradoxalement la part des résidents temporaires nés à Ouagadougou est assez importante, montrant l'existence d'une mobilité résidentielle, peut-être liée à l'activité et à une difficulté de déplacements au quotidien.

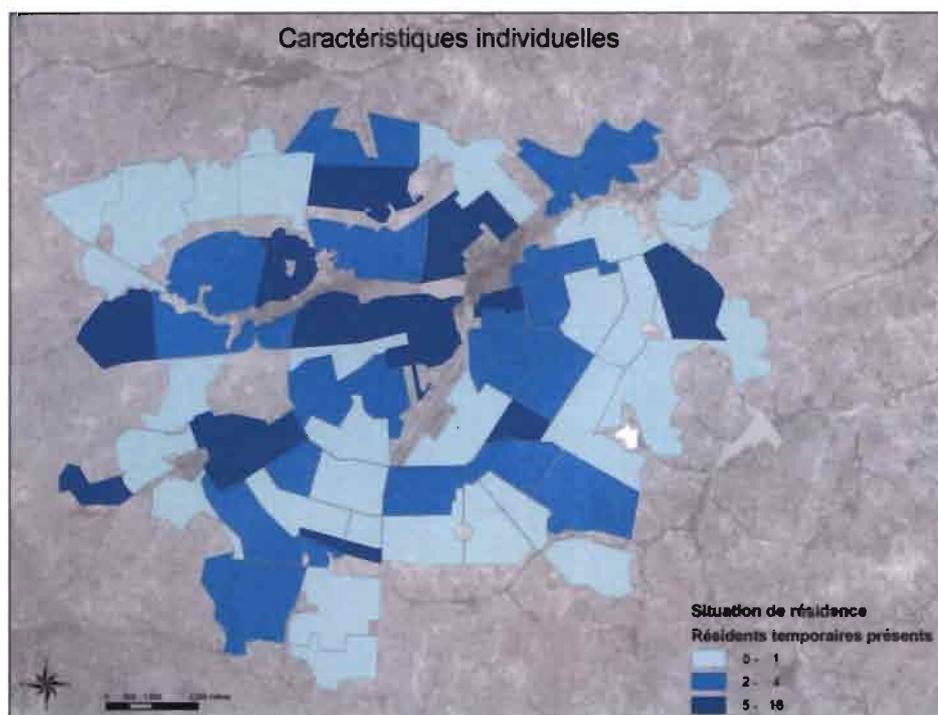
Tableau 19 : Résidents absents et résidents temporaires selon le lieu de naissance

Lieu de naissance	B	C	D	E
Ouagadougou	40,02%	36,22%	22,10%	20,00%
Burkina Faso	48,52%	54,06%	61,48%	66,79%
Etranger (hors RCI)	5,11%	2,81%	4,64%	5,19%
Côte d'Ivoire	6,34%	6,90%	11,78%	8,02%

Par contre, les résidents temporaires présents sont surtout nés au Burkina Faso de façon très majoritaire, même si on peut noter que nombre d'entre eux sont nés en Côte d'Ivoire. Il est probable que l'on soit face à des circulations entre les deux pays, ou à des retours considérés comme temporaires, mais qui peuvent s'installer dans la durée.

La répartition dans la ville des résidents temporaires présents est assez disparate : se dessine légèrement une diagonale d'orientation sud-ouest / nord-ouest, au nord de laquelle ils semblent plus nombreux. Il est intéressant de noter qu'ils sont particulièrement nombreux dans les anciens quartiers du sud des barrages, à Paspanga, Dapoya, Larlé ou Hamdallaye, ainsi qu'au nord du barrage vers Somgandé ou Tampouy ; ces quartiers anciens présentent la particularité d'abriter des logements plus grands, pouvant potentiellement servir plus facilement de base d'accueil. Egalement les logements de type élargi et de type composé y sont nombreux. Autre remarque, ils sont peu

nombreux dans les quartiers périphériques, à de rares exceptions, bénéficiant sans doute de concessions qui ont la capacité de les accueillir. Cette carte serait à rapprocher de celle des logements composés et des logements abritant une famille élargie.



Carte 30 : Répartition des résidents temporaires présents dans l'espace urbain

La présence de cette population flottante dans la ville de Ouagadougou amène à faire quelques hypothèses, à la fois quant à la dynamique urbaine interne et à la place de Ouagadougou à une échelle plus large (régionale, nationale, voire sous-régionale). L'importance de la migration féminine est à mettre en relation avec un phénomène plus global, qui est l'importance prise par les femmes dans les migrations internationales ouest-africaines. Notre échelle d'observation nous permet ici de rendre plutôt compte de migrations internes et de déplacements de proximité. Cependant, la place de la Côte d'Ivoire émerge dans ces mouvements que ce soit pour les hommes comme pour les femmes.

Il est difficile de présager de l'installation ou non de cette population dans la ville et par conséquent de son impact notamment démographique sur la croissance urbaine. On peut supposer que les enfants et adolescents aujourd'hui confiés dans une famille d'accueil à Ouagadougou pour y être scolarisés ont de grandes chances de s'y installer à l'âge adulte, ne serait-ce que parce que la ville offre plus d'opportunités aux individus formés que le reste du pays. Il en est de même pour cette population féminine qui est susceptible de se marier en ville et de s'y installer. Suivant cette perspective, il faut ajouter que, malgré des conditions de travail et d'insertion en ville souvent très difficiles, l'espace urbain représente pour les femmes un espace où il est possible d'acquérir une certaine autonomie et liberté. L'éloignement des contraintes familiales et sociales du village permet de s'en affranchir, suivant un dilemme difficile entre ces contraintes et des conditions de vie et des risques (en particulier les grosses précoces...) inhérentes à une vie solitaire, parfois sans réseaux sociaux et familiaux, en ville.

C. L'espace de vie : les mobilités quotidiennes

Comme nous l'avons décrit précédemment, le logement est un lieu à partir duquel se déploient différentes formes de mobilités, dont l'ampleur spatiale et temporelle varie. Cependant, le logement constitue un point de référence et d'ancrage pour un ensemble de pratiques urbaines qui se jouent au quotidien. Les mobilités quotidiennes dépendent des besoins des populations, c'est-à-dire du besoin de travailler, d'étudier, d'avoir des loisirs, d'entretenir des relations familiales et sociales dans la ville. Chacun tisse ainsi dans la ville un ensemble d'itinéraires qui obéissent à ses aspirations propres, mais qui sont aussi soumis à la localisation de son lieu de vie, à ses conditions économiques, à l'accès qu'il a ou non à un moyen de transport autonome.

Les mobilités quotidiennes constituent un enjeu fondamental en termes de politiques urbaines, que ce soit sur le plan des transports ou de l'accessibilité à la ville, comme nous le verrons dans le chapitre Politiques urbaines. Elles sont également liées à la possibilité de disposer ou non d'un moyen de transport efficace, à même de satisfaire l'ensemble de ses besoins. Pour décrire, à partir de l'Enquête « Ouaga 2009 », l'espace de vie des Ouagalais et leurs pratiques de mobilités au quotidien, nous décrirons d'une part l'équipement en moyens de transport et d'autre part, la manière dont ces mobilités s'organisent à l'échelle de la semaine. Nous avons également recueilli des données à l'échelle de la journée, celles-ci seront analysées ultérieurement et permettront surtout de mettre en évidence les rythmes quotidiens.

Avant de décrire l'espace de vie des Ouagalais, il est bon de rappeler quelques caractéristiques importantes de cette ville, déjà mentionnées dans le Chapitre Politiques urbaines. D'une part, Ouagadougou est une ville où la carence en transport collectifs, publics ou privés, est extrêmement forte. Les seuls transports en commun qui existent sont les bus de la SOTRACO, qui occupent une place très marginale dans les transports urbains. Peu nombreux, ces bus n'ont pas suivi l'extension spatiale de la ville. Par ailleurs, contrairement à toutes les autres capitales sous-régionales, Ouagadougou ne dispose pas d'un équipement important en transport collectifs privés : le nombre de taxis collectifs y est peu important et ne dessert pas l'ensemble des périphéries. L'équipement en moyens de transport s'effectue donc au niveau individuel et essentiellement sous la forme de deux-roues, bicyclettes, mobylettes et autres motos ; dont les motos chinoises à bas prix, qui ont récemment inondé le marché ouagalais.

Malgré –ou grâce à- l'importance des moyens de déplacements individuels, Ouagadougou reste une ville où il est possible de circuler sans trop de difficultés, contrairement à Bamako ou à Dakar. Il est probable que les deux-roues facilitent la circulation, de même que l'absence d'obstacles topographiques ou hydrographiques majeurs, sur le modèle des goulets d'étranglement que constituent les ponts de Niamey ou de Bamako par exemple.

Une autre particularité de la ville est son étalement spatial important, au regard du nombre d'habitants : l'étalement peut constituer une contrainte au quotidien, dans la mesure où il participe d'une augmentation des distances à franchir et ainsi d'un renchérissement du coût et de la durée des transports. Dans ce contexte, on peut faire l'hypothèse que la localisation du lieu de résidence, celle du lieu de travail et / ou du lieu d'étude constituent des éléments importants dans les stratégies des individus, qui déterminent en retour leurs conditions d'accessibilité au reste de la ville.

1. L'équipement des individus en moyens de transport

Dans un contexte de quasi-absence de transports collectifs, l'équipement des individus en moyens de transport constitue un élément fondamental pour pouvoir se déplacer. Signalons que pour ce volet nous avons interrogés l'ensemble des résidents de plus de 5 ans présents au logement, qu'ils soient résidents habituels ou résidents temporaires ; par contre nous avons limité le calcul du taux d'équipement aux individus âgés de plus de 12 ans. L'équipement en deux-roues domine très largement puisque 37,6% des individus enquêtés possèdent une bicyclette et 18,2% possèdent une mobylette ou une moto. Seuls 1,9% des individus possèdent une voiture, ce chiffre montant à 2,3% lorsque l'on observe uniquement les individus de plus de 18 ans (âge à partir duquel on peut passer le permis de conduire). De manière plus globale, le part des propriétaires d'un moyen de transport est assez élevée, puisque plus de la moitié de la population ouagalaise enquêtée (59,02%) est propriétaire de son moyen de transport (sachant que certains individus peuvent en posséder plusieurs).

Quelque soit le moyen de transport, les hommes sont mieux équipés que les femmes ; ainsi seules 11% des femmes sont propriétaires d'une mobylette ou d'une moto et 1,3% d'entre elles sont propriétaires d'une voiture.

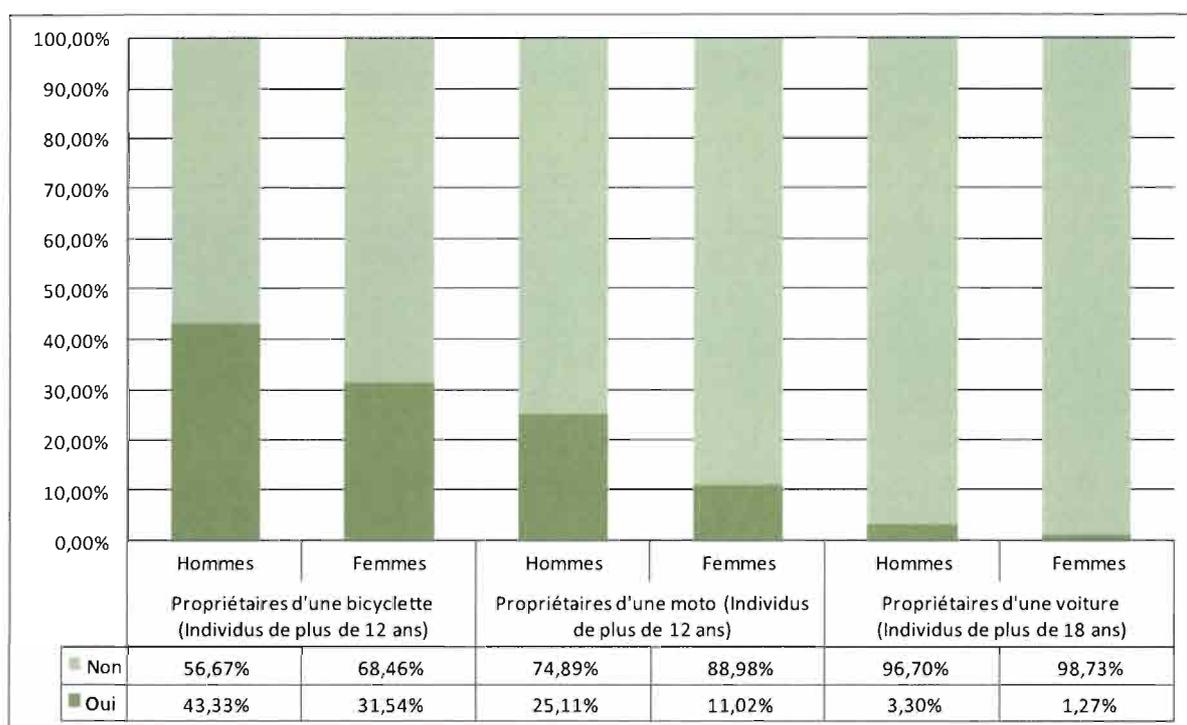


Figure 17 : Répartition des propriétaires d'un moyen de transport selon le sexe

Par contre, notons que le taux d'équipement des hommes en bicyclettes est élevé puisqu'il atteint 43,3%. La propriété d'un moyen de transport est à mettre en lien avec l'exercice d'une activité, comme nous le verrons par suite : dans la mesure où les actifs sont plus nombreux chez les hommes que chez les femmes, cela peut expliquer cette différence. Celui qui a impérativement besoin de se déplacer est équipé en premier. Cependant, nous ne décrivons ici que les propriétaires des moyens de transport : un seul individu peut ainsi en posséder plusieurs, dont son conjoint, ou ses enfants

auront l'usage. La faiblesse du nombre de propriétaires d'un moyen de transport chez les femmes laisse à penser qu'elles sont en position « captive », c'est-à-dire que soit elles n'ont pas accès à un véhicule pour se déplacer, soit elles sont dépendantes du véhicule d'un autre pour le faire.

La propriété d'un moyen de transport est certes liée à la nécessité de se déplacer pour satisfaire ses besoins, mais aussi des possibilités qu'a ou non l'individu d'acquérir ce moyen de transport. Le tableau sur la possession d'un moyen de transport suivant la typologie des activités donne quelques indications sur les catégories de populations qui se trouvent marginalisées par le transport. Parmi la population qui ne possède pas de moyens de transport, ceux qui exercent des tâches domestiques sont les plus nombreux, ce qui rejoint le faible taux de propriétaires féminins. Les employeurs, comme les salariés sont bien équipés, comparativement aux autres catégories, ce qui est logique dans la mesure où ils se classent parmi les catégories les plus élevées. Seuls la moitié des indépendants qui exercent leur activité dans le logement sont propriétaires de leur moyen de transport, alors qu'ils sont plus des deux tiers à en posséder un lorsqu'ils exercent dans la rue ou qu'ils disposent d'un local. Cette différenciation repose en partie sur la nécessité de se déplacer plus prégnante chez les uns que chez les autres. Toutefois, il est difficile de savoir si le fait d'être non propriétaire de son moyen de transport conditionne le lieu d'activité ou inversement. Les autres inactifs qui regroupent surtout des scolaires et des étudiants apparaissent comme assez bien équipés : ceux qui accèdent aux études bénéficient d'un tri social favorable qui peut expliquer cette situation.

Typologie des activités	Possession d'un moyen de transport			
	Non	Oui	Non-réponse	Total
Employeur/patron	0,08%	0,63%	0,05%	0,76%
Salariés	3,64%	11,27%	0,91%	15,81%
Employés de maison	0,12%	0,85%	0,06%	1,03%
Indépendants avec local	2,23%	7,61%	0,52%	10,36%
Indépendants dans la rue	3,93%	9,36%	0,60%	13,89%
Indépendants dans le logement	1,83%	2,09%	0,08%	4,00%
Journaliers/apprentis/aide-familiaux	4,50%	9,00%	0,64%	14,15%
Tâches domestiques	11,27%	6,54%	0,98%	18,80%
Inactifs au chômage	2,33%	2,13%	0,31%	4,77%
Autres inactifs	6,42%	9,52%	0,49%	16,43%
Total	36,35%	59,02%	4,63%	100%

Tableau 20 : Possession d'un moyen de transport selon l'occupation

Il est probable que les différenciations les plus grandes s'observent dans le type de moyen de transport possédé. En effet, son coût constitue un facteur limitatif important. Ainsi, si l'on observe les propriétaires de vélos, les plus nombreux se retrouvent parmi les catégories les plus précaires, c'est-à-dire les journaliers, les travailleurs indépendants dans la rue, puis ceux dédiés aux tâches domestiques. Les deux premières catégories concernent des populations qui sont dans l'obligation de se déplacer pour trouver un emploi. Pour ce qui est des propriétaires de mobylettes/motos, ils se recrutent surtout parmi les salariés et les indépendants qui disposent d'un local, le pourcentage étant nettement en faveur des premiers. Il est intéressant de constater que ce sont ces deux mêmes catégories qui dominent parmi les propriétaires de voitures ; le pourcentage étant encore plus

nettement en faveur des salariés. Parmi, ces salariés se retrouvent surtout des fonctionnaires, c'est-à-dire une catégorie qui non seulement a accès à un revenu régulier, mais aussi au crédit bancaire, dans la mesure où la régularité de son revenu est garantie. Indépendamment du niveau des salaires, cette situation contribue à expliquer leur meilleure dotation en moyens de transport.

Typologie des activités	Propriétaire d'un moyen de transport		
	Vélo	Moto	Voiture
Employeur/patron	0,43%	1,71%	11,04%
Salariés	10,59%	32,97%	57,74%
Employés de maison	1,69%	1,04%	0,00%
Indépendants avec local	11,47%	16,27%	13,87%
Indépendants dans la rue	17,52%	14,14%	4,16%
Indépendants dans le logement	4,31%	2,43%	1,43%
Journaliers/apprentis/aide-familiaux	18,94%	9,47%	1,81%
Tâches domestiques	13,97%	5,18%	2,03%
Inactifs au chômage	3,81%	3,53%	0,83%
Autres inactifs	17,26%	13,26%	7,08%
Total	100%	100%	100%

Tableau 21 : Type de moyen de transport possédé selon l'occupation

Parmi les autres catégories, on trouve les autres inactifs, qui sont assez bien dotés en vélo, mais aussi en motos. Il s'agit essentiellement de scolaires et d'étudiants, qui ont besoin de se déplacer pour pouvoir étudier et qui sont nombreux à disposer d'un véhicule propre, ce qui traduit une position sociale relativement avanta-gée, par rapport aux populations du même âge non scolarisées : leur entourage familial - ou eux-mêmes - ont les moyens d'acquérir un véhicule. Enfin, il faut noter la quasi absence des employés de maison parmi les propriétaires d'un moyen de transport : la précarité de ce type d'emploi, dont l'exercice ne nécessite pas forcément de se déplacer, explique sans doute cette situation de grande marginalisation.

Il est possible de mettre en regard la propriété d'un moyen de transport avec l'usage (au moins une fois par semaine) des transports en commun, qui reste très faible. Seule 2,4% de la population de Ouagadougou âgée de plus de 12 ans utilise le bus au moins une fois par semaine et seule 5,4% de cette même population emprunte un taxi collectif. Comparativement au taux d'équipement global, l'usage des transports collectifs est très marginal. Ce sont les femmes qui les utilisent le plus, puisque 6,3% des femmes âgées de plus de 12 ans empruntent un taxi collectif au moins une fois par semaine contre 4,4% pour les hommes. Pour ce qui est du bus, les hommes et les femmes occupent la même place : 2,9% des hommes de plus de 12 ans utilisent le bus au moins une fois par semaine, contre 3% des femmes.

La part plus importante de femmes utilisatrices des transports en commun va dans le même sens que ce que l'on a constaté à propos de la propriété des moyens de transport. En effet, les femmes étant moins fréquemment propriétaires d'un véhicule individuel, logiquement on les retrouve davantage que les hommes dans les transports collectifs, même si ces derniers n'occupent qu'une place marginale dans leurs déplacements, ce qui est dû à la carence des transports collectifs et non à leur statut de femme. Cependant, la propriété d'un moyen de transport individuel, comme l'usage d'un

transport collectif, ne recouvrent qu'une partie des moyens de transport potentiellement utilisables pour se déplacer. Laissons de côté pour l'instant la marche à pied, qui occupe une place importante, pour observer l'usage d'un moyen de transport. L'usage est défini ici comme la possibilité pour un individu d'utiliser au moins une fois par semaine un moyen de transport dont il n'est pas propriétaire.

Usage d'un véhicule	Usage d'une bicyclette		Usage d'une moto comme conducteur		Usage d'une moto comme passager		Usage d'une voiture comme conducteur		Usage d'une voiture comme passager	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Oui	28,99%	26,95%	15,09%	12,11%	1,29%	1,14%	0,46%	0,14%	1,37%	0,45%
Non	71,01%	73,05%	84,91%	87,89%	98,71%	98,86%	99,54%	99,86%	98,63%	99,55%

Tableau 22 : Répartition par genre des usagers non propriétaires d'un véhicule

Ainsi, 31,4% des Ouagalais ont l'usage d'un moyen de transport individuel dont ils ne sont pas propriétaires au moins une fois par semaine.. Ceci signifie qu'un peu plus du tiers des Ouagalais a accès à la possibilité de se déplacer dans un véhicule individuel sans avoir été contraints d'en faire l'acquisition pour eux-mêmes. Si l'on reprend le pourcentage de propriétaires d'un ou plusieurs moyens de transport (59,02%) ajouté à ce pourcentage d'usagers non propriétaires, on constate qu'un peu moins de 10% de la population ouagalaise présente n'a accès à aucune moyen de transport, sauf éventuellement aux transports collectifs si elle peut en assumer le coût.

Le tableau ci-dessus montre que le moyen de transport le plus fréquemment mis à disposition d'un autre membre du logement est le vélo, puisque 29% des hommes et 27% des femmes ont la possibilité d'utiliser régulièrement un vélo sans en être les propriétaires.

Pour ce qui est des moyens de transport plus onéreux tels que les mobylettes, les motos ou les voiture, le fait le plus remarquable est la faiblesse des passagers. Seuls, 1,29% des hommes et 1,14% des femmes bénéficient d'une mobylette/moto comme passagers, alors que plus de 15% des hommes et plus de 12% des femmes en bénéficient comme conducteurs. Au sein du logement, les individus se partagent les moyens de transport, en fonction des besoins : plus le moyen de transport est modeste, plus il est partagé. Le partage d'une voiture est encore plus anecdotique que celui des mobylette/motos en particulier pour les passagers : les propriétaires de voiture utilisent quasi exclusivement pour eux seuls ce moyen de transport.

Une précision importante : la propriété d'un moyen de transport de même que son usage pour les non propriétaires ne préjuge en rien des caractéristiques des déplacements. En effet, le taux d'équipement nous informe sur la capacité ou non des membres du logement à se déplacer, non sur leurs déplacements effectifs. Il ressort toutefois de cette analyse que les Ouagalais ont assez facilement accès à un moyen de transport individuel, ce qui les conduit sans doute à délaisser les transports en commun, dont l'offre est par ailleurs très déficiente. Cette individualité du moyen de transport est d'autant plus forte que les usagers d'une mobylette/moto ou d'une voiture comme passagers sont très peu nombreux.

L'évolution d'une telle organisation des transports peut à terme poser des difficultés. En effet, si la croissance des transports individuels suit celle de la population, il est à craindre que le trafic

n'atteigne un niveau de saturation. Nous l'avons signalé, Ouagadougou reste l'une des rares villes où l'on circule encore sans trop de difficulté dans la sous région. Cependant, des points tels que les deux ponts sur les barrages, celui de la route de Ouahigouya et le pont Martin Luther King, constituent de plus en plus des goulets d'étranglement où se créent des ralentissements aux heures de pointe. Une réflexion sur les centralités urbaines et la question du transport serait nécessaire avant d'arriver à une situation de blocage.

2. *Les déplacements hebdomadaires*

Les mobilités quotidiennes sont décrites ici à partir des déplacements hebdomadaires des individus, c'est-à-dire le nombre de déplacements qu'un individu effectue pour une série de motifs comme le travail, les études, les loisirs, les visites aux parents, aux amis... A partir de cette mesure, il est possible d'évaluer certes le nombre de déplacement, mais aussi le temps moyen consacré à chacun des déplacements ainsi que les distances parcourues. Si la propriété et l'usage d'un moyen de transport contribuent à créer des différenciations sociales, ces différenciations se retrouvent également dans les déplacements effectués et elles se doublent de différenciations spatiales. En effet, les distances à parcourir et le temps de transport, qui sont fonction de la localisation du logement, constituent autant de facteurs pouvant amener à des différenciations sociales au sein de l'espace ouagalais. Egalement, comme nous l'avons vu, le sexe des individus ou leur occupation sont des discriminants, qu'il est pertinent d'observer au regard des déplacements.

Le travail constitue le motif de déplacement le plus important, puisqu'il représente 20,8% de la totalité des déplacements, suivi des déplacements pour motif de visites à des amis, qui représentent plus de 16%. Dans la mesure où ces chiffres concernent les individus de plus de 5 ans, ceci peut expliquer la part importante de ce deuxième motif ; en effet, les jeux et autres activités enfantines les conduisent à visiter régulièrement au cours d'une journée leurs amis. Cependant, les adultes sont aussi concernés. Viennent ensuite les motifs de visites aux parents, d'achats alimentaires et de pratiques religieuses qui sont quasiment à égalité. La pratique, liée en partie à l'absence de moyens de conservation des aliments veut que les femmes fassent leur marché tous les jours ou presque ; également, pour ce qui est de la pratique religieuse, la fréquentation à chaque prière des mosquées de la part de certains individus fait augmenter ce motif. De façon assez paradoxale, le motif d'études ne joue que pour 11,9% des déplacements et il ne vient qu'en sixième position.

Motifs de déplacement	% des déplacements	Nombre moyen de déplacements	Temps moyen de déplacement (min)
Travail	20,80%	5,89	23,97
Etudes	11,88%	6,76	18,55
Achats alimentaires	12,65%	4,16	12,54
Autres achats	1,55%	2,73	16,45
Santé	2,04%	1,83	23,95
Démarche administrative	1,06%	2,42	22,78
Visite à des parents	12,47%	2,03	25,64
Visite à des amis	16,66%	3,10	12,21
Loisirs	2,04%	2,95	12,08
Pratique religieuse	12,60%	4,35	12,22
Activité sportive	1,89%	2,97	9,44
Participation à une association / parti politique	0,30%	1,62	17,73
Autre	4,08%	4,52	21,30
Total	100%	9,34	

Tableau 23 : Les déplacements hebdomadaires selon les motifs

Le nombre moyen de déplacements par semaine fait varier l'ordre des motifs. Pour tous les motifs confondus, le nombre moyen de déplacements est de 9,34, ce qui est peu élevé, moins de deux déplacements par jour et par personne. A ce niveau, il est intéressant d'observer les déplacements pour motif de travail et pour motif d'études. Dans le premier cas, le nombre moyen de déplacements par semaine est de 5,89 alors qu'il est de 6,76 dans le second cas. Il apparaît que lorsque les individus travaillent, ils ne rentrent que très peu lors de la pause de midi, puisque nous n'avons qu'un peu plus d'un déplacement par jour travaillé. Ce constat pourrait être confirmé par une analyse des déplacements à l'échelle de la journée. Au contraire, les individus qui sont en cours de scolarisation ont plus tendance à respecter la pause de midi, sans que la différence soit pour autant très notable. Le nombre moyen de déplacements par semaine pour les achats alimentaires vient confirmer la place relativement importante qu'ils occupent dans la part des déplacements : les individus effectuent en moyenne plus de 4 déplacements par semaine pour effectuer leurs achats courants, ce qui correspond à un moins d'un déplacement par jour ouvrable. Pour les autres motifs, à l'exception des visites à des amis et de la pratique religieuse, pour les raisons que nous avons déjà mentionnées, les individus se déplacent moins de trois fois par semaine en moyenne.

Le temps moyen de déplacements présente encore une autre organisation. Le travail est toujours parmi les motifs de déplacements qui viennent en premier lieu, puisque le temps moyen est de 23,97 minutes. Viennent ensuite des motifs de déplacements rares tels que les déplacements pour cause de santé, les démarches administratives et les visites à des parents, motif moins rare sur lequel nous reviendrons ; pour ces trois motifs, les individus n'ont pas le choix de la localisation du lieu où ils se rendent, alors qu'ils peuvent choisir les autres (exception du travail) selon un critère de proximité. Les déplacements pour raison de santé ou pour des démarches administratives nécessitent d'avoir accès à des équipements qui sont eux-mêmes peu fréquents ou mal répartis dans l'espace ouagalais ; ceci expliquerait le temps important de déplacement entre 22 et 24 minutes. Pour ce qui est des visites aux parents, qui représentent le temps moyen de déplacement le plus élevé, plus de 25 minutes, le constat est plus paradoxal. En effet, dans le choix de localisation d'un logement, l'un des

critères généralement pris en compte est la proximité par rapport à au moins un membre de la famille ; or, ici le temps de déplacement semble montrer que les individus logent loin des autres membres de leur famille, soit parce qu'ils n'ont pas eu d'autres choix, soit parce qu'ils se sont volontairement éloignés.

Il ressort de cette première analyse des déplacements hebdomadaires par motif que le travail occupe, très logiquement, une place particulière : premier motif de déplacement ou presque que ce soit en pourcentage ou en nombre moyen de déplacements, le temps réservé par l'individu pour se rendre sur ce lieu de travail est lui aussi assez élevé. Avant de faire une analyse plus précise des déplacements domicile-travail, il est nécessaire d'effectuer le même type d'analyse non plus selon les motifs, mais selon les moyens de transport empruntés.

Quasiment la moitié des déplacements s'effectuent à pied, puisque la marche à pied représente 47,94% des déplacements de la semaine. Elle est suivie de la bicyclette, qui représente un quart des déplacements et de la moto/mobylette qui représente 18,81% des déplacements. Les autres modes de transport occupent une place marginale. Notons une fois encore que les individus effectuent très peu de déplacements comme passagers d'un véhicule appartenant à une autre personne, que ce soit pour les deux-roues ou pour la voiture. Les transports collectifs, taxis et bus, ne représentent même pas 2% des déplacements de la semaine, ce qui confirme leur place très marginale.

Le nombre moyen de déplacements selon le moyen de transport emprunté confirme la place prépondérante occupée par la marche à pied, puisque 4,97 déplacements en moyenne sont pédestres. Pourtant, Ouagadougou a la réputation d'être une ville où l'on ne marche pas : les piétons sont « invisibles » au sens où ces déplacements sont des déplacements de proximité, se rendre à l'école, faire ses courses, concentrés à l'intérieur des quartiers. La catégorie « autre » présente un grand nombre de déplacements moyens, 5,58 par semaine : dans cette catégorie se retrouvent les déplacements en charrette ou par animaux. Dans la mesure où nombre de vendeurs de rue et autres transporteurs exercent leur activité en charrette à bras ou asine, il est possible qu'ils soient responsables de ce nombre élevé de déplacements, d'autant plus que leur activité impose la mobilité. Assez paradoxalement, le nombre moyen de déplacements effectué en moto ou en voiture est très peu élevé, autour trois déplacements par semaine, ce qui laisse penser que les personnes qui disposent de ces véhicules ne les utilisent pas régulièrement, notamment en raison du coût élevé de leur utilisation.

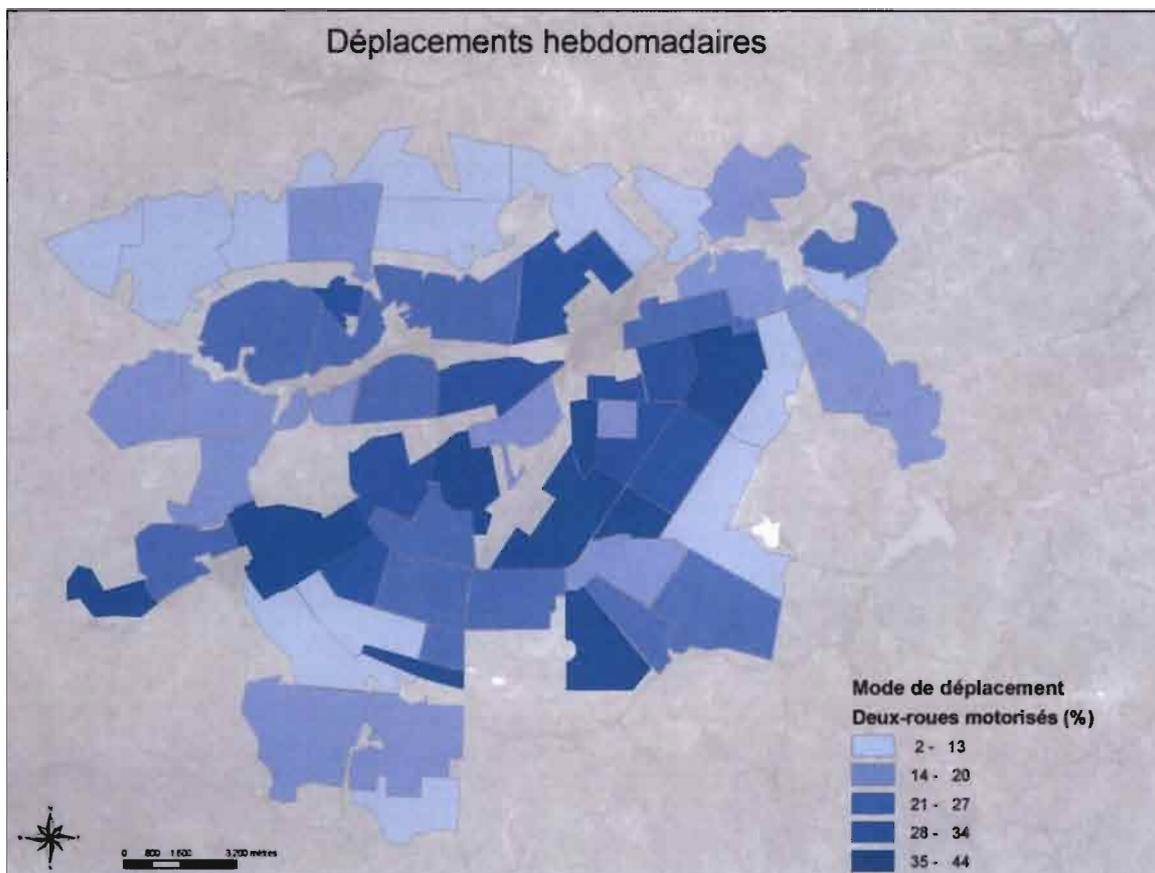
Moyen de transport	% des déplacements	Nombre moyen de déplacements	Temps moyen de déplacement (min)
Marche à pied	47,94%	4,97	12,79
Bicyclette	25,70%	4,03	22,50
Moto, mobylette comme conducteur	18,81%	3,35	20,17
Moto, mobylette comme passager	2,18%	3,27	20,78
Voiture comme conducteur	2,19%	2,97	24,95
Voiture comme passager	1,07%	3,37	38,99
Taxi collectif	1,09%	3,35	26,95
Bus/Car	0,49%	2,54	54,76
Autre (charrette, cheval...)	0,54%	5,58	23,53
Total	100%	9,34	

Tableau 24 : Les déplacements hebdomadaires selon le moyen de transport

Le temps moyen de déplacement selon les modes de transport n'est apparemment pas fonction des capacités de vitesse offerte par l'un ou l'autre des modes de transport. En effet, le temps moyen de déplacement à pied n'est que 12,79 minutes, alors qu'il est de 20 minutes et plus pour tous les autres modes de transport, en particulier pour les modes de transport motorisés. Le temps moyen de déplacement le plus élevé est tenu par le bus et il atteint quasiment une heure, ce qui dénote des difficultés qu'il y a à utiliser régulièrement ce moyen de transport.

En fait, si le taux d'équipement en véhicules a pu paraître élevé lorsque nous avons observé les usagers d'un moyen de transport individuel, le schéma est assez différent suite à l'observation des déplacements. La marche domine largement et il est probable que les moyens de transport motorisés ne soient pas utilisés régulièrement, sans doute en raison de leur coût, mais aussi selon les distances qu'il y a à franchir ou non. Au vu du temps moyen d'un déplacement à pied, ceux-ci s'effectuent essentiellement à proximité du lieu de résidence.

La répartition spatiale des déplacements en fonction du moyen de transport (les cartes représentent le moyen de transport utilisé pour un déplacement à partir du logement) présente un éclairage sur les pratiques de mobilité en fonction de la localisation de la résidence. La carte représentant le part des déplacements à vélo (Cf. : Chapitre Cartographie) montre que les individus résidant dans les périphéries se déplacent plus à bicyclette que ceux qui se localisent dans le centre. L'ampleur des distances potentiellement à franchir pour travailler, étudier ou pour tout autre motif ne dépend donc pas du lieu de résidence des individus, mais de leur capacité à disposer d'un moyen de transport. Les périphéries apparaissent comme doublement marginalisées : d'une part, par leur éloignement physique du centre et d'autre part, par leur faible capacité à disposer des moyens permettant de se rendre au centre.



Carte 31 : Les déplacements en deux-roues motorisés

La carte ci-dessus complète celle des déplacements à bicyclette. Les individus qui se déplacent en deux-roues motorisés se localisent plus dans le centre, avec cependant une distinction entre la partie est / sud-est de la ville et la partie ouest / nord-ouest. Les quartiers situés à l'est et au sud de l'aéroport apparaissent comme mieux dotés par rapport à ceux qui sont proches des barrages. La capacité de se déplacer est à la fois fonction de la capacité ou non à acquérir ce moyen de transport et de la capacité à circuler avec.

Parmi les facteurs discriminants pour les mobilités quotidiennes se retrouve le genre, que nous avons déjà évoqué et sur lequel nous reviendrons, mais aussi l'âge, qui est surtout déterminant pour les navettes pendulaires (les autres motifs de déplacement étant moins sélectifs par classes d'âge) : il y a un âge pour aller à l'école, puis en formation professionnelle ou à l'université, ensuite un âge pour aller au travail.

L'observation du nombre moyen de déplacements par classe d'âge, tous motifs confondus, montre des variations relativement faibles d'une classe à l'autre, même si l'on observe un pic des déplacements entre 20 et 29 ans, c'est-à-dire au début de l'âge actif. Dans la classe d'âge suivante le nombre moyen de déplacements ne diminue que faiblement, pour ré-augmenter lorsque les individus dépassent 60 ans. Ce dernier constat est à mettre en lien sans doute avec le développement d'une sociabilité de proximité plus importante pour les personnes âgées, ou une fréquentation plus assidue des lieux de culte.

Classes d'âge	Nombre moyen de déplacements (tous motifs)		
	Hommes	Femmes	Total
0-11 ans	8,83	8,74	8,78
12-19 ans	10,17	8,74	9,39
20-29 ans	11,61	8,00	9,81
30-44 ans	10,33	8,32	9,45
45-59 ans	9,59	7,18	8,63
Plus de 60 ans	10,10	8,34	9,32

Tableau 25 : Les déplacements hebdomadaires selon la classe d'âge

Les différences hommes/femmes semblent plus marquées que celles liées à l'âge, et les deux facteurs s'additionnent. Alors que les hommes se déplacent le plus lorsqu'ils ont atteint l'âge adulte, les femmes se déplacent surtout lorsqu'elles sont enfants et adolescentes, c'est-à-dire avant le mariage. Il est possible de faire l'hypothèse que le mariage, puis les premiers enfants, contraignent les femmes à une moindre mobilité.

Cette différenciation entre les hommes et les femmes peut être reprise plus largement. En particulier, les rôles sociaux les contraignent en partie à se déplacer pour des motifs particuliers, dans des lieux tout aussi particuliers. Egalement, le taux d'équipement en véhicules n'étant pas le même pour les hommes et les femmes, ces dernières se déplacent moins.

La répartition des motifs de déplacements fait apparaître assez clairement une distinction entre les hommes et les femmes. Alors que les hommes consacrent 26,6% de leurs déplacements au travail, les femmes en consacrent plus de 20% aux achats courants. On retrouve ici l'effet des taux d'occupation moins importants pour les femmes que pour les hommes. Par contre, la part des déplacements consacrée aux études est quasiment la même. L'une des différences les plus notables se jouent au niveau de la sociabilité : si la part des déplacements pour rendre visite à des membres de la famille est quasiment équivalente entre les hommes et les femmes, pour ce qui est des visites aux amis, elle est plus élevée chez les hommes (autour de 19%) que chez les femmes (autour de 13%). Travail, sociabilité amicale et achats alimentaires sont les trois motifs qui différencient le plus les hommes et les femmes, les deux premiers en faveur des hommes et le troisième en faveur des femmes. On retrouve donc dans les mobilités quotidiennes les rôles sociaux attribués à chacun des sexes. A cela s'ajoute la question d'une sociabilité contrainte pour les femmes. Il est probable qu'elles restent plus à l'intérieur du logement que les hommes, ce que semble confirmer le nombre moyen de déplacements par semaine.

L'observation du nombre moyen de déplacements par semaine ne fait pourtant pas apparaître de très fortes disparités entre les hommes et les femmes. En effet, l'écart qui les sépare est de deux déplacements par semaine, en faveur des hommes : alors que les hommes réalisent en moyenne 10,30 déplacements par semaine, les femmes n'en réalisent que 8,33. De façon générale, le nombre moyen de déplacements par semaine et par motif bouleverse l'ordre établi précédemment. En effet, les hommes et les femmes consacrent quasiment le même nombre moyen de déplacements pour le travail par semaine ; il faut noter ici que nous nous basons sur l'ensemble des individus de plus de 5 ans, une analyse particulière des déplacements domicile / travail viendra compléter ce premier constat. Pour ce qui est des études, de même que précédemment, les hommes et les femmes se retrouvent au même niveau. En fait le nombre moyen de déplacements par semaine ne semble pas constituer un facteur discriminant très fort entre les deux catégories.

Motif de déplacements	% des déplacements		Nombre moyen de déplacements		Temps moyen de déplacement (min)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Travail	26,61%	14,17%	5,94	5,81	26,01	19,60
Etudes	11,41%	12,44%	6,73	6,79	18,51	18,56
Achats alimentaires	5,04%	21,39%	4,15	4,17	11,25	12,89
Autres achats	1,25%	1,88%	2,60	2,84	15,83	16,99
Santé	1,25%	2,97%	2,13	1,69	28,78	16,99
Démarche administrative	1,22%	0,88%	2,27	2,65	25,73	18,07
Visite à des parents	12,34%	12,61%	2,08	1,96	27,64	23,48
Visite à des amis	19,11%	13,83%	3,10	3,11	13,05	10,91
Loisirs	2,43%	1,58%	3,08	2,68	11,97	12,21
Pratique religieuse	13,02%	12,06%	5,64	2,71	10,86	13,91
Activité sportive	2,93%	0,69%	3,20	1,92	8,70	12,00
Participation à une association / parti politique	0,22%	0,38%	2,11	1,29	17,57	17,83
Autre	3,18%	5,13%	4,07	4,79	28,88	16,73
Total	100%	100%	10,30	8,33		

Tableau 26 : Déplacements hebdomadaires selon le sexe et le motif

Cependant, si l'on observe le temps moyen de déplacement, la différence entre les hommes et les femmes est plus importante. Quasiment pour l'ensemble des motifs, le temps de déplacement est plus important pour les hommes que pour les femmes. L'analyse par moyen de transport nous permettra de voir les liens éventuels entre cette disparité et l'utilisation d'un moyen de transport ; cependant, dans la mesure où nous avons pu constater que l'équipement des femmes en moyen de transport est moins important que celui des hommes, il est plus probable que cette disparité soit liée à la localisation des différentes activités. Autrement dit, les femmes se déplacent dans un rayon plus réduit par rapport au logement que les hommes.

L'observation des moyens de déplacement va dans le sens de cette hypothèse : en effet, les femmes marchent beaucoup plus à pied que les hommes puisque 55,5% de leurs déplacements sont pédestres contre 41,2% pour les hommes. Or ces déplacements ont lieu à proximité puisque le temps moyen des déplacements à pied excède à peine 12 minutes. La bicyclette constitue le second mode de transport le plus utilisé, suivi de la moto/mobylette avec toujours un écart important entre les hommes et les femmes. Par contre, une particularité féminine, que nous avons déjà signalée, est qu'elles utilisent plus les transports collectifs que leurs homologues masculins, même si dans tous les cas la part réservée à ce mode de transport reste faible : les femmes effectuent 1,9% de leurs déplacements soit en bus, soit en taxi-collectif, alors que les hommes n'en effectuent que 1,31%. L'écart est cependant moins marqué que pour les autres modes de transport.

Moyen de transport	% des déplacements		Nombre moyen de déplacements		Temps moyen de déplacement (min)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Marche à pied	41,23%	55,50%	5,52	4,49	12,78	12,78
Bicyclette	28,50%	22,50%	4,17	3,82	23,86	20,60
Moto, mobylette comme	22,73%	14,40%	3,58	2,91	21,17	18,38
Moto, mobylette comme	1,79%	2,63%	3,45	3,13	22,53	19,31
Voiture comme conducteur	2,88%	1,41%	3,03	2,83	27,50	19,09
Voiture comme passager	0,92%	1,22%	4,23	2,66	52,30	27,59
Taxi collectif	0,88%	1,34%	3,76	3,03	29,49	25,07
Bus/Car	0,43%	0,56%	2,96	2,18	55,51	54,14
Autre (charrette, cheval...)	0,70%	0,43%	5,75	5,78	21,49	20,66
Total	100%	100%	10,30	8,33		

Tableau 27 : Déplacements hebdomadaires selon le mode de transport et le sexe

Pour ce qui est du temps moyen de déplacement par modes de transport, les femmes consacrent systématiquement moins que les hommes, qu'elles se déplacent à vélo, en mobylette/moto ou en voiture. Une fois encore, cette différence est sans doute liée à l'amplitude spatiale des déplacements, qu'il convient d'observer.

Si l'on observe l'amplitude spatiale des déplacements en distinguant simplement entre les déplacements de proximité qui s'effectuent dans le quartier et les déplacements plus lointains qui nécessitent une sortie du quartier, on constate que 55,4% des déplacements des individus de 5 ans et plus s'effectuent à l'intérieur du quartier, c'est-à-dire sont d'une amplitude relativement faible. L'amplitude des déplacements varie avec l'âge des individus, en particulier parce que celui-ci impose des déplacements plus lointains pour étudier, travailler ou pour tout autres motifs. La part des déplacements effectués dans la zone d'enquête augmente donc régulièrement avec l'âge des individus, mais il n'y a que les 30-44 ans et les 45-59 ans qui effectuent plus de déplacements hors de leur quartier qu'à l'intérieur de celui-ci. Cependant, le chiffre est quasiment équivalent pour les 20-29 ans ; 14,9% des déplacements effectués hors du quartier sont le fait de cette tranche d'âge, alors que 12,7% de ces mêmes déplacements sont le fait des 30-44 ans et 5% des 45-59 ans. Aux deux extrémités, les 0-11 ans et les plus de 60 ans ont quasiment le même comportement, même si les enfants se déplacent beaucoup plus que les personnes âgées.

Toutes classes d'âge confondues, les femmes se déplacent plus à proximité du logement que les hommes, comme tendaient à le montrer les analyses précédentes ; 29,4% des déplacements sont le fait des femmes et sont réalisés dans la zone d'enquête, contre 26% pour les hommes. Par contre, 26,9% des déplacements sont le fait des hommes et sont réalisés hors de la zone d'enquête, contre 17,7% pour les femmes. Si ces dernières réalisent surtout des déplacements de proximité, l'écart entre les deux sexes n'est pas si important que l'on pouvait le supposer. Si l'on introduit le paramètre de l'âge, hommes et femmes obéissent aux mêmes dynamiques ; la part des déplacements hors zone d'enquête augmente pendant l'âge actif pour diminuer ensuite. Cependant, cette évolution est moins forte chez les femmes que chez les hommes. Une analyse des déplacements à l'échelle de la journée selon le lieu, l'âge et le sexe permettrait de préciser cette dynamique.

Toujours est-il que les femmes restent désavantagées par rapport aux hommes en termes de mobilités quotidiennes : l'observation des motifs a montré qu'elles sont cantonnées dans leurs rôles sociaux, malgré une tendance apparente à l'amélioration pour ce qui est du travail et des études.

L'observation du taux d'équipement, comme du taux de déplacement selon les moyens de transport montre qu'elles sont contraintes de se déplacer essentiellement à pied, ce qui réduit l'amplitude de leurs déplacements et les cantonnent en grande partie à des déplacements de proximité.

Pour compléter cette analyse de l'amplitude spatiale des déplacements, observons la part des déplacements en fonction des motifs effectués à proximité ou à distance du logement (nous avons agrégé à la catégorie « Autre » les motifs les plus marginaux). Peu de motifs suscitent des déplacements qui ne sont pas de proximité : parmi eux le travail occupe une place assez importante. Pour ce qui est des autres motifs, se retrouvent les démarches administratives ou les déplacements pour des soins de santé : tout deux font appel à des équipements relativement rares, nécessitant alors des déplacements plus lointains. Pour ce qui est des études, l'essentiel des déplacements s'effectue dans la zone d'enquête, ce qui signifierait que la couverture scolaire est telle qu'elle n'oblige qu'à des déplacements de proximité. Cependant, il ne faut pas oublier la jeunesse de la population qui fait que nombre d'entre eux sont scolarisés au primaire : la densité d'écoles primaires étant plus forte que celles du secondaire, cela explique sans doute en partie cet écart.

Motif des déplacements	Hors Zone d'enquête	Zone d'enquête	Total
Travail	13,12%	7,68%	20,80%
Etudes	4,46%	7,42%	11,88%
Achats alimentaires	2,64%	10,01%	12,65%
Autres achats	0,75%	0,80%	1,55%
Santé	1,31%	0,73%	2,04%
Démarche administrative	0,80%	0,26%	1,06%
Visite à des parents	8,73%	3,74%	12,47%
Visite à des amis	5,04%	11,62%	16,66%
Loisirs	0,86%	1,18%	2,04%
Pratique religieuse	2,74%	9,86%	12,60%
Autre	1,98%	4,28%	6,27%
Total	42,44%	57,56%	100%

Tableau 28 : Déplacements hebdomadaires selon leur localisation et le motif

Pour ce qui est de la sociabilité, nous pouvons reprendre une hypothèse faite lors de l'analyse des temps de déplacement : ils étaient beaucoup plus élevés pour les visites à des membres de la famille pour les visites à des amis. Cette hypothèse se trouve confirmée ici. En effet, les déplacements pour visiter des parents se font essentiellement hors du quartier, alors que ceux pour visiter des amis s'effectuent à proximité du logement. Les réseaux amis se constituent par sédimentation sociale liée à l'installation dans un quartier et à la durée de cette installation. Cependant, dans les stratégies résidentielles, la proximité d'un ou plusieurs membres de la famille intervient généralement comme un facteur important. Il apparaît ici que le réseau familial est relativement éloigné du logement, ce qui conduit à faire l'hypothèse d'une difficulté de s'installer à proximité des parents, en lien avec le cycle d'étalement urbain de la ville de Ouagadougou : les parents se sont installés, historiquement, près du centre de la ville, où les disponibilités et le coût des logements sont devenus prohibitifs pour leurs enfants, une génération plus tard.

Le travail occupe une place importante et particulière dans les déplacements quotidiens. Nous allons observer plus spécifiquement les déplacements domicile-travail pour la population active, c'est-à-dire l'ensemble des individus de plus de 12 ans qui ont effectivement une occupation. L'observation de cette typologie montre que l'exercice d'une activité fait augmenter le nombre moyen de déplacements hebdomadaires, tous motifs confondus. En effet, les inactifs, à l'exception de ceux qui sont en cours de scolarisation, se déplacent moins que les individus actifs.

Parmi les actifs, ce sont les indépendants disposant d'un local qui se déplacent le moins, en particulier parce que certains d'entre eux travaillent dans leur logement et ont moins d'impératifs de déplacements. Tous motifs de déplacement confondus, ce sont les journaliers qui se déplacent le plus, ce qui n'est pas sans lien avec l'exercice de leur activité, suivis des salariés du public et des aides-familiaux et apprentis. Assez paradoxalement, les individus les mieux dotés et les plus mal dotés socialement se retrouvent quasiment au même niveau dans leurs pratiques de mobilité. La part des déplacements pour le travail permet d'éclairer en partie ce paradoxe. Les employeurs/patron comme les journaliers, s'ils se déplacent beaucoup pour des raisons de travail, se déplacent également davantage pour d'autres motifs que les autres catégories. Les loisirs d'un côté, l'entretien de réseaux de sociabilité d'un autre, sont autant de facteurs permettant d'expliquer cette situation. Il faut aussi rappeler que les journaliers ne sont pas parmi les plus mal dotés en modes de transport (au vu des nécessités de leur activité), ce qui contribue à expliquer ce fort taux de déplacements.

Typologie des occupations	Nombre de déplacements moyen (tous motifs)	Nombre de déplacements moyen pour le travail	Part des déplacements dans le travail
Salarié du public	10,91	6,13	0,56
Salarié du privé	9,33	6,26	0,67
Employeur, patron	9,31	5,10	0,55
Indépendant avec local	8,74	5,49	0,63
Indépendant sans local	9,99	5,76	0,58
Aide-familial, apprenti	10,10	6,00	0,59
Journalier	12,43	6,10	0,49
Inactif Etudes	10,52		
Autres inactifs	7,18		
Actifs au chômage	8,13		
Moins de 12 ans	8,86		

Tableau 29 : Place du travail dans les déplacements hebdomadaires

Les catégories qui se déplacent essentiellement pour leur travail sont les salariés du privé ainsi que les indépendants disposants d'un local. Pour ces derniers, hormis les travailleurs à domicile que nous avons déjà évoqués, nous avons affaire à une catégorie qui se trouve surtout dans les secteurs du commerce et de l'artisanat. On peut émettre l'hypothèse que l'assignation à la boutique ou à l'atelier limite le nombre de sorties, pour des contraintes de temps disponible.

Il apparaît ainsi que certaines activités permettent de développer le nombre des déplacements dans la semaine, en plus des déplacements obligatoires que constitue le travail, alors que d'autres au contraire sont plus limitatives. Si le statut des individus, leur capacité à se déplacer influe sur la part

du travail dans les déplacements, les lieux d'exercice, les contraintes que ces derniers imposent, sont aussi éclairantes sur les déplacements.

Un autre élément qui peut constituer un facteur de différenciation selon le statut professionnel est la distance à parcourir pour se rendre au travail. Le nombre moyen de déplacements effectués dans la zone d'enquête pour se rendre au travail est de 6,13 alors qu'il est de 5,75 hors de la zone d'enquête. Le tableau ci-dessous montre que les catégories les plus précaires, les indépendants comme les journaliers ou les apprentis, se partagent quasiment pour moitié entre ceux qui travaillent dans la zone d'enquête et ceux qui travaillent hors de la zone d'enquête. A l'exception des indépendants sans local, l'avantage est toujours en faveur d'un lieu de travail situé dans la zone d'enquête, par conséquent à proximité du logement. Pour ces catégories, qui sont aussi les moins bien dotées en moyens de transport, il est probable que le choix du lieu de résidence, soit conditionne le choix du lieu de travail, quand l'individu n'est pas en mesure d'effectuer un long déplacement ; soit au contraire c'est le lieu de travail guide le choix du lieu de résidence.

Typologie des occupations	Hors Zone d'enquête	Zone d'enquête	Total
Salarié du public	3,68%	1,39%	5,08%
Salarié du privé	5,99%	4,14%	10,13%
Employeur, patron	0,49%	0,33%	0,82%
Indépendant avec local	6,35%	6,66%	13,02%
Indépendant sans local	5,46%	5,38%	10,84%
Aide-familial, apprenti	3,23%	3,67%	6,89%
Journalier	3,28%	3,30%	6,58%

Tableau 30 : Déplacements hebdomadaires selon leur localisation et l'activité

Inversement les catégories les plus aisées quittent leur quartier pour travailler. Notons cependant que le lieu de travail des salariés, dans le public en particulier, est contraint par la localisation des administrations et autres équipements publics.

Ainsi la localisation des lieux de travail selon la position professionnelle des individus permet de préciser les paradoxes mis en évidence précédemment. L'effet de proximité joue sans doute un rôle dans l'inflation des déplacements pour les catégories les plus précaires, alors que la distance limiterait les déplacements des autres.

Le genre et l'occupation constitue deux discriminants important dans l'accès aux mobilités quotidiennes. Les individus tracent autour de leur lieu de résidence un espace de vie relativement restreint, concentré dans le quartier, à l'exception des déplacements pour le travail et de déplacements plus rares. Cette analyse des mobilités hebdomadaires montre, en partie, les limites d'une organisation des transports basée sur l'accès individuel. Certaines populations sont captives de leur quartier, d'autres sont contraintes à de longs et risquant déplacement. Cette situation est d'autant plus préoccupante dans un contexte de fort étalement spatial et de concentration des espaces d'activités.

Bibliographie

Dureau Françoise, Lévy Jean-Pierre (coord.) 2002 – *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*. L'Harmattan, Paris, 406 p.

Le Bris Emile, 2000 – *Ouagadougou*. In Dureau F., et alii (coord), *Métropoles en mouvement : Une comparaison internationale*, pp. 582-589.

Prat Alain, 1996 – *Ouagadougou, capitale sahélienne : croissance urbaine et enjeux fonciers*. Mappemonde, n°1/1996, pp. 18-24.

IX. Développement urbain et mobilités à Ouagadougou : le rôle des politiques publiques⁵⁶

Vincent Gouëset⁵⁷

A. Le contexte du développement urbain de Ouagadougou

Le développement urbain de Ouagadougou en 2009 doit être replacé dans le contexte du **processus d'urbanisation** au Burkina Faso et en Afrique de l'Ouest. Ayant amorcé tardivement son mouvement de « transition urbaine », le Burkina Faso ne comptait que 22,7 % de population urbaine au recensement de 2006, ce qui en fait un des pays les plus ruraux d'Afrique de l'Ouest. Selon la Base Africapolis (Denis et Moriconi-Ebrard, 2008), le taux d'urbanisation du Burkina Faso, estimé à 22% en 2000 et 26,1% en 2010, est, avec le Niger et le Mali, l'un des plus faibles parmi seize pays d'Afrique de l'Ouest, dont le taux d'urbanisation moyen était respectivement de 31,8 et 33,6% aux mêmes dates. En revanche le « taux de métropolisation » du Burkina Faso, c'est-à-dire le poids des métropoles (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) dans la population totale, estimé à 12,5 % en 2010, est sensiblement le même que dans la région (13,1% pour l'Afrique de l'Ouest). De fait, comme il apparaît dans le chapitre « Evolution passée et future de la ville de Ouagadougou », le pays connaît aujourd'hui une accélération de sa croissance urbaine, avec un taux de 7,1% sur la période 1996-2006, et une progression également significative de la primauté urbaine de Ouagadougou, dont le taux de croissance sur la même période est de 7,6%.

Les raisons de cette évolution ont été signalées dans le chapitre portant sur le peuplement : eu égard à l'importance de la migration (nationale et internationale), à la structure démographique de la population ouagalaise, migrante et non migrante, marquée notamment par une surreprésentation des femmes jeunes en âge de procréer et par une meilleure maîtrise de la mortalité infantile dans un contexte urbain⁵⁸, qui compense une fécondité par ailleurs plus faible⁵⁹, la croissance démographique de Ouagadougou est particulièrement soutenue.

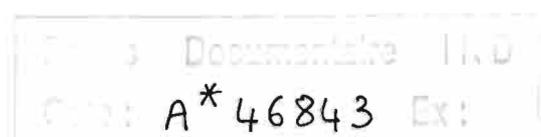
Autre paramètre important, **l'expansion territoriale** de la ville de Ouagadougou est au moins aussi rapide -sinon plus- que l'accroissement de la population. La ville s'étend rapidement, pour différentes raisons. Une raison **démographique** tout d'abord : le nombre de ménages semble augmenter plus vite que la population elle-même, ce qui accroît les besoins en logements et donc la pression sur le marché du logement, en particulier sur l'habitat auto-construit en périphérie de la ville. Ce phénomène est lié à la diminution tendancielle de la taille des ménages, en raison d'une décohabitation qui progresse au sein des familles, mais aussi du fait de l'arrivée massive de jeunes

⁵⁶ Je remercie Florence Boyer ainsi qu'à Arthur Benao et Seydou Séré, assistants de recherche au centre IRD de Ouagadougou, qui m'ont accompagné tout au long de ce travail, et aidé à mieux saisir la complexité de la réalité ouagalaise.

⁵⁷ Géographe, Professeur des Universités, détaché à l'Institut de Recherche pour le Développement, UMR201 « Développement et Sociétés » (Université Paris I, Panthéon-Sorbonne / IRD)

⁵⁸ L'*Enquête Démographique et de Santé 2003*, la mortalité infantile était de 69‰ à Ouagadougou en 2003, contre 71‰ dans les autres villes et 95‰ en zone rurale.

⁵⁹ Selon la même source, l'indice synthétique de fécondité était de 3,1 à Ouagadougou en 2003, contre 4,4 pour les autres villes et 6,9 en moyenne en zone rurale.



migrants, qui constituent sur place des ménages de taille relativement modeste en général. D'autres facteurs interviennent, qui sont liés à la **configuration de la ville** et aux **modalités de production des espaces urbains**. Ainsi, le caractère isotrope du site urbain de Ouagadougou (plat, rural et dénué d'obstacles à l'urbanisation) est favorable à une expansion sans limite de la ville. D'autre part, l'option résidentielle favorite des ouagalais étant de devenir propriétaire d'une maison (cf. Chapitre Stratégies résidentielles), beaucoup privilégient, logiquement, la recherche d'une parcelle nue où bâtir leur logement, ce qui n'est possible qu'en périphérie, le seul endroit où il est facile, informellement, d'accéder à un terrain. Dans le même temps, l'offre locative limitée (elle ne concerne qu'un ouagalais sur dix) encourage cette pratique. Enfin les normes de construction, qu'il s'agisse des espaces résidentiels ou des espaces non résidentiels (administrations, commerces, entreprises...), se font souvent sur des parcelles étendues, fréquemment sous-utilisées, ce qui explique qu'on trouve des densités particulièrement basses dans les espaces centraux et péri-centraux de la ville⁶⁰, ce « gaspillage » relatif de l'espace urbain contraignant les populations et les entreprises à chercher des solutions de repli en périphérie, de plus en plus loin du centre.

Ainsi le **modèle de développement urbain** de Ouagadougou dans les années 2000 (forte croissance démographique et expansion spatiale rapide) exerce de fortes contraintes sur les **conditions de mobilité des populations dans la ville**, et constitue un **défi pour les politiques publiques**.

Les **mobilités résidentielles** tout d'abord sont conditionnées par une offre de logements constamment déficitaire, où les nouveaux aspirants au logement sont condamnés à chercher toujours plus loin un terrain où construire leur maison, sauf à se contenter des rares solutions locatives ou de formes d'arrangement résidentiel (usufruitiers, hébergés à titre gratuits...) qui ne sont accessibles qu'à ceux disposant de réseaux familiaux et sociaux pouvant mettre à leur disposition de telles options. Cette situation provoque une mobilité résidentielle à deux vitesses : lente pour ceux qui ont pu accéder à la propriété de leur logement et qui ensuite en bougent peu, rapide pour les jeunes ménages, les migrants et tout ceux qui, souvent en situation de mobilité professionnelle ou conjugale, ne sont pas encore –ou ne sont plus– en situation d'accéder (étudiants et jeunes professionnels, veufs ou divorcés, personnes en situation de changement professionnel, etc.). La distance spatiale dans la ville vient compliquer un peu plus cette dualité : tandis que ceux qui viennent d'accéder à la propriété le font souvent au prix d'un éloignement du centre-ville, ceux qui parviennent à s'y maintenir ne le peuvent que dans la mesure où ils n'ont pas pu accéder à la propriété. Seuls les plus nantis, les plus âgés (qui vivent parfois dans des quartiers pauvres comme Dapoya), ou les plus chanceux peuvent cumuler l'avantage d'être propriétaires et proches du centre.

Cette situation résidentielle n'est pas sans conséquences sur les formes de **mobilités quotidiennes** : avec une superficie estimée dans le cadre de cette enquête, en novembre 2008, à 268,3 km², soit 25 Kms d'est en ouest et 20 km du nord au sud (cf. Chapitre Morphologie urbaine), Ouagadougou est une ville où la distance apparaît de plus en plus comme une contrainte susceptible de limiter la possibilité des habitants à se déplacer dans la ville. Tandis que ceux qui habitent en position relativement centrale, près de leur travail et de leurs réseaux familiaux et sociaux, et qui sont dotés

⁶⁰ L'enquête « Ouaga 2009 » donne une densité, mesurée en nombre d'habitants par hectare, qui est de 73,8 pour l'ensemble de la ville, mais de seulement 64,9 dans les zones loties du centre et du péri-centre, contre 101,7 dans les zones non loties, en périphérie de la ville (cf. Chapitre Morphologie urbaine).

d'un véhicule motorisé, sont autonomes dans leurs déplacements et d'accèdent librement aux différentes ressources de la ville, d'autres, habitant en périphérie, travaillant –ou étudiant- loin, trop jeunes ou trop pauvres pour être motorisés, subissent des conditions restreintes de mobilité dans la ville et connaissent des conditions de transports difficiles.

Enfin, l'inégale **distribution des activités** sur le territoire métropolitain vient renforcer ces disparités : surtout concentré dans le centre, le long des grandes artères et autour de quelques pôles secondaires, l'emploi –même informel- est une ressource inégalement répartie dans la ville, facilement accessible pour certains, éloignée pour beaucoup.

Au total la croissance rapide de Ouagadougou, ainsi que les modalités de cette croissance, constituent donc un **défi pour les politiques publiques**, et plus largement pour l'action de tous les **acteurs institutionnels**, publics ou privés, qui interviennent dans la planification urbaine ou, directement et indirectement, sur les conditions de **mobilité des personnes**, qu'il s'agisse des migrations, des mobilités résidentielles ou des mobilités quotidiennes.

Après une présentation rapide des principales politiques et des principaux acteurs de l'aménagement et du développement urbain à Ouagadougou, nous aborderons successivement les politiques du logement et les politiques de transport urbain, dans leurs interactions avec les **pratiques des habitants**. En effet, les Ouagalais sont les premiers des acteurs qui construisent la ville, par leurs comportements quotidiens ; lesquels sont largement étudiés dans les autres chapitres de ce rapport.

Nous n'avons pas étudié en revanche les politiques en lien avec les autres thèmes de l'enquête « Ouaga 2000 » (dynamiques démographiques, peuplement et migrations, emploi, alimentation, capital social), dans la mesure où ils relèvent pour l'essentiel des politiques nationales et sortent, du champ des politiques urbaines. Le cas de l'éducation, qui constitue un enjeu fort du développement local (la commune de Ouagadougou venant de recevoir, en 2009, la gestion des écoles publiques de la ville, qui relevaient jusque là du niveau central, ce qui la conduit à s'intéresser également à la situation des écoles privées)⁶¹ a également été écarté, car il constituait un sujet en soi, difficile à rapprocher du thème des mobilités urbaines et il n'était pas possible de traiter correctement l'ensemble de ces thèmes dans le cadre de ce projet.

B. Politiques et acteurs du développement urbain de Ouagadougou

Dans cette section, nous nous contenterons d'évoquer rapidement la question des politiques urbaines à Ouagadougou, qui sera reprise et développée dans la seconde version du Rapport d'étude « Ouaga 2009 ». Nous disposons pour cela de plusieurs sources qui nous permettent de retracer l'histoire des politiques urbaines au Burkina Faso à Ouagadougou, dont les principales utilisées sont les suivantes :

⁶¹ Source : entretiens auprès du Secrétaire Général de la Mairie de Ouagadougou et de son Conseiller technique.

- l'ouvrage de Sylvie Jaglin sur les périphéries ouagalaises, qui étudie de façon très détaillée le fonctionnement de la ville de Ouagadougou durant la période Sankariste (Jaglin, 1995) ;
- l'histoire de Ouagadougou, dirigée par Pierre Claver Hien et Maxime Compaoré (2004), et tout particulièrement le chapitre sur « les processus d'urbanisation et l'aménagement urbain à Ouagadougou » (Ouattara, 2004) ;
- la « Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain » (Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, 2008a), dont le préambule retrace les grandes étapes des politiques urbaines au Burkina Faso ;
- enfin l'Atlas de Ouagadougou (1850-2004) (Fournet *et al.*, 2008) contient également des éléments intéressants sur les aménagements urbains ;

En outre, nous nous sommes appuyés sur les documents et les plans d'aménagement qui sont cités ci-dessous.

Globalement, l'histoire de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine est assez récente au Burkina Faso. Elle est marquée par un fort interventionnisme du pouvoir central sur la ville de Ouagadougou, qui est la capitale de la Nation, le siège des instances gouvernementales et des représentations internationales, ainsi que le lieu de résidence d'une grande partie de la classe politique nationale. Ce traitement de faveur est à double tranchant : il favorise indiscutablement le développement de la ville par le volume des actions qui y sont entreprises et des moyens qui sont déployés pour cela, mais il limite dans le même temps l'autonomie du pouvoir local, qui « subit » un certain nombre de grands projets sans véritablement y être associé (ZACA, ZAD, échangeurs périphériques...)

En s'appuyant sur l'Histoire de Ouagadougou (*ibid.*) et sur la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain, on peut identifier, en simplifiant, **trois grandes étapes** dans l'histoire des politiques d'aménagement de la ville.

Avant 1983 tout d'abord (date de la prise du pouvoir par Thomas Sankara), l'aménagement du territoire et la planification urbaine n'étaient que balbutiants au Burkina Faso. Pour la période coloniale, l'idée même « d'aménagement du territoire » semble anachronique, même si l'action du pouvoir colonial a eu une influence sur le développement de la ville de Ouagadougou, moins par ses tentatives d'imposer un régime foncier « moderne » face au régime traditionnel, que par l'organisation d'un modèle de ville duale opposant le noyau européen moderne aux quartiers indigènes, surtout à partir de 1947, quand la Haute Volta a été reconstituée, avec Ouagadougou pour capitale administrative, ce qui lui a valu un certain essor (Jaglin, 1995 : 35-36). Ce modèle urbain colonial constitue, selon Coquery-Vidrovitch (1988 : 49-73), un jalon important dans la genèse des villes africaines telles que nous les connaissons aujourd'hui, partagées entre le formel et l'informel. Les deux décennies qui ont suivi l'indépendance n'ont pas apporté de rupture majeure en termes de « politiques urbaines » : c'est surtout l'accroissement démographique qui a guidé le développement de la ville, tandis que l'état menait moins une politique d'aménagement urbain que d'infrastructures (voierie, eau, administrations, équipements de santé ou éducatifs). L'état a certes cherché à étendre le domaine foncier national, mais sans remettre en cause le système traditionnel, et la politique du logement est restée quasi inexistante, en dehors de quelques opérations appuyées par la

coopération internationale : projet Habitat de 1973, projet pilote de Cissin, projet de la Banque Mondiale en 1978 et projet Wagadogo-Nonsin en 1980 (Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, 2008a : 13).

La **période sankariste** (1983-1987) a constitué un tournant important dans l'histoire de l'aménagement de la ville de Ouagadougou, par le jeu des politiques menées simultanément au niveau central et local. Au niveau central, c'est bien sûr la RAF (réforme agraire et foncière) de 1984, véritable nationalisation du sol, qui a été déterminante (voir plus loin le développement sur la question foncière), permettant ainsi d'offrir aux habitants de Ouagadougou –et des autres villes burkinabè- des parcelles constructibles en grande quantité. La politique du logement du gouvernement Sankara ne s'est pas limitée à ces mesures foncières, puisque l'état a construit des « cités » résidentielles en location ou en accession à la propriété (réservées en priorité aux agents de l'état), mais aussi entrepris un contrôle des tarifs appliqués dans le parc locatif, créé le « Fonds national de l'Habitat », dont le rôle était de financer l'activité immobilière, etc (*Ibid.* : 13-14). De même, la ville a connu une réorganisation administrative et a été subdivisée en cinq « communes » (qui existent encore, mais sous la forme d'arrondissements, le terme de « commune » étant désormais réservé à la ville de Ouagadougou) ainsi qu'une douzaine de « secteurs », par la suite étendus à trente. Comme le montre bien S. Jaglin (*op. cit.*, Chap. II et III de la première partie), cette période fut particulièrement centraliste : c'est l'état qui contrôlait directement le développement de la ville, en s'appuyant sur deux instruments importants de la planification urbaine que sont les entreprises d'eau et d'assainissement (ONEA) et d'électricité (SONABEL). Enfin, comme le signale Jaglin (*Ibid.* : 504-518), les politiques sectorielles menées parallèlement dans le cadre des « plans quinquennaux » lancés par Sankara ont également joué un rôle important, permettant notamment l'équipement de la ville en infrastructures élémentaires, en voirie, en services domestiques, en établissement éducatifs ou de santé.

La **période récente** pour finir, qui correspond aux années 1990 et 2000, est marquée par un recul de l'interventionnisme de l'Etat dans le domaine foncier et un retour à la privatisation du sol (réforme de la RAF en 1991 et 1996 ; voir plus loin le développement sur la question foncière), mais aussi par la décentralisation. Cette dernière s'est traduite par le renforcement des compétences municipales – limité, il faut bien dire, par la modestie du budget des collectivités locales, et par le maintien de prérogatives importantes au niveau ministériel- et par l'élection des maires au suffrage universel, appliqué pour la première fois en 1995. Au cours des quinze, voire des dix dernières années, on a assisté à un tournant, avec de nombreuses avancées dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine, par exemple en matière de gouvernance locale et de renforcement institutionnel des collectivités locales (nombreux programmes de renforcement de la capacité municipale, appuyés par les bailleurs de fonds internationaux, portant sur la gestion des finances locales, l'amélioration des ressources humaines, ou encore la maîtrise d'ouvrage urbain) ; en matière d'habitat (nombreuses mesures en ce sens : voir plus loin la section sur l'évolution des politiques du logement à Ouagadougou) ; ou encore en matière de transports (loi sur les transports terrestres de 2008, qui prévoit notamment la création d'instances de concertation locale, chargées entre autres de la gestion des transports urbains). Ces avancées dans l'aménagement et la planification urbaine sont perceptibles à plusieurs niveaux, avec :

- au niveau **national** le SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire), Etape I et II, qui intègre notamment la place de Ouagadougou dans le développement de la région centre et du réseau urbain national ;

- au niveau « **régional** », le Schéma Directeur d'aménagement du grand Ouagadougou, qui en réalité est produit par le gouvernement central (dans sa dernière mouture : par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme). Trois Schémas directeurs se sont succédés : le SABO (Schéma d'aménagement des Banlieues de Ouagadougou) en 1988, le premier SDAGO (Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouagadougou) en 1999, enfin le second SDAGO en 2009, actuellement en instance de validation par le gouvernement. Ces documents, assez généraux il faut bien dire, ont notamment pour objectif de contrôler l'expansion ouagalaise et d'assurer un développement « équilibré » des pôles secondaires que constituent les communes périurbaines. Ils restent assez évasifs en revanche sur l'évolution intra-urbaine de la ville de Ouagadougou, puisqu'en vertu de la décentralisation, cette compétence relève de l'échelon municipal ;
- au niveau **municipal**, il n'existe pas encore de véritable plan « intégral » de développement de la ville de Ouagadougou, mais la Mairie a déjà mené, souvent dans une logique de projet financé par les bailleurs de fonds internationaux, des plans sectoriels ou partiels (comme le « projet d'aménagement et de développement des quartiers périphériques », soutenu par l'AFD et la Banque Mondiale) et elle s'emploie actuellement, en application de la loi de 2006 sur le code de l'urbanisme et de la construction, à rédiger son premier POS (Plan d'occupation des sols).

Dans tous les cas, il importe de souligner l'importance des **acteurs publics**, en particulier l'état et le gouvernement central, qui sont les acteurs dominants du développement de la ville de Ouagadougou. Cela traduit surtout la faiblesse des **acteurs privés**, peu nombreux à intervenir, malgré un discours « *main stream* », entendu systématiquement lors de nos entretiens, sur la bonne gouvernance et le « PPP » (Partenariat Public-Privé). Les entreprises privées, peu nombreuses et peu importantes dans une économie comme celle du Burkina Faso, semblent peser d'un poids limité dans le développement local, en dehors de la chambre de commerce (une figure par ailleurs très institutionnelle et proche du pouvoir central) et de quelques entreprises comme les deux grands groupes immobiliers que sont les sociétés Azimo et SOCOGIB, ou encore les entreprises de transports (dont celles actionnaires de la SOTRACO ; voir plus loin le développement sur les transports collectifs). De même, la société civile est peu présente dans les débats sur les politiques urbaines, à l'exception peut-être des autorités coutumières, qui exercent une influence non négligeable dans la vie politique locale et plus encore dans le contrôle du foncier à la périphérie de la ville. En revanche, il faut souligner l'importance de la coopération internationale et des bailleurs de fonds dans le développement ouagalais⁶² : Banque Mondiale et PRD (Pôle régional de développement) ; Banque Africaine de Développement ; ONU-Habitat et *Cities Alliance* ; Coopérations bilatérales, dont la coopération française (à travers l'AFD, qui a soutenu les programmes de développement des quartiers périphériques de Ouagadougou) ou la coopération néerlandaise (qui est intervenue sur les transports urbains) ; Union européenne (programme en cours sur la gouvernance locale et le renforcement des capacités municipales) ; sans oublier la

⁶² D'après une estimation du Conseiller technique auprès du Secrétaire général de la Mairie de Ouagadougou, l'appui financier de la coopération a représenté en 2008, toutes origines confondues, le quart environ du budget de la ville. Celle-ci a d'ailleurs fait de la coopération extérieure une de ses priorités : une direction des ressources internationales a été créée et le Maire, Simon Compaoré, une figure charismatique (localement comme à l'extérieur), consacre une part importante de son activité à cette mission.

coopération décentralisée (ex : jumelage en cours entre le Grand Lyon et la ville de Ouagadougou), etc... Les ONG en revanche, surtout présentes en milieu rural et dans les petites villes burkinabè, sont –sauf exception- moins investies dans la ville de Ouagadougou.

On évoquera, pour finir ce rapide tour d’horizon, une **question de gouvernance** qui tient à la répartition des rôles, au sein du secteur public, entre le niveau central et le niveau local.

Premier point, les **limites de la décentralisation**, dans un système où des secteurs clés pour le développement urbain, comme la politique de l’habitat ou celle des transports urbains, relèvent fondamentalement du niveau central⁶³ et où la coordination entre les deux niveaux de pouvoirs est souvent insuffisante. Cette situation pourrait évoluer à terme, avec la mise en place, en cours actuellement, d’une Commission communale de l’urbanisme et de la construction, chargée de coordonner l’action des différents intervenants dans ce domaine, ou d’une autre Commission communale sur les transports, qui devrait être créée un jour, en application de la loi sur les transports terrestres votée en 2008. Mais pour l’instant, on en est encore loin, et comme nous le verrons plus bas, dans la section sur les politiques du logement, c’est à l’état central que reviennent la plupart des initiatives sur l’habitat (même si ce sont avant tout les habitants, qui, par leurs pratiques résidentielles, « construisent » la ville). Certes, la décentralisation continue d’avancer, puisque le gouvernement vient par exemple de confier à la ville la gestion des écoles publiques, mais il reste encore du chemin à parcourir en matière de décentralisation⁶⁴, surtout si l’on tient compte de l’état des finances locales.

Les **finances locales** constituent un deuxième point d’achoppement. Il s’agit d’un problème récurrent, déjà évoqué dans l’étude de S. Jaglin (*op. cit.* : 100-119), et qui s’est peu amélioré depuis. Le « diagnostic financier » mené récemment dans l’étude du *City Development Strategy* (*op. cit.* : 100-116), montre bien qu’avec une enveloppe annuelle qui oscille entre 5,8 et 7,2 milliards de FCFA entre 2001 et 2005, les recettes de la ville sont systématiquement insuffisantes par rapport aux dépenses, d’où un budget constamment déficitaire, avec un taux de recouvrement compris entre 70 et 95% sur cette période. D’où une capacité d’investissement limitée et des dépenses de fonctionnement, contraintes pour l’essentiel, qui absorbent 75% des dépenses, malgré des dépenses de personnel relativement limitées (20% du total). Sans doute est-il possible d’augmenter un peu les recettes fiscales et les recettes de fonctionnement⁶⁵. De fait, en 2008 les dépenses de la ville ont pu s’élever à 16 milliards de FCFA, dont un quart provenant de la coopération extérieure⁶⁶. Cependant, même en progression, le budget de la commune reste limité et ne permet de couvrir qu’un nombre limité de dépenses, qui couvre les besoins essentiels de la ville. Cela limite sérieusement ses

⁶³ Les prérogatives des communes sont définies dans le « Code général des collectivités territoriales ».

⁶⁴ Une situation qui n’est pas sans rappeler, selon un Assistant technique français interrogé, celle de la France au début de la décentralisation et pour cette raison, il se montre relativement optimiste sur la consolidation à terme de la capacité de gestion municipale et du pouvoir local, au moins dans la ville de Ouagadougou, qui dispose de ressources humaines et financières plus importantes que les autres villes et communes du Burkina Faso.

⁶⁵ Selon un représentant de l’AFD interrogé, les recettes de la ville se sont améliorées, grâce à une amélioration progressive du niveau de prélèvement fiscal un endettement maîtrisé et des dépenses qui le sont également. L’AFD procède régulièrement à un audit de ses comptes de la ville de Ouagadougou, pour débloquer les prêts qu’elle lui octroie.

⁶⁶ Source : entretien auprès du Conseiller Technique auprès du Secrétaire général de la Mairie de Ouagadougou.

capacités à mener une politique d'aménagement ambitieuse, qui répondrait aux nombreux besoins de sa population, par ailleurs pauvre et demandeuse de nombreux services et équipements.

Troisième caractéristique de cette question de gouvernance, la forte **ingérence de l'Etat** dans le développement urbain de la ville, sans véritable concertation auprès des autorités municipales. L'illustration la plus frappante est la multiplication, durant la décennie passée, des « grands projets » (ou « projets présidentiels », comme on les désigne usuellement à Ouagadougou) que sont la construction du nouveau Palais présidentiel et du quartier résidentiel de haut standing, « Ouaga 2000 », aménagé au sud de la ville par la SONATUR⁶⁷ ; le Programme ZACA (Zone d'activités commerciales et administratives), qui est un programme de rénovation urbaine de l'ancien centre populaire et commerçant de la ville, de part et d'autre de l'avenue Kwame N'Krumah, lancé en 2001 ; les échangeurs routiers de l'avenue circulaire ; ou encore le programme de déménagement de l'Aéroport international. Liste à laquelle il faudrait rajouter la ZAD (Zone d'activités diverses), une zone d'activités commerciales et de services, située sur l'avenue circulaire, qui n'est pas un projet « présidentiel », puisque sa construction est pilotée par la Chambre de commerce, mais qui a également été mené sans concertation directe avec la commune de Ouagadougou. Certes, la ville ne se plaint pas vraiment de ces grands projets, qui contribuent à son développement et à l'amélioration de son image, mais la plupart des interlocuteurs locaux interrogés regrettent le manque de concertation avec la Mairie, ainsi que les nuisances que ces programmes ambitieux ne manquent pas de générer au quotidien (programmes ZACA, Ouaga 2000 et ZAD qui tardent à se concrétiser et à sortir de terre ; échangeurs qui ont contraint les services municipaux à procéder à des déguerpissement jamais plaisants à mener ; perspective de voir s'éloigner un aéroport qui a pourtant sa place dans la ville, etc.) Cette situation n'est sans doute pas une exclusive de la ville de Ouagadougou ; d'autres capitales africaines ont connu des initiatives analogues, voire plus radicales encore. Cette ingérence centrale n'en constitue pas moins une des caractéristiques fortes de la gouvernance urbaine locale à Ouagadougou.

C. Un élément clé dans la compréhension des mobilités urbaines : la production du logement et le rôle des politiques publiques

Dans l'étude générales des formes de mobilité à Ouagadougou, depuis les migrations internationales et nationales qui alimentent une croissance soutenue, jusqu'aux mobilités quotidiennes qui permettent de comprendre la relation « intime » que les Ouagalais entretiennent avec leur ville, le maillon du logement joue un rôle clé dans la dynamique urbaine. En effet, le marché du logement, formel et informel, détermine des stratégies et des pratiques résidentielles très variées, d'un individu à l'autre, mais aussi au cours du cycle de vie d'une même personne, et ces pratiques différenciées conditionnent à leur tour non seulement les conditions de vie de la population ouagalaise, mais les

⁶⁷ Société nationale d'aménagement des terrains urbains, qui procède de la fusion de l'ancienne administration du projet Ouaga 2000 et de l'ex Fonds National de l'Habitat. Relevant directement du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, elle n'a aucun lien avec la commune de Ouagadougou, mais pas de lien non plus avec la Direction Générale de la Promotion de l'Habitat et du Logement, qui relève pourtant du même Ministère et intervient également dans la production du logement.

formes de mobilités quotidiennes et les conditions d'accès aux ressources de la ville (emploi, services, réseaux sociaux, etc.)

Ainsi, un ménage « moyen », achetant légalement une petite maison ou une parcelle en périphérie de la ville, accédera au statut sécurisant de propriétaire, mais au prix d'un effort financier lourd et de long terme, qui limitera durablement son train de vie et le contraindra à augmenter son temps et son budget de transport. Un autre ménage, plus âgé, bénéficiant d'une location à bas prix ou d'un hébergement gratuit (cas de 16,5% de la population ouagalaise –cf. Chapitre Stratégies résidentielles), dans un vieux quartier dégradé du centre comme Dapoya, vivra certes dans un logement inconfortable et dans l'incertitude à long terme qui est le lot des non propriétaires, mais il bénéficiera d'un logement bien situé dans la ville, pour un coût très limité. Un troisième ménage enfin, jeune et parti tenter sa chance dans le non loti en acquérant informellement un petit terrain vivra dans l'espoir d'obtenir à terme une parcelle légale, qu'il pourra effectivement obtenir s'il a la chance d'être tiré au sort, mais il vivra aussi sous la menace permanente d'un déguerpissement, et devra se contenter de conditions de vie précaires, dans des constructions sommaires (ne pouvant améliorer son logement tant que son statut ne sera pas réglé), sans électricité ni eau courante, et à une distance du centre qui constituera un handicap quotidien pour l'accès à l'emploi, à l'éducation et aux services.

D'où l'importance des politiques urbaines menées en matière de logement, ainsi que des politiques menées dans d'autres domaines mais qui exercent une influence sur les pratiques résidentielles des habitants, comme la gestion du foncier, la politique du crédit, l'expansion des services domestiques ou encore les transports urbains. C'est à ces politiques que nous allons nous intéresser maintenant.

1. *En amont de la problématique du logement : la gestion de la question foncière à Ouagadougou*

Rappelons tout d'abord un élément de contexte important, qui concerne les formes de production du logement à Ouagadougou. La capitale burkinabè est à la fois :

- Une ville de **propriétaires**, aux trois quarts ; les locataires ne représentant que 10% des occupants des logements recensés dans l'enquête Ouaga 2009, et les « hébergés gratuits » 15% environ (cf. Chapitre Stratégies résidentielles). Cette situation est à la fois le résultat d'une logique de la demande (l'aspiration dominante des ménages ouagalais à devenir propriétaires de leur logement) et d'une logique de l'offre (l'incapacité du secteur public et du secteur marchand formel à générer une offre locative de masse) ;
- Une ville **horizontale**, constituée essentiellement de **maisons** individuelles et d'unités d'habitations familiales (cf. Chapitre Morphologie urbaine : maisons, villas et concessions représentent 58% du total des logements), ou de maisons subdivisées en appartements de petite taille, sur le modèle des célibatériums (les logements de une à trois pièces représentent 39,7% du total). L'habitat collectif, dans les cités sankaristes ou dans les immeubles à étage du centre-ville, représente un parc de logement qui demeure anecdotique à l'échelle de la ville ;

- Une ville **autoconstruite**, pour plus de 90% de son parc de logements (Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, 2008a : 18), où la moitié des logements sont édifiés en matériaux précaires (banco), dans le secteur non loti (qui représente 44,6% des logements dans l'enquête « Ouaga 2009 ») et où un cinquième seulement des logements dispose d'un raccordement à l'électricité et à un robinet privatif (cf. Chapitre Morphologie urbaine).

Le premier paramètre, qui a longtemps déterminé tous les autres dans la production du logement, est la **question foncière**. Le problème ne date pas d'hier et il a déjà été plusieurs fois signalé (Jaglin, 1995 ; Prat, 1996 ; Ouattara, 2006 ; Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, 2008a ; etc.). Traditionnellement, les terres agricoles situées à la périphérie de Ouagadougou sont en la possession des « *naabas* », les chefs coutumiers des villages *mossé* situés autour de la ville, et leur intégration au foncier urbain, faisait, jusqu'à la révolution sankariste, l'objet d'une lourdeur procédurale telle que le développement de la ville était littéralement gelé (Ouattara, *op. cit.*, p. 290). Ainsi, avec 20 300 parcelles officiellement « loties » (urbanisables) en 1985 pour 89 000 ménages recensés, le déficit était énorme, ce qui a provoqué le développement d'énormes quartiers d'habitat spontané, le « non loti », qui représentait à la même date environ 70% du territoire urbain et 60% de la population (*Ibid.*). Le développement du non loti a été rendu possible par l'inaction de l'Etat, qui n'a pas développé de programme de logement social, qui n'a pas proposé aux ménages populaires d'alternatives pour se loger, ne serait-ce qu'en accompagnant l'autoconstruction, et qui a donc laissé se développer le non loti dans l'informalité la plus totale. Il est aussi le résultat de l'action des autorités coutumières, qui ont vendu des lots aux nouveaux arrivants de façon clandestine, en dehors de toute régulation, ainsi que des nombreux spéculateurs qui ont joué sur la forte pénurie de terrains en négociant de nombreuses parcelles dans le non loti. La rupture révolutionnaire inaugurée en 1983, radicale, a reposé sur un slogan simple (« une famille, un toit »), et un instrument qui l'était tout autant, la réorganisation agraire et foncière (RAF), c'est-à-dire la nationalisation du foncier rural (sous le contrôle du Domaine Foncier National). Comme l'ont bien montré Jaglin (*Op. Cit.*) et Ouattara (*Op. Cit.*), une politique du logement assez ambitieuse a été menée durant cette période, avec plus de 66 500 parcelles qui ont été loties (c'est-à-dire urbanisées formellement) entre 1983 et 1995 dans les périphéries informelles de l'époque, en procédant par « déguerpissement » progressif des quartiers non lotis, dont les habitants étaient relogés, au fur et à mesure, dans les nouveaux lotissements. Dans le même temps, plus de 3 200 « villas » et une petite centaine d'appartements étaient construits sur la même période (Ouattara, *Ibid.* : 294-295), dans les « cités révolutionnaires » qui correspondent aux actuels quartiers péricentraux de la ville (Cités An II, An II, An IV, 1200 logements, etc). L'aspect le plus spectaculaire de cette politique et son impact social le plus fort a bien sûr été la campagne massive de lotissements, qui a permis de résorber en grande partie, au moins provisoirement, les couronnes non loties, et qui a permis à de nombreux ménages modestes d'accéder à une parcelle dans des conditions très avantageuses : des terrains de 500 à 600 mètres carrés environ, pour une somme modique correspondant essentiellement au coût administratif de l'opération et non à la valeur commerciale de la terre.

Après le changement de régime, en 1987, l'application de la RAF a progressivement été assouplie : la propriété coutumière a de nouveau été reconnue, et l'administration a ouvert la possibilité de commercialiser certaines portions du DFN, pour faciliter la promotion privée. De même, la décentralisation a concédé aux collectivités locales l'administration du foncier, mais uniquement sur « un domaine propre constitué par les parties du domaine foncier national cédées à titre de propriété

par l'Etat » (Ouattara, Ibid. : P. 297). Dans les faits, ce sont les services de l'Etat (concrètement : la DGUTF, la Direction générale de l'urbanisme et des travaux fonciers) qui ont procédé au « bornage » des réserves foncières, c'est-à-dire à la planification des futurs lotissements et à la délimitation des parcelles correspondantes, et ce sont les services municipaux, via les mairies d'arrondissements, qui ont procédé ensuite à l'adjudication des lots ainsi créés.

Les deux dernières décennies ont été caractérisées, compte tenu la croissance démographique soutenue et des besoins croissants en logements, par un double mouvement :

- un développement accéléré de l'habitat non loti en périphérie de la ville, alimenté par l'accélération de la croissance démographique de Ouagadougou. Les autorités coutumières ont progressivement subdivisé et mis en vente leurs domaines, de façon informelle, sans aucun plan d'urbanisme ni accompagnement de la part des pouvoirs publics ;
- une poursuite –voire une accélération- du processus de lotissement dans les espaces non lotis et plus largement, dans toute la périphérie de la commune de Ouagadougou.

Aujourd'hui, l'essentiel du territoire municipal de Ouagadougou est « borné », c'est-à-dire que les parcelles des futurs lotissements sont repérées dans l'espace, et les maisons installées dans le non loti ont fait l'objet d'un recensement qui est régulièrement mis à jour. Ce qui traîne en revanche, ce sont les procédures d'attribution des nouvelles parcelles. Ainsi dans l'arrondissement de Bogodogo, au Sud-est de la ville, le bornage a été réalisé à partir de 2005 et il est quasiment achevé aujourd'hui (moyennant un accord avec la commune limitrophe Saaba pour délimiter la frontière entre les deux villes), mais l'adjudication n'est toujours pas faite dans toute la partie orientale de l'arrondissement, qui correspondant au secteur non loti et aux rares terres encore rurales situées sur le finage des anciens villages de Goundri, Taabtenga, Yamtenga, Balkuy. Peu ou prou, la même situation se répète dans toutes les périphéries de la ville.

2. *Les limites d'une politique du « tout lotissement »*

Le mode principal de production du logement à Ouagadougou repose donc sur un cycle « non loti – normalisation – lotissement », qui revient à détruire les quartiers d'habitat spontané au fur et à mesure de leur production, pour réinstaller leurs habitants sur des parcelles légales et viabilisées, où la plupart des constructions toutefois seront autoconstruites. Cette **politique du « tout lotissement »** présente plusieurs limites, dont beaucoup ont déjà été signalées. Les critiques portent à la fois sur :

- la dynamique d'urbanisation des quartiers non loti, qui génère une forme d'habitat très précaire et qui est gangrenée par les stratégies spéculatives ;
- la logique de la régularisation du non loti, autrement dit le passage du non loti aux lotissements, qui ne se fait pas dans des conditions satisfaisantes ;
- la conception même des lotissements et leur évolution, qui n'est guère cohérente d'un point urbanistique, mais aussi social.

Sur le premier point, le discours dominant auprès de la majorité des acteurs interrogés (mais on retrouve la même tonalité dans les textes officiels) est un discours globalement « accusatoire » contre l'anarchie des quartiers informels, dont le caractère urbain est souvent nié. Parfois décrits

comme des niches de migrants ayant reconstruit leur village aux portes de la ville, ils sont d'abord conçus comme des espaces qu'il faudra éradiquer. D'autres responsables interrogés, moins nombreux, soulignent au contraire les avantages du non loti, qui permet de fixer, à coût très faible pour la collectivité, des densités de peuplement beaucoup plus fortes que dans les lotissements, ce qui permet ensuite d'amortir plus facilement le coût des réseaux et des services (voirie, eau, électricité, éclairage, etc.). Mais cette idée est loin d'être dominante. Les habitants du non loti ont quant à eux intériorisé l'idée qu'ils ne sont là qu'à titre provisoire et tous ceux que nous avons rencontrés fondent leur projet résidentiel sur un espoir de relogement dans un lotissement.

Un des principaux problèmes évoqués sur la production des espaces non lotis est sa **dimension hautement spéculative**, qui opère à deux niveaux : d'abord dans l'action des autorités coutumières, qui ont rapidement démembré leurs terres agricoles pour les vendre aux nouveaux arrivants et en tirer un bénéfice qui, rapporté aux nombres de terrains vendus dans le non loti, atteint des proportions colossales ; ensuite de la part de nombreux acquéreurs de ces terrains, dont beaucoup n'ont pas pour objectif d'y résider mais d'obtenir un lot lors des opérations de régularisation. Incontestablement, cette forme de spéculation est très répandue, notamment parmi les classes moyennes, les fonctionnaires, les commerçants, etc. Sur le plan financier, l'opération est très rentable : le chiffre le plus couramment avancé pour l'achat d'un terrain aux chefs coutumiers dans le secteur non loti est de 50 000 FCFA⁶⁸. Ensuite, le prix à payer pour obtenir une parcelle dans un lotissement, lors de l'opération de régularisation du non loti, varie entre 50 000 et 100 000 FCFA. Il est donc possible, pour les plus chanceux, d'obtenir, après un passage plus ou moins long dans le secteur non loti, une parcelle légale et viabilisée en lotissement pour la somme de 100 à 150 000 FCFA, alors que le prix à la revente d'une parcelle nue dans un lotissement achevé se situe rarement en dessous d'un million de FCFA et peut facilement atteindre 2 ou 3 millions, voire davantage pour les parcelles bien situées (et souvent dotées d'une première construction). Les bénéficiaires potentiels sont donc importants, même en déduisant le coût de l'investissement de la première édification dans le non loti, qui en général est perdue dans l'opération de régularisation, et l'on comprend que beaucoup soient tentés par une telle opération.

De fait, cette logique de cycle « non loti – normalisation – lotissement », dominante dans la production du logement à Ouagadougou, encourage une telle pratique, d'autant qu'il n'existe pas de système efficace pour lutter contre cette forme de spéculation (au-delà du mode de classement des demandes de relogement exposé un peu plus loin) et que, d'autre part, il est quasiment impossible pour un ménage de classe moyenne d'accéder directement à l'achat d'une parcelle dans un lotissement légal sans passer par la « case » non loti, sauf à miser sur le marché de la revente des parcelles, dont le coût est beaucoup plus élevé⁶⁹. Autrement dit, la contradiction de ce système, qui prétend contourner les lois du marché en cédant presque gratuitement des terrains constructibles

⁶⁸ Valeur approximative citée par plusieurs des acteurs institutionnels interrogés, et confirmée lors d'un entretien auprès des chefs coutumiers des villages de Goundri, Taabtenga et Yamtenga, dans l'arrondissement de Bogodogo. Mais cette somme peut varier de façon importante, et la pratique du don de la terre, avec ou sans contrepartie non monétaire, était autrefois assez répandue dans les villages de la périphérie ouagalaise.

⁶⁹ Sans parler du cas, fréquent dans le non lotis, de familles modestes qui envoient leurs enfants, adolescents ou jeunes adultes, occuper plusieurs terrains, dans l'espoir d'obtenir ensuite plusieurs parcelles légales : sont-ils des « spéculateurs », ou n'ont-ils pas une stratégie assez compréhensible qui est d'anticiper sur la future décohabitation de leurs enfants qui, lors de leur mise en ménage, auront besoin d'un logement indépendant ?

aux ménages modestes, est qu'il favorise justement la spéculation, le marché « sauvage ». Les effets pervers de ce système, qui gonfle artificiellement la demande de parcelles, ne dépassent-ils pas les bénéfices attendus (offrir des terrains pas chers au plus pauvres) ?

Concernant la **stratégie spéculative des « autochtones »** -comme se désignent eux-mêmes les familles originaires des villages mossè de la périphérie ouagalaise-, la situation est complexe. Certes, les chefs coutumiers ont tiré largement profit du mode de production des logements dans la périphérie ouagalaise. Il y a d'ailleurs un double profit : une première fois lors de la vente de la terre, une seconde fois en revendiquant un nombre important de parcelles pour leurs familles lors des opérations de lotissement. Pourtant, la situation est plus compliquée qu'il n'y paraît au premier abord. D'abord parce qu'ils n'ont pas été en mesure de résister à la pression foncière urbaine : la croissance démographique et le déficit de logements à Ouagadougou étaient tel que le développement de l'habitat spontané en périphérie était impossible à endiguer. Les chefs coutumiers manient de ce point de vue, un discours défensif (« nous avons été spoliés de nos terres ») plus volontiers qu'ils ne reconnaissent avoir joué un rôle moteur dans le développement du non loti⁷⁰. Ensuite parce que la vente de leurs terres est irréversible et qu'au-delà du capital qu'ils ont pu se constituer dans l'opération, ils se trouvent aujourd'hui dépossédés de leur moyen de subsistance traditionnel : leurs terres agricoles. De fait, tous les autochtones ne sont pas affectés de la même façon : alors que les *naabas*, leur entourage proche et les chefs de famille ont pu obtenir des gains financiers parfois importants, d'autres, cadets sociaux et jeunes en général, paient un lourd tribut dans l'opération : faiblement scolarisés et travaillant traditionnellement dans l'agriculture et les activités rurales, ils se trouvent aujourd'hui sans ressources (la plupart n'ont rien reçu des ventes de terrain) et déclassés socialement, dans une ville qui offre peu de perspectives pour des jeunes dont le capital scolaire et professionnel ne dépasse pas, dans bien des cas, celui des jeunes migrants ruraux qui les entourent. Certains d'entre eux nourrissent un lourd ressentiment contre les opérations de lotissement, mais aussi contre leurs aînés, qui ont accaparé les bénéfices d'un système qui a contribué à les marginaliser socialement⁷¹. Parfois encore, ce sont les jeunes qui attisent la spéculation, forçant la main à leurs aînés en prenant l'initiative de vendre les terres, à leur profit, ce qui génère ensuite d'inextricable conflits intergénérationnels au sein du groupe autochtone, dont la cohésion a été sérieusement mise à mal par le mouvement d'urbanisation de leurs terres.

Un autre problème concerne l'**insécurité résidentielle** dans laquelle sont maintenus durablement les habitants du non loti, et la difficulté pour les pouvoirs publics à réaliser les lotissements dans des délais raisonnables. Tout le monde sait –ou suppose-, lorsqu'il s'installe dans le non loti, que tôt ou tard il sera délogé pour accéder, s'il a de la chance, à une parcelle légale, ou pour être repoussé, s'il n'a pas de chance, un peu plus loin en périphérie, où il faudra reconstruire une maison également provisoire. La procédure est relativement simple : les habitations construites sur le terrain sont recensées par l'administration (qui leur appose un « numéro de dénombrement ») et classées en trois catégories : les « RR » (résidents réels), c'est-à-dire les habitants qui habitent réellement les lieux depuis qu'ils ont acquis leur terrain ; les « PNR » (Propriétaires non résidents), c'est-à-dire ceux

⁷⁰ Source : entretien auprès de trois chefs coutumiers de l'arrondissement de Bogodogo, mai 2009.

⁷¹ Source : entretien réalisé auprès d'une association de jeunes autochtones de Yamtenga, avril 2009.

qui, dans une stratégie spéculative à long terme, ont édifié une bâtisse rudimentaire sur leur terrain, parfois appelée « maison alibi » (Prat, 1996), dans laquelle ils ont logé provisoirement des personnes de confiance, ou simplement des ménages pauvres qui n'avaient pas d'autre alternative ; enfin les NCH (Nouvelles constructions habitées), c'est-à-dire les terrains restés longtemps vides et qui n'ont été construits –et habités– qu'au moment où était lancée l'opération de légalisation, dans une logique clairement spéculative. Cette classification a pour but de limiter la spéculation en donnant la priorité aux plus nécessiteux lors de l'opération de régularisation du non loti. Parallèlement à cette opération de dénombrement, les services du Ministère de l'Habitat (concrètement : la Direction topographique et des travaux fonciers) procèdent à un bornage des espaces non lotis, qui reporte sur le sol le maillage des futurs lotissements : voirie, parcelles d'habitation ou à usage commercial, réserves foncières pour les infrastructures publiques, etc. Ensuite la Mairie de l'arrondissement concerné procède à une adjudication des parcelles, par tirage au sort. Les RR sont prioritaires lors du tirage et n'auront à payer que 50 000 FCFA pour leur parcelles, les occupants des maisons classées PNR viennent en second ordre de priorité, mais devront s'acquitter de 100 000 FCFA, enfin les NCH, qui auront à payer la même somme, sont considérés comme non prioritaires⁷².

L'efficacité de ce mode d'adjudication, qui cherche en même temps à limiter la spéculation, est limitée compte tenu de l'énorme décalage entre la demande de parcelles, énorme, et l'offre, qui est largement inférieure. Ainsi, rien qu'à Bogodogo, la délimitation des futurs lotissements a-t-il permis de dégager 18 000 parcelles environ, pour 53 000 ménages dénombrés dans le non loti⁷³. Dans ce contexte, la pression qui repose sur les tirages au sort est extrême, la suspicion est générale, et la contestation des résultats est fréquente (comme à Zongo ou à Yamtenga, où les premiers résultats du tirage au sort ont été annulés).

Une fois l'attribution des parcelles réalisée, les heureux bénéficiaires obtiennent un « Permis urbain d'habiter » sur leur futur terrain, qui n'est pas un titre de propriété (lequel viendra beaucoup plus tard), mais qui a immédiatement une valeur marchande, puisque sa revente est tolérée par les pouvoirs publics. Les cas de revente à ce stade sont fréquents, chez le plus pauvres notamment, qui privilégient le bénéfice d'une transaction immédiate sur la perspective, lointaine, d'avoir une parcelle qu'ils auraient difficilement les moyens de construire... Dans tous les cas, les délais de ce processus complexe sont très longs (plusieurs années) entre le moment où un habitant achète un terrain dans le non loti et celui où il prendra éventuellement possession de sa parcelle légale, et durant toute cette période, les habitants pâtissent d'une grande « insécurité résidentielle ». Ainsi dans le secteur de Yamtenga, le bornage a-t-il démarré en 2005, mais les adjudications des parcelles ne sont toujours pas faites, mi-2009, alors que par endroits, le non lotis a commencé à se développer dès le début des années 2000.

Enfin, on ne peut clore l'étude de ce cycle de la production du logement sans évoquer rapidement les problèmes du **modèle d'urbanisation des secteurs lotis**. La principale difficulté concerne les très faibles densités de peuplement de ces zones⁷⁴. Le modèle urbanistique qui a été appliqué dans les

⁷² Source : entretien auprès du Maire Adjoint de l'arrondissement de Bogodogo.

⁷³ Source : entretien auprès des chefs coutumiers de Bogodogo.

⁷⁴ Comme il apparaît dans le Chapitre Morphologie urbaine, la densité de peuplement n'est que de 64,9 hab./Ha dans les zones loties, contre 101,7 hab./Ha dans le non loti.

nouveaux lotissements, déployé de façon stéréotypée dans toute la périphérie de la ville, juxtapose des blocs d'habitations avec des parcelles oscillant entre 500 et 600 m² au départ, une voirie bordée, pour les axes principaux, de lots à usage commercial de plus grande taille, et de nombreux espaces non urbanisés : places, terrains de jeux et « réserves foncières » destinées à l'implantation de services collectifs (écoles, centres de santé, administrations, etc.). Souvent, ces réserves demeurent vides, ou notoirement sous-occupées, de même que certaines parcelles qui, pour différentes raisons, ne sont pas construites, ou occupées par des édifications précaires comparables à celles qu'on trouve dans le non loti. En théorie, la réglementation contraint les propriétaires de parcelles à construire dans un délai de cinq ans après l'acquisition de la parcelle, mais dans les faits, il est très difficile de faire appliquer cette clause, et encore plus de procéder à une expropriation, qui théoriquement est possible⁷⁵. On observe la même chose avec les parcelles à usage administratif ou économique, largement sous-occupées, comme c'est le cas pour de nombreuses écoles ou terrains de sport (Groupe Huit, 2009 : 14-15). Au total donc, on observe un gaspillage de l'espace, dans des secteurs anciennement lotis, qui sont aujourd'hui dans la première couronne périphérique de la ville, qui semble difficile à comprendre quand on connaît l'ampleur du déficit de logement à Ouagadougou, et qui invite à repenser le développement de la ville en termes de densification et de renouvellement urbain. Une première réponse a été de réduire la taille des parcelles en fixant à 250 m² le plafond maximal pour des opérations de logement social. Cette réduction permet à la fois d'augmenter l'offre de parcelles et de densifier les lotissements. Une autre solution serait de réfléchir à la façon de mieux occuper les réserves foncières et les infrastructures publiques ; une piste actuellement explorée par la mairie de Ouagadougou dans la conception de son POS (Groupe Huit, 2009).

3. *Quelles perspectives d'évolution pour les politiques du logement à Ouagadougou ?*

Pour reprendre la formule employée par un Conseiller de coopération technique à la Mairie de Ouagadougou, la ville se trouve aujourd'hui à un point de bascule. En effet, l'essentiel du territoire municipal encore vide est d'ores et déjà borné, et les opérations de lotissements devraient suivre, sous des délais plus ou moins longs. Cet état de fait est entériné dans le Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga, qui reconnaît comme « Zone d'urbanisation future tout la ceinture externe de la commune de Ouagadougou. Le problème du développement de l'habitat spontané devrait donc se déplacer à terme dans les communes périphériques, où l'expansion des « banlieues » est parfois déjà en marche, à Saaba principalement. La ville de Saaba a d'ailleurs passé un accord tacite avec la mairie de l'arrondissement voisin de Bogodogo, pour fixer la limite entre les deux communes, et a procédé à une vague de lotissements sur son territoire, le long de sa frontière Ouagadougou, pour éviter d'être envahie par le non loti ouagalais. Il n'y a pas encore de situation équivalente avec les autres communes périphériques, dont le noyau urbain principal est encore éloigné des quartiers périphériques de Ouagadougou. Par contre, le non loti ouagalais dépasse ou s'approche en plusieurs endroits de la ligne qui est actuellement considérée comme marquant les limites administratives de la commune, comme il apparaît clairement sur la carte générale du

⁷⁵ Source : entretien auprès du Secrétaire Général et d'un représentant de la Direction des Etudes et de la Planification de la Mairie de Ouagadougou.

chapitre Cartographie, ou sur les cartes du SDAGO. Il devrait donc, en théorie, se déverser prochainement dans les communes voisines qui, transformées ainsi en « banlieues », auraient à charge de gérer les conséquences de l'expansion ouagalaise. Mais dans les faits, la situation est plus complexe. En effet, il n'existe actuellement pas de délimitation précise du découpage administratif à l'intérieur de la région centre, ce qui fait que les limites extérieures de la commune de Ouagadougou ne sont pas fixées de façon précise. L'usage, dans ces circonstances, est de repousser les limites extérieures de la ville au fur et à mesure de l'expansion des quartiers périphériques⁷⁶.

En avril 2008, le Maire de Ouagadougou a pris la décision d'arrêter provisoirement l'expansion des lotissements au 31 décembre de la même année, pour ne pas encourager davantage l'expansion du non loti, considérant que celle-ci était stimulée justement par les opérations de lotissement. L'Etat et la ville de Ouagadougou affichent aujourd'hui un relatif consensus, au travers du SDAGO (AAPUI – ARCADE, 2009, Vol. 2 : p. 38) et des « Termes de référence » du POS (Commune de Ouagadougou, 2009 : p. 2-3), sur la volonté d'arrêter l'expansion de l'habitat spontané dans les périphéries de la ville et de donner ainsi des limites à la ville. Cette idée est d'ailleurs reprise par tous les acteurs institutionnels que nous avons rencontrés. De fait, la limite actuellement du bornage des futurs lotissements correspond à peu près aux limites de la commune de Ouagadougou qui apparaissent sur les cartes, et sur la carte de synthèse du SDAGO à l'horizon 2025 (AAPUI – ARCADE, 2009 : 43), toute la bande située entre front d'urbanisation actuel et la limite extérieure de la commune a été classée en « Zone d'urbanisation future ». A court terme, il y a encore de quoi loger une population importante dans cette réserve de parcelles. Mais rapidement, cette réserve de parcelles va s'épuiser et il semble illusoire de penser qu'elle pourra contenir longtemps la demande de nouveaux logements, sauf à ignorer la réalité de la croissance démographique ouagalaise. Car les perspectives de croissance démographiques considérées dans ce rapport (Chapitre Evolution passée et future de la ville de Ouagadougou), avec un taux de 7,6% entre 1996 et 2006, vont au-delà de l'hypothèse de travail du POS (4,3%), ainsi que de celle du SDAGO (6,7%). Dans ces conditions, et en tenant compte du phénomène de décohobitation et de diminution de la taille des ménages, l'idée d'arrêter l'expansion de la ville informelle apparaît comme une pure utopie, si l'on n'est pas en mesure de modifier les modalités actuelles de production du logement. Dans un avenir assez proche, si aucune alternative réaliste n'est proposée aux nouveaux accédants sur le marché du logement (jeunes et migrants principalement), il est fort probable que le non loti continuera de s'étendre à l'extérieur des actuelles limites de la ville.

Quoiqu'il en soit, le stock accumulé des espaces lotis et des logements déjà construits est désormais important à Ouagadougou. Compte tenu de cela, compte tenu également des faibles densités des espaces centraux et péricentraux, et des difficultés pour la ville à intégrer des périphéries toujours plus éloignées, on ne peut plus penser la production du logement en termes d'expansion périphérique. Peut-être arrive-t-on aujourd'hui aux limites d'un cycle, celui du « tout lotissement », pour entrer dans une nouvelle phase du développement de la ville, une phase de « **renouvellement**

⁷⁶ Un comité vient d'être constitué, sur recommandation du Gouverneur régional, pour procéder à cette délimitation. Celle-ci devra être validée par le vote d'une loi par l'Assemblée Nationale. Source : entretien auprès du Secrétaire Général et d'un représentant de la Direction des Etudes et de la Planification de la Mairie de Ouagadougou.

urbain » où l'évolution –la requalification éventuelle- des espaces déjà construits jouera un rôle aussi important dans la dynamique du logement que l'étalement de la ville. Le défi qui s'impose aujourd'hui est de densifier la ville, de rationaliser l'occupation de l'espace, dans les secteurs résidentiels comme dans les zones d'activités économiques, et de produire une ville plus « durable », c'est-à-dire plus dense et offrant aux couches populaires des alternatives de logement autres que l'échappatoire actuel de l'autoconstruction dans la périphérie non lotie.

Les politiques publiques devront donc se pencher sur d'autres solutions, qui restent à définir et à mettre en œuvre : densification des vieux lotissements, verticalisation de l'habitat et développement de la co-propriété, soutien au développement de l'offre locative, etc. Sinon, comme c'est depuis toujours le cas dans cette ville, ce sont les arrangements résidentiels de la population ouagalaise, largement contraints par la pénurie de logements, ainsi que le marché du logement lui-même, qui détermineront l'évolution des conditions de logement dans la ville. Il est fort probable que la densification se fera de façon spontanée, par agrandissement des logements dans les lotissements anciens, ou par leur subdivision en petites unités à usage locatif (situation déjà très répandue, avec la subdivision de nombreuses villas en célibatériums), par la construction de nouveaux édifices dans les parcelles aujourd'hui faiblement construites, par la verticalisation des maisons individuelles, ou encore par la suroccupation des logements. Sans parler bien sûr du développement du non loti dans les communes périphériques qui, si rien n'est fait, devraient reproduire les mêmes cycles que ceux jusque ici observés dans la commune de Ouagadougou.

La **prise de conscience** de l'ensemble de ces défis concernant la production du logement à Ouagadougou est en cours au sein des pouvoirs publics, ainsi que chez la plupart des interlocuteurs interrogés. De fait, le gouvernement burkinabè a multiplié récemment les réformes en faveur d'un changement de modèle dans la production du logement. La création en 2005 d'un ministère autonome de l'Habitat et de l'Urbanisme, faisant du logement une priorité des politiques d'urbanisme, est un premier signe. Puis d'autres dispositifs du changement en cours ont suivi. Outre les éléments généraux de planification déjà évoqués en début de chapitre, comme le SDAGO ou le Programme Stratégique « Ouagadougou Horizon 2025 », on retiendra :

- la création en 2005 de la Banque de l'Habitat, chargée de répondre à un goulet d'étranglement important dans la production du logement, qui est celui du crédit immobilier (quasiment inexistant jusqu'alors) ;
- l'adoption en 2006 d'un Code de l'Urbanisme et du logement. Celui-ci, premier document de référence sur les normes de l'urbanisation au Burkina Faso, pose notamment les principes de la restructuration du tissu urbain et de la rénovation des quartiers anciens, de la restauration immobilière des immeubles défectueux, du remembrement urbain ou encore du droit de préemption et d'expropriation pour cause d'utilité publique. De même, il prévoit la mise en place de POS ; chantier aujourd'hui en cours dans la ville de Ouagadougou.
- le Programme des « 10 000 logements », lancé en 2007 par le ministère, qui doit produire autant de logements à caractère « social » (en accession très aidée, pour les ménages modestes) ou « économique » (en accession aidée, pour ceux disposant de ressources un peu plus élevées). La souscription à ce programme, début 2008, a permis de recueillir 30 000 candidatures, sur lesquelles ont disposé d'informations assez précises (Ministère de

l'Habitat et de l'Urbanisme, 2008c). Plus de la moitié des demandes ont été déposées à Ouagadougou, ce qui illustre deux choses : l'ampleur de la crise du logement dans cette ville, sans équivalent dans le reste du pays, et l'existence d'autre part d'une « petite classe moyenne ascendante », aspirant à un logement formel subventionné. De fait, les personnes sélectionnées dans le cadre du premier programme, la Cité de l'espérance, étaient essentiellement des fonctionnaires dont les revenus mensuels oscillent entre 100 000 et 150 000 FCFA. Avec un prix de vente de 6,7 millions de FCFA, et des crédits avantageux concédés par la Banque de l'Habitat (des prêts sur 15 à 20 ans, à un taux bonifié de 5% ; des conditions sans équivalent chez les banques commerciales), l'opération s'est avérée très attractive, malgré quelques difficultés dans l'achèvement des travaux, et en dépit du grand éloignement de la cité, située à 12 kms du centre-ville⁷⁷. Le problème principal est la modestie du programme, qui n'a livré que deux opérations à ce jour, la Cité de l'espérance et celle de Karpala, soit 230 maisons à peine, et qui doit livrer, au terme de l'opération, 5300 logements à Ouagadougou. Il est prévu d'accélérer le mouvement dans les années à venir, mais ce sera difficile, car les deux organismes chargés du programme, la DGPHL et le CEGECI, autofinancent pour l'essentiel l'opération : elles doivent donc attendre d'avoir fini une opération et vendu les logements avant de lancer la suivante ;

- la Loi de promotion immobilière, en 2008, dont l'objectif est de promouvoir et faciliter l'investissement des opérateurs privés dans la production du logement, pour pallier l'incapacité du secteur public à produire du logement ;
- la promotion en 2009 de la DPHL (Direction de la Promotion de l'habitat et du logement) en Direction générale, avec pour mission de réfléchir, entre autres, à une diversification de l'offre de logements et des aides apportées dans ce domaine (offre locative, construction en hauteur et développement de l'habitat collectif, accompagnement de l'autoconstruction, aide à l'amélioration de l'habitat ancien, etc.). qui réfléchit à de nouvelles pistes sur le logement. Les pistes proposées sont intéressantes, mais la réflexion démarre tout juste ;
- Le vote, prévu au second semestre 2009, d'une loi sur la co-propriété, pour lever un handicap structurel, l'inexistence d'une forme légale de co-propriété, qui empêche le développement de l'habitat collectif, puisqu'un même édifice ne peut actuellement pas avoir plusieurs propriétaires, ce qui empêche les Ouagalais d'acheter formellement un appartement dans un immeuble collectif. Cette loi est indispensable pour la densification de l'habitat dans la ville ; elle pourra s'appliquer aux immeubles mais aussi à d'autres formes de logements comme les célibatériums.

On se trouve donc aujourd'hui dans une situation paradoxale : d'un côté, les pouvoirs publics semblent avoir pris la mesure du problème posé par la question du logement à Ouagadougou, et tentent d'y apporter des réponses institutionnelles, qui marquent un changement par rapport à la période précédente, mais de l'autre, on note une certaine obstination à vouloir arrêter l'expansion du non loti, alors même que les évidences démographiques indiquent que la demande en logements neufs va être soutenue dans les années à venir.

⁷⁷ Source : entretiens auprès du Directeur de la Direction Générale de la Promotion de l'Habitat et du Logement, à l'initiative du Programme 10 000 Logements, du Directeur Général du CEGECI, chargé de la réalisation de la Cité de l'espérance, et deux habitants du quartier.

D. Mobilités quotidiennes et gestion des transports urbains : un thème qui n'est pas prioritaire pour les acteurs publics

La question des mobilités quotidiennes dans la ville de Ouagadougou, ou plus exactement la question des transports urbains, a fait l'objet de deux enquêtes importantes qui donnent une base de départ pour observer l'évolution des conditions de déplacement dans la ville (SITRASS, 2003 : 9-27) :

- l'enquête « *Analyse du système de déplacements à Ouagadougou* » de 1992, commanditée par la Régie Nationale des Transports en Commun X9 et financée par la coopération française, qui a été réalisée par l'INRETS, en collaboration avec le LET (Laboratoire d'Economie des Transports de Lyon) ;
- L'« *Etude d'amélioration des conditions de déplacements dans l'agglomération de Ouagadougou* », réalisée en 2000 par CIMA+ International, un bureau d'études canadien, qui a procédé notamment à un comptage de la circulation et à une enquête origine-destination dans la ville de Ouagadougou.

Ces deux enquêtes, les publications qui en découlent, ainsi que les données issues de la thèse de Stanislas Bamas (2003a : 59-90), permettent de dégager les grandes tendances des conditions de déplacement des populations dans la ville de Ouagadougou. Globalement, ces tendances semblent confirmées par l'enquête Ouaga 2009, même si la méthodologie des trois enquêtes est radicalement différente, ce qui fait que les chiffres ci-dessous ne sont pas comparables entre eux.

1. La distribution modale des déplacements quotidiens

DISTRIBUTION DES MODES DE TRANSPORTS URBAINS A OUAGADOUGOU

(Marche à pied exclue)

Enquête INRETS 1992

Répartition modale des déplacements des chefs de ménages enquêtés et de leurs épouses

	TOTAL*
Bicyclette	17%
Moto	67%
Voiture	10%
Total Transport Individuel	95%
Transports Collectifs	5%
TOTAL *	100%

Source : Diaz, Plat et Pochet (1998 :23)

Enquête CIMA 2000

Estimation par comptage de la distribution, par mode de transport urbain, des individus se déplaçant sur les cinq axes principaux de Ouagadougou entre 6h et 20h

	TOTAL
Bicyclette	17,9%
Moto	45,0%
Voiture	22,2%
Total Transport Individuel	85,1%
Bus	4,7%
Taxi	10,2%
Total Transport Collectif	14,9%
TOTAL	100%

Source : CIMA, Phase 1 (2000 :32)

Enquête OUAGA 2009

Pourcentage d'individus de + de 12 ans, propriétaires d'un véhicule individuel en état de marche, utilisé au moins une fois par semaine pour les déplacements urbains :

	Total	Hommes	Femmes
Bicyclette	37,6%	43,4%	31,6%
Moto	18,2%	25,1%	11,0%
Voiture	1,9%	2,7%	1,0%
TOTAL	57,7%	71,2%	43,6%

Source : Enquête OUAGA 2009, UMR 201, IRD

Pourcentage d'individus de + de 12 ans, non propriétaires d'un véhicule individuel, utilisant comme mode de transport, au moins 1 fois par semaine

	Total	Hommes	Femmes
Bicyclette	15,5%	12,5%	18,5%
Moto comme conducteur	12,1%	12,3%	11,9%
Moto comme passager	0,9%	0,8%	1,1%
Total Moto	13,1%	13,1%	13,0%
Voiture comme conducteur	0,7%	1,1%	0,3%
Voiture comme passager	0,8%	0,9%	0,8%
Total Voiture	1,5%	2,0%	1,1%
Total Transport Individuel	30,0%	27,6%	32,6%
Bus	2,4%	2,9%	3,0%
Taxi	5,3%	4,4%	6,3%
Total Transport Collectif	7,8%	7,3%	9,3%
Total Individuel + Collectif	37,8%	34,9%	41,8%

Source : Enquête OUAGA 2009, UMR 201, IRD

Traditionnellement, la distribution des différents modes de transports urbains à Ouagadougou est marquée par une forte prévalence des « deux roues », au détriment des autres modes de transports. Ils représentaient environ 80% du total des déplacements urbains (marche à pied exclue) en 1992 et en 2009), et près des deux tiers en 2000. Cette prévalence est une spécificité ouagalaise, les autres modes de transport étant davantage répandus dans les autres capitales africaines. Elle est en partie subie par les habitants, étant le produit d'une politique des transports qui n'a pas su développer les transports en commun et qui a limité l'essor des transports collectifs informels, mais elle est aussi en partie choisie par eux, les deux roues assurant aux populations modestes une autonomie de déplacements que ne leur procureraient pas les transports collectifs, à un coût relativement maîtrisé.

Une surprise apparente de l'enquête Ouaga 2009 porte sur la prévalence de la bicyclette, qui représente la moitié environ des déplacements urbains, au détriment de tous les moyens de transports motorisés, y compris la moto (un tiers environ des déplacements) et surtout de l'automobile (moins de 5% des déplacements). En réalité, la différence observée avec les deux enquêtes précédentes ne peut en aucun cas être interprétée comme une « progression » de la bicyclette, ou un « déclin » de la moto et de la voiture. Les enquêtes de 1992 étaient centrées sur les déplacements, observées essentiellement à travers des chefs de ménage en 1992 (d'où des taux de motorisation élevés) et à travers des flux sur les principaux axes urbains en 2000 (avec les mêmes résultats ; les grands axes bitumés concentrant de façon préférentielles les déplacements motorisés, ainsi que les navettes des actifs se rendant sur leur lieu de travail ou d'étude). L'enquête de 2009 en revanche, centrée sur les individus enquêtés et non sur les déplacements, et portant sur l'ensemble de la population (y compris les enfants et les inactifs) ainsi que sur l'ensemble de la ville (y compris les espaces non lotis), donne une image plus complète de la ville, où logiquement le poids de la bicyclette, très sensible à l'effet de l'âge et de la condition sociale (le vélo étant un mode de déplacement important pour les plus jeunes et les plus pauvres ; inactifs notamment), est plus important. Le faible poids de l'automobile en revanche montre que celle-ci reste un privilège pour les populations les plus aisées, et un mode de déplacement assez peu partagé, voire sous-utilisé (il n'est pas impossible que certains propriétaires de véhicules l'utilisent peu dans leurs navettes quotidiennes). Sans surprise, la part des transports collectifs reste très modeste (moins d'un déplacement sur dix), qu'il s'agisse des taxis ou des bus.

Si l'on entre dans le détail, les inégalités dans les déplacements quotidiens sont d'abord marquées par un effet de **stratification sociale**, qui pénalise les plus pauvres (Diaz, Plat et Pochet, 1997 : 119-134). Globalement, la mobilité des plus riches est plus importante que celle des pauvres ; les personnes de niveau social plus élevés se déplacent plus souvent et plus loin (et dans des meilleures conditions de transport) ; une règle qui toutefois comporte de nombreux contre-exemples ; nous y reviendrons. Ensuite, et pour paraphraser de Diaz, Plat et Pochet, la « hiérarchie modale » est avant tout une « hiérarchie sociale » (1998 : 103-105), c'est-à-dire que les modes de transport utilisés sont globalement corrélés à la position sociale. Une série de seuils oppose, depuis le sommet de la pyramide sociale jusqu'à la base, ceux qui vont au travail (où à l'école) en voiture, en moto et en vélo (ou en transports collectifs). Tout en bas, on trouve même certains individus trop pauvres pour posséder une bicyclette.

Deux autres effets, déjà observés dans les enquêtes précédentes, sont confirmés en 2009 : l'**âge** et le **genre**. En effet, les plus jeunes, enfants, adolescents et jeunes adultes demeurant en situation de

dépendance familiale, réalisent moins fréquemment leurs déplacements en voiture ou en moto, et sont plus dépendants des vélos ou du bus, dont ils constituent la principale clientèle (les deux tiers des usagers des bus sont des scolaires ou des étudiants en 2009, d'après le comptage interne de la SOTRACO⁷⁸). Les personnes âgées de leur côté voient leur liberté de mouvement limitée par l'âge et la difficulté de circuler en deux roues. Moins mobiles, elles sont largement dépendantes, quand leur condition sociale le permet, du covoiturage par leurs proches⁷⁹. Elles constituent également un autre segment de la clientèle captive du bus.

La variable du genre est également très forte : au sein des familles, les véhicules motorisés, surtout les voitures, sont préférentiellement « confisqués » par les hommes chefs de ménage (Diaz & Plat, 1997 : 213-225). Cette logique de « relégation » des femmes vers des modes de transport « subalterne » se retrouve de plusieurs façons. Ainsi dans l'Enquête Ouaga 2009, les femmes apparaissent en retrait dans la possession comme dans l'usage des voitures et des motos, mais utilisent davantage les vélos, le bus ou le taxi que les hommes. De même, il est significatif que les chiffres sur la propriété d'un véhicule individuel pénalisent davantage les femmes que ceux sur l'usage du même véhicule individuel⁸⁰. Autre indicateur : les femmes sont plus nombreuses que les hommes à se déplacer à pied. Les statistiques sur la marche à pied sont encore plus difficiles à utiliser et à comparer que celles sur les transports « mécaniques », puisque selon qu'on inclue ou qu'on écarte les déplacements de proximité (tous motifs confondus), beaucoup plus fréquents que les navettes domicile-travail, on obtient une prévalence qui peut osciller entre 42 des déplacements (enquête de 1992) ou 3% seulement (enquête de 2000). Néanmoins, dans tous les cas on observe que les femmes recourent davantage à la marche à pied pour se déplacer. En 2000, la marche représentait 42% des déplacements pour l'ensemble de la population, mais 56% pour les femmes (Cusset, 1997 : 87-104)⁸¹.

2. *L'offre insuffisante de transports en commun et les vicissitudes de la SOTRACO*

La place extrêmement limitée des transports collectifs urbains, qu'il s'agisse des **transports en commun**, les bus de la SOTRACO, des **transports privés formels** (bus d'entreprise ou ramassage scolaire) **ou informels** (taxis collectifs) est incontestablement une originalité de Ouagadougou, où pauvreté ne rime pas avec transports collectifs, comme dans tant d'autres villes africaines. Les taxis collectifs sont peu nombreux, au regard de la population ouagalaise. Dans l'étude de Bamas (2003a : 69-71), à la fin des années 90, la ville comptait un millier d'artisans taxi à usage collectif, et un nombre anecdotique de taxis à compteur, à usage individuel. On parle aujourd'hui de 4000 artisans

⁷⁸ Source : entretien auprès du Directeur de la SOTRACO. La SOTRACO ne diffuse pas ses résultats d'exploitation.

⁷⁹ Cas rencontré lors d'un entretien qualitatif réalisé auprès d'une magistrate de 60 ans, veuve et vivant seule à son domicile. Disposant d'un véhicule de fonction avec chauffeur en semaine, elle a revendu sa voiture, qu'elle aurait pourtant les moyens d'entretenir, craignant les conditions de circulation dans la ville de Ouaga. Le week-end, elle demande à son entourage de la conduire, ou elle utilise, ponctuellement, le service d'un taxi particulier.

⁸⁰ Le cas extrême étant celui des vélos : les femmes sont 11,8% moins nombreuses que les hommes à en posséder un ; mais celles qui n'en possèdent pas sont 6% plus nombreuses que les hommes à en utiliser un. Autrement dit, dans bien des cas, les vélos appartiennent aux hommes, mais ces sont les femmes qui les utilisent.

⁸¹ Une différence toutefois moins sensible pour les femmes à capital culturel ou statut social plus élevés : parmi les salariés ou les étudiants, le taux de déplacement en marche à pied est à peine supérieur pour les femmes.

taxis environ⁸², dont tous ne sont pas en état de marche ni en circulation en même temps. D'où un poids faible des taxis collectifs dans les mobilités quotidiennes à Ouagadougou, même si ce mode de transport joue un rôle important pour ceux qui l'empruntent régulièrement. Le contraste avec les autres capitales de la sous région, où prolifèrent les taxis collectifs, les « Carpis » (à Dakar), les « Woros-woros » (à Abidjan), etc., est manifeste. De même, les motos-taxis, très répandues à Cotonou par exemple, n'existent pas à Ouagadougou et l'utilisation de véhicules particuliers comme taxis pirates n'est pas une pratique courante. Le faible développement des transports collectifs informels est sans doute moins lié à la prolifération des deux roues –qui est avant tout une réponse à cette déficience– qu'à un choix politique, qui est d'empêcher le développement des transports collectifs informels, pour assurer le monopole du transports de passagers à la régie des transports en commun, afin de garantir ainsi les conditions de son développement⁸³.

L'insuffisance manifeste de l'offre de transports en commun (2,4% des déplacements selon l'enquête de 2009, 5% à peine dans les deux enquêtes précédentes) est un problème chronique, déjà signalé dans toutes les études antérieures sur le sujet. Ainsi, la ville de Ouagadougou a connu successivement trois entreprises de transports en commun au cours des 15 dernières années, constituées sur trois modèles de gestion différents, sans que soit jamais résolu le problème de leur efficacité et de leur pérennité financière. La première, la RNTC X9, créée dans les années 80, était une entreprise publique nationale, sur le modèle centraliste de la période révolutionnaire (les transports constituant alors une compétence centrale). Chroniquement déficitaire, la X9 a été liquidée à partir de 1994, sous la pression notamment des bailleurs de fonds, qui souhaitaient la création d'une entreprise ouverte au capital privée. C'est ainsi qu'a été créée en 1996 la SOTRAO (Société de Transports de Ouagadougou), une entreprise à capitaux mixtes, où l'Etat restait actionnaire, mais à titre minoritaire. Se trouvant aux prises avec les mêmes difficultés financières, la SOTRAO a cessé ses activités en 2002. Après plus d'un an d'interruption totale du service, la SOTRACO (Société de Société de Transport en Commun de Ouagadougou) a pris la relève en 2003. Cet épisode a sans doute conduit de nombreux usagers à se détourner du bus, d'autant que c'est à peu près à cette époque que les motos chinoises faisaient leur apparition dans la ville, avec des prix avantageux et une politique commerciale très agressive. La SOTRACO est une entreprise qui a été conçue sur un modèle à la fois libéral et décentralisé : au moment de sa création, les investisseurs privés détenaient 85% de son capital environ⁸⁴ et la Mairie de Ouagadougou 15% environ. Cet *aggiornamento* managérial n'a pourtant pas été suffisant : l'entreprise est aujourd'hui encore largement déficitaire. Elle cumule plusieurs handicaps importants :

- un parc de bus très insuffisant et vétuste (50 bus en tout, dont 35 seulement étaient en état de marche en mai 2009), qui ne permet pas d'assurer une couverture suffisante de la ville ;
- une ville très étendue et peu dense, qui permet difficilement de rentabiliser l'exploitation des lignes, d'autant qu'une part importante de la clientèle potentielle, dans les périphéries populaires, n'est pas desservie pas les lignes de la SOTRACO ;

⁸² Source : entretien à l'AFD.

⁸³ Source : entretien auprès du Responsable du SDAGO.

⁸⁴ La plupart des investisseurs sont des entreprises de transport : Burkina-moto (un des principaux revendeurs de cyclomoteurs assemblés au Burkina), Kilimandjaro (Société libyenne de transport routier international de passagers), la STMB (Société de Transports Mixtes Bangrin, une compagnie de bus, qui fait aussi agence de voyages), la SOGEBAF (Société Générale Bamogo et Frères, une entreprise de transports), la TCV (Transport Confort Voyageurs, une entreprise de bus inter-urbains), mais aussi la BCB (Banque Commerciale du Burkina), l'entreprise Médiacom, etc.

- des conditions de circulations difficiles et une voirie inadaptée, qui contraint les bus à circuler sur les axes bitumés seulement et limite le réseau à neuf lignes seulement⁸⁵ ;
- une mauvaise répartition quotidienne de la demande, concentrée sur quatre pics de fréquentation principalement (autour de 7h, 12h, 14h30 et 18h) et très faible le reste de la journée, d'où une offre de bus insuffisante en heure de pointe, et une demande qui ne permet pas de remplir les bus en heures creuses (CIMA+, 2000 : Rapport de synthèse, p. 5) ;
- un taux de remplissage médiocre, de 30 à 35%, alors qu'il devrait, selon les estimations de la SOTRACO, s'élever à 70% pour couvrir les frais d'exploitation ;
- des tarifs plafonnés, pour des raisons sociales, à 150 FCFA⁸⁶ ; ce qui représente un budget relativement important pour les plus pauvres (7000 FCFA par mois environ pour une navette quotidienne), mais qui, paradoxalement, ne permet pas à l'entreprise de couvrir ses coûts d'exploitation, qui s'élèvent à 183 FCFA par voyage, sur la base d'un taux de remplissage de 70% (ce qui est loin d'être le cas)⁸⁷ ;
- des conditions de voyage assez inconfortables pour les passagers, avec des horaires assez mal respectés, une desserte très irrégulière en heures creuses, et au final des temps de transports beaucoup plus élevés que pour les autres modes de déplacement (54 minutes ; cf. Chapitre Stratégies résidentielles).
- un niveau de capitalisation très insuffisant pour renouveler le parc roulant.

Face à l'ensemble de ces difficultés, l'entreprise a sollicité, avec l'appui de la Mairie de Ouagadougou, l'aide des bailleurs de fonds internationaux. Des pourparlers ont été menés pendant plus de cinq ans avec la coopération néerlandaise et sa banque de développement, le FMO, pour permettre de recapitaliser l'entreprise, de moderniser son fonctionnement et d'acheter, dans des conditions financières avantageuses, une centaine de bus, afin de disposer du nombre de véhicules suffisants pour assurer un service étendu, régulier et de qualité ; une condition essentielle à l'élargissement de la clientèle de la SOTRACO. Les négociations ayant définitivement échoué en mars 2009, la SOTRACO se retrouve de nouveau dans une impasse, avec un service à la fois déficient, sur le plan opérationnel et déficitaire, sur le plan financier⁸⁸. Dans ces conditions, et faute d'une intervention extérieure forte, l'offre de transports en commun n'est pas prête de s'améliorer à Ouagadougou.

3. *L'absence d'une politique claire des transports urbains*

Plus largement, l'échec des transports en commun à Ouagadougou reflète l'absence d'une politique claire des transports urbains. Ce problème est signalé, de façon un peu répétitive, dans chaque étude ou rapport commandité sur le sujet, au moins depuis l'Enquête INRETS de 1992.

Une première série de difficultés, à caractère « technique » plutôt qu'institutionnel, est évoquée dans ces différentes études :

⁸⁵ Officiellement il y en a 14, mais 5 d'entre elles ne sont pas en fonctionnement.

⁸⁶ La SOTRACO avait un temps essayé de monter les tarifs à 200 FCFA, mais a été contrainte de descendre ensuite.

⁸⁷ Source : entretien auprès du Directeur de la SOTRACO.

⁸⁸ Source : entretiens auprès du Directeur de la SOTRACO et du Premier Secrétaire de l'Ambassade des Pays-Bas.

- une voirie largement insuffisante, en mauvais état et constamment en retard par rapport l'expansion territoriale de la ville, extrêmement rapide et qui obéit à un modèle résidentiel, déjà évoqué en début de Chapitre, de haute informalité et de faible densité, ce qui compromet par avance la rentabilité des investissements dans la voirie ;
- une signalisation horizontale et verticale très insuffisante, tout comme l'éclairage public;
- une absence de plan de circulation (ou de plan de déplacement), ce qui augmente la difficulté des conditions de circulations ;
- une occupation des espaces publics, par le commerce informel notamment, qui renforce les difficultés de circulation, surtout le long des grandes axes bitumés (comme à Larlé, à Gounghin ou sur la route de Fada N'Gourma), qui polarisent un petit commerce incroyablement dense qui est assez incompatible avec la fluidité des voies de pénétration dans la ville ;
- une distribution modale qui fait cohabiter, sur une même chaussée, les deux roues et les quatre roues, ce qui a pour effet à la fois de ralentir la circulation et d'augmenter la dangerosité du transport urbain. Ainsi Bamas (2003a : 76-77) a-t-il montré que les nombres d'accidents ont triplé à Ouagadougou entre le début des années 80 et la fin des années 90 ;
- une congestion croissante du trafic ; un problème qu'on croyait autrefois réservée aux autres capitales africaines mais qui est désormais le lot quotidien de Ouagadougou, surtout dans certaines lieux (centre-ville et pénétrantes principalement) et à certains moments (aux heures de pointe) ;
- une pollution qui ne cesse d'augmenter, avec un carburant de mauvaise qualité, un parc de véhicules anciens et en mauvais état, et un système de contrôle technique des véhicule (le CCVA) peu efficace ;
- plus rarement évoqué, un déficit de formation : la grande majorité des personnes qui circulent en deux roues sur la chaussée, jeunes et moins jeunes, ne sont pas titulaires du permis de conduire auto et n'ont qu'une connaissance rudimentaire des règles de conduite ;

Mais au delà de ces difficultés « techniques », toutes les études insistent sur un problème d'ordre institutionnel, dont dérivent tous les autres. En effet, le secteur des transports fait partie, historiquement, des prérogatives centrales de l'état, qui n'ont été que partiellement et récemment décentralisées, ce qui fait que sa gestion échappe en partie au pouvoir local. D'autre part la question spécifique des transports urbains n'a jamais constitué une priorité ni pour le gouvernement central, ni pour les autorités locales. D'où un vrai problème de gouvernance des transports urbains, avec un cadre institutionnel et réglementaire assez mal défini et une atomisation des prérogatives, avec une mauvaise coordination entre les différents acteurs (CIMA+, 2000 : Rapport de synthèse, p. 8 ; SITRASS, 2003 : p. 10-11)⁸⁹. Ainsi, sur le plan gouvernemental, au moins sept Ministères sont concernés par la gestion des transports urbains, dont bien sûr le Ministère des Transports, mais aussi la DGTTM (Direction générale des transports terrestres et maritimes), qui en dépend. L'action entre ces différents Ministères (voire parfois entre services au sein d'un Ministère) ne fait pas l'objet d'une concertation d'ensemble, alors que, paradoxalement, certaines missions importantes au bon fonctionnement des transports ne sont pas assurées (CIMA+, *Ibid.*), comme par exemple la gestion de la circulation au sens complet du terme. Sur le plan local, comme le rappelle le même rapport

⁸⁹ Source : Compte-rendu de la réunion de coordination des partenaires techniques et financiers du secteur des transports du 24-01-2008.

(*Ibid.*), l'action de la Mairie est limitée en raison de la faiblesse de ses moyens, mais son domaine d'intervention est potentiellement très large et il implique de nombreux services (depuis les services techniques pour la voirie à la Police municipale pour la gestion du trafic et l'occupation de l'espace public), sans qu'existe une vision et une gestion d'ensemble sur la question des déplacements urbains. De même le Maire, qui dispose d'un siège au Conseil d'administration de la SOTRACO, exerce une influence politique importante sur la SOTRACO, mais ne la contrôle pas pour autant (la grande majorité des administrateurs étant des entreprises privées). La SOTRACO garde son autonomie de gestion, qui ne va pas forcément dans le sens d'une politique concertée et intégrée des transports locaux. Mais l'illustration la plus patente du problème de gouvernance des transports urbains à Ouagadougou est sans doute le cas du CETUO (Conseil Exécutif des Transports Urbains de Ouagadougou). Créé officiellement en 1995, comme suite au Séminaire conclusif de l'étude de l'INRETS de 1992 tenu en 1993), le CETUO était censé apporter des réponses au problème institutionnel déjà mis en avant dans cette étude (même si on ne parlait pas encore, à l'époque, de « gouvernance » !). Sa mission était de réunir les différents acteurs du « système transport » au sein d'une instance unique chargée de développer une vision d'ensemble et de donner des orientations allant dans le sens d'une « gestion intégrée » (un autre terme peu employé à l'époque !) Il s'agissait d'une figure assez audacieuse, ne rentrant pas dans les cadres habituels de l'administration Burkinabè. De fait, à cheval entre plusieurs institutions ayant peu l'habitude de discuter entre elles, dépourvues de moyens propres (en budget, en personnel), le CETUO a rapidement cessé de fonctionner (CIMA +, *Op. Cit.*) et n'a pas trouvé sa place dans le nouveau cadre introduit par la décentralisation de 1995, qui a renforcé, au moins sur le papier, les pouvoirs du Maire de Ouagadougou, sans lui donner par ailleurs les moyens financiers et matériels de mener une politique ambitieuse, dans les transports comme dans tous ses autres domaines d'intervention.

La récente « Loi d'orientation des transports terrestres au Burkina Faso », adoptée en juin 2008⁹⁰ est censée apporter des réponses aux problèmes évoqués, puisque puisqu'elle place la promotion des transports collectifs comme première orientation majeure des transports terrestres (Art. 2), en lien avec la décentralisation. De même, elle invoque les notions de « droit au transport » (Chap. 2, Section 1) et de « satisfaction des besoins des usagers » (Art. 9), et redéfinit un mode de gouvernance des transports urbains où les collectivités territoriales (Art. 13), les entreprises privées (Art. 15), les ONG et la société civile (Art. 16) auraient leur mot à dire, aux côtés bien sûr de l'Etat (représenté par le Ministère des Transports et la DGTTM). Elle prévoit pour cela la création d'instances consultatives, les Commissions des transports terrestres (CTT), qui sont créées aux trois niveaux hiérarchiques de l'Etat burkinabè : la nation (Art. 18), la région et la commune (Art. 20). Enfin, il est prévu l'établissement de Schémas Directeurs d'Infrastructures (SDI) fixant les priorités en matière de transports, également aux trois échelles nationale, régionale et communale (Art. 30). Toutefois, la loi reste très générale, pour ne pas dire floue, sur la façon dont les transports urbains pourraient être gérés, et n'apporte aucune réponse précise aux difficultés récurrentes des transports urbains (hormis indiquer, sur la question cruciale de l'équilibre financier des entreprises, que la tarification des transports doit permettre une juste rémunération du transporteur et de ses personnels – Art. 39). A notre connaissance, aucune CTT n'est encore à l'ordre du jour de l'agenda

⁹⁰ http://www.legiburkina.bf/jo/jo2008/no_25/loi_AN_2008_00025.htm

politique ouagalais (où elle remplacerait pourtant avantageusement l'ex CETUO, qui n'a jamais vraiment fonctionné) et aucune réflexion sur le SDI n'a été lancée.

En conclusion de cette section sur les mobilités urbaines, on retiendra l'idée que, en dépit des difficultés assez nombreuses et par ailleurs croissantes qui sont évoquées ici, la situation générale des transports urbains à Ouagadougou reste relativement « gérable », en apparence au moins, et pour le moment encore, car la taille de la ville reste relativement modeste, au regard de nombreuses capitales du Sud, avec –pour combien de temps encore ?- moins de 2 millions d'habitants et seulement 20 à 25 kms du nord au sud et d'est en ouest. Notre enquête et nos entretiens auprès des habitants le confirment : avec un temps moyen de déplacement de 24 minutes en moyenne pour les navettes domicile-travail et de 18 minutes pour les déplacements vers les lieux d'étude (cf. Chapitre Stratégies résidentielles), il reste possible de circuler dans Ouagadougou et la question des transports n'est pas encore considérée, auprès des acteurs institutionnels comme parmi les habitants, comme en situation de crise. Moyennant des conditions de confort, de sécurité et de pollution parfois médiocre, il reste possible de circuler dans Ouagadougou, même pour les plus pauvres et ce qui habitent en périphérie. On commence toutefois à rencontrer des situations critiques où la pauvreté et la taille de la ville contribuent à entraver la libre mobilité des personnes, ou à rendre leurs conditions de déplacements pénibles. Ainsi Abdou, un gardien de nuit interrogé sur son lieu de résidence, dans le non loti, à Yaoghin (à la sortie ouest de la ville, après Zongo), qui travaille sur la route de Pô, à l'autre bout de la ville et qui, trop pauvre pour se payer une moto (ou le bus), ne possède qu'une bicyclette, passe-t-il deux heures par jour pour aller et revenir de son travail, dans des conditions fatigantes et dangereuses. Mais on rencontre aussi des situations où, plus que la taille de la ville ou l'inefficacité des transports, c'est la position sociale des personnes qui les contraint à des situations de mobilité limitée, voire « d'astreinte à résidence » : chômeurs et inactifs, femmes au foyer, personnes âgées, jeunes enfants... De fait, l'inégal accès à la mobilité dans la ville constitue bien, sinon un indicateur de pauvreté, tout au moins un facteur de différenciation sociale important, certains circulant rapidement et dans de bonnes conditions dans toute la ville tandis que d'autres, beaucoup plus nombreux et pauvres circulent peu et sont peu mobiles.

Toutefois, on trouve dans nos enquêtes et nos entretiens une extrême diversité de situations, avec une autonomie de déplacements, mais aussi des conditions de transports et une maîtrise des temps et des coûts de transports qui varient beaucoup d'un individu à l'autre, parfois au sein d'un même ménage. Même si la hiérarchie sociale détermine en grande partie les conditions de mobilité dans la ville, on rencontre de nombreuses situations qui dérogent à cette règle, ou qui l'atténuent certains pauvres sont bien situés dans la ville (dans le centre, près de leur lieu de travail ou à proximité d'une ligne de bus ou de taxi collectif) ou en situation familiale avantageuse (chefs de ménages, actifs disposant d'un revenu fixe, enfants aînés...), qui leur permet de disposer d'un mode de transport rapide, moto ou plus rarement auto, dont ne dispose par le reste de la famille ; alors qu'à l'inverse, certains ménages ou certaines personnes de statut sociale intermédiaire voire élevé, se trouvent désavantagés par leur situation résidentielle (surtout quand l'acquisition d'une parcelle ou d'un logement s'est traduit par une réduction forcée des dépenses courantes, dont le budget transport), par leur position dans la famille (cas des épouses et des enfants), ou par leurs caractéristiques individuelles (cas des personnes âgées ayant vu leurs sorties se réduire)...

Bibliographie

AAPUI – Arcade (2009) - Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga, Horizon 2025 (SDAGO). Rapport final, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, Direction générale de l'urbanisme et des travaux fonciers, Ouagadougou, Volume 1, « Le portrait du Grand Ouaga », 200 p., et Volume 2, « La stratégie d'aménagement », 100 p.

Bamas Stanislas (2003a) - « Les transports urbains à Ouagadougou : diagnostic et perspectives », in CRET, *Etudes urbaines à Ouagadougou, Burkina Faso*, Presses Universitaires de Bordeaux, Pessac, P. 59-90.

Bamas Stanislas (2003b) - « L'implication des collectivités locales dans la gestion des transports urbains en Afrique de l'Ouest et du Centre », in *Africités 2003. Atelier Transport et Mobilité urbaine*, CODATU-SITRASS, Ouagadougou, 10 p.

CIMA+ International (2000) - *Etude d'amélioration des conditions de déplacements dans l'agglomération de Ouagadougou*, Ouagadougou, Ministère des Transports et du Tourisme, Direction des Etudes et de la Planification, 3 Volumes + Rapport de synthèse et annexes.

City Development Strategy (2007) - *Etude diagnostique de l'agglomération de Ouagadougou. Rapport définitif*, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme – UN-Habitat – PNUD – Ville de Ouagadougou - Cities Alliance, Ouagadougou, 157 p.

City Development Strategy (2008) - *Stratégie de développement urbain de l'agglomération de Ouagadougou. Horizon 2025*, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme – UN-Habitat – PNUD – Ville de Ouagadougou - Cities Alliance, Ouagadougou, 86 p. + Annexes.

Commune de Ouagadougou (2009) - *Projet d'aménagement et de développement des quartiers périphériques. Mission d'appui à maîtrise d'ouvrage, DGSTM - Direction de l'Urbanisme, Projet de termes de référence du POS, Financement AFD, Ouagadougou, mai 2009, 10 p.*

Coquery-Vidrovitch Catherine, 1988, « Villes coloniales et histoire des Africains », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, No. 20. (Oct. - Dec.), pp. 49-73.

Cusset Jean-Michel (1997) - « Mobilité des deux roues et politique de transport à Ouagadougou et à Hanoi », in Figueroa O., Godard X. et Henry E. (dir.), *Mobilité et politiques de transport dans les villes en développement*, Actes des Journées spécialisées INRETS, 30-31 janvier 1997, INRETS, Actes n° 55, p. 87-104.

Denis Eric et Moriconi-Ebrard François (Dir.) (2008) - *Africapolis. Dynamiques de l'urbanisation, 1950-2020 : Approche géo-statistique. Afrique de l'ouest*, Paris, AFD – Université Paris VII – ANR – UMR SEDET – IRvSIG - CNRS, 4 volumes.

Diaz Olvera Lourdes et Plat Didier (1997) - « Confisquée, partagée, consensuelle. La voiture à Ouagadougou », in Figueroa O., Godard X. et Henry E. (dir.), *Mobilité et politiques de transport dans les villes en développement*, Actes des Journées spécialisées INRETS, 30-31 janvier 1997, INRETS, Actes n° 55, p. 213-225.

Diaz Olvera Lourdes, Plat Didier et Pochet Pascal (1998) - « Hiérarchie sociale, hiérarchie modale », in Diaz Olvera L., Plat D. et Pochet P., *Villes africaines au quotidien*, LET, Etudes et Recherches N°9, Chapitre 7, Lyon, p. 103-105.

DIRASSET-G2 Conception (2008) - *Etude du Schéma National d'Aménagement du territoire du Burkina Faso. Rapport provisoire de la phase II*, Ministère de l'économie et des finances, Direction Générale de l'aménagement du territoire, du développement local et régional, Cellule de coordination de l'étude des schémas d'aménagement du territoire, Ouagadougou, 422 p.

DIRASSET-G2 Conception (2008) - *Schéma National d'Aménagement du territoire du Burkina Faso. Phase 1*, Ministère de l'économie et des finances, Direction Générale de l'aménagement du territoire, du développement local et régional, Cellule de coordination de l'étude des schémas d'aménagement du territoire, Ouagadougou, 2 Volumes + Rapport de synthèse.

Fournet Florence, Meunier-Nikiema Aude et Salem Gérard (dir.) (2008) - *Ouagadougou (1850-2004). Une urbanisation différenciée*, Marseille, IRD Editions, Coll. « Petit atlas urbain », 143 p.

Groupe Huit – Grand Lyon (2009) - *Réflexion sur le POS de Ouagadougou. Atelier n° 3*, Mairie de Ouagadougou – Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme - AFD, Diaporama, 90 diapositives.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2004) - *Enquête Démographique et de Santé 2003*, Calverton (USA), INSD - Ministère de l'Économie et du Développement, 348 p. + Annexes.

Jaglin Sylvie (1995) - *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou. Pouvoirs et périphéries (1983-1991)*, Karthala- ORSTOM, Coll. Hommes et Sociétés, 659 p.

Le Bris Emile (2000a) - « Ouagadougou », in Dureau F. et al. (coord.), *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*, Section 14, p. 582-589.

Le Bris Emile (2000b) - « Ouagadougou : de l'immobilisme à l'entropie », in Dureau F. et al. (coord.), *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*, Section 26, p. 381-392.

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (2007) - *Symposium international sur les enjeux du développement urbain durable au Burkina Faso. Rapport général*, Ouagadougou, 54 p.

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (2008a) - *Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain*, Décret n° 2008-431, Présidence du Faso, Ouagadougou, 53 p.

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (2008b) - *Plan d'Actions pour l'Habitat et le Développement Urbain*, Conseil des Ministres, 95 p.

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (2008c) - *Rapport sur la campagne d'inscription au programme « 10 000 logements sociaux » et son processus de mise en œuvre*, Ouagadougou, 31 p.

Nombre Adama et al. (1999) - *Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga (Horizon 2010). Volume I : Etat des lieux – Tendances de Développement*, Ministère des infrastructures, de l'habitat et de l'urbanisme, Direction Générale de l'Urbanisme et de la Topographie, Projet « Villages centres banlieue de Ouagadougou », 199 p.

Ouattara Ardjouma (2006) - « Les processus d'urbanisation et l'aménagement urbain à Ouagadougou », in Hien P.C. et Compaoré M. (dir.), *Histoire de Ouagadougou des origines à nos jours*, Chapitre 11, DIST – CNRST, Ouagadougou, p. 283-313.

Prat Alain (1996) - « Ouagadougou, capitale sahélienne : croissance urbaine et enjeu foncier », *Mappemonde*, n° 1/96, p. 18-24.

SITRASS (2003) - *Etude complémentaire pour l'évaluation d'un programme de transports urbains à Ouagadougou. Rapport Final*, Ouagadougou, Ministère des Infrastructures, des transports et de l'habitat, Projet Sectoriel des Transports, 124 p.

Liste des entretiens réalisés auprès des acteurs institutionnels

INSTITUTION	FONCTIONS	DATE
NIVEAU CENTRAL		
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	Directeur Général des Etudes et de la Planification	04 mai
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	Directeur - Promotion de l'Habitat et du Logement	14 mai
SONATUR	Directeur Technique	13 mai
ZACA	Directeur Technique	15 mai
CEGECI	Directeur Général	3 juin
NIVEAU MUNICIPAL		
Mairie de Ouagadougou	Secrétaire Général	4 juin
Mairie de Ouagadougou	Conseiller technique auprès du Secrétaire général	12 janvier et 15 mai
Mairie de Ouagadougou	Direction des Etudes et de la Planification	4 juin
Mairie de l'arrondissement de Bogodogo	Premier adjoint au maire	05 mai
SOTRACO	Directeur Général	07 mai
CDS (City Development Strategy)	Directeur	19 janvier
Bureau d'études AAPUI	Directeur	2 juin
Yamtenga Naaba (Bogodogo)	Chef coutumier	19 mai
COOPERATION INTERNATIONALE		
Agence Française de Développement	Chargé de mission Développement urbain	13 et 19 janvier
Agence Française de Développement	Directeur	13 janvier
Union Européenne	Chef de section Infrastructures	08 mai
Union Européenne	Chargée du Programme Gouvernance	08 mai
Ambassade des Pays-Bas	Premier Secrétaire	12 mai
Banque Mondiale	Spécialiste urbain	18 mai

Liste des entretiens réalisés auprès des habitants

Point Enquête	Quartier	Personne enquêtée	Type de logement	Date
850006	Sanyiri	Référente logement	Villa en construction (propriété)	25-avr
A40022	Ouaga 2000, Trame d'accueil	Référent logement	Petite maison en propriété + Local professionnel	06-mai
840012	Karpala	Référent logement + conjointe	Autoconstruction (en zone lotie)	07-mai
830004	Patte d'Oie	Référente logement	Villa en propriété	08-mai
730008	Cité 1200 Logements	Ménage propriétaire du logement (non enquêté).	Villa en propriété	10-mai
C90002	Yaoghin (non loti)	Référent logement	Autoconstruction (en non loti)	13-mai
910006	Tampouy	Référent logement	Maison en location	14-mai
C90014	Zongo (non loti)	Référent logement	Autoconstruction (en non loti)	15-mai
	Cité de l'espérance	Chef de famille	Maison en accession à la propriété	16-mai
	Cité de l'espérance	Chef de famille	Maison en accession à la propriété	16-mai
890012	Somgande	Référente logement	Célibatium en location	27-mai

Approches thématiques

Education

Vulnérabilité au travail

Précarité et vulnérabilité alimentaires

Le rôle du réseau social dans les parcours de vie

X. EDUCATION

Marc Pilon⁹¹

Madeleine Wayack-Pambé⁹²

Sans doute parce que Ouagadougou est la localité du Burkina Faso la mieux nantie sur le plan scolaire, elle fait l'objet de peu de recherches en matière d'éducation (scolaire), et retient peu l'attention des politiques. L'enquête réalisée offre une occasion de documenter, de manière en partie inédite, la question éducative dans la capitale burkinabé. Les résultats issus d'une première analyse confirment l'intérêt de mieux appréhender la réalité scolaire à Ouagadougou, lieu où les enjeux en termes de capital humain sont particulièrement importants.

A. La situation éducative

En 2009, à Ouagadougou, la majorité (60,5 %) de la population résidente âgée de 5 ans et plus fréquente ou a fréquenté un établissement scolaire, un quart (25,8 %) est actuellement scolarisé et un peu plus d'un tiers (34,7 %) est passé par l'école.

Si au moment de l'enquête, les deux sexes sont globalement scolarisés dans des proportions identiques (25,8 %), le sexe masculin a plus fréquemment connu une scolarisation antérieure (37,3 % contre 32 % pour le sexe féminin). Évolution qui traduit le rattrapage des filles en matière de scolarisation.

Près d'une personne sur dix (8,9 %) a fréquenté l'école coranique, structure en fait de type religieux où n'est enseigné que le Coran, et dans une proportion beaucoup plus marquée pour la population masculine (12,6 % contre 5,1 % pour le sexe féminin). La fréquentation actuelle semble en revanche plus faible ; l'analyse par groupe d'âges révèle une nette diminution chez les moins de 20 ans, avec une fréquentation actuelle ou passée de 8,7 % chez les 15-19 ans et 6,8 % chez les 10-14 ans, contre plus de 13 % pour les plus de 20 ans. Cette évolution à la baisse de la fréquentation des écoles coraniques témoigne assurément du fort degré d'institutionnalisation de l'école formelle dans la capitale.

⁹¹ Démographe, directeur recherche, Institut de recherche pour le développement (IRD), UR105 « Savoirs et développement »

⁹² Démographe, doctorante, Université de Paris 10-IRD-ISSP (Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université de Ouagadougou)



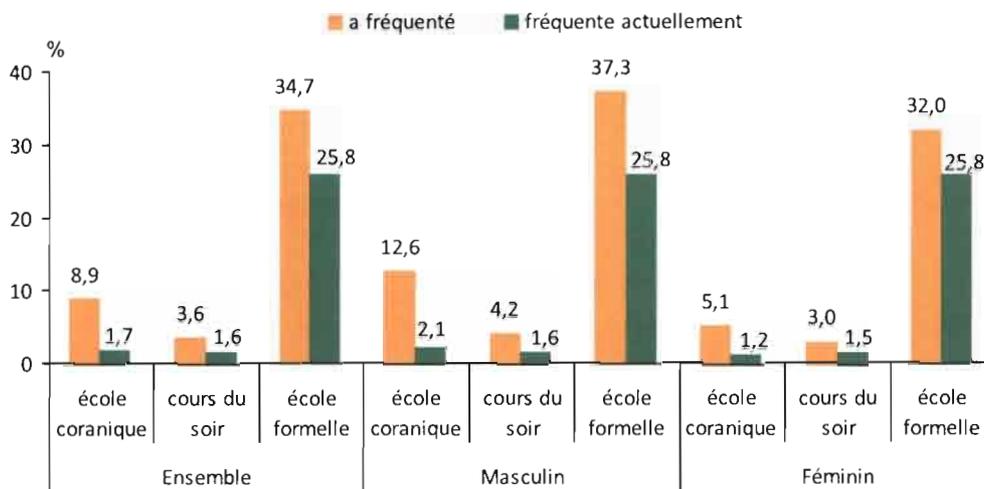


Figure 18 : Situation éducative de la population résidente, âgée de 5 ans et plus, pour chaque sexe

Par ailleurs, 5,2 % de la population résidente âgée de 5 ans et plus (jusqu'à 8,7 % chez les 20-24 ans) a fréquenté ou fréquente actuellement les cours du soir. Il s'agit d'enseignements donnés le soir et qui correspondent aux programmes des différents cycles (du primaire au supérieur). Ils s'adressent à des enfants, des jeunes ou des adultes n'étant pas ou n'étant plus scolarisés et qui souhaitent bénéficier d'une éducation scolaire. Ces cours informels sont organisés par des fondateurs privés avec le concours d'intervenants, enseignants de profession ou non. Pour y accéder, les apprenants doivent s'acquitter de frais de scolarité qui varient d'un établissement à un autre. Dans la plupart des cas, les cours du soir utilisent les infrastructures de l'enseignement public. Historiquement, la formule des cours du soir a existé depuis la colonisation sous l'appellation de « cours d'adultes », c'est à partir des années 1980 que les premiers cours du soir voient le jour sous leur forme actuelle. Phénomène exclusivement urbain, les cours du soir semblent prendre de plus en plus d'ampleur, tout en restant assez méconnu de l'administration scolaire et des partenaires de l'éducation (Compaoré *et al.*, 2003, 2006).

La prise en compte de l'âge confirme les résultats de l'étude récente sur ces cours du soir (Compaoré *et al.*, 2003, 2006), à savoir que le phénomène concerne essentiellement la population âgée de 10 à 29 ans et majoritairement les 15-24 ans. Selon cette étude, le public d'apprenants, très hétérogène, peut se répartir en trois grandes catégories :

- des enfants n'ayant jamais été scolarisés et trop âgés qui ne peuvent plus s'inscrire dans le système classique des cours du jour, ainsi que des élèves en cours de scolarisation dans les établissements franco-arabes ou les médersas à la recherche d'une meilleure maîtrise du français ;
- des jeunes et des adultes, ayant arrêté leur scolarité en cours de cycle ou ayant échoué leur examen, qui désirent reprendre leurs études, en vue notamment d'obtenir un diplôme pour le passage de concours.
- des adultes n'ayant jamais été scolarisés, désirant s'alphabétiser en français, compétence de plus en plus nécessaire pour vivre et travailler dans la capitale, qui suivent les cours du soir faute de formations spécifiques en alphabétisation fonctionnelle.

Pour les populations marginalisées du point de vue éducatif (en premier lieu : les enfants qui n'ont jamais été scolarisés, les adultes jamais ou mal scolarisés à la recherche d'une alphabétisation en français, les jeunes et les adultes exclus de l'école ou l'ayant abandonnée avant l'achèvement du primaire), les cours du soir représentent une véritable opportunité éducative. En dépit des progrès réalisés par le Burkina Faso vers la scolarisation primaire universelle, la disparition totale de la population des enfants jamais scolarisés va prendre encore de nombreuses années. Par ailleurs, la progression des taux de scolarisation va entraîner parallèlement, dans les conditions actuelles d'enseignement plutôt médiocres combinées à une croissance démographique forte, une croissance des effectifs des « mal scolarisés ».

Le profil par groupe d'âges de la situation scolaire traduit les progrès de la scolarisation dans la capitale : plus de la moitié des personnes âgées de 40 ans et plus n'a jamais été scolarisée, contre moins d'un quart chez les 5-19 ans. Notons néanmoins que chez les 10-14 ans, il reste encore près d'un enfant sur cinq (18,4 %) à n'avoir jamais fréquenté une école, se trouvant ainsi exclu de manière quasi définitive de l'accès à l'institution scolaire. La prise en compte du sexe confirme la sous scolarisation dont a été victime la population féminine, mais qui semble se réduire.

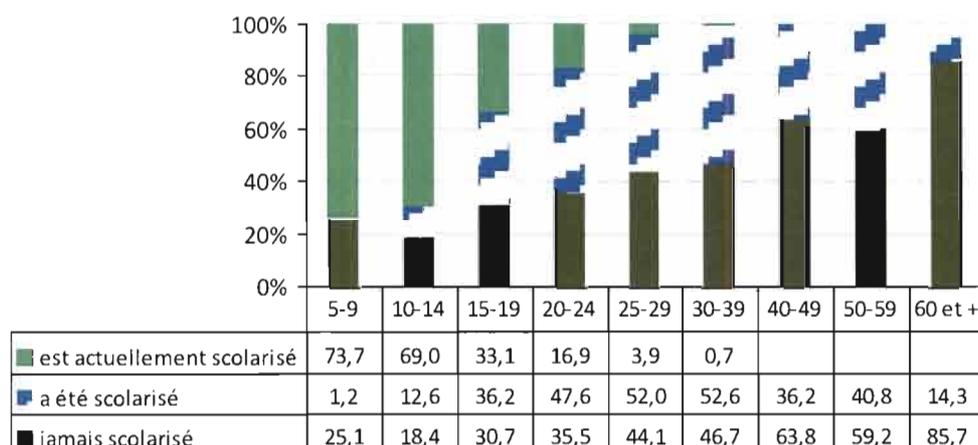


Figure 19 : Situation scolaire de la population résidente, âgée de 5 ans et plus, pour l'ensemble

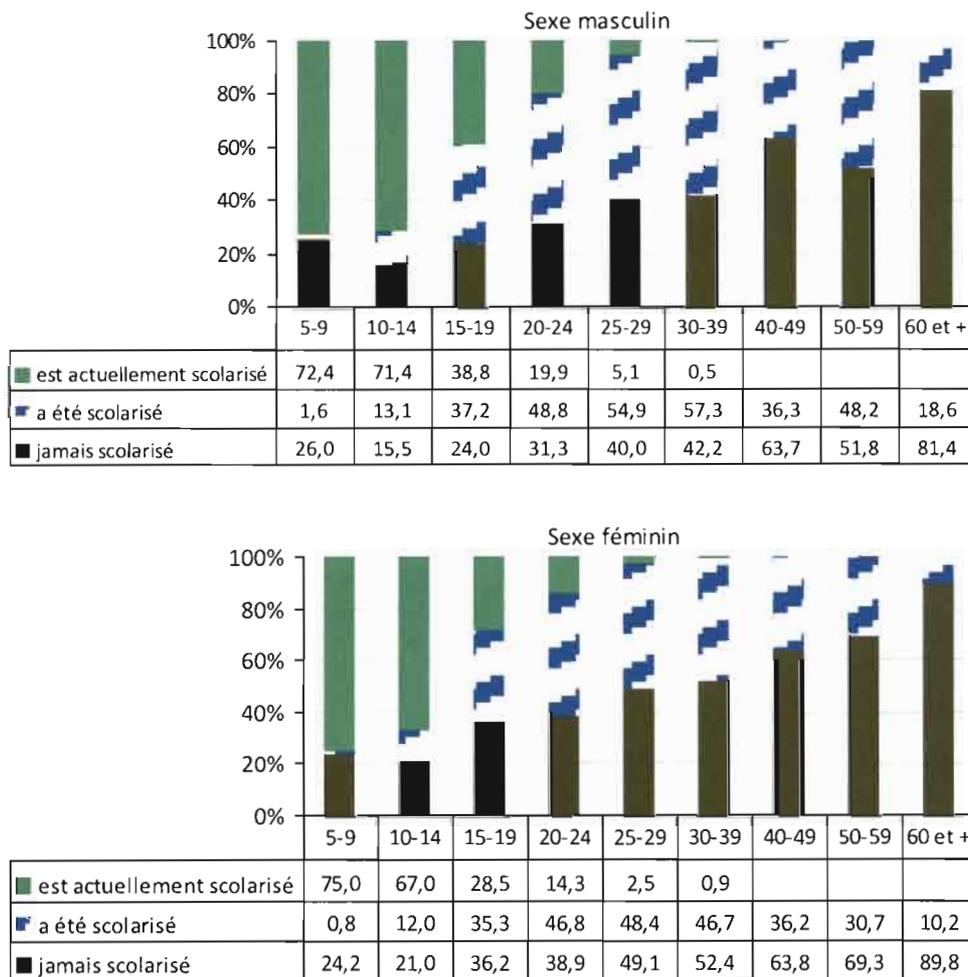


Figure 20 : Situation scolaire de la population résidente, âgée de 5 ans et plus, pour chaque sexe

En termes de capital humain, à peine la moitié (49 %) de la population ouagalaise âgée de 15 ans et plus et non scolarisée au moment de l'enquête présente un niveau d'instruction, mais qui se résume pour l'essentiel au niveau primaire (25,5 %), avec seulement 5 % des personnes ayant le niveau du secondaire second cycle et 3,3 % le niveau supérieur. Une situation qui apparaît sans surprise plus défavorable au sexe féminin, notamment pour les niveaux d'enseignement les plus élevés.

En matière de certification, seulement 12,2 % de ces 15 ans et plus présentent un diplôme au moins équivalent au BEPC. C'est dire le faible niveau de qualification d'ensemble.

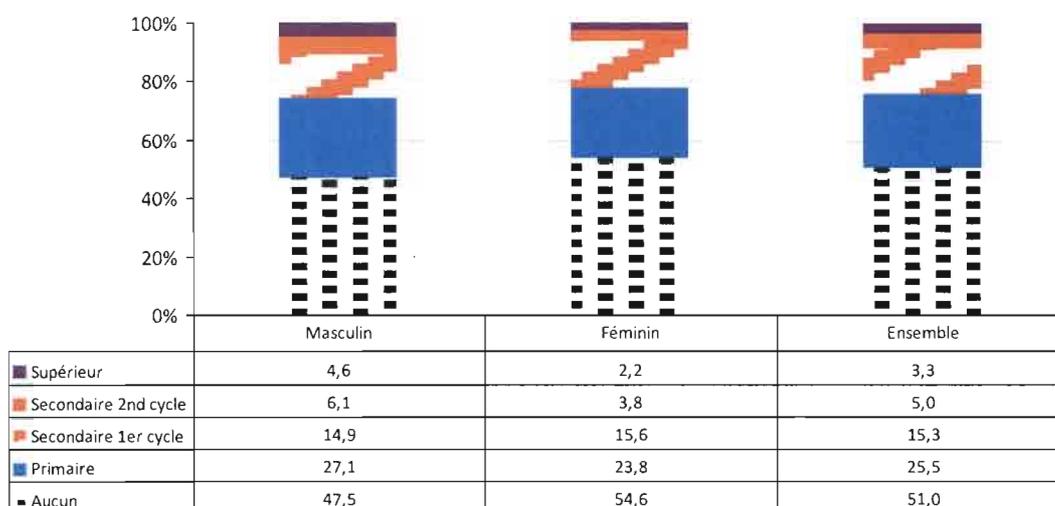


Figure 21 : Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus et non scolarisée, selon le niveau d’instruction atteint, pour l’ensemble et pour chaque sexe

B. Le niveau d’alphabétisation (en français)

A peine la moitié (50,3 %) de l’ensemble de la population résidente âgée de 15 ans et plus est ainsi déclarée alphabétisée en français. Conséquence de la sous-scolarisation féminine passée, le pourcentage des femmes ainsi alphabétisées est inférieur à celui de la population masculine : 46,1 % contre 54,2 %.

Sous l’effet des progrès en matière de scolarisation, le niveau d’alphabétisme en français augmente dans les générations les plus récentes. Le seuil des 60 % est cependant seulement atteint par la population masculine âgée de 15 à 29 ans,

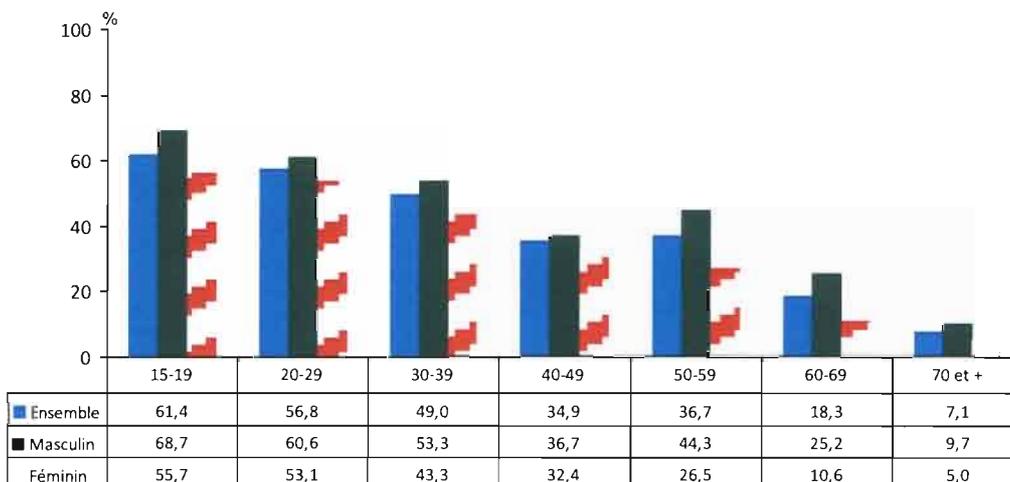


Figure 22 : Pourcentage des personnes résidentes, âgées de 15 ans et plus, déclarées alphabétisées en français par groupe d'âges, pour l'ensemble et selon le sexe

Parmi les personnes n'étant plus scolarisées, le pourcentage de celles déclarées alphabétisées en français selon la dernière classe suivie montre que c'est véritablement à partir de la classe de CM2 que la quasi-totalité d'entre elles le sont. Il peut paraître surprenant qu'environ 20 % des personnes ayant quitté l'école au CP1 ou CP2 et 60 % l'ayant fait au CE1 ou CE2 soient déclarées alphabétisées en français. Il faut avoir à l'esprit que l'information est déclarative, donnée par le référent-logement pour toutes les personnes de son logement et donc sujette à caution. Cela étant, comme il s'agit par ailleurs d'une population urbaine, résidant de surcroît dans la capitale, il se peut aussi que des personnes n'ayant que le niveau CP ou CE soient devenues alphabètes en français avec le temps et la pratique.

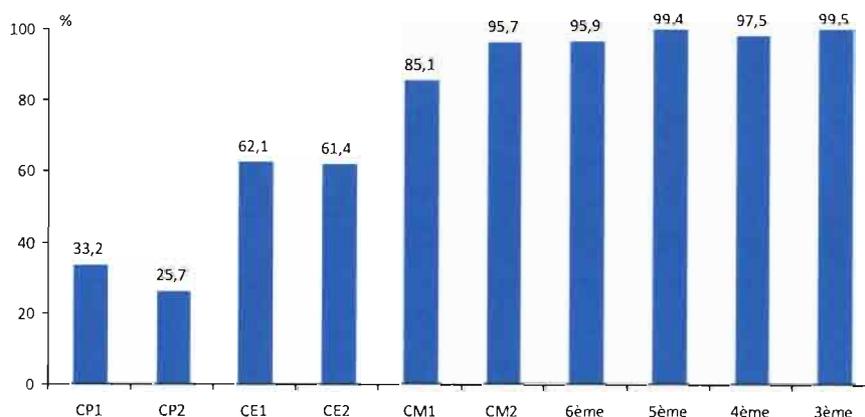


Figure 23 : Pourcentage des personnes ayant été scolarisées déclarées alphabétisées en français, selon la dernière classe suivie

C. Les niveaux de scolarisation

Nous retenons trois mesures de la scolarisation qui traduisent des réalités différentes :

- Le taux de fréquentation scolaire (TFS) par groupe d'âges scolaires mesure le pourcentage d'enfants de ce groupe d'âges fréquentant un établissement scolaire, quel que soit le niveau d'enseignement.
- Les taux bruts de scolarisation (TBS) rapportent l'effectif total des élèves d'un niveau d'enseignement donné (primaire, secondaire 1^{er} cycle, secondaire 2nd cycle) à l'effectif total des enfants du groupe d'âges officiellement concerné (respectivement 7-12 ans, 13-16 ans, 17-19 ans).
- Les taux nets de scolarisation (TNS) rapportent l'effectif total des élèves d'un niveau d'enseignement donné (primaire, secondaire 1^{er} cycle, secondaire 2nd cycle) et ayant l'âge correspondant à l'effectif total des enfants du groupe d'âges concerné (respectivement 7-12 ans, 13-16 ans, 17-19 ans).

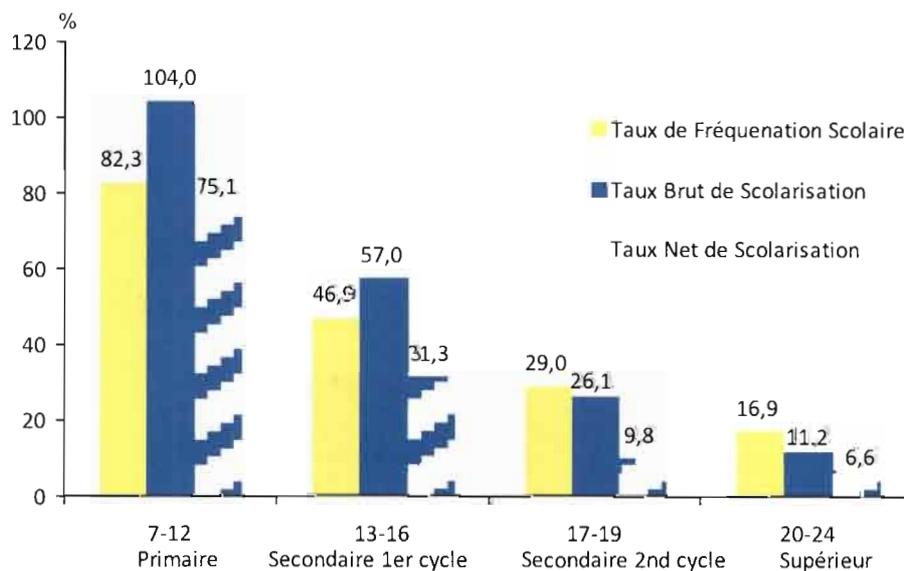


Figure 24 : Taux de fréquentation scolaire, taux brut et taux net de scolarisation, pour chaque groupe d'âges scolaires, pour l'ensemble des deux sexes

Pour le groupe d'âges des 7-12 ans, qui correspond à l'enseignement primaire, le taux de fréquentation scolaire est légèrement supérieur au taux net de scolarisation (82,3 % contre 75,1 %), témoignant ainsi du fait qu'un certain nombre d'enfants âgés de 7-12 ans sont déjà scolarisés au niveau secondaire (7 % du groupe d'âges). La valeur nettement plus élevée du taux brut de scolarisation (104 %) tient en revanche à la fois à la mise à l'école primaire d'enfants âgés de moins de sept ans (17 % des élèves du primaire sont âgés de moins de 7 ans), et à ce que nombre d'enfants demeurent scolarisés au primaire au-delà de l'âge de 12 ans (8,6 %), parce que ayant été scolarisés tardivement (après l'âge de 7 ans) et/ou ayant redoublé au moins une fois. Si ces indicateurs

confirment un niveau de scolarisation primaire bien plus élevé que la moyenne nationale (avec un taux brut de 72,5 % et un taux net de 59,4 % pour l'année scolaire 2007-08), ils traduisent cependant deux dysfonctionnements du système scolaire burkinabè : d'une part, la scolarisation précoce, avant l'âge officiel, contribuant ainsi à une surcharge des classes, d'autre part, les redoublements qui pèsent également sur les effectifs des classes et allongent la durée de la scolarité à des âges parfois avancés.

Chez les 13-16 ans, groupe d'âge correspondant au niveau secondaire 1^{er} cycle, la situation est à peu près la même, mais à des niveaux moindres et avec un écart plus marqué entre le taux de fréquentation scolaire (46,9 %) et le taux net de scolarisation (31,3 %) ; décrochage qui tient au fait qu'une proportion importante (25 %) des élèves de 13-16 ans sont toujours au primaire. La différence entre les taux brut et net provient quant à elle essentiellement de ce que près d'un tiers (32 %) des élèves du secondaire 1^{er} cycle sont âgés de plus de 16 ans.

Pour les groupes d'âges et les niveaux d'enseignement supérieurs ce schéma change alors quelque peu, avec des taux bruts inférieurs aux taux de fréquentation scolaire, en raison du poids des « retardataires ». Ainsi, à 20-24 ans, 60 % des scolarisés sont encore au niveau secondaire ! Phénomène qui apparaît plus marqué pour sexe féminin, avec à 20-24 ans encore 37,7 % des filles toujours scolarisée au collège contre 15 % chez les garçons.

Notons qu'en 2007-2008, à l'échelle nationale, selon les dernières statistiques scolaires officielles disponibles : le taux brut de scolarisation primaire était de 72,5 %, le taux net de 59,4 % ; au niveau secondaire, en 2006-2007, le taux brut de scolarisation au secondaire 1^{er} cycle était de 22,9 % et le taux net de 14,7 %, et pour le secondaire second cycle les taux étaient respectivement de 9,3 % et 3,9 %. Quelques chiffres qui confirment les niveaux de scolarisation bien plus élevés dans la capitale. Pour celle-ci, dans l'attente des résultats du dernier recensement, il n'existe pas d'autres sources de données récentes permettant une comparaison ; les annuaires des statistiques scolaires ne fournissent pas de chiffres sur les niveaux de scolarisation à Ouagadougou. D'après les données du précédent recensement, de 1996, le taux net de scolarisation primaire était alors 66,7 %, et de 74,1 % en considérant au numérateur l'effectif des élèves issu des statistiques scolaires ! (Pilon, 2007). Il sera donc particulièrement intéressant de connaître les niveaux de scolarisation à Ouagadougou à partir du dernier recensement.

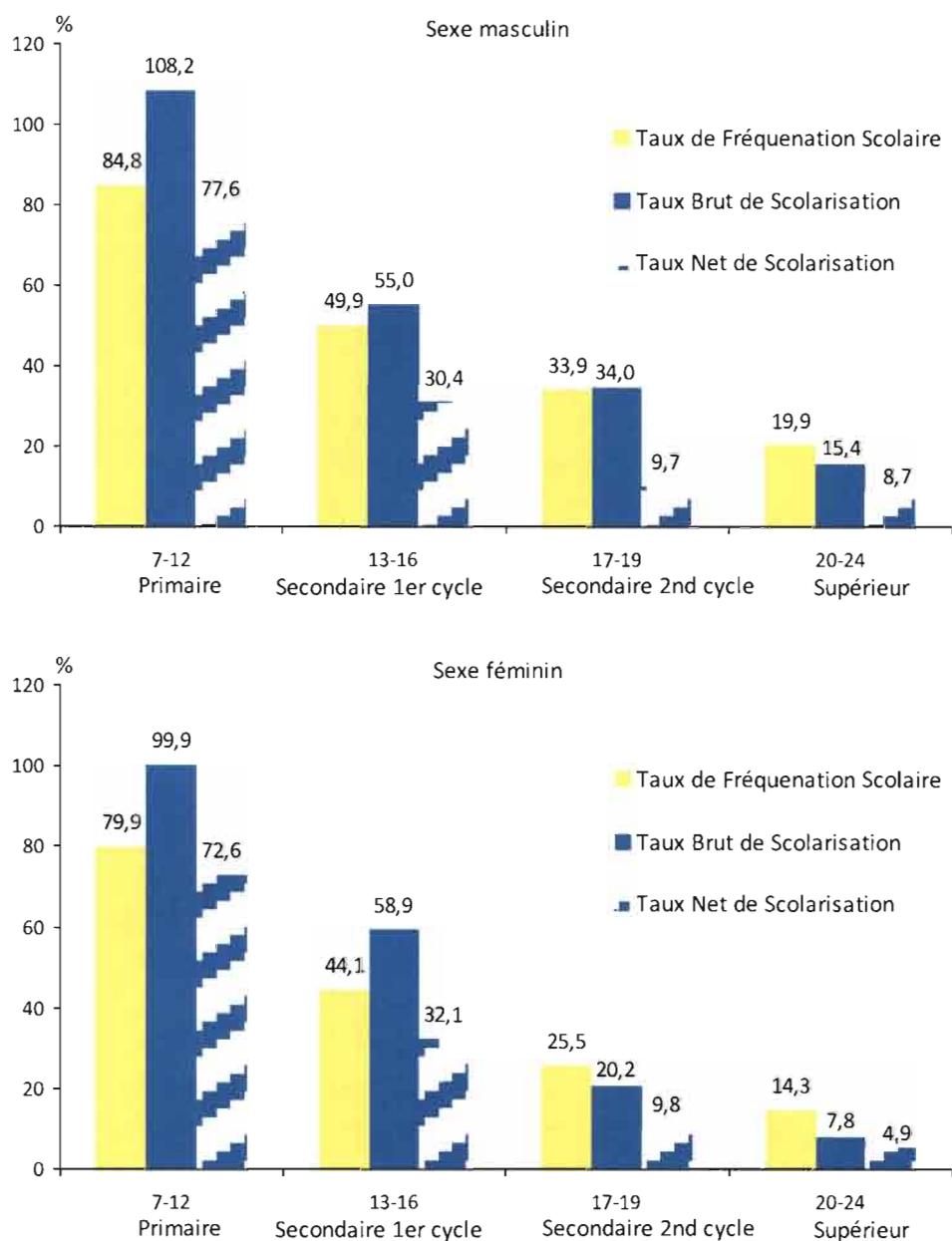


Figure 25 : Taux de fréquentation scolaire, taux brut et taux net de scolarisation, pour chaque groupe d'âges scolaires, pour chaque sexe

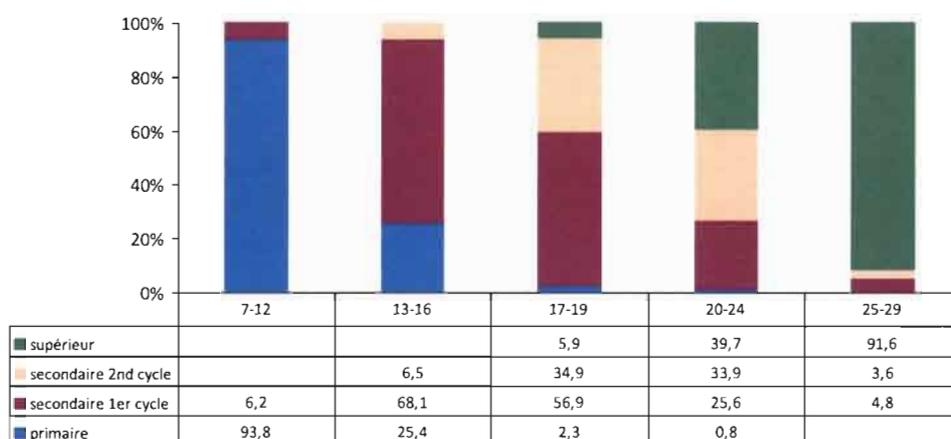


Figure 26 : Répartition des scolarisés selon le niveau d'enseignement suivi par groupe d'âges scolaires, pour l'ensemble

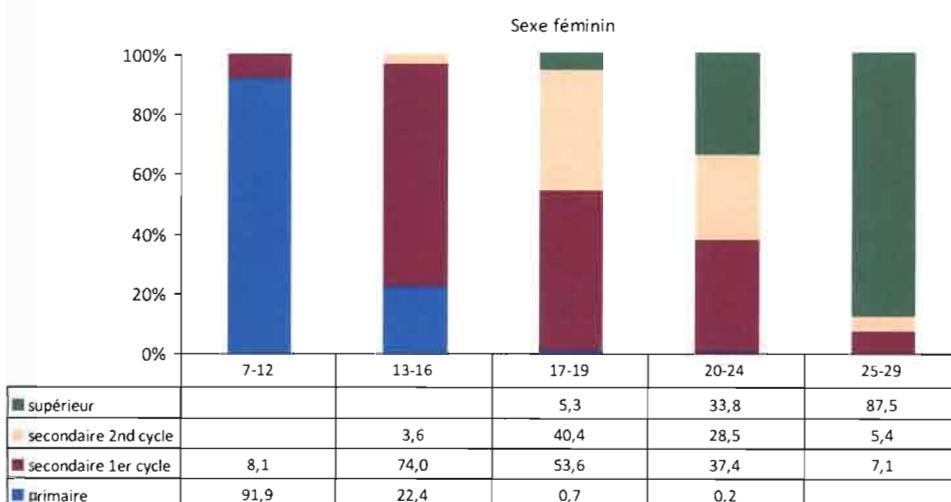
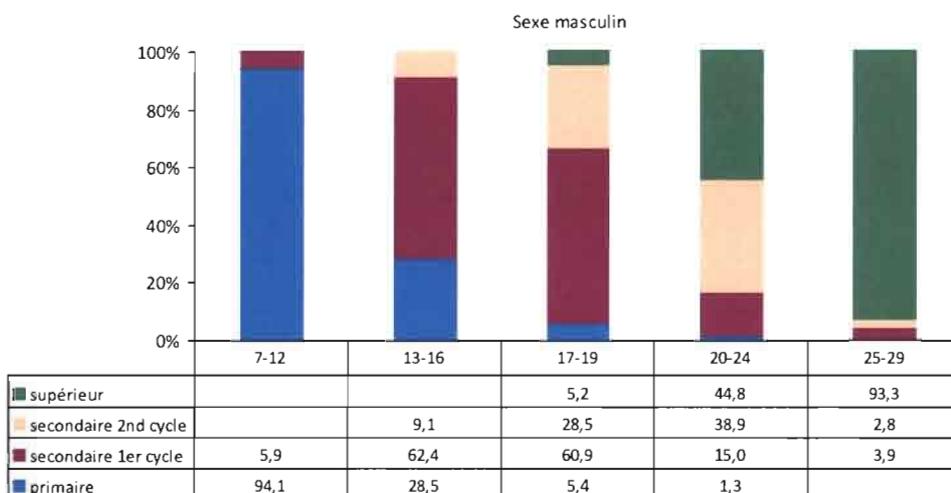


Figure 27 : Répartition des scolarisés selon le niveau d'enseignement suivi par groupe d'âges scolaires, pour chaque sexe

1. Première approche des facteurs de la solarisation

Si la scolarisation est plus élevée que dans le reste du pays, et surtout qu'en milieu rural, les inégalités socio-économiques et spatiales y sont cependant marquées, mais moins souvent documentées. Une analyse des facteurs de la scolarisation chez les enfants de 6-14 ans à Ouagadougou en 1994 (Kobiané, 2006) avait nettement mis en lumière l'importance du statut familial des enfants, du niveau de vie des ménages et du mode de production du ménage (en termes de degré de recours à une main-d'œuvre enfantine). Quinze plus tard, l'analyse exploratoire de l'enquête de 2009 sur quelques variables confirme pour partie ces résultats, en attendant de pouvoir procéder à une analyse statistique plus poussée⁹³.

La distinction entre les enfants du référent-logement et les autres enfants résidents du logement⁹⁴ met clairement en évidence une sous-scolarisation des seconds.

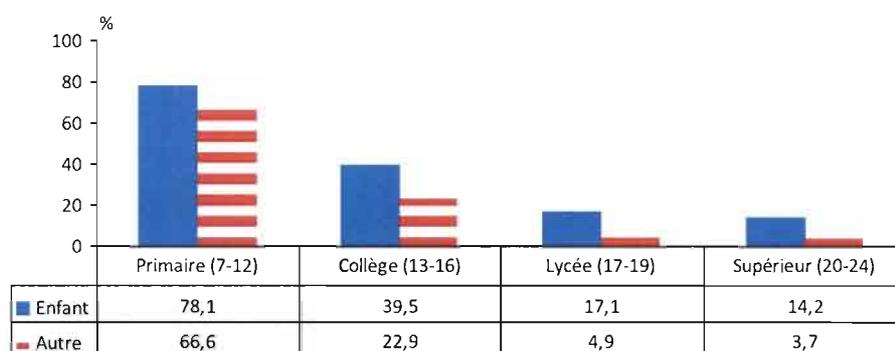


Figure 28 : Taux net de scolarisation, par niveau d'enseignement, selon le statut familial

Sans surprise, l'effet positif du niveau de vie sur la scolarisation s'accroît avec le niveau d'enseignement. Peu marquées au niveau du primaire, les écarts s'accroissent au secondaire puis au supérieur.

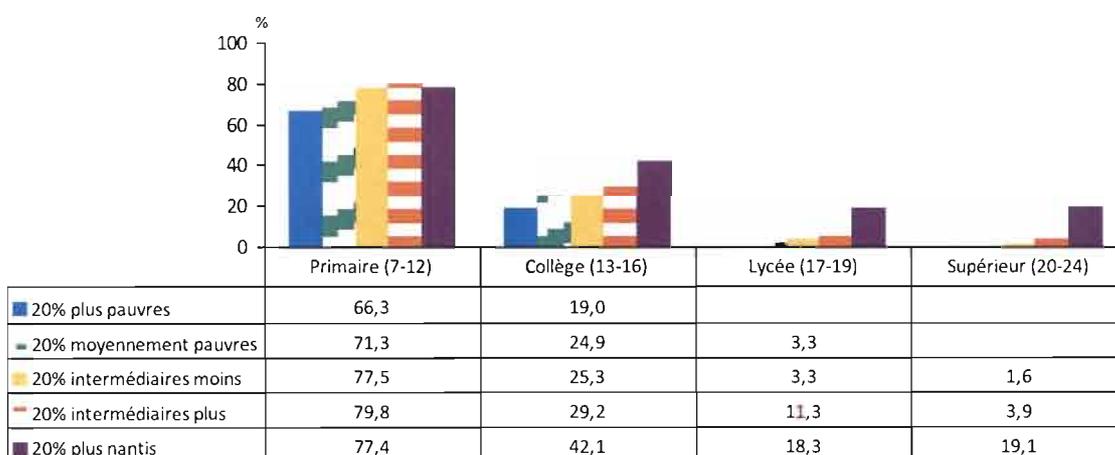


Figure 29 : Taux net de scolarisation, par niveau d'enseignement, selon le quintile du niveau de vie

⁹³ A travers notamment le recours aux méthodes de régression logistique, incorporant un certain nombre de caractéristiques individuelles et collectives (du référent logement et du logement). La variable de scolarisation retenue ici correspond au taux net de scolarisation, et non pas au seul fait d'être scolarisé dans un groupe d'âge donné.

⁹⁴ Catégorie qui n'inclut pas les « domestiques », dont « logiquement » presque aucun n'est scolarisé.

Enfin, la prise en compte du lieu de naissance montre que les individus nés dans le reste du Burkina sont les moins bien scolarisés, quel que soit le niveau d'enseignement. Le resserrement des valeurs chez les 20-24 ans, donc pour le niveau d'enseignement supérieur, traduit pour partie les migrations vers la capitale précisément à des fins scolaires, ou plutôt universitaires.

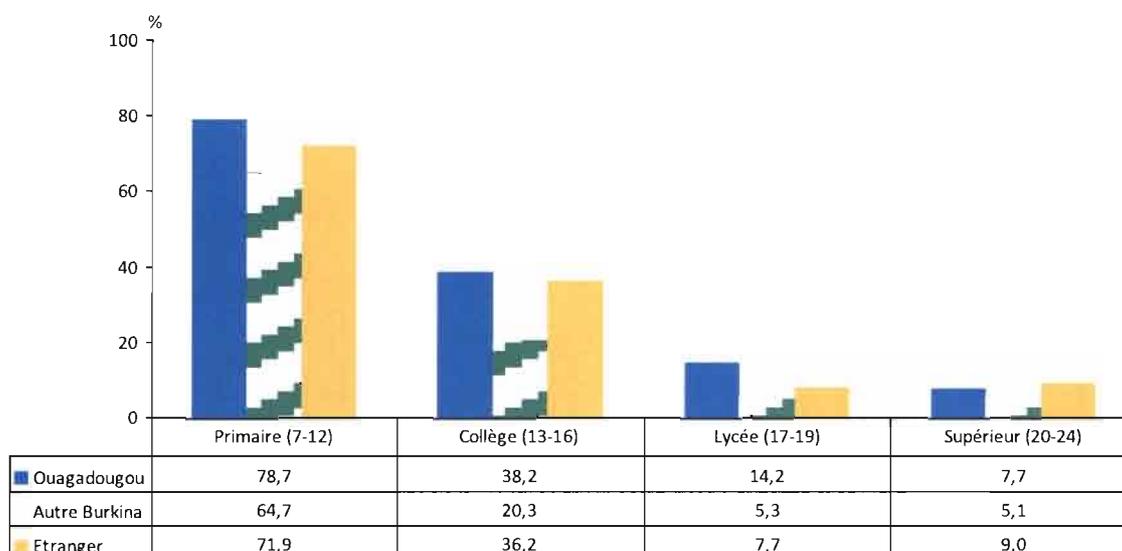


Figure 30 : Taux net de scolarisation, par niveau d'enseignement, selon le lieu de naissance

2. Le type d'établissement fréquenté

La capitale est le lieu où l'offre scolaire est la plus diversifiée. La répartition des élèves selon le type d'établissement fréquenté confirme la prédominance du secteur privé dans le primaire (57,2 %) et surtout dans le secondaire 1^{er} cycle, où près des trois quarts (72,4 %) des élèves fréquentent un établissement privé, le plus souvent de statut laïc. C'est donc uniquement dans l'enseignement supérieur que le secteur public maintient sa primauté, accueillant les trois quarts (76 %) des étudiants. C'est au niveau du secondaire premier cycle que le secteur privé confessionnel, dominé par les établissements catholiques, est le plus fréquenté, regroupant près d'un quart (23,8 %) des élèves.

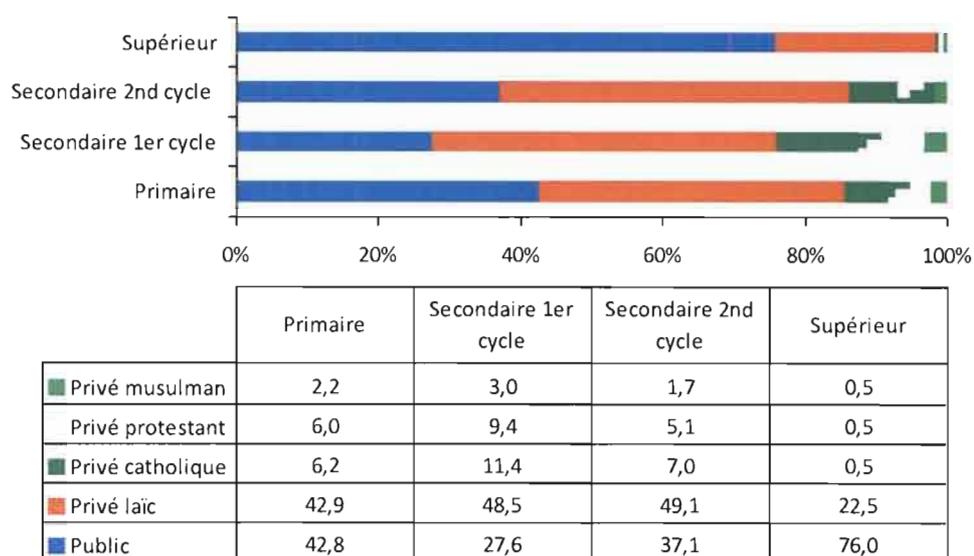


Figure 31 : Répartition des scolarisés selon le type d'établissement fréquenté, par niveau d'enseignement

La prise en compte du sexe des élèves ne révèle pas de logiques fortement différenciées dans le choix du type d'établissement. On peut néanmoins faire les observations suivantes :

- les garçons apparaissent toujours plus nombreux dans le secteur public ;
- à l'exception du niveau collège, les filles sont quant à elles plus nombreuses que les garçons à fréquenter un établissement privé laïc dans les autres niveaux d'enseignement. La différence plus marquée au niveau supérieur tient aux types de filières suivies par les filles (secrétariat, par exemple), qui relèvent principalement de ce secteur privé laïc ;
- la fréquentation d'un établissement musulman est plus fréquemment le fait des garçons que des filles, à l'exception du niveau lycée (mais sans que nous puissions à ce stade en apporter une explication).

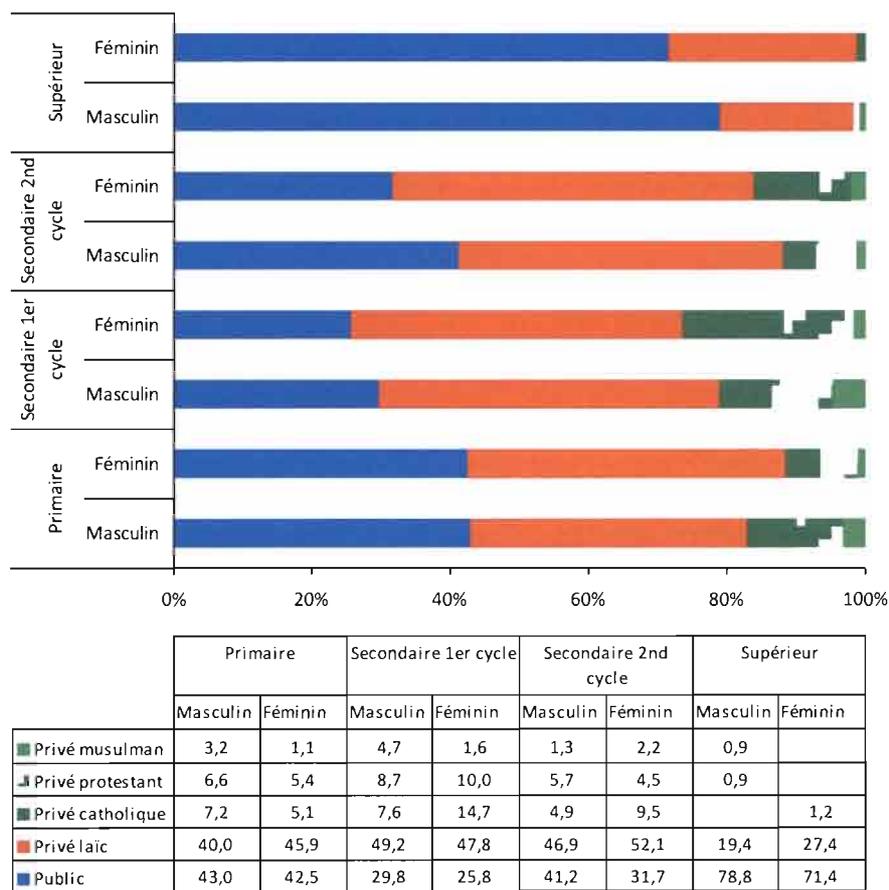


Figure 32 : Répartition des scolarisés selon le type d'établissement fréquenté, par niveau d'enseignement et pour chaque sexe

D. Les anciens scolarisés

Le recueil de l'information sur la dernière classe suivie par les personnes ayant été scolarisées montre que la moitié (53,6 %) d'entre elles ont arrêté leur scolarité au niveau du primaire, et la plupart (29,5 %) sans avoir pu achever le primaire. Le léger « pic » observé pour la classe de CE1 confirme un constat fait à partir d'autres études, menées en milieu rural et semi-urbain (dans la zone de l'observatoire de Nouna et dans les villages des provinces prioritaires). Ce résultat semble tenir au fait que nombre d'élèves parviennent au CE1 sans la maîtrise des « fondamentaux » alors que la classe de CE1 marque une certaine rupture pédagogique par rapport au CP. Est ainsi clairement posée le problème des conditions dans lesquelles se fait le démarrage de la scolarité, sachant que les chances de combler ces insuffisances dans les classes supérieures sont assurément bien minces. Un point important mis en lumière dans quelques provinces du Burkina, qui serait à vérifier pour Ouagadougou, réside dans le fait que les classes de CP sont tenues essentiellement par de jeunes enseignants, tandis que les plus âgés, et a priori les plus expérimentés, se « réservent » plutôt les

classes de fin de cycle. Il ya là une question relative à la politique d'affectation des enseignants dans les classes qui mériterait d'être étudiée de près.

Dernière classe ou niveau atteint	Masculin	Féminin	Ensemble
CP1	1,8	2,4	2,1
CP2	3,7	5,5	4,5
CE1	9,1	9,7	9,4
CE2	6,0	6,9	6,4
CM1	7,6	5,8	6,8
CM2	24,2	23,4	23,9
Collège incomplet	15,6	20,2	17,7
Collège complet	11,0	12,6	11,7
Lycée incomplet	4,7	3,2	4,1
Lycée complet	7,1	5,2	6,2
Supérieur	9,2	4,8	7,2
Total	100	100	100

Tableau 31 : Répartition des anciens scolarisés selon le niveau d'enseignement atteint

Dans le prolongement de ces résultats, le niveau de certification des anciens scolarisés s'avère faible : 42,7 % ont quitté l'école sans aucun diplôme, 36,2 % ont obtenu le CEPE, 10,2 % le BEPC et à peine 8 % au moins le BAC.

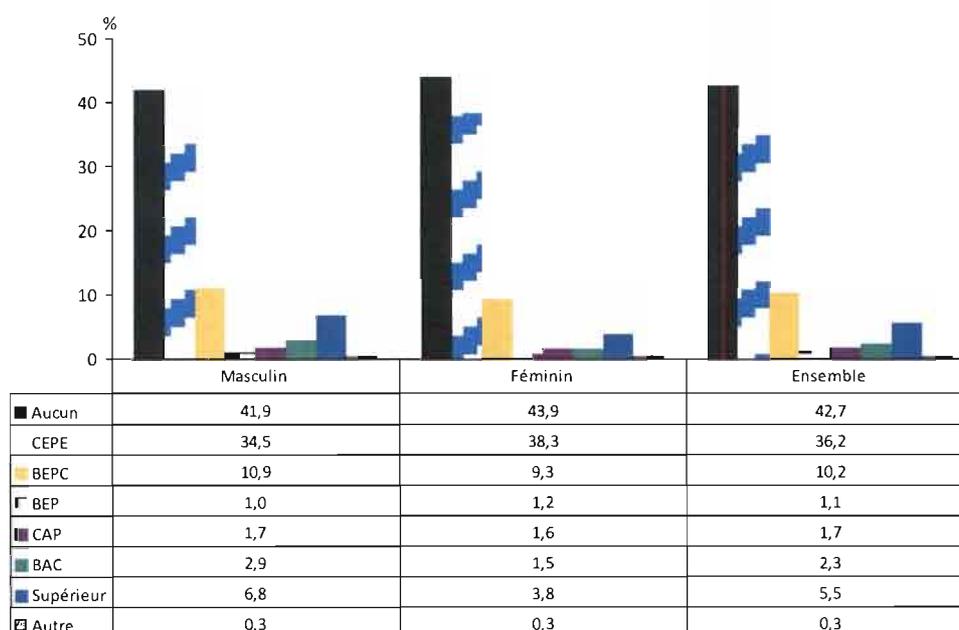


Figure 33 : Répartition des anciens scolarisés selon le dernier diplôme obtenu, pour l'ensemble et pour chaque sexe

E. Genre et scolarisation : rôles différenciés des pères et des mères dans les processus scolaires familiaux

Les travaux démographiques réalisés sur la demande scolaire au Burkina Faso ont montré que l'un des facteurs explicatifs d'une fréquentation scolaire des enfants en âge d'être à l'école non encore universelle réside en partie dans la faiblesse de la demande éducative familiale. Selon ces études, cette demande familiale de scolarisation varie en fonction du sexe des individus, les enfants n'ayant pas les mêmes chances scolaires selon qu'ils sont élevés par un homme ou une femme (Kaboré et al. 2003; Kobiané 2003, 2006). Par manque de données adéquates cependant, il reste difficile d'aller au-delà de ce simple constat et d'expliquer ces résultats. Des travaux menés dans d'autres régions indiquent que ces différences peuvent avoir pour origine des pratiques scolaires parentales sexuées (Thomson *et al.*, 1994). Les informations détaillées recueillies sur l'implication différenciée des pères et des mères dans les processus décisionnels familiaux en matière de scolarisation offrent une possibilité d'explorer cette piste dans le cadre de Ouagadougou. Ces questions portent sur les décisions concernant la mise à ou le retrait de l'école, « qui a décidé de la non-scolarisation, de la première mise à l'école, de l'arrêt de la scolarité » ou encore sur les dépenses scolaires « personnes qui contribuent au financement des frais de scolarité, des fournitures scolaires », et enfin sur le suivi scolaire « qui a choisi l'établissement fréquenté au moment de l'enquête, qui s'occupe des démarches ou suit les devoirs scolaires ».

L'examen des données montre de manière générale, d'une part que le processus décisionnel autour des questions scolaires ne déroge pas à la tradition qui veut que les enfants soient sous l'autorité du père, les femmes étant peu impliquées dans les décisions concernant la scolarisation de leurs enfants. D'autre part, les résultats confirment l'importance de la circulation des enfants au sein des réseaux familiaux ou sociaux comme une variable importante des stratégies scolaires familiales (Pilon 1996). Le schéma de prise en charge des dépenses et du suivi scolaires des enfants du référent-logement⁹⁵ est en effet très différent de celui des autres enfants.

1. *Prise de décision dans la mise et le retrait des enfants de l'école*

Les principaux décideurs sur les questions de mise à l'école des enfants sont les pères seuls, et dans de rares cas en concertation avec la mère. Pour près de sept enfants sur dix, le refus de la scolarisation ou de la décision de les inscrire à l'école a été prise par le père, et pour moins de deux enfants sur dix, par les deux parents conjointement. Cette autorité du père sur la mise à l'école des enfants ne varie pas dans le temps, car, quelque soit le groupe d'âge considéré, le refus de scolarisation dû au père concerne plus de 60 % des individus jamais scolarisés.

La prise en compte du statut familial des enfants montre une intervention relativement importante des personnes extérieures au noyau familial dans la décision d'inscrire les enfants à l'école. Un peu

⁹⁵ Bien que l'unité d'analyse porte sur le logement et non sur le ménage, l'exploitation de ces données pour cette problématique demeure pertinente, car des entretiens qualitatifs menés auprès de certaines femmes référents logement montrent que pour la quasi-totalité d'entre elles ce dernier se confond avec le ménage. La proportion des femmes référents logement dans l'enquête qui est de 15,5 % est d'ailleurs proche de celle de 14,2 % observée pour les femmes chefs de ménage dans le recensement de 2006.

plus de deux enfants sur dix autres que ceux du référent-logement ont ainsi été mis à l'école par d'autres personnes que leurs parents biologiques.

Si les pères apparaissent plus haut comme les premiers décideurs en ce qui concerne le choix d'inscrire ou non les enfants à l'école, ils ont moins de prise sur la décision d'arrêt de la scolarité. Celle-ci relève d'abord de la volonté des individus une fois qu'ils sont mis à l'école. Près de 50 % des personnes qui ont quitté l'école⁹⁶ l'ont fait de leur propre chef, et cette proportion est légèrement plus élevée pour les garçons (50 %) que pour les filles (44 %). Le père demeure cependant le deuxième intervenant par ordre d'importance sur ce poste de décision, à 35 % pour les individus des deux sexes. La mère y est encore plus faiblement représentée que dans les postes décisionnels relatifs à la mise à l'école, car même lorsqu'elle intervient avec le père, la décision concerne à peine un dixième des individus concernés.

2. Contributions financières à la scolarité

De manière globale, on constate que les parents biologiques sont dans la majorité des cas, les seuls contributeurs financiers de la scolarité de leurs enfants présents dans le logement. La proportion des individus dont les dépenses scolaires - frais de scolarité ou de fournitures - sont prises en charge à 100 % par leurs parents, que ce soit le père seul, la mère seule ou les deux parents conjointement est d'un peu plus de 81 % pour les garçons et de 75 % pour les filles. On peut supposer que l'une des stratégies des familles pour obtenir de l'aide pour les charges scolaires consiste à confier des enfants à d'autres personnes du réseau familial ou du cercle de connaissances, comme semble le suggérer la comparaison des contributeurs aux dépenses scolaires selon le statut familial des enfants. En effet, 40 % à peine parents biologiques des enfants autres que ceux du référent-logement assument entièrement les charges financières relatives à la scolarisation de leurs enfants, contre 92% des parents référents logement dont les enfants sont corésidents.

La répartition des dépenses par contributeur pour les enfants du référent-logement montre que c'est surtout le père qui assume la charge financière relative à la scolarité des enfants. Il prend en charge de manière exclusive les deux postes de dépenses pour 69 % des enfants scolarisés. La sollicitation des mères pour le financement des études est plus élevée pour la prise de décision concernant la mise à l'école, puisqu'elles financent seuls la scolarisation de 7,6 % des enfants qui sont ceux du référent-logement, et de 11 % des autres enfants. Plus d'un enfant sur dix (12 %) de ce dernier statut familial bénéficie du soutien de ses frères et sœurs pour la prise en charge exclusive de ses frais de scolarité et l'achat de ses fournitures scolaires. De même, toujours pour ces enfants, seulement 28 % d'entre eux ont leurs dépenses scolaires prises intégralement en charge par leurs pères, alors que pour 38 % elles sont prises en charge par des personnes extérieures à la famille.

⁹⁶ Il s'agit des individus de 10 ans et plus ayant quitté l'école sans diplôme. Ils ont pour 99 % d'entre eux le niveau de scolarisation primaire.

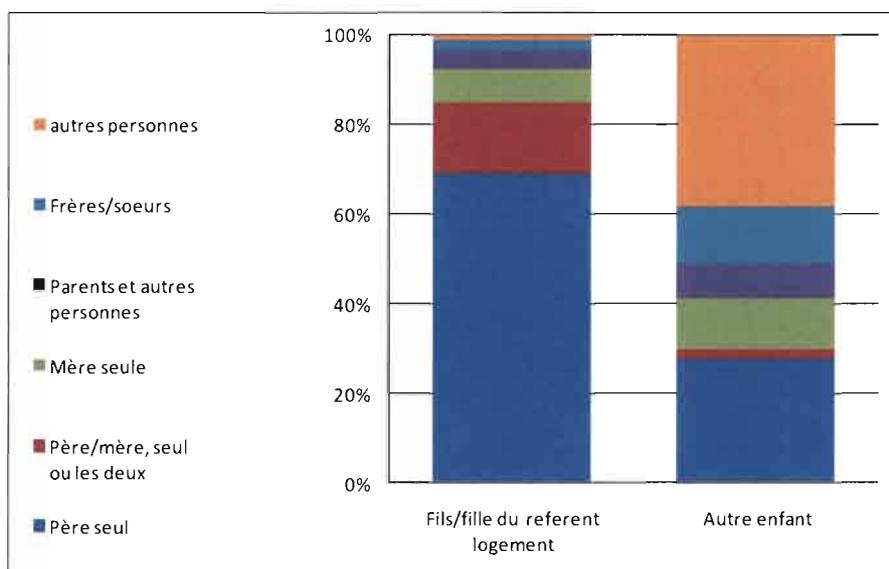


Figure 34 : Répartition des individus scolarisés selon le lien avec le référent-logement et la personne qui finance leur scolarité

3. Implication différenciée des pères et des mères dans le suivi scolaire

Si la domination paternelle persiste même dans le suivi scolaire notamment parce que pour des raisons historiques de discrimination liées à la scolarisation, les hommes ont un niveau d’instruction généralement supérieur à celui des femmes, on note une plus forte présence des mères sur ce terrain. L’implication des mères dans cet aspect de la scolarité des enfants va dans le sens de ce qui est observé dans d’autres régions, le suivi scolaire étant généralement assimilé aux tâches domestiques (Héran, 1994 ; Terrail, 1992).

La personne qui s’occupe des démarches scolaires est pour environ 55 % des enfants le père seul, et pour 18 % la mère exclusivement. C’est surtout au primaire et dans une moindre mesure au secondaire que la participation des parents aux démarches scolaires est la plus élevée, les individus prenant progressivement seuls en charge cet aspect de leur scolarité au fur et à mesure qu’ils grandissent. Aussi, si aucun individu fréquentant au niveau primaire n’effectue les démarches scolaires relatives à sa scolarité, ils sont 11 % et 31 % à les effectuer eux-mêmes pour les niveaux secondaires 1 et 2, et 76 % pour le niveau d’enseignement supérieur. Les mères restent impliquées de manière égale du primaire au deuxième niveau du secondaire à environ, 18 % environ.

Pour ce qui est du suivi des devoirs, le résultat majeur est celui d’une absence de soutien à ce poste pour un tiers des enfants qui fréquentent l’école à Ouagadougou (33 %), et cela est aussi vrai pour les enfants du référent-logement que pour les autres enfants. On note une plus grande diversité d’intervenants à ce poste parmi ces derniers que parmi les enfants du référent-logement : avec une contribution plus élevée des mères que des pères, 13 % et 9,5 %, une contribution du tuteur de 9 %, et celles d’autres personnes de 15 %. Parmi les enfants du référent-logement, lorsque les enfants sont aidés, le suivi des devoirs est pris en charge de manière quasi exclusive par les parents biologiques.

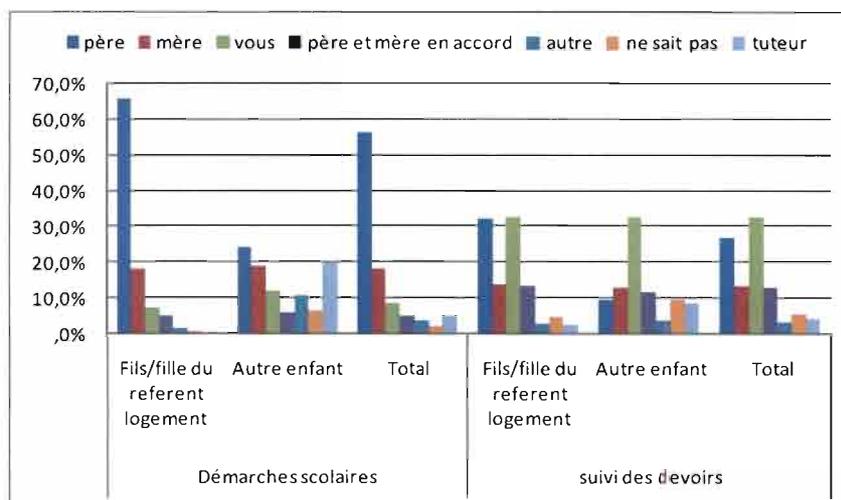


Figure 35 : Répartition des individus scolarisés selon le lien de parenté avec le référent-logement et les personnes impliquées dans leur suivi scolaire

F. La scolarisation au niveau des logements

Les indicateurs de scolarisation sont toujours calculés au niveau individuel, celui des enfants d'âges scolaires. Ce type de mesure fait oublier que la scolarisation ne concerne pas les enfants indépendamment les uns des autres (Clignet et Pilon, 2001), mais se réalise à l'échelle « familiale ».

Au niveau des logements, on observe ainsi qu'en 2009, 37,3 % d'entre eux comprennent au moins un enfant âgé de 7-12 ans et 28, % au moins un enfant âgé de 13-16 ans. La répartition des logements ainsi concernés par la scolarisation, au primaire et au collège, selon le nombre d'enfants d'âge scolaire, montre que la majorité d'entre eux ont un seul enfant de la tranche d'âge concernée (60,5 % pour les 7-12 ans et 69,7 % pour les 13-16 ans). Pour les deux groupes d'âges, un peu moins d'un logement sur dix comprend au moins trois enfants d'âge scolaire.

Nombre d'enfants	7-12 ans	13-16 ans
1	60,5	69,7
2	30,6	22,3
3	6,7	5,9
4	1,7	1,6
5	0,2	0,4
6	0,3	0,1
Total	100,0	100,0

Tableau 32 : Répartition des logements selon le nombre d'enfants résidents âgés de 7-12 ans et de 13-16 ans (pour les logements ayant au moins un enfant de chaque groupe d'âges)

Notons que ce genre d'informations, qui peut être obtenu également à partir d'un recensement et alors fourni en termes d'effectifs absolus, constitue une donnée de base qui s'avérerait particulièrement utile dans la perspective de la mise en place d'une politique d'aide aux familles : combien sont concernées par la scolarisation et à quelle hauteur ?

On peut établir un « profil de scolarisation » des logements, pour chaque groupe d'âges (et en tenant compte ou non du niveau d'enseignement correspondant), selon qu'ils scolarisent aucun enfant (« nulle »), une partie d'entre eux (« partielle ») ou tous (« totale »). Les valeurs vont évidemment fortement dépendre du nombre d'enfants. Dans le cas d'un seul enfant âgé de 7-12 ans, 79,7 % des logements scolarisent leur (seul) enfant, et 74,1 % le font au niveau primaire ; pourcentages qui sont respectivement de 45,3 % et 31,7 % pour les logements avec un seul enfant de 13-16 ans.

Pour les logements comprenant au moins deux enfants d'âge scolaire, les pourcentages de logements scolarisant tous leurs enfants s'avèrent logiquement plus faibles. En revanche, la part de ceux qui scolarisent en partie leurs enfants et celle des logements qui n'en scolarisent aucun augmentent sensiblement avec l'âge et le niveau d'enseignement. Ainsi, tandis qu'environ seulement 7% des logements présentent un profil de scolarisation nulle à 7-12 ans (au primaire), le pourcentage passe à 27,2 % pour la fréquentation scolaire chez les 13-16 ans et à 45,3 % si on la restreint au niveau du collège.

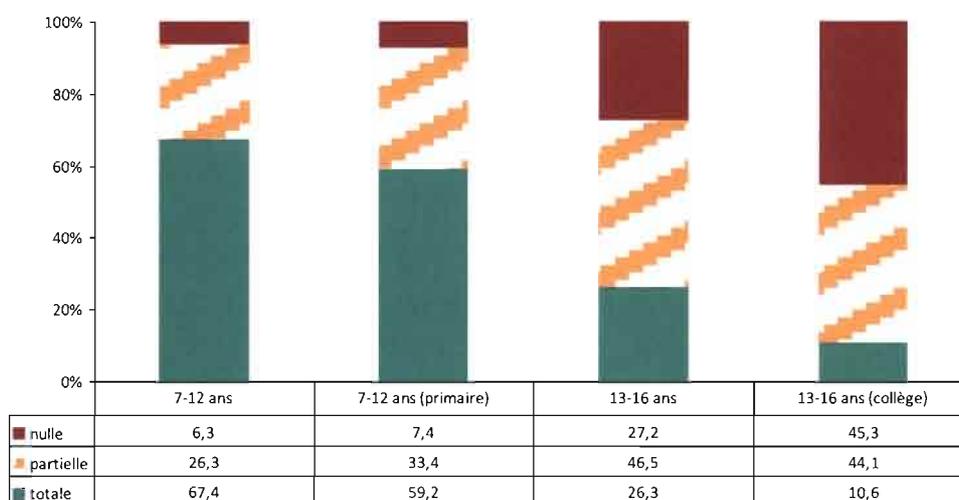


Figure 36 : Répartition des logements par profil de scolarisation (logements ayant au moins deux enfants de la tranche d'âges scolaires concernée)

Un « profil éducatif » des logements plus général peut être établi en fonction du pourcentage de personnes âgées de 7 ans étant ou ayant été scolarisées, pour les logements ayant au moins une personne âgée de 7 ans et plus. On observe ainsi que dans des proportions identiques, un quart des logements sont composées d'au moins une personne âgée de 7 ans et plus passée par l'école (ou y étant encore), l'autre quart concernant des logements dont aucun membre n'a eu une expérience scolaire. Des proportions qui augmentent et diminuent respectivement avec le quintile de niveau de

vie : ainsi, de 18,5 % chez les logements les plus pauvres, le pourcentage des logements dont tous les membres âgés de 7 ans et plus ont connu l'expérience scolaire grimpe à 42,2 % chez les plus nantis ; à l'inverse, le pourcentage des logements dont tous les membres âgés de 7 ans et plus ont connu l'expérience scolaire passe de 44,4 % chez les plus pauvres à 2,7 % chez les plus nantis. Bien sûr, ce type d'analyse doit être poursuivi en tenant compte du nombre de personnes concernées par logement, et demande à être prolongée pour caractériser ces différents profils. On peut ainsi se demander quels sont ces logements les plus nantis où aucun individu de 7 ans et plus n'est ou n'a été scolarisé.

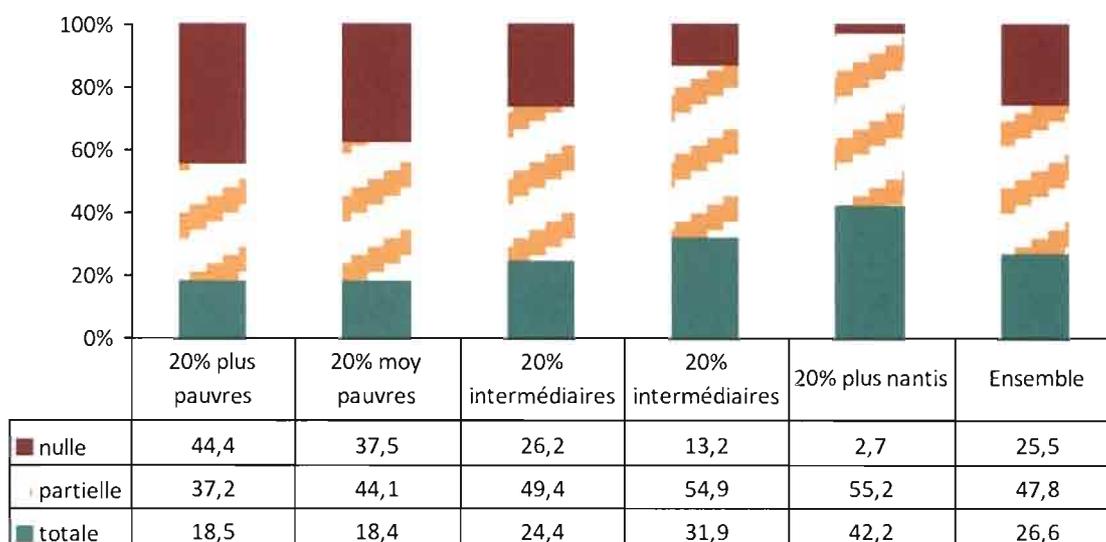
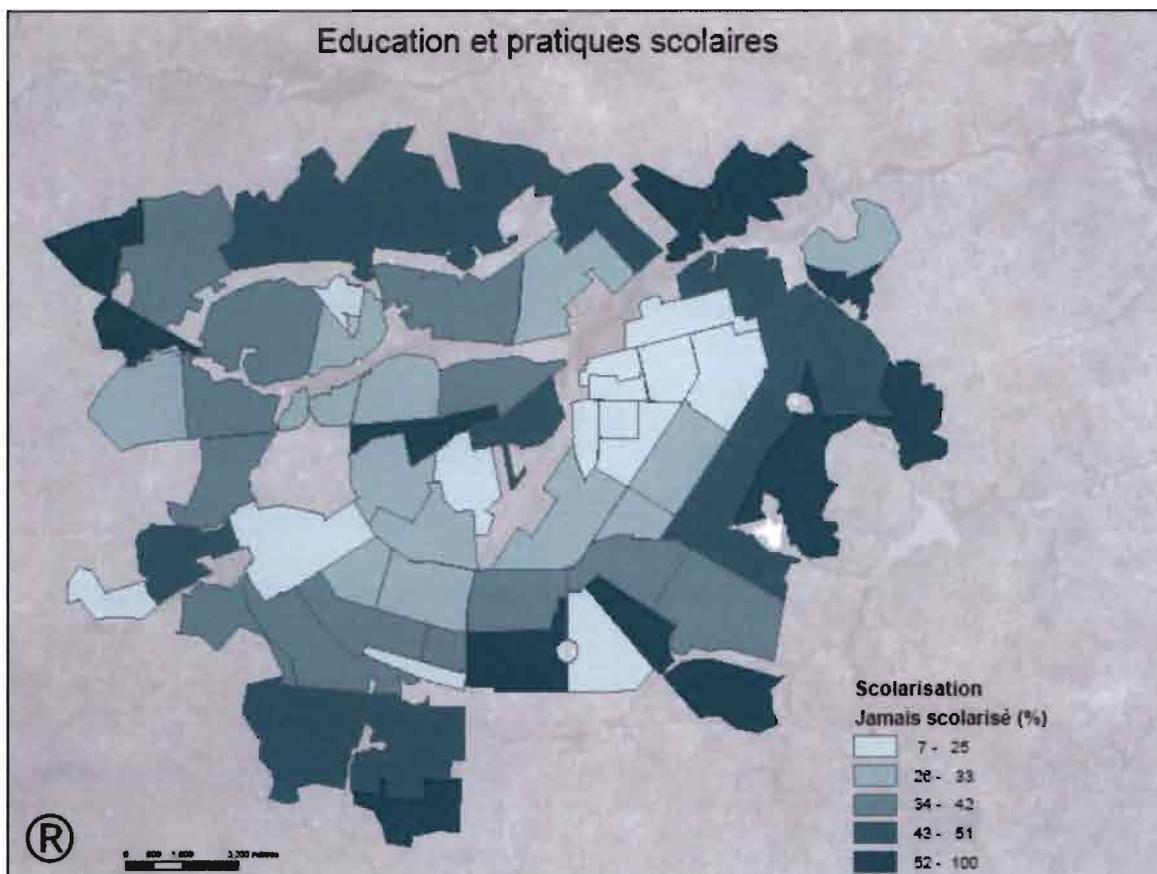


Figure 37 : Répartition des logements par profil éducatif (fonction du pourcentage de personnes âgées de 7 ans étant ou ayant été scolarisées) selon le quintile de niveau de vie (pour les logements ayant au moins une personne âgée de 7 ans et plus)

G. Un premier aperçu des disparités spatiales intra-urbaines

Une étude antérieure de la situation scolaire à Ouagadougou avait bien montré que « globalement insuffisante en regard de la demande, l'offre scolaire s'avère en outre inégalement répartie au sein de la capitale, et ce au détriment des zones périphériques » (Baux et Pilon, 2002). Le géo-référencement des établissements scolaires de la capitale, tenant en compte du type d'école (publique ou privée), avait montré que dans ces zones périphériques l'offre est essentiellement le fait du secteur privé ; particulièrement dans les zones non loties, où l'État ne construit pas d'écoles. Une analyse des données du recensement de 1996 par secteur avait de son côté révélé qu'« en raison de l'insuffisance, voire de l'absence, de l'offre scolaire dans les zones périphériques de la ville, mais aussi de la présence majoritaire de populations démunies, c'est dans ces zones que la fréquentation scolaire est la plus faible », alors qu'elles abritent les populations d'âges scolaires les plus nombreuses (Baux et Pilon, 2002).

Dans l'attente de pouvoir effectuer des analyses spécifiques à partir des données du recensement de 2006, la carte ci-dessous, issue de l'enquête de 2009, confirme la persistance des disparités, des inégalités spatiales en matière de scolarisation à Ouagadougou. Mais elle montre dans le même temps que les zones périphériques (et celles plus centrales aussi) ne sont pas des entités homogènes face à la scolarisation.



Carte 32 : Pourcentage de la population âgée de 5 ans et plus jamais scolarisée

A l'évidence, avec une ville qui ne cesse de s'étendre spatialement, c'est dans ces zones périphériques que le problème de transport pour aller à l'école se pose avec le plus d'acuité, combinant le coût du transport, la pollution urbaine et la dangerosité de la circulation.

Les premiers résultats de l'enquête de 2009 tendent à confirmer (mais cela reste à vérifier par des analyses plus fines) ce diagnostic posé au début des années 2000 pour la capitale : « On voit se dessiner un **paysage scolaire spatialement et socialement différencié** : un secteur public (le moins coûteux) pour les plus pauvres ; un secteur privé pluriel, ici destiné aux plus nantis pour les écoles les plus coûteuses, là fréquenté par les enfants des familles les plus pauvres, ou encore en raison d'un choix religieux (pour les écoles franco-arabes et medersa). Dans les zones périphériques, faute d'écoles publiques, l'alternative est souvent entre ne pas pouvoir scolariser ses enfants (le coût des écoles privées étant souvent trop élevé) ou faire parcourir quotidiennement une longue distance aux enfants, avec tous les risques que cela entraîne. » (Baux et Pilon, 2002). Or, c'est dans ces zones périphériques, les plus peuplées, que se trouvent les plus gros effectifs d'enfants et jeunes (de l'ordre de plusieurs milliers au total), soit n'ayant jamais été scolarisés (et qui à partir de 9 ans ne pourront

plus l'être), soit ayant quitté l'école précocement (sans même achever le primaire). Quelles perspectives d'insertion sociale et professionnelle pour eux ? Quel peut être leur avenir dans la capitale ?

H. En conclusion...

Les premiers résultats sur l'éducation à Ouagadougou traduisent une situation éducative en demi-teinte. Les niveaux de scolarisation y sont assurément les plus élevés du pays, faisant de la capitale une zone considérée comme privilégiée sur le plan éducatif et n'attirant ainsi que fort peu l'attention des politiques, des acteurs en éducation (nationaux et internationaux).

Si 60 % de la population ouagalaise âgée de 5 ans et plus a ou a été en contact avec l'institution scolaire, le niveau général de qualification reste faible. En effet, à peine la moitié de la population âgée de 15 ans et plus (et non scolarisée au moment de l'enquête) présente un niveau d'instruction, mais qui pour l'essentiel se limite au niveau d'enseignement primaire ; et seulement 12 % présentent un diplôme au moins équivalent au BEPEC. Ainsi juste la moitié des 15 ans et plus est déclarée alphabétisée en français.

Bien que beaucoup plus élevée que dans le reste du pays, les niveaux de scolarisation dans la capitale restent bien en deçà des objectifs de l'EPT (Éducation Pour Tous). La scolarisation précoce d'un côté et les retards scolaires de l'autre demeurent des problèmes non résolus, qui pèsent sur le fonctionnement de l'institution scolaire. Avec une estimation d'environ 20 000 apprenants, les cours du soir représentent une forme éducative qui ne doit pas être ignorée, d'autant moins qu'elle connaît assurément une ampleur croissante ; ils répondent à des besoins éducatifs non couverts par le système formel, mais qui s'avèrent pourtant essentiels pour l'amélioration du capital humain de la population ouagalaise. Les analyses à venir vont chercher à documenter les principaux facteurs de la scolarisation (mise à l'école et parcours scolaires), aux différents niveaux d'enseignement, à travers notamment l'analyse approfondie des biographies scolaires.

Les logiques migratoires sont assurément une composante importante des stratégies scolaires, tant individuelles que familiales, et inversement. La prise en charge par exemple de la scolarisation des enfants « confiés » aux familles ouagalaises pose de nombreuses questions. Des analyses à venir porteront notamment sur les situations scolaires des enfants et jeunes venus de Côte d'Ivoire suite au conflit armé déclenché en septembre 2002.

Avec un quart de la population ouagalaise âgée de 5 ans et plus fréquentant en 2009 un établissement scolaire (ou universitaire), la scolarisation est une des réalités importantes de la vie quotidienne dans la capitale. La question des disparités spatiales et socio-économiques doit ainsi être davantage analysée dans leurs différentes dimensions, notamment celles du coût et de la distance avec les stratégies de scolarisation (notamment dans le choix de l'établissement) qui leurs sont associées. Notons que le géoréférencement en cours de tous les établissements scolaires de la capitale⁹⁷, combiné à celui des logements venant d'être enquêtés, pourrait à ce propos donner lieu à des analyses inédites, sans aucun doute riche d'enseignements, en regard de la problématique des stratégies résidentielles et des mobilités intra-urbaines.

⁹⁷ Travail faisant l'objet d'un partenariat entre le MEBA et l'ISSP.

Bibliographie

Baux Stéphanie et Pilon Marc, (2002) – *L'offre et de la demande d'éducation primaire à Ouagadougou : un état des lieux*, Brochure de synthèse, UERD, 25p.

Clignet Rémi et Pilon Marc, (2001) - « Questionnements méthodologiques sur la mesure des inégalités de scolarisation entre garçons et filles en Afrique, à partir de données d'enquêtes », *Colloque international Genre, population et développement en Afrique*, UEPA-INED-ENSEA-IFORD Abidjan, 16-19 juillet 2001, 15p.

Compaoré Félix, Compaoré Maxime, Lange Marie-France, Pilon Marc, (2007) - *Les cours du soir au Burkina Faso. Synthèse des résultats de la recherche à Ouagadougou, à Bobo-Dioulasso, et dans huit villes secondaires du Burkina Faso*, Institut national des sciences des sociétés (INSS/CNRST), Institut de recherche pour le développement (IRD), Unité d'enseignement et de recherche en démographie de l'Université de Ouagadougou (UERD/UO), Ouagadougou, 32 p.

Héran François (1994) - « L'aide au travail scolaire : les mères persévèrent », *INSEE Première*, n°350.

Kaboré Idrissa, Lairez Thierry et Pilon Marc, (2003) – « Genre et scolarisation au Burkina Faso : enseignement d'une approche statistique », in *Éducation, famille et dynamiques démographiques*, sous la direction de M. Cosio, R. Marcoux, M. Pilon, et A. Quesnel. Paris, Cicred, pp. 221-246.

Kobiané Jean-François, (2003) – « Pauvreté, structures familiales et stratégies éducatives à Ouagadougou », in *Éducation, famille et dynamiques démographiques*, sous la direction de M. Cosio, R. Marcoux, M. Pilon, et A. Quesnel. Paris, Cicred, pp. 153-182.

Kobiané Jean-François, (2006) - *Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire*, Collection « Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL », Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 306 p.

Pilon Marc, (1996) – « Genre et scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne in *Genre et développement : des pistes à suivre*, sous la direction de T. Locoh, A. Labourie-Racape, et C. Tichit. Paris, CEPED, pp. 25-34.

Pilon Marc, (2005) - « Confiage et scolarisation en Afrique de l'Ouest : éclairages à partir des sources de données démographiques », communication au XXVème Congrès international de la population, 18-23 juillet 2005, Tours, 18 p.

Pilon Marc, (2007) – « Disparités intra-urbaines en matière de scolarisation à Ouagadougou », in COMPAORE F. et al., *La recherche face aux défis de l'éducation au Burkina Faso*, CNRST, Ouagadougou, 145-159 p.

Terrail Jean-Pierre, (1992) - « Réussite scolaire : la mobilisation des filles », *Sociétés Contemporaines*, n° 11-12, pp.53-89.

Thomson E., Hanson T.L. et McLanahan S.S., (1994) – « Family Structure and Child Well-Being : Economic Resources vs. Parental Behaviors », *Social Forces* 73(1) : 221-242.

XI. Vulnérabilité au travail

Christophe J. Nordman⁹⁸

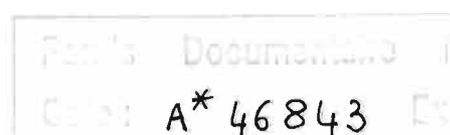
Les travailleurs d'Afrique subsaharienne exercent leur activité dans des conditions souvent très précaires. La Banque mondiale estime dans son rapport de 2000 que l'insécurité de l'emploi est l'une des principales inquiétudes des travailleurs pauvres, et que l'instabilité professionnelle est l'une des causes et des manifestations les plus importantes de la pauvreté.

Un des principaux axes d'étude des marchés de l'emploi d'Afrique subsaharienne est celui de la segmentation institutionnelle entre secteurs formel et informel (Maloney, 2004). Selon les objectifs politiques, l'informalité se définit du point de vue de l'entreprise, du travailleur ou du type d'activité. Le Système de Comptabilité Nationale (SCN) de 1993 des Nations Unies (ensemble de normes internationales visant à établir un cadre pour la production des statistiques des comptes nationaux) a défini une distinction au niveau des entreprises, selon des critères d'enregistrement statistique ou fiscal et de tenue de comptabilité écrite.

Cette distinction ne suffit pourtant pas à appréhender les conditions de travail des individus, notamment la vulnérabilité dans l'emploi. Par vulnérabilité, nous nous référons à la difficulté des individus à gérer les risques ou à faire face aux pertes et aux coûts liés à l'apparition d'évènements ou de situations risqués. La notion de vulnérabilité est diversement définie dans la littérature économique encore émergente sur ce sujet. Dans Wilson et Ramphel (1989), elle est définie comme étant le risque de destitution, de famine ou de mort. Le concept de vulnérabilité s'est récemment développé grâce à l'approche des "capabilités" d'Amartya Sen (1992, 1999). Cheli et Lemmi (1995) proposent ainsi une approche "floue" (fuzzy) et relative de la vulnérabilité qui leur permet de définir une notion d'"exposition au risque de pauvreté". Le concept de vulnérabilité utilisé dans Qizilbash (2003, 2006) est celui de la distance d'un individu à un état définitif et sans ambiguïté de pauvreté. La proximité à l'état définitif de pauvreté mesure la vulnérabilité. Dans Dubois et Rousseau (2001), la vulnérabilité désigne la structure de "capabilités" propre à une personne, lui permettant de substituer (ou non) une capacité à une autre en cas de choc exogène. La perte d'un emploi aurait ainsi un impact plus grand sur un individu qui a une liberté réduite de mener différents métiers et peu de capital économique et social.

Nous nous référons dans ce chapitre à une notion proche de celle développée par Cheli et Lemmi (1995) et Qizilbash (2006), car elle permet de conserver une incertitude (« vagueness ») sur le niveau précis de l'état de pauvreté, et aussi sur son aspect multidimensionnel. Par exemple, la vulnérabilité des travailleurs peut se traduire, entre autres, par la précarité du contrat (irrégularité de la rémunération, absence de contrat écrit), par des conditions d'exercice de l'activité difficiles, et plus généralement par une exposition importante du travailleur à des risques concernant son emploi. Les critères de vulnérabilité relatifs à l'entreprise ou à l'activité (secteurs d'activité, taille des firmes, secteurs institutionnels) ne peuvent pas être utilisés ici car ils reflètent un dualisme inter-firmes et

⁹⁸ Economiste, Chargé de Recherche Institut de Recherche pour le Développement, UR047 « Développement, Institutions et Analyse à Long Terme (DIAL)



non inter-travailleurs. En effet, il existe des travailleurs vulnérables au sein d'entreprises de toutes sortes, privées formelles et informelles, mais également au sein des administrations et des entreprises publiques et parapubliques. Bon nombre de travailleurs vulnérables exercent leur activité dans le secteur privé formel au sens du SCN 1993.

Dans ce chapitre, nous tirons parti de deux enquêtes sur la ville de Ouagadougou. La première est issue d'une série d'enquêtes menées auprès des ménages en Afrique et sur d'autres continents (« Enquêtes 1-2-3 » sur l'emploi, le secteur informel et la pauvreté). La première phase de ces enquêtes est une enquête emploi contenant une large gamme d'indicateurs susceptibles d'être mobilisés pour décrire les trajectoires professionnelles et les situations d'emploi. Nous mobilisons ces données pour procurer une première photographie de la vulnérabilité au travail à Ouagadougou en 2001. Un travail de projection des conditions d'exercice de l'activité est ensuite conduit d'une enquête à l'autre, de 2001 à 2009. Cela est rendu possible par le fait que le questionnaire de l'enquête Ouaga 2009 contient l'information essentielle permettant de reconstituer des catégories fines de travailleurs d'une enquête à l'autre.

Le chapitre s'organise de la façon suivante. Dans la section 1, nous examinons les principes et les méthodes permettant de caractériser la vulnérabilité dans l'emploi issus des travaux de Bocquier, Nordman et Vescovo (2009). La section 2 relate des résultats pour Ouagadougou en 2001. Dans la section 3, nous détaillons la méthode de projection et proposons une analyse exploratoire de la vulnérabilité prédite à Ouagadougou en 2009.

A- Caractériser la vulnérabilité dans l'emploi : principe et méthode

L'approche retenue dans Bocquier, Nordman et Vescovo (2009) consiste, à partir d'une enquête emploi (Phase 1 de l'enquête 1-2-3), à utiliser plusieurs indicateurs du statut dans l'emploi de l'individu (principal et secondaire) qui résument au mieux le caractère multiforme que revêt la vulnérabilité dans l'emploi principal. La vulnérabilité des travailleurs est définie par des critères de différenciation d'emploi. Neuf variables indicatrices dichotomiques correspondent à différents aspects de cette vulnérabilité.

La première, nommée précarité contractuelle, est l'informalité du contrat. Cette variable indique si l'individu salarié ne possède pas de contrat écrit ou de bulletin de paie (elle n'est donc pas définie pour les travailleurs indépendants). La deuxième variable ne concerne que les travailleurs indépendants et indique si un indépendant n'a aucun employé, salarié ou non. Les professions libérales intellectuelles exercées solitairement ne sont pas considérées comme vulnérables.

La pénibilité de l'activité est appréhendée par le lieu ou le local dans lequel l'individu exerce son emploi. Cette variable indicatrice rend compte d'un individu exerçant son emploi principal de façon ambulante, à un poste improvisé ou fixe sur la voie publique, au domicile des clients ou dans son domicile sans installation particulière, par opposition à l'exercice de l'activité dans un véhicule, à domicile avec une installation particulière, sur un marché public ou dans un local professionnel (y compris les champs dans le cas du maraîchage urbain).

L'irrégularité de l'emploi est également une source de vulnérabilité. Pagès (2003) souligne que la vulnérabilité dans l'emploi « est polysémique et recouvre autant les différentes formes de sous-emploi, que l'absence de sécurité socio-économique au travail qui relève plus de variables institutionnelles (contractualisation, respect des règles du code du travail...) et de leur ancrage dans le temps (irrégularité du travail, absence de stabilisation dans l'emploi) ». Ainsi, même si un emploi est protégé ou s'exerce dans de bonnes conditions, l'irrégularité de l'emploi fait que cette protection n'est pas garantie dans le temps et que le risque de sous-emploi visible est élevé. Aussi, l'irrégularité de l'activité est considérée comme un critère de vulnérabilité. Une variable d'emploi irrégulier indique si l'individu exerce son emploi à la tâche, à la journée ou de façon saisonnière.

Une variable de rémunération irrégulière rend compte d'un travailleur dépendant non payé sous forme de salaire fixe (mois, quinzaine, semaine) ou d'un travailleur indépendant n'étant pas payé sous forme de salaire fixe ou de bénéfices (c'est-à-dire s'il est payé au jour, à l'heure, à la tâche, sous forme de commission, en nature ou s'il n'est pas rémunéré).

On peut également caractériser la vulnérabilité par la situation de sous-emploi ou la probabilité d'y entrer. Le sous-emploi visible correspond à la situation dans laquelle un individu travaille moins que la durée légale de travail, alors qu'il souhaiterait travailler davantage. La notion de sous-emploi visible s'apparente à celle de chômage technique. Une variable indicatrice de sous-emploi rend compte d'un individu travaillant moins de 35 heures et désirant travailler davantage.

L'exercice d'une activité secondaire peut traduire dans certains cas une situation de sous-emploi ou d'instabilité dans l'activité principale. Certes, des salariés de la fonction publique ou du secteur privé, souvent considérés comme non vulnérables du fait de leur appartenance à ces secteurs, exercent une activité secondaire, en prévision de leur retraite par exemple. Cependant, un individu en sous-emploi, visible ou invisible, ou un travailleur à la tâche peuvent exercer une activité secondaire pour s'assurer un revenu lorsqu'ils sont en situation de chômage technique dans leur activité principale. L'exercice d'une activité secondaire peut apparaître dès lors comme une façon d'atténuer ou de diversifier les risques de perte ou de baisse de revenus. Une variable d'activité secondaire indique ainsi si l'individu exerce une activité secondaire vulnérable, c'est-à-dire en dehors du secteur public, dans un lieu ou local non dédié à cette activité et dans une entreprise de moins de cinq personnes, et si le nombre d'heures cumulées des deux activités est supérieur ou égal à 70 heures.

L'aspect dynamique de la vulnérabilité au travail ne saurait non plus être négligé. La situation d'emploi précédente a un impact sur les capacités et les comportements des travailleurs au temps présent. On peut appréhender la dimension dynamique de la vulnérabilité en termes de mobilité du travail et d'insertion professionnelle. Dans cette optique, Bocquier et al. (2009) définissent deux critères dynamiques de vulnérabilité.

Le premier, l'instabilité dans l'emploi, est défini par un changement d'emploi sans amélioration ou avec détérioration de statut dans les cinq dernières années. La situation opposée serait celle des individus se trouvant toujours dans le même emploi depuis cinq ans, de même que ceux ayant connu un changement d'emploi avec amélioration de statut au cours de cette période (au sens de la CSP, reflétant ainsi une mobilité occupationnelle ascendante). Cette situation comprend aussi les travailleurs occupant leur premier emploi ou sortant d'une période de chômage ou d'inactivité durant les cinq dernières années. Pour le passage d'un statut de travailleur indépendant à un statut de travailleur dépendant, la raison du changement d'emploi, volontaire ou involontaire (mise à la

retraite, licenciement, faillite ou restructuration) est utilisée pour déterminer si le changement d'emploi représente une ascension occupationnelle ou non.

Le second critère concerne un emploi non désiré et est défini comme s'exerçant à la suite d'un départ involontaire de l'emploi précédent, et ne satisfaisant pas le travailleur. L'insatisfaction dans l'emploi est mesurée par la réponse à une question sur les objectifs de l'individu (garder son emploi ou en changer et, si l'enquêté répond désirer en changer, pour quel type d'emploi). Un emploi non désiré est plus probablement exercé du fait de contraintes et donc en inadéquation avec les compétences, les qualifications et les goûts du travailleur. En effet, un travailleur peut être insatisfait de son travail car il est surqualifié pour l'exercer, parce que les conditions de cet emploi sont physiquement difficiles, parce que les horaires lui sont inadaptés, etc. Exercer un emploi non désiré peut donc signifier un emploi de subsistance, un « emploi de secours », occupé dans l'espoir de gains immédiats.

Bocquier et al. (2009) définissent alors pour chaque statut d'emploi (dépendant ou indépendant) l'intensité de la vulnérabilité comme la somme des huit critères précédemment définis s'appliquant à ce statut. Selon les villes et les secteurs de leur étude (qui concerne sept capitales ouest-africaines), l'intensité maximale de la vulnérabilité varie de 4 à 7. Dans aucune ville n'est atteint le degré maximal de 8, obtenu quand tous les critères de vulnérabilité applicables à un statut sont remplis. La section suivante restitue leurs résultats pour la ville de Ouagadougou en 2001.

B- La vulnérabilité dans l'emploi à Ouagadougou en 2001

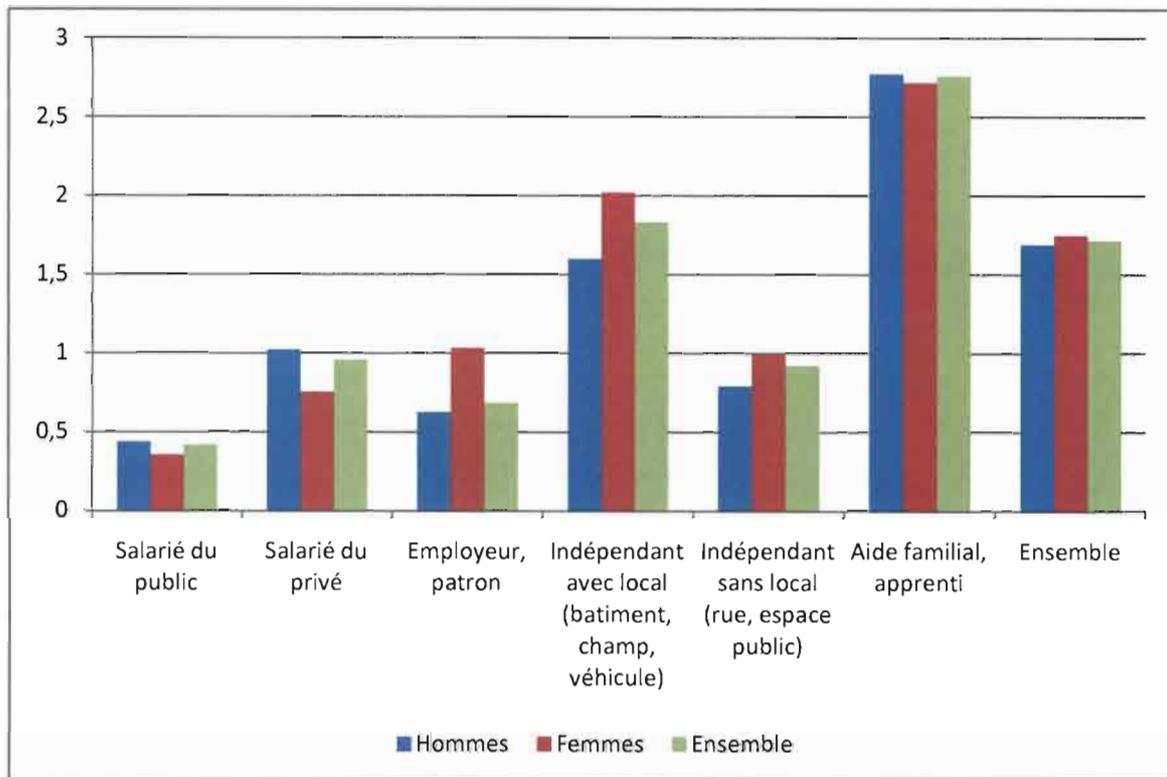
Les moyennes de l'indice de vulnérabilité, celui-ci prenant une valeur de 0 à 6 croissante selon l'intensité de cette vulnérabilité, sont reportées dans la Figure 1 pour chaque statut dans l'emploi à partir des données 1-2-3 collectées à l'occasion du projet PARSTAT à Ouagadougou en 2001⁹⁹.

Comme l'on pouvait s'y attendre, la moyenne de l'indice est faible pour les salariés du secteur public, celle-ci ne dépassant pas 0,5. Les différences de moyennes entre sexes ne sont du reste pas significatives dans la majorité des cas. La plus forte vulnérabilité moyenne s'observe en revanche pour la catégorie des aides familiaux et des apprentis puisque cette moyenne de l'indicateur dépasse 2,5 points. Cela signifie que, en moyenne, ces travailleurs cumulent presque 3 critères retenus de vulnérabilité. De façon peut être surprenante, la catégorie des travailleurs indépendants avec local sont jugés plus vulnérables que leurs homologues n'ayant pas ces conditions d'exercice de leur emploi. Cela peut être dû au fait que travailler de façon indépendante dans un local entraîne des coûts fixes nécessaires à l'exercice de l'activité (loyer, patente) qui rendraient ainsi indispensable de se prémunir contre les risques de perte d'emploi, par exemple par l'exercice d'une activité secondaire.

⁹⁹ Les données utilisées sont celles de la phase 1 des enquêtes 1-2-3 du programme régional d'appui statistique à la surveillance multilatérale (PARSTAT) mis en place par la Commission de l'UEMOA et conduite par les INS en coopération avec AFRISTAT et l'Unité de Recherche DIAL de l'IRD. La collecte s'est déroulée entre 2001 et 2002 dans les capitales économiques suivantes : Niamey (Niger), Ouagadougou (Burkina Faso), Dakar (Sénégal), Bamako (Mali), Cotonou (Bénin), Lomé (Togo) et Abidjan (Côte d'Ivoire).

D'une façon générale, la vulnérabilité est tangible partout puisque les actifs occupés tous statuts dans l'emploi confondus cumulent en moyenne presque 2 critères (moyenne de 1,7). Ainsi, la capitale burkinabé imposerait un niveau minimum de vulnérabilité à l'ensemble de ses travailleurs occupés.

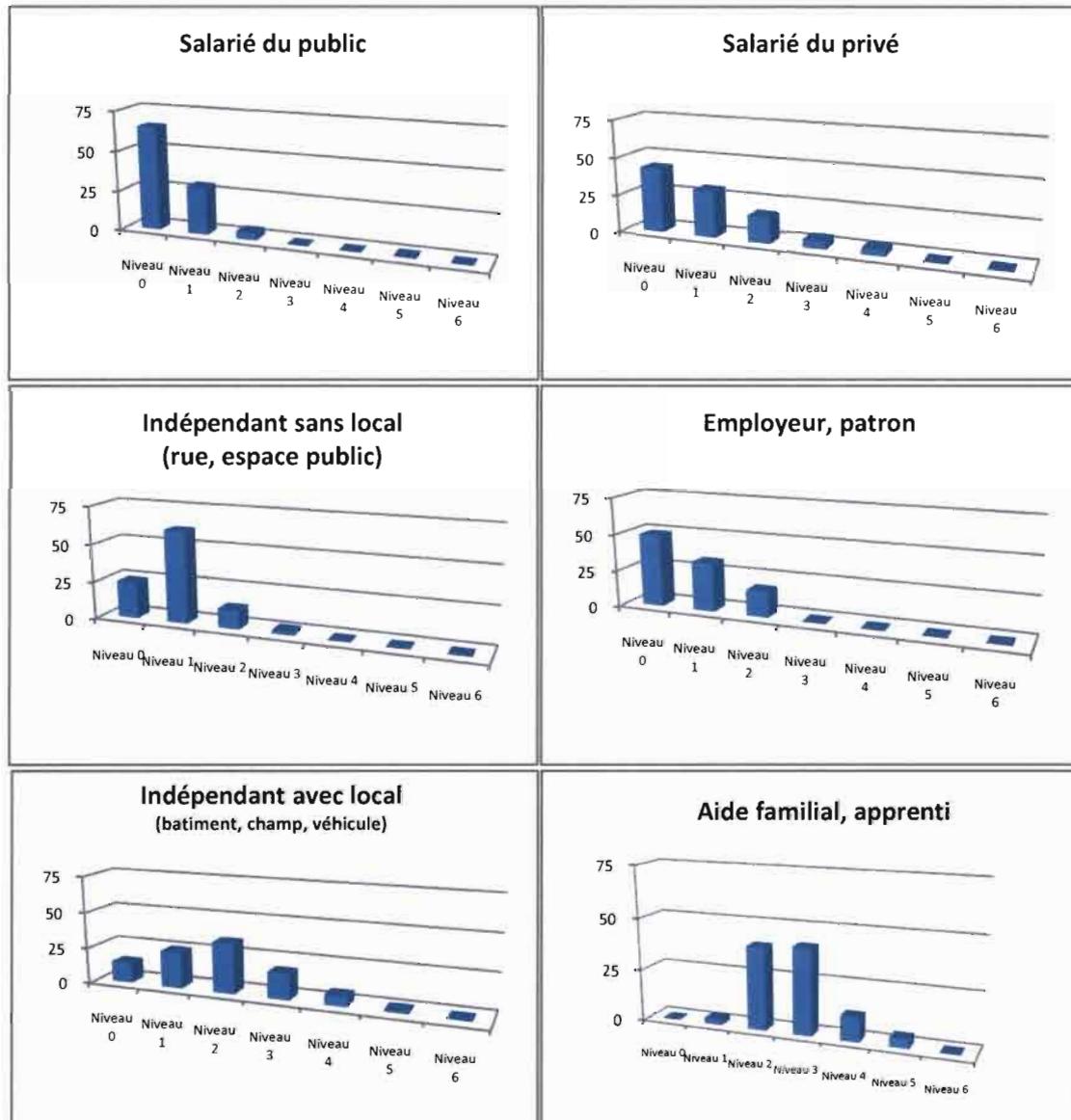
**Figure 38 : Moyennes de l'indice de vulnérabilité dans l'emploi (indice allant de 0 à 6)
(actifs occupés, Ouagadougou, 2001)**



Source : Enquête 1-2-3 (PARSTAT), Phase 1, Ouagadougou 2001 ; Calcul des auteurs à partir de Bocquier, Nordman et Vescovo (2009)

Ne regarder que la moyenne de cet indice ne peut rendre compte de la distribution des actifs occupés selon l'intensité de leur vulnérabilité. La Figure 2 reporte ainsi la distribution des actifs occupés (en pourcentage) en 2001 selon l'intensité de la vulnérabilité et leur statut dans l'emploi.

Figure 39: Distribution des actifs occupés (%) selon l'intensité de vulnérabilité (de 0 à 6) et leur statut dans l'emploi (Ouagadougou, 2001)

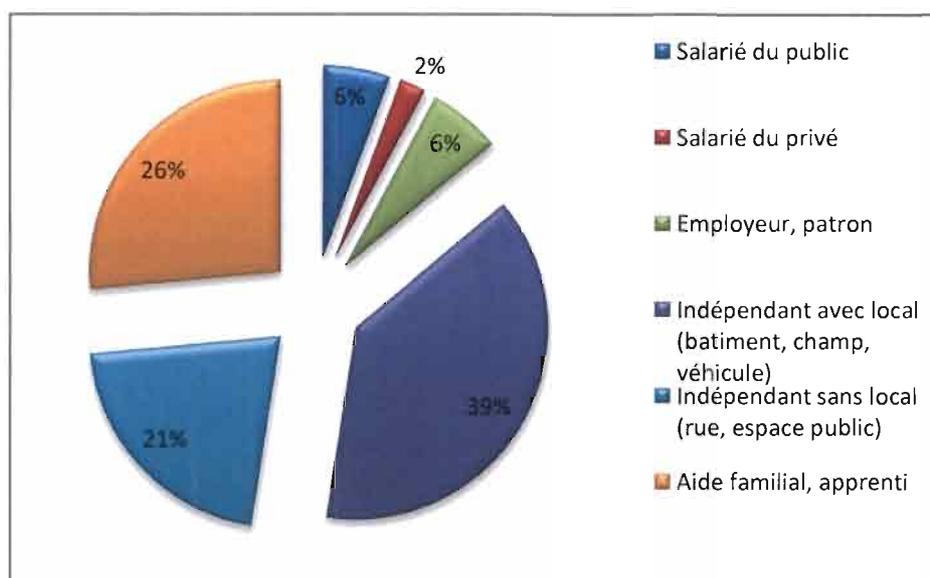


Source : Enquête 1-2-3 (PARSTAT), Phase 1, Ouagadougou 2001 ; Calcul des auteurs à partir de Bocquier, Nordman et Vescovo (2009)

Les histogrammes pour chaque statut d'emploi révèlent l'inégale répartition des travailleurs selon l'intensité de leur vulnérabilité au travail. Par exemple, alors que les salariés du secteur public se trouvent à plus de 95% à un niveau faible, voire nulle, de vulnérabilité (de 0 à 1 critère), plus de 58% des travailleurs familiaux et des apprentis sont jugés très vulnérables, c'est-à-dire qu'ils cumulent au moins 3 critères de vulnérabilité. De même, les employeurs et les patrons se trouvent à des niveaux faibles de vulnérabilité (de 0 à 2 critères), à proportions de 19%, 33% et 17% respectivement à ces trois degrés de vulnérabilité. Il est intéressant de constater que la catégorie des travailleurs indépendants avec local est la mieux répartie sur l'échelle d'intensité de la vulnérabilité. Cela s'explique en partie par le fait que cette catégorie de travailleurs est la plus nombreuse à Ouagadougou en 2001 (en plus du fait que cette catégorie comprend les travailleurs à domicile). La

Figure 3 montre en effet qu'ils représentaient 39% des actifs occupés en 2001, suivi des aides familiaux et des apprentis (26%) et des indépendants sans local (21%).

Figure 40: Distribution de l'ensemble des actifs occupés (%) par statut d'emploi (Ouagadougou, 2001)



Source : Enquête 1-2-3 (PARSTAT), Phase 1, Ouagadougou 2001.

C- Une prédiction de la vulnérabilité dans l'emploi à Ouagadougou en 2009

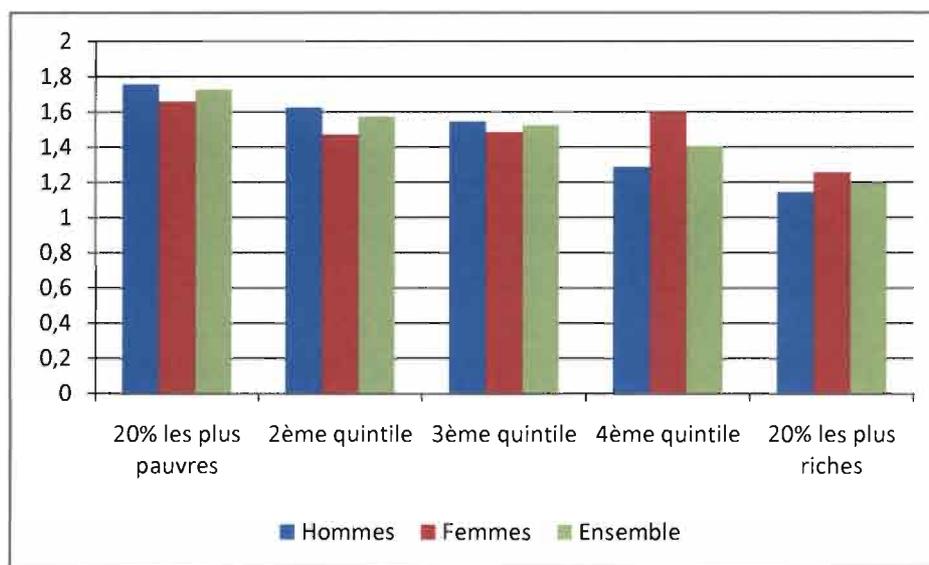
Ayant à présent un aperçu de l'intensité de la vulnérabilité selon le statut dans l'emploi à Ouagadougou en 2001, il est tentant d'en tirer des enseignements à partir des données collectées en 2009. Par exemple, il serait possible de mettre en parallèle la distribution des emplois observés en 2009 avec celle de 2001 et d'en tirer des indications sur l'étendue de la vulnérabilité dans l'emploi en 2009. Cependant, la distribution des statuts d'emploi ne présente qu'une image approximative de la vulnérabilité des individus sur le marché du travail. Une autre façon de procéder serait de choisir parmi les informations collectées avec le questionnaire de l'enquête Ouaga 2009 certaines variables censées refléter au mieux la vulnérabilité de l'emploi. Cependant, aucune variable ne nous a paru être un candidat suffisamment crédible pour cet exercice. Ainsi, plutôt que de choisir une variable proxy, par définition imparfaite et, pour cette raison, difficilement interprétable, nous préférons ici nous reposer sur des informations reflétant réellement (ou plutôt ayant reflété) les conditions d'exercice de l'activité à Ouagadougou. La phase 1 de l'enquête 1-2-3 a la particularité de contenir ce type d'information. Un travail de projection des conditions d'exercice de l'activité est ainsi conduit d'une enquête à l'autre. Cela est rendu possible par le fait que le questionnaire de l'enquête Ouaga 2009 permet de reproduire quasiment à l'identique les catégories retenues du statut dans l'emploi des travailleurs occupés dans la phase 1 de l'enquête 1-2-3¹⁰⁰.

¹⁰⁰ Bien sur, nous faisons face au moins à deux difficultés majeures dans cet exercice : l'une est liée aux limites explicatives que suppose la prédiction de statistiques entre deux enquêtes menées à plus de sept années d'intervalle (sachant que le marché du travail de Ouagadougou évolue certainement à grande vitesse), et la seconde étant liée aux différences de base d'échantillonnage des deux

La méthode revient à imputer aux travailleurs occupés de l'enquête Ouaga 2009 une valeur prédite (ou une intensité de la vulnérabilité prédite) à l'aide des informations collectées dans la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de Ouagadougou en 2001. Une première étape consiste à regresser¹⁰¹ l'indicateur de vulnérabilité des actifs occupés de l'enquête 1-2-3 sur une liste de caractéristiques individuelles observables qui sont disponibles dans les deux enquêtes. Nous retenons dans cette régression l'éducation (une variable continue comptabilisant le nombre d'années d'éducation atteint), l'âge, le sexe, une variable indicatrice de naissance à Ouagadougou, six variables indicatrices du statut matrimonial (marié polygame, marié monogame, union libre, veuf, divorcé, célibataire), six variables indicatrices du statut dans l'emploi principal (la référence étant les salariés du public) et quatre variables indicatrices du secteur d'activité de l'emploi principal (primaire, industrie, commerce, services)¹⁰². Dans une deuxième étape, l'estimateur obtenu, c'est-à-dire les coefficients de régression associés à chacune des variables explicatives, est utilisé pour le calcul de la prédiction de la vulnérabilité à partir des mêmes caractéristiques des actifs occupés, mais cette fois de l'enquête Ouaga 2009. De cette façon, nous pouvons reconstruire un indice de vulnérabilité pour les travailleurs de 2009, cette imputation reposant sur l'observation des conditions réelles d'exercice de l'activité en 2001.

Commençons par observer la distribution de l'indice de vulnérabilité dans l'emploi des travailleurs occupés en 2009 selon les quintiles du niveau de vie (Figure 4). Le score de niveau de vie a été construit à partir d'une analyse en composante multiple d'un choix d'équipement du logement (eau, électricité, téléviseurs) et des occupants (véhicule, etc.)¹⁰³.

Figure 41: Moyennes de l'indice de vulnérabilité (prédictions) des actifs occupés selon les quintiles de leur niveau de vie



enquêtes. En effet, bien que l'enquête emploi d'1-2-3 soit une enquête représentative de l'agglomération de Ouagadougou, l'unité enquêtée y est le ménage et non le logement.

¹⁰¹ Un modèle tobit avec censure à gauche en zéro a été retenu. D'autres méthodes ont été testées (estimateur des moindres carrés ordinaires et du probit ordonné) et donnent des résultats qualitativement similaires.

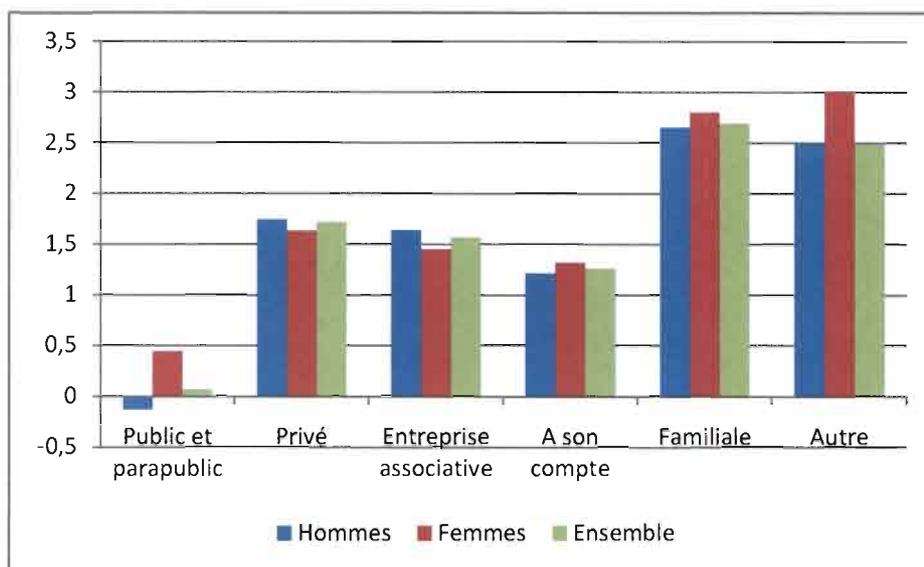
¹⁰² Avec ces variables explicatives, le pouvoir explicatif de la régression linéaire (R^2) de l'indice de vulnérabilité est satisfaisant et s'élève à près de 45%.

¹⁰³ Voir les chapitres de Laure Pasquier-Doumer et Daniel Delaunay.

Il apparaît que la vulnérabilité moyenne au travail décline à mesure que le niveau de vie du travailleur occupé augmente. En effet, les différences de moyenne des indices de vulnérabilité sont significatives entre, d'une part, les travailleurs appartenant aux 20% les plus pauvres et, d'autre part, ceux des deux derniers quintiles de la distribution du score de niveau de vie (les intervalles de confiance de l'indice de niveau de vie sont disjoints entre ces deux catégories). En d'autres termes, les plus pauvres sont également les plus vulnérables du point de vue de leur activité professionnelle.

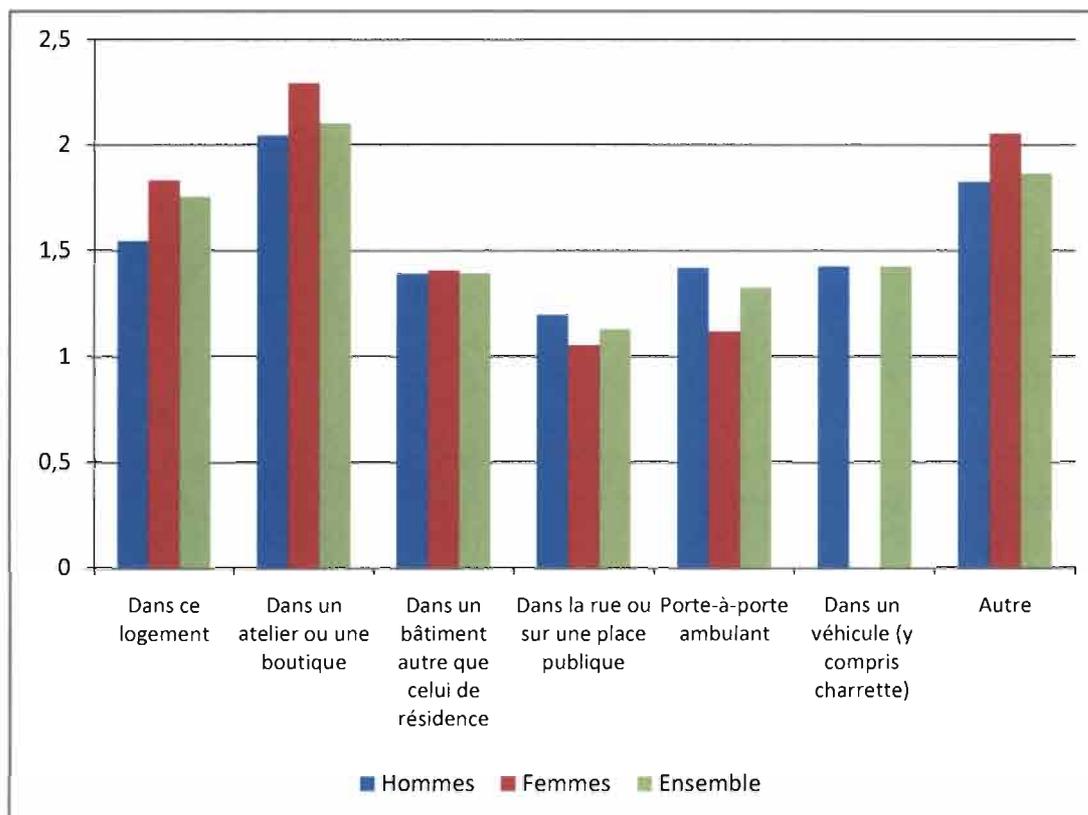
Cette vulnérabilité au travail peut naturellement être déclinée par type d'entreprise (ou unité de production) dans lequel l'actif exerce son activité principale (Figure 5). Selon notre indice, les actifs occupés à des tâches au sein de structures familiales apparaissent être les plus vulnérables. Les salariés d'entreprises privées le sont en revanche moins que les travailleurs à leur propre compte. De façon moins surprenante, les hommes salariés du secteur public ou parapublic ne semblent pas du tout vulnérables, alors que leurs homologues féminins le sont davantage, mais à un niveau très faible.

Figure 42: Moyennes de l'indice de vulnérabilité (prédictions) des actifs occupés selon leur type d'entreprise



Le lieu d'exercice de l'activité principale est une caractéristique déterminante de la vulnérabilité au travail (Figure 6). Selon notre indice, les plus vulnérables semblent être les actifs exerçant leur activité dans un atelier ou une boutique tandis que les moins vulnérables se trouveraient plutôt dans la rue ou sur une place publique. Ce résultat peut paraître contre-intuitif, mais il reflète en réalité le type de vulnérabilité qui est considéré ici : le risque de perte d'emploi (avec comme corolaire la nécessaire diversification des sources de revenus via l'exercice d'une activité secondaire par exemple), la précarité contractuelle et le sous-emploi visible. Ce sont là les caractéristiques principales d'un salariat précaire. En outre, notre indice ne prend pas en compte la pénibilité des tâches et les éventuels risques physiques encourus par les travailleurs dans l'exercice de leur métier, des caractéristiques probablement plus présentes chez les travailleurs exerçant dans la rue, dans un marché ou de façon ambulante. Le risque de perte d'emploi ou de sous-emploi visible est en revanche probablement moins élevé pour ce dernier type de travailleurs.

Figure 43: Moyennes de l'indice de vulnérabilité (prédictions) des actifs occupés selon le lieu d'exercice de l'activité principale



La vulnérabilité dans l'emploi peut également être mise au regard de la trajectoire migratoire des individus. Nous devons pour cela restreindre l'échantillon aux individus ayant répondu au questionnaire biographique, c'est-à-dire les référents logement. Nous avons utilisé la typologie des trajectoires considérant toutes les étapes résidentielles (nationales ou internationales)¹⁰⁴. Ce croisement (non présenté ici) montre que la vulnérabilité au travail s'exerce indépendamment de la trajectoire migratoire des actifs, les statistiques ne présentant pas de différences significatives entre les différentes catégories de migrants.

En conclusion, cette première analyse exploratoire à partir de deux enquêtes sur la ville de Ouagadougou montre que la vulnérabilité au travail est un facteur structurel du marché du travail de cette ville. Notre indicateur composite de la vulnérabilité dans l'emploi révèle qu'une large fraction des travailleurs dépendants et indépendants de cette ville peut être considérée comme vulnérable du point de vue de leur activité professionnelle. Ces proportions cachent toutefois une grande disparité selon les secteurs considérés (public et privés formel et informel). En effet, à Ouagadougou en 2001, Bocquier et al. (2009) montrent que 66% et 90% des travailleurs des secteurs privés formel et informel respectivement sont vulnérables selon au moins un critère considéré, contre 42% des

¹⁰⁴ Cette typologie a été préparée par Daniel Delaunay.

salariés du secteur public. Le marché du travail ouagalais imposerait alors un niveau minimum de vulnérabilité à l'ensemble de ses travailleurs.

L'enquête Ouaga 2009 montre du reste que cette vulnérabilité au travail persiste et demeure une caractéristique forte du marché de l'emploi : elle se manifeste davantage chez les travailleurs à faible niveau de vie, chez les actifs occupés à des tâches au sein de structures familiales, et chez les travailleurs exerçant leur activité dans un local professionnel (probablement sous une forme de salariat très précaire). Cette analyse doit cependant être poursuivie pour mieux comprendre les déterminants de ces inégalités et leurs conséquences.

Bibliographie

- Bocquier P., Nordman C.J. et Vescovo A. - Employment Vulnerability and Earnings in Urban West Africa. Miméo DIAL, Communication à la conférence annuelle du CSAE 2009, Université d'Oxford:
<http://www.csae.ox.ac.uk/conferences/2009-EDiA/papers/144-BocquierNordmanVescovo.pdf>
- Cheli, B., Lemmi, A., (1995) - A 'totally' fuzzy and relative approach to the measurement of poverty. *Economic Notes*, 94, pp. 115-34.
- Dubois, J.-L., Rousseau, S. (2001) - Reinforcing household's capabilities as a way to reduce vulnerability and prevent poverty in equitable terms. Conference « Justice and Poverty: Examining Sen's Capability Approach », 5-7 June 2001, Cambridge University.
- Maloney, W. (2004) - Informality revisited. *World Development*, 32(7), pp. 1159-1178.
- Pagès, N. (2003) - Hétérogénéité des systèmes d'emploi urbain et vulnérabilité au travail : application aux entreprises et aux petites unités productives en Côte d'Ivoire. 3^{ème} Colloque « Approche des Capacités: d'un développement viable à une liberté durable », University of Pavia, Italy, Septembre 8-10.
- Pagès, N. (2005) - *Hétérogénéité du système d'emploi et développement : Une application aux entreprises et aux petites unités productives urbaines en Côte d'Ivoire*. Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université Paris X-Nanterre.
- Qizilbash, M. (2003) - Vague language and precise measurement: The case of poverty. *Journal of Economic Methodology*, 10, pp. 41-58.
- Qizilbash, M. (2006) - Philosophical accounts of vagueness, fuzzy poverty measures and multidimensionality. In Lemmi, A. and Betti, G. (eds.), *Fuzzy Set Approach to Multidimensional Poverty Measurement*, Chapter 1, pp. 9-28, Springer.
- Rapport Annuel de la Banque mondiale (2000), Washington D.C.: The World Bank.
- Sen, A. K. (1992) - *Inequality reexamined*, Oxford University Press.
- Sen, A.-K. (1999) - *Development as freedom*, Alferd Knopf. Inc.
- Wilson, F., Ramphela, M., (1989) - *Uprooting poverty: The South African challenge*. New York and London: Norton.

XII. Précarité et vulnérabilité alimentaires

Pierre JANIN¹⁰⁵

François de Charles OUEDRAOGO¹⁰⁶

Le module « alimentaire » vient en complément de l'enquête « mobilités et sociabilités » en milieu urbain. Cet adossement lui confère son originalité et implique des choix conceptuels et méthodologiques que cette introduction précise et justifie.

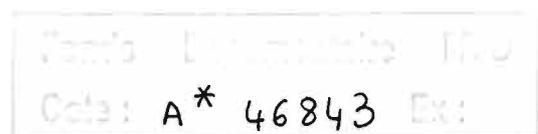
A. Les choix conceptuels et méthodologiques d'enquête

1. L'économie spatiale et résidentielle de l'insécurité

- **Insécurité alimentaire en rapport avec les pratiques migratoires et de mobilité intra-urbaine.** Le socle de l'enquête mesure un large éventail de pratiques urbaines de la mobilité, qui font système au sens où chaque individu, chaque unité résidentielle, et partant chaque quartier dans la ville, composent une association particulière de mouvements quotidiens, de pratiques résidentielles, de migration interne ou internationale. Or certaines situations migratoires peuvent être source de fragilité alimentaire : déplacements longs dans la ville qui changent les pratiques alimentaires, isolement et/ou fragilité sociale ou économique des migrants, absences ou présences temporaires et saisonnières dans le logement, multi-résidences qui changent les solidarités ou obligations des individus en matière de préparation des repas ou de leur prise en charge... En retour, le confinement ou le déplacement des bouches à nourrir est susceptible de soulager momentanément des pénuries d'aliment, pas seulement pour trouver les ressources péuniaires supplémentaires. La mobilité est une des réponses à des chocs économiques ou sociaux qui mettent l'alimentation en difficulté.
- **La socio-économie des pratiques et du risque alimentaires.** Le protocole de suivi des mobilités introduit plusieurs modules qui décrivent l'équipement du logement, les traits démographiques des individus, leur capital humain et leur rapport au travail. Le profil socio-économique des occupants des logements, et donc de la ville, est bien documenté ; il est, de surcroît, complété par une description fine et représentative du capital social des individus. Trois cercles sont reconstitués et mesurés : le cercle résidentiel (logement), le cercle de la parenté (famille nucléaire, fratrie) soit le capital social hérité, et le cercle élargi et construit des échanges et contacts développés par des projets migratoires, des pratiques professionnelles, aides... Les échanges monétaires et de services sont évalués. Les fragilités alimentaires comme les pratiques pour les surmonter ont une dimension sociale et économique que les différents modules peuvent préciser. Elles peuvent varier également en

¹⁰⁵ Géographe, Chargé de Recherche, Institut de Recherche pour le Développement, UMR201 « Développement et Sociétés » (Université Paris I, Panthéon-Sorbonne / IRD)

¹⁰⁶ Géographe, Maître de Conférences, Université de Ouagadougou



fonction du cycle de vie, du genre, de l'activité, de l'éducation et du passé migratoire connu par des enquêtes biographiques.

« Quand j'ai marié mon mari, et jusqu'à la naissance de mon deuxième enfant, on achetait pour manger. Puis, il y a eu une évolution [on préparait]. Mais il y a deux ans, cela a calé, jusqu'à l'hivernage 2008. On a recommencé à acheter des plats jusqu'en octobre » (entretien du 26 mars 2009, quartier Naagbuudin).

- **Une approche multi-niveaux.** Le module alimentaire est passé auprès des individus, pas exclusivement auprès des chefs de ménages ou préparatrices des repas. Le souci est de repérer des habitudes individuelles (prises de repas à l'extérieur, préparation personnalisée...) et des discriminations fines des fragilités selon le sexe, l'âge, l'éducation, le rapport au travail... Ce niveau d'observation est indispensable pour saisir de nouvelles pratiques résidentielles urbaines (multi-résidence, colocation) propres à différentes générations de migrants ou à des familles nucléaires. Il est requis pour une approche générationnelle ou générique des fragilités alimentaires ou de leur perception. Ce n'est pas la seule puisque l'unité résidentielle du logement est l'unité statistique de référence de l'enquête, et qu'elle englobe des ménages ou des foyers indépendants.
- **Des fragilités urbaines ?** Le protocole d'enquête prend un instantané du peuplement de Ouagadougou début 2009, sur la base d'un sondage aréolaire adossé à une reconnaissance préalable de l'espace intra-urbain à des fins cartographiques. Cela conduit à deux considérations. Celle d'abord de particularités de la précarité urbaine face à l'alimentation, due par exemples à l'étalement de la ville (mobilités quotidiennes en rapport à la localisation dans la ville), des modes d'approvisionnement des aliments, des relations au travail (informalité, multi-activité...). La dimension territoriale ensuite de la ville, de sa composition sociale, des mécanismes de son extension. Tant la conception de l'enquête que le traitement statistique doivent aboutir à une cartographie fine des fragilités alimentaires que de leur relation avec leurs composantes démo-économiques. L'hypothèse ici envisagée à l'aide des modèles mixtes multi-niveaux et celle d'une variabilité spatiale des tenants et aboutissants de l'insécurité alimentaire.

2. Les dimensions privilégiées de l'insécurité alimentaire.

Si on se réfère aux études de la pauvreté, ainsi qu'aux études sur l'insécurité alimentaires, trois grandes approches se dégagent, en simplifiant de manière sans doute excessive pour une étude dont ce thème n'est pas central.

- La première évalue, souvent en produisant des indices synthétiques, les **précarités** que l'on peut attribuer à des déficits de capital humain, la situation professionnelle, un capital social étriqué, l'âge, la situation familiale... Ce sont des facettes qui sont bien documentées par les modules principaux de l'enquête « Ouaga 2009 », si l'on réussit à préciser les risques alimentaires. Plutôt que de se limiter à la seule appréciation de cette insécurité (envisagée à la suite), le présent module prend le parti d'apprécier d'abord les pratiques alimentaires *individuelles*. Dans le contexte urbain, tout porte à penser que le risque d'inaccessibilité alimentaire n'inspire pas seulement des pratiques collectives, celle du responsable du

ménage ou de la cuisine. Ces pratiques sont saisies à deux échelles. Celle du lieu, tout d'abord, défini sur le critère de la résidence et le travail principalement ; une spatialisation du regard porté sur les pratiques alimentaires. La seconde composante est celle du partage ou non de la prise d'aliments ou des repas, mais aussi de la prise en charge pécuniaire selon que l'on est invité ou contribuant. Dans cette perspective des précarités, la pratique devient une composante de cette fragilité, en même temps qu'elle peut être mise en relation avec les autres formes de précarités économiques ou démographiques ; également celles introduites par les pratiques des mobilités résidentielles ou quotidiennes.

- La seconde dimension, de l'appréciation de la pauvreté en général, et de l'insécurité alimentaire dans cette enquête, est abordée en termes de **vulnérabilité**. Elle se manifeste à l'occasion de chocs économiques qui pèsent sur les ressources ou les dépenses, et de manière plus générique en période de hausse conjoncturelle ou saisonnière des prix. La seconde partie du module consiste donc à retrouver les stratégies effectivement mises en œuvre par Ego à la suite d'un de ces incidents ou mauvais coup du sort. Les stratégies envisagées s'inspirent des études sur l'insécurité alimentaire menées en termes de « *coping strategies* » (Maxwell 1996 ; Maxwell and *al.* 1999), mais avec de sensibles modifications pour les recadrer conformément aux choix de l'étude.
 - Tout d'abord, dans l'ordre de nos préoccupations, les stratégies qui consistent à réduire le nombre de bouches à nourrir, notamment par migration, confiage, multi-résidence, voire auto-éloignement des dépendants. Il en résulte une modification de la composition du groupe, résidentiel dans notre cas, et donc une légère altération du peuplement ou de la composition du quartier ou de la ville.
 - Une autre réaction, plus commune sans doute, consiste à changer la composition des repas en ayant recours à des aliments moins chers, moins appréciés.
 - La réduction des parts, de leur fréquence, vise un ajustement sur les quantités consommées, du moins pour certaines personnes ; avec des risques plus grands d'inégalités.
 - Enfin, pour des échéances peut-être plus courtes, la pénurie d'argent ou d'aliments sera contournée par une recherche de ressources nouvelles (monétaires par le recours au crédit ou au don, à des activités supplémentaires), de nouvelles solidarités en partageant autrement les repas...

Ces réponses/stratégies sont déclinées selon deux échelles de temps : une première liée à la hausse des prix (exprimée sous le vocable « vie chère ») depuis l'année 2007, qui inspire des adaptations sur la durée envisagées par tous ; des réductions de revenu plus ponctuelles, et surtout plus individuelles et aléatoires (perte d'emploi ou arrêt des activités, départ d'une personne en charge des repas, décès, dépense exceptionnelle suite à un événement familial,...). Afin de construire un indicateur ou index pertinent et efficient, il serait souhaitable de nuancer chaque réponse par des critères de durée ou fréquence, puis de pondérer les différentes alternatives (par des focus group).

- La troisième dimension de l'insécurité alimentaire envisagée est celle de l'**incertitude perçue** par les habitants de Ouagadougou, pour l'année 2009, et donc avec une préoccupation prospective (Brunel 2005, Briand 2007). L'écart entre l'insécurité vécue et perçue peut varier selon sa position sociale, générationnelle, ses responsabilités alimentaires envers une famille ou un groupe de co-résidents ainsi que selon la nature des expériences (sentiment de soi

face aux échecs et aux réussites). La difficulté est, bien sûr, d'en apprécier l'intensité à la façon d'un risque, en fonction de son intensité (plusieurs sources de préoccupation), de sa durée sur l'année, l'éventail des solutions à y apporter. La durée annuelle retenue vise à ce calibrage, mais aussi à disposer d'une référence identique à l'exposition au risque d'insécurité saisie en rétrospectif dans les questions précédentes.

3. La méthode d'analyse

La conception du questionnaire, mais aussi son analyse, ne sont pas dissociés du socle principal dont l'objet est l'étude des mobilités. Dit autrement, l'objet du module n'est pas tant de définir des groupes à risque et de produire des mesures de l'insécurité alimentaire (niveaux et intensité), mais plutôt d'en comprendre les composantes et implications démographiques, socio-économiques et, bien sûr, urbaines. Or d'*Ego* dont on apprécie les pratiques et la vulnérabilité alimentaire, on sait beaucoup de choses au-delà des caractéristiques socio-économiques classiques. Ses trajectoires biographiques sont reconstituées, tout comme la dispersion géographique de sa fratrie, de son capital social. Divers champs de recherche s'ouvrent pour comprendre les avatars particuliers de la vulnérabilité alimentaire urbaine, et tout particulièrement en rapport avec les migrations qui font la ville.

Un effort préliminaire a été entrepris pour calculer des **indices** numériques de vulnérabilité et d'incertitude, il existe une importante littérature pour nous y aider. Cependant, dans la perspective qui est la nôtre, les indices servent moins aux comparaisons internationales ou aux diagnostics, qu'à la qualification simple des groupes sociaux, des générations. La variable à expliquer, l'indice d'insécurité, étant continue, des régressions sont facilement envisageables pour dresser le profil des personnes à risque. Néanmoins, une cartographie de ces indices est prévue, selon un découpage calibré sur l'échantillon (lui-même conçu pour être représentatif de l'espace).

Les descripteurs des pratiques et des vulnérabilités sont relevés de manière à disposer de tables de contingence qui mettront en relation le couple lieux/partages dans le premier cas des pratiques donc, et du couple choc/réponse dans le second cas. Ces relations peuvent être appréciées sur une troisième échelle temporelle de fréquence ou de durée. Elles seront analysées par une analyse de correspondance, assortie de variables qualifiantes de nature socio-démo-économique. Des ACM sont également envisageables.

Selon les résultats de cette analyse descriptive et exploratoire, une analyse multi-niveaux est en cours afin de :

1. Différencier dans l'espace les discriminations sociales de la vulnérabilité alimentaire, pour autant qu'elles s'y inscrivent. Si c'est le cas, des indications sur la localisation des fragilités particulières pourraient être dégagées : femmes seules en espace non loti, familles nombreuses en zone périphériques...
2. Contextualiser les précarités, les vulnérabilités en relation avec le champ d'incertitudes.

4. Les compléments d'enquête

Un effort a été réalisé, à compter du mois de mars 2009, pour renseigner la dimension qualitative de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, par des entretiens individuels, menés dans une quinzaine de logements, répartis de manière non exclusive dans tous les secteurs de la ville.

Les logements, représentant des situations contrastées en termes de pratiques alimentaires (niveaux de dépenses et de consommation alimentaires) comme de stratification socio-économique, ont été privilégiés afin de mieux identifier les facteurs de risque et leurs effets.

Ces unités de résidence ont été identifiées à partir d'un ensemble d'indicateurs¹⁰⁷, extraits de l'enquête de base auprès de 2.000 logements, réalisée en janvier et février 2009.

Cette enquête qualitative a permis de préciser certaines hypothèses, précédemment formulées, concernant la sécurité des approvisionnements (plus faible en milieu urbain que rural) et la fonctionnalité des échanges alimentaires (sensiblement dégradée), deux points particulièrement stratégiques en milieu urbain.

Les discussions ont été structurées autour des différents points stratégiques dans le domaine de l'alimentation courante de l'unité de résidence et des pratiques individuelles :

- approvisionnement,
- préparation et consommation,
- échanges avec la fratrie, la famille élargie et les amis,
- revenus, dépenses courantes et exceptionnelles,
- perceptions de la crise et représentations de la faim.

Les entretiens ont généralement eu lieu le soir, dans la cour, avec les femmes (épouse, mère, nièce,...) chargées d'effectuer les achats au marché et de « préparer la popote », en présence des référent-logements (généralement le chef de ménage) qui ont souvent été enquêtés, eux-mêmes, en parallèle.

B. La vulnérabilité alimentaire urbaine : délimitations

En 2008, la faim a fait son retour dans les agendas médiatiques et politiques et, avec elle la question des limites (Janin et Gibling 2008) : celle des ressources pour des dépendants alimentaires toujours plus nombreux comme celle de la capacité des familles à supporter la précarité alimentaire dans des pays où l'ensemble des filets sociaux se révèlent déliquescents.

Ce contexte de hausse brutale importée des prix des denrées de base n'est pas sans rappeler les effets sociaux et économiques de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 (Akindès 1999).

Le risque d'insécurité alimentaire est donc plus que jamais un enjeu sociétal et politique pour les gouvernants (Janin et Suremain 2005). De ce fait, cela revient aussi à remettre en exergue la question

¹⁰⁷ Statut dans le logement, type de bâti, niveau général d'équipement, statut matrimonial, statut migratoire, mobilité résidentielle à Ouagadougou, niveau d'études, activité principale, moyen de transport, situation alimentaire en 2008, nombre de parents-ressources, nombre d'autres personnes-ressources.

de la gestion localisée et anticipée des pénuries pour laquelle les approches en termes de « vulnérabilité » se révèlent pertinentes et adaptables.

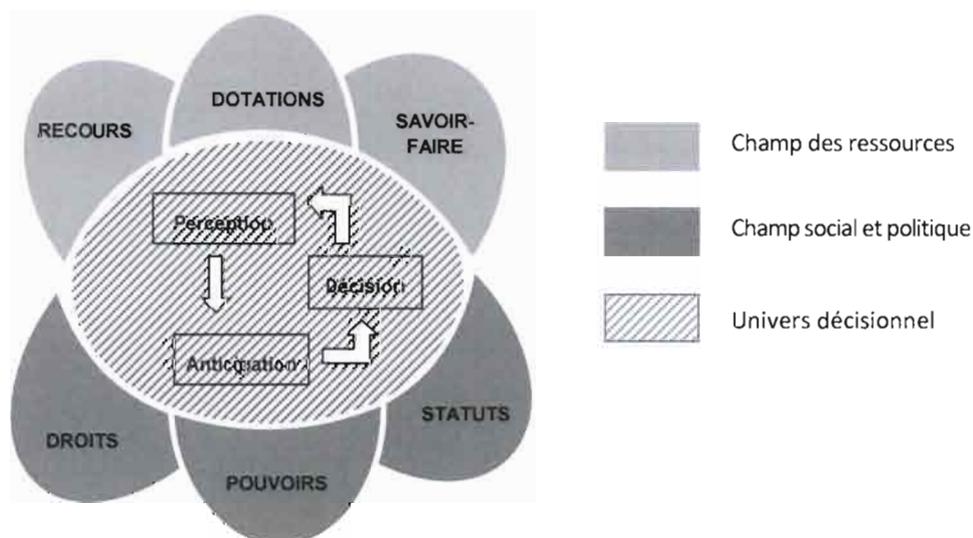
1. Les champs de la vulnérabilité

La vulnérabilité alimentaire (et son corollaire la résilience) est devenue depuis près de deux décennies, une dimension exploratoire, particulièrement novatrice, de la lutte contre l'insécurité alimentaire dans de nombreuses disciplines (Adger 2006 ; Alwang and *al.* 2001 ; Dilley and Boudreau 2001 ; Manyena 2006 ; Polsky and *al.* 2007).

Pas moins d'une centaine de définitions existent, communément utilisées par les chercheurs, les experts et les décideurs. Elles intègrent presque toutes les notions d'aléas, d'imprévu et d'incertitude, ainsi que les facteurs d'exposition, de sensibilité et de réactivité d'un agent à de tels phénomènes (Birkmann 2007). Le risque étant, pour sa part, à proprement parler l'expression spatiale, temporelle d'un tel aléas sur un agent ou un territoire donné (Janin 2008a et 2009b). La vulnérabilité peut donc faire l'objet d'analyses prenant appui sur des déterminants, des trajectoires, des interactions et des contextes (Brooks and *al.* 2005), afin d'en saisir toute la complexité à différentes échelles d'analyse spatiale et temporelle (Timmer 2000).

Plus récemment encore, les chercheurs et les experts ont développé des outils méthodologiques explorant ses dimensions individuelles de perception, de capacité et de réalisation. Ces différentes approches finalisées visent davantage à hiérarchiser des niveaux de risque (mal identifié et mal mesuré) pour des actions prioritaires ciblées qu'à analyser, dans le temps et dans l'espace, les interactions entre les phénomènes.

Pour notre part, trois champs fondateurs sont à considérer dans la compréhension de la vulnérabilité alimentaire urbaine.



- Le premier renvoie à la dimension la plus commune et la plus apparente de l'insécurité alimentaire : celle des **ressources** ou des **dotations** effectivement mobilisées et potentiellement mobilisables en cas de manque permettant d'apprécier le niveau de précarisation. Elle s'apprécie par rapport à l'ensemble des stocks matériels (argent, denrées,

bétail, biens) ou immatériels (savoir-faire, connaissances, information) que l'on peut mesurer collectivement (pour le ménage ou le logement) ou s'efforcer d'appréhender plus finement à l'échelle individuelle. Elle intègre aussi la nature des **réponses** tactiques conjoncturelles apportées par les actifs pour faire face au manque de nourriture : vente de biens, utilisation de l'épargne, recours au crédit, demande d'aide, surcroît d'activité,...

- Le deuxième champ, moins visible, est au cœur de la construction et de la reproduction des inégalités alimentaires. Il s'intéresse essentiellement aux **modes de redistribution** des ressources (aliments, argent, dons,...) **et d'accès** aux facteurs de ressources (travail, logement, relations,...) et aux éventuelles confrontations qui en résultent. Il entend montrer combien la nature hiérarchique des pouvoirs, les différences de statuts (sexe, classe d'âge,...) et l'état des rapports de force existants participent aussi à la délimitation des droits alimentaires. Cette proposition n'est pas à négliger dans des sociétés urbaines, où chaque consommateur est enserré dans un **ensemble de droits et d'obligations** et cherche parallèlement soit à s'en détacher (individuation et autonomisation), soit à en tirer partie (maximisation sous contrainte). Ce champ opère donc comme un filtre discriminant, aggravant parfois la vulnérabilité, la réduisant en d'autres circonstances.
- Le dernier champ reste sans doute le plus difficile à aborder par des enquêtes rapides et quantitatives. Il s'efforce de prendre en compte les **temporalités décisionnelles** des agents en fonction de leurs **logiques** et de leurs **perceptions** propres, sans nier l'importance des contextes situationnels dans lesquels ils évoluent (Janin 2009b), et en cerner les effets. Cet aspect est particulièrement important pour des individus qui évoluent dans un environnement économique fluctuant, social contraint et informationnel imparfait, toute décision générant une part de risque. Il s'intéresse aussi au **ressenti différentiel** des agents face à un risque d'insécurité alimentaire, à la fois aléatoire (dans son imminence) et récurrent (dans sa survenance). C'est dans ce domaine, aux frontières de la psychosociologie et de l'économie des affects, que la collecte individuelle prend toute son importance.

Cette grille d'analyse conduit donc à considérer la vulnérabilité alimentaire comme un phénomène hérité (la manière dont on fait face aux chocs et aux aléas) mais également comme un processus évolutif (la manière dont on perçoit et on agit en situation de crise) au carrefour de temporalités multiples (court, moyen et long termes).

2. Les spécificités urbaines de la vulnérabilité

Si le concept de vulnérabilité s'applique aussi bien aux territoires qu'aux sociétés, il possède certaines spécificités liées au milieu urbain (Moser 1998 ; Maxwell 1999). Les modalités d'approvisionnement et de ravitaillement diffèrent tandis que les régulations marchandes et politiques s'affirment (Atkinson 1995).

Ainsi, **en milieu rural, le risque d'insécurité alimentaire présente un caractère relativement cyclique et saisonnier**, voire parfois routinier. Certes, on ne peut prévoir, à l'avance, la durée effective de la « soudure alimentaire », ni son intensité, mais on « s'y attend » intuitivement et l'on peut s'y préparer. De fait, les périodes de manque, hors accident bioclimatique (sécheresse, attaques de

cricket) ou événement familial (maladie, accident, départ en migration), sont plus facilement prévisibles et peuvent permettre certaines anticipations dans la prise de décision comme dans la nature des recours à envisager.

Les unités d'habitat (concessions) sont généralement vastes, associant différents segments de lignage et un grand nombre d'actifs ; certains sont des dépendants alimentaires, d'autres travaillent quotidiennement tandis que d'autres organisent la vie familiale (Janin 2008b). Ces concessions rurales présentent donc une gestion sociale complexe des ressources alimentaires et des facteurs de production agricole. Cette complexité s'explique aussi par la multiplicité des lieux de production (parcelle) comme de stockage (grenier), la diversité des types d'élevage mais plus encore par les disparités de sexe, d'âge et de statut impliquant différents niveaux de droits et d'obligations.

C'est pourquoi, elles sont susceptibles de jouer un rôle protecteur et amortisseur en cas de crise ou de défaillance de certains membres : les facteurs de production alimentaire peuvent être gérés collectivement et les ressources alimentaires peuvent être mutualisées. Tout dépend de la nature des régulations sociales en place et des rapports de pouvoir existants au sein du groupe. Et même si l'approvisionnement alimentaire des ruraux dépend, en période de soudure, d'achats céréaliers sur le marché, la production vivrière familiale permet d'assurer une contribution déterminante à la sécurité alimentaire.

La précarité des moyens d'existence est globalement forte même si les inégalités réelles restent difficiles à appréhender, dans la mesure où la richesse et la pauvreté ne s'énoncent pas dans les sociétés rurales à base communautaire. Rarement confrontée à des signes extérieurs de richesse (logement, biens d'équipement et de consommation), la pauvreté ne génère pas le même ressenti qu'en ville, où elle pèse d'un plus grand poids moral (frustration et ressentiment) et socio-politique (insécurité et violence). La ville est donc bien le territoire vécu des inégalités (Janin 2001).

En milieu urbain, la problématique de la faim diffère donc quelque peu. **Les périodes d'approvisionnement difficile sont plus nombreuses, plus aléatoires et plus incertaines**, étant donné la diversité des paramètres en jeu. Elles peuvent, en effet, résulter d'une perte nette brutale de capacité d'accès de l'individu, consécutive à une diminution momentanée de ses revenus ou à la perte d'un soutien familial (Briand 2007). Mais ces difficultés d'approvisionnement peuvent aussi être fortement liées à une modification conjoncturelle de l'offre alimentaire : en 2008, par exemple, la hausse brutale du prix des denrées de base (importées comme locales) a fragilisé les économies familiales et a aggravé la précarité alimentaire. Enfin, un lieu de résidence excentré, dans un quartier « dortoir » et populaire, peut se révéler fortement handicapant (car il est susceptible de générer des surcoûts pour les déplacements et les achats alimentaires).

Autre point d'importance, les unités de résidence disposent rarement de stocks céréaliers (riz, maïs) dépassant les trente jours tandis que les condiments utilisés pour « faire la sauce » sont achetés au jour le jour. La majorité des ménagères fonctionne donc à « flux tendus » avec un faible niveau de sécurité financière et alimentaire. En effet, l'effort d'épargne – lorsqu'il existe – reste fragile et reste sous la menace d'un éventuel retournement de situation professionnelle (mévente, perte d'emploi) ou familiale (décès, rupture, départ, divorce).

Cette vulnérabilité alimentaire renforcée s'explique aussi par le processus de nucléarisation des unités domestiques, généralement petites, et l'émiettement des solidarités actives. Ce phénomène, relativement ancien, aggravé par l'exode rural et la précarité socio-économique, est bien marqué.

Les unités de résidence enquêtées sont de taille modeste et les actifs se retrouvent souvent seuls pour manger (cf. Tableau 1). De plus, alors qu'au village il est rare d'être exclu du plat, dans la mesure où les liens de parenté comme d'entraide restent forts, les recours sont plus aléatoires et moins consistants en ville.

Tableau 33: Partage des repas

	Matin	Midi	Soir
<i>Seul</i>	37,2	40,2	25,2
<i>Avec la famille et/ou des co-résidents</i>	60,5	54,9	72,4
<i>Avec des amis non co-résidents</i>	2,3	4,9	2,3
<i>Ensemble</i>	100,0	100,0	100,0

Source : 4778, 6063 et 6266 réponses respectives.

Le risque de ne pouvoir « manger à sa faim » est encore renforcé par l'effritement des liens avec le village d'origine, les membres de la fratrie et la famille élargie. D'où l'importance accordée à la création et la pérennisation d'un tissu social de proximité dans le « quartier » par exemple. Dans le même temps, chaque individu adulte est confronté à une multiplicité des demandes extérieures dont il ne peut s'extraire sans faire preuve de sélectivité et d'indifférence.

C'est pourquoi, la vulnérabilité alimentaire urbaine doit être appréhendée en s'appuyant sur les points suivants : rôle déterminant des prix et du pouvoir d'achat, importance de la régulation marchande et politique de l'approvisionnement, fragilité des filets sociaux de sécurité (Maxwell 1996).

C. La précarité alimentaire au quotidien : descriptions

1. Manger pour (sur-)vivre

Les données de l'enquête de base comme les entretiens montrent, s'il en est, que l'on mange d'abord pour survivre et reproduire sa force de travail. La quantité de nourriture disponible prime, presque toujours, dans le sentiment de satisfaction alimentaire, la qualité des ingrédients énergétiques (viande) et le goût venant en deuxième plan au même titre que la notion du « manger ensemble » qui constitue néanmoins un enjeu important de sociabilité.

La précarité alimentaire est à envisager selon trois aspects : du volume de la ration, de la diversité des aliments, de l'accessibilité (économique comme sociale) aux denrées.

Toute la difficulté est de faire coïncider, à chaque repas, le nombre de bouches à nourrir et la taille du plat. Pour ce faire, on peut moduler sur la présence ou non de viande et de poisson (afin d'augmenter le volume de riz ou de farine de maïs), demander à certains de « se débrouiller » au dehors, utiliser les restes de la veille au soir.

« Si cela ne suffit pas à chacun, il va aller dehors compléter. Ce qu'on a préparé ne suffit pas. Avec un demi kilo de riz, les enfants vont remplir leur ventre mais pas moi » (entretien du 26 mars 2009, quartier Songnaaba).

« Ne pas manger » est une réalité difficile à apprécier. A la fois parce que les pratiques de « grignotage » sont fréquentes en ville (sans être toujours considérées comme un acte de consommation) et parce qu'elle expose l'individu au discrédit social (dès lors que le partage et la solidarité sont érigés en vertu morale ou religieuse).

« Si je gagne 2.000 ou 3.000 francs CFA, je peux payer deux ou trois yorouba. On prépare deux et on laisse un pour demain ; mais c'est pas tous les jours que l'on peut gagner. Il y a des fois, on ne prépare pas. A midi, on n'a rien préparé ; on a préparé hier, on a pris cela la matinée. Ça a toujours été comme ça, mais cette année, c'est plus dur. (...) Le matin, c'est ce qui reste que l'on mange (...) Nous [les parents adultes], c'est pas forcé qu'on mange, mais les enfants, c'est obligatoire » (entretien du 19 mars 2009, quartier Balkuy).

Si la proportion d'individus n'ayant pas mangé est très faible pour les repas de midi et du soir, le « petit déjeuner » est inexistant pour près d'un quart des individus interrogés ou alors « c'est ce qui reste que l'on mange » (entretien du 17 mars 2009, quartier Balkuy). De même, la présence de protéines animales, même en faible quantité, dans le plat constitue un élément important d'appréciation de la précarité alimentaire comme des inégales capacités d'accès des individus (même si la viande ou le poisson reste souvent accessoire dans la sauce en raison des faibles montants monétaires consacrés)¹⁰⁸.

Tableau 34 : Nature du repas pris la veille

Rappel des dernières 24 heures	Matin	Midi	Soir
Ne mange jamais	14,1	0,7	0,4
N'a pas mangé	8,9	4,5	2,2
A mangé un sandwich	10,6	0,7	0,8
A mangé un plat sans viande, ni poisson	28,8	41,1	42,8
A mangé un plat avec viande ou poisson	17,5	49,8	49,4
A mangé autre chose	20,1	3,2	4,4
	100,0	100,0	100,0

Source : respectivement 6330, 6417 et 6439 réponses

A Ouagadougou, les ménages urbains ont le choix entre quatre céréales de base (riz, maïs, mil, sorgho) et une légumineuse (haricot), le manioc et l'igname étant consommés de manière épisodique, à l'occasion des fêtes et des cérémonies ou à l'extérieur. Les consommateurs alternent, d'un jour sur l'autre, lorsqu'ils le peuvent la préparation du riz et du tô de maïs qui ont leur préférence.

L'alimentation des Ouagalais est caractérisée par une grande monotonie/stabilité des préparations alimentaires familiales. Ce qui correspond, pour les nutritionnistes, à des indices faibles de diversité et de variété alimentaires (5 à 6 groupes d'aliments représentés sur un ensemble possible de 14), avec des variations atténuées selon niveau socio-économique (Becquey et Martin-Prével 2008). Même pour les individus ayant les niveaux de formation, d'éducation et d'information les moins élevés, le sentiment de « mal manger » paraît évident :

¹⁰⁸ Dans la moitié des logements enquêtés, les achats de viande ou de poisson sont très irréguliers : dans le meilleur des cas une fois par semaine et toujours « lorsque l'on gagne », c'est-à-dire « lorsque l'on a de la chance (d'avoir de l'argent ou d'être aidé) » (entretien du 23 mars 2009, quartier Nonsin).

Une épouse déclare : « c'est le riz seulement. Mon ventre est bien. Si c'est du tô ; je vais manger aussi. Il n'y a pas autre chose ». Elle entend par là que si le riz est plus apprécié que le tô, ni l'un, ni l'autre ne permettent véritablement de « bien manger » (entretien du 26 mars 2009, quartier Songnaaba).

Une autre ajoute : « je ne mange pas bien, car manger du tô à midi et du riz le soir, ou la même sauce, ce n'est pas intéressant » (entretien du 20 mars 2009, quartier Sanyiri).

Une autre encore : « bien manger, c'est quand on est satisfait de manger. Mais je ne sais pas quand. (...) Ma famille ne mange pas bien (...) Je vais manger « бага » [de la bouillie] et dire que j'ai bien manger ? J'ai bourré mon ventre seulement » (entretien du 23 mars 2009, quartier Nonsin).

Même si l'alimentation est généralement le premier poste de dépenses monétaires (sauf pour les catégories sociales plus aisées), l'argent disponible pour se nourrir dépend d'un ensemble d'autres éléments contraints (loyer, transport, scolarité, santé,...), voire d'imprévus (visite d'un parent, accueil d'un enfant à scolariser, hospitalisation,...). Il convient, en effet, de ne pas oublier que chaque ménage s'insère dans des réseaux de sociabilité (fratrie, famille élargie, amis, voisins), avec lequel il faut compter et qui agissent comme autant de matrices, où s'exercent un ensemble de droits et d'obligations inégalitaires.

C'est pourquoi, le manque de nourriture s'inscrit dans le cadre habituel de fonctionnement des budgets familiaux. Mieux, dans le contexte de hausse des prix qu'a connu l'année 2008, les temporalités d'action semblent s'être même rétrécies : afin de mieux gérer le niveau des dépenses alimentaires, les achats sont réalisés au jour le jour et les stocks ont singulièrement fondu.

Le niveau des dépenses alimentaires, réalisé quotidiennement au marché, reste globalement faible, compris entre 500 et 1500 francs CFA, selon le niveau socio-économique des ménages et la nécessité d'acheter ou non de la farine de maïs et du riz. Rapporté au niveau des charges alimentaires, les dépenses individuelles sont très modestes (entre 100 et 300 francs CFA par personne). Il constitue un bon indicateur instantané de précarité alimentaire (Marie 2008).

Dépenses alimentaires de la veille : 100 francs de poisson sec, 50 francs de tomate fraîche, 25 francs de feuilles, 2 cubes Maggi pour 50 francs FCA, 2 boules de soumbala [graine de néré] pour 50 francs, 25 francs de sel, 25 francs de potasse, 100 francs de gombo sec, 150 francs d'arachide en pâte (pour la sauce du riz), 1 quart de litre d'huile et 300 francs de bois. Ce « marché » sert pour deux préparations alimentaires et nourrit les 5 membres de la famille (entretien du 18 mars 2009, quartier Wemtenga).

Pour la « sauce », les ingrédients sont également peu diversifiés et en petite quantité : de la tomate fraîche et concentrée, du sel, de la potasse, de l'huile, du poisson séché ou fumé, de la viande de bœuf. Chaque poste de dépense ne dépasse généralement pas 200 francs CFA.

La ration journalière a été réduite de 1,5 kg à 1,0 kilo depuis octobre 2008 pour 8 personnes. Les achats de la journée représentent 1.250 francs CFA : 1 kg de riz à 50 francs, de la viande pour 200 francs, pâte d'arachide 150 francs, tomate fraîche pour 50 francs, tomate en concentré pour 50 francs, oignon pour 50 francs, ½ chou à 50 francs, cube Maggi pour 50 francs, ail à 25 francs, persil pour 25 francs (entretien du 18 mars 2009, quartier Dagnoin).

Tous les entretiens montrent la difficulté qu'il y a à apprécier, de manière quantitative comme qualitative, la vulnérabilité alimentaire des ménages urbains pauvres. On est souvent à la limite de ce qui est quantifiable, à moins de modifier les seuils des indicateurs ou d'en définir d'autres. De même, il y a une importante difficulté à prendre en compte les variations individuelles et les écarts temporels des ressources alimentaires mobilisés au sein du logement.

De fait, les plus pauvres ne préparent même plus à manger, faute de pouvoir se déplacer au marché et acheter les ingrédients indispensables à la « popote ». L'intégralité de l'argent, gagné dans la journée, est utilisée pour se nourrir.

« Mieux vaut acheter le plat, car si tu n'as que 200 francs CFA, cela ne suffit pas pour préparer ». Le matin, ils ont acheté de la bouillie de mil (50 francs) ; hier soir, ils ont « payé » 100 francs d'attiéké (couscous de manioc) avec un peu d'huile et un petit morceau de poisson. Hier midi, ils ont mangé un peu de riz, « sauce oignon sec », agrémenté d'un tout petit morceau de poisson sec. Et de conclure « on ne mange pas à sa faim, parce que 100 francs ne suffisent pas pour trois personnes » (entretien du 24 mars 2009, quartier Sondogo).

Dans ce type de logement, la notion d'incertitude alimentaire – qui renvoie davantage au fait de ne pas savoir si l'on pourra manger, ni quand – vient donc se substituer à celle de « vulnérabilité » (plus encline à prendre en compte la réactivité imparfaite des individus à des chocs déstabilisants).

Cette extrême précarité des moyens d'existence explique « le jonglage » permanent auquel est confronté ce type de ménage avec, pour conséquence, en cas de choc supplémentaire (accident, maladie, naissance, accueil de personne, perte d'emploi) une aggravation brutale des situations nutritionnelles.

2. Être sûr de pouvoir manger

La majorité des ménages ouagalais a exprimé un sentiment patent de désarroi et d'inquiétude lors des enquêtes. Toutefois, ce dernier n'est pas nécessairement proportionnel à la précarité objective des moyens d'existence : elle semble même plus aiguë parmi les ménages considérés comme faiblement vulnérables, ayant le plus à perdre en cas de dégradation de la situation économique et alimentaire de l'ensemble des personnes avec lesquelles ils sont en relation (parents, amis et voisins).

Pour les plus pauvres, le niveau des ressources semble un élément moins discriminant dans l'accès aux denrées, étant donné l'extrême modestie des sommes, que leur incertaine mobilisation. C'est la condition des travailleurs du secteur informel, tâcherons, journaliers, vendeurs à la sauvette, manœuvres : « quand ça marche, [raconte une femme en évoquant le travail de son mari, manutentionnaire] il peut avoir 2.000 ou 3.000 francs CFA ; mais, des fois, il revient comme il est parti (...) On n'a pas l'argent ; on s'appuie sur Dieu » (entretien du 26 mars 2009, quartier Naagbuudin). Ce qui a pour effet de réduire plus encore l'horizon temporel de fonctionnement, de fractionner les décisions et d'augmenter les coûts d'achat.

Inversement, le souci de sécurité (alimentaire) n'est pas visé comme un objectif autonome, même si l'essentiel est de pouvoir « assurer la popote » au quotidien ; il s'insère davantage dans un ensemble de charges affectées que l'unité de résidence doit assurer.

Toutefois, cette préoccupation de « pouvoir faire face » est d'autant plus forte que les ressources des membres de l'unité de résidence sont peu diversifiées, peu consistantes et peu stables.

De fait, beaucoup d'activités artisanales, commerciales et de service aux personnes dégagent des bénéfices limités, quand elles ne se révèlent pas ponctuellement déficitaires¹⁰⁹. Elles restent, en effet, très sensibles aux variations cycliques de la demande (liée à la disponibilité immédiate de l'argent, à la présence de certains types de consommateurs, à l'imminence de fêtes et de cérémonies) ou aux fluctuations brutales de certains paramètres (hausse du prix de facteurs de productions). Cette instabilité est de nature à encourager nombre d'actifs à multiplier les activités afin de minimiser le risque d'impayés ou de mévente (Camara 2004).

Les dépenses alimentaires, elles-mêmes, sont très fortement dépendantes « de la présence ou du manque d'argent ».

« Y a pas l'argent pour stocker (...), on ne va pas tous les jours au marché, car c'est pas tout le temps que j'ai l'argent » (*entretien du 21 mars 2009, quartier Saaba*).

Elles sont presque systématiquement réalisées au jour le jour pour les condiments servant à la sauce et pour la ration de céréales. Cette faible capacité d'anticipation est inhérente à la nature des activités indépendantes et informelles. Seuls les personnes salariées ou rentières (retraite, location) peuvent envisager des achats à crédit ou « en gros » auprès du boutiquier.

« Je suis salarié, la famille ne peut pas mourir de faim mais ce sont des crédits » (*entretien du 21 mars 2009, quartier Saaba*).

« Je ne prend pas à crédit [*auprès d'un boutiquier*]. On va pas trouver, car il sait que je ne fais rien. Donc, il ne va rien donner » (*entretien du 17 mars 2009, quartier Balkuy*).

D'une manière générale, les sources individuelles de revenu sont moins diversifiées qu'en milieu rural. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer :

- la forte concurrence existante entre des actifs qui ne disposent pas d'un panel d'activités très large et qui se retrouvent à vendre, à fabriquer, à transporter des produits peu différents ;
- la faible mobilité géographique et professionnelle des catégories les plus précarisées ;
- la faiblesse des avoirs et des appuis de nature à permettre d'investir et d'augmenter ses revenus ;

C'est pourquoi, dans un tel environnement – où l'on ne sait pas toujours si l'on sera demain en mesure de faire face aux besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner) –, la quête de sécurité est plus que jamais un objectif. C'est cette capacité à faire face aux besoins courants comme aux imprévus familiaux ou aux chocs exogènes (maladie, perte de revenu ou

¹⁰⁹ Dans cette quête incessante et aléatoire « pour l'argent » - qui structure aussi bien le champ social e relationnel que l'horizon temporel de fonctionnement de plus en plus individuel et utilitariste des citoyens-, la « mise au travail » des membres du ménage a parfois quelque chose de dérisoire et de pathétique, soit parce que le capital financier disponible est extrêmement réduit, soit parce que le savoir-faire nécessaire pour réussir est embryonnaire.

d'emploi, déplacement,...) qui constitue l'enjeu central. Sécuriser son approvisionnement alimentaire peut, dès lors, prendre trois formes non exclusives:

- diversifier/augmenter ses revenus (à condition d'avoir un capital de départ et un relatif savoir-faire, ainsi qu'un appui relationnel),
- élargir ses cercles de sociabilités (et de fournisseurs d'aide en cas de cas dur),
- cultiver soi-même pour acquérir une certaine autonomie alimentaire.

Si les deux premières semblent aléatoires, la dernière est également moins fréquente que l'on pouvait le supposer. Seuls 10 à 15 % des actifs possèdent encore une parcelle vivrière qu'ils cultivent en milieu rural dont la production ne couvre qu'une part réduite des besoins alimentaires (1 à 3 mois). Qui plus est, l'accès au foncier rural est même parfois problématique dans le cas des familles polygamiques où de multiples héritiers se partagent les droits de culture. Impossible également pour une femme de retourner cultiver dans son village d'origine une fois mariée. Dans cette entreprise, seules les veuves peuvent tenter de faire valoir leurs droits.

In fine, pour la plupart des citoyens interrogés, la certitude de pouvoir manger à sa faim (qui répond au souci d'être protégé dans son activité professionnelle et d'être sécurisé financièrement) semble importer, si ce n'est plus que de « mieux manger » ou « gagner plus » :

« Si le matin, on mange du tô ; à midi, du riz et le soir du tô. C'est très bien manger pour nous. Pour moi la crise, ce n'est pas fini » (entretien du 17 mars 2009, quartier Balkuy).

« Avoir au moins trois repas par jour, matin, midi, soir, c'est bien manger » (entretien du 20 mars 2009, quartier Dassasgho).

D. La vulnérabilité fonctionnelle : dynamiques

1. Un ressenti proportionnel à l'érosion du pouvoir d'achat

L'analyse rétrospective de l'année 2008 est riche d'enseignements sur le comportement et le ressenti des ménages. La notion de « crise alimentaire » (Janin 2009a) – comme phénomène conjoncturel essentiellement d'origine externe et importé – a été largement médiatisé au Burkina Faso sous le vocable « vie chère » (Ouedraogo 2008). A ce titre, elle est connue de la quasi-totalité des Ouagalais même si les plus pauvres ne l'ont pas ressenti avec autant d'intensité. Peu nombreux sont, en réalité, les individus capables d'en préciser les tenants et les aboutissants.

La hausse brutale et forte des denrées alimentaires de première nécessité a été ressentie par une fraction importante des ménages urbains : 33,8 % ont déclaré « avoir plus mal mangé en 2008 », contre 56,4% « sans changement ». Cette dégradation porte sur les quantités, la fréquence et la composition des plats pour les ménages touchés. Toutefois, près d'un enquêté sur dix reconnaissait cependant « avoir mieux mangé », sans doute en liaison avec une amélioration de la situation familiale ou professionnelle.

Tableau 35: Changements alimentaires déclarés en 2008

Type de changement	Dégradation	Sans changement	Amélioration	Ensemble
<i>Etat des stocks céréaliers</i>	41,4	50,5	8,1	100,0
<i>Fréquence des repas avec viande ou poisson</i>	39,2	50,7	10,1	100,0
<i>Nombre d'en-cas</i>	34,0	56,3	9,6	100,0
<i>Nombre d'invitations de repas faites</i>	33,7	59,7	6,6	100,0
<i>Nombre d'invitations de repas reçues</i>	33,7	59,2	7,1	100,0
<i>Fréquence des repas</i>	32,5	57,1	10,4	100,0
<i>Taille du plat</i>	32,0	58,0	10,0	100,0
<i>Nombre de repas hors logement</i>	29,6	59,4	11,0	100,0
<i>Nourriture reçue en don</i>	28,5	65,9	5,6	100,0
<i>Ensemble</i>	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : 5229, 5268, 5237, 5213, 5179, 5273, 5271, 5247, 5029 réponses respectives.

Quant aux indices alimentaires, ils montrent également une dégradation un peu supérieure en 2008 pour les individus de sexe féminin, tant du point de vue de la consommation proprement dite que de la socialisation des repas, avec respectivement -4.09 contre -3.87 pour les hommes dans le premier cas ; -2.03 contre 1.98 pour les hommes dans le second cas.

Il en va de même pour les petites unités de résidence (essentiellement constituées par des ménages nucléaires) : les indices sont les plus mauvais avec -1.44 et -0.97, loin devant les unités « unipersonnelles », « élargies » et « composées ». Cela vient confirmer les hypothèses énoncées précédemment. La nucléarisation et l'éclatement des structures de résidence comportent une part de « prise de risque » économique et social. S'autonomiser constitue un processus ambivalent : dans certaines situations, il peut permettre de limiter le nombre de dépendants mais aussi limiter les possibilités de soutien et d'appui en cas de difficulté.

Ce sentiment individuel de « mal manger » est également très fortement lié à la conjoncture particulière de l'année écoulée : la hausse des prix de détail est venue toucher des ménages urbains aux marges de manœuvre structurellement réduites. C'est la première cause explicative de cette vulnérabilité transitoire (92,2 % de réponses positives).

« En 2007, le prix du plat de maïs (i.e. le yorouba) ne dépassait pas 350 francs CFA en saison sèche et un peu plus en hivernage ; en 2008, il était de 500 francs CFA. Il a baissé pendant la récolte [en novembre et décembre 2008] (...) mais maintenant, les prix ont recommencé à augmenter et ils ont changé les mesures de consommation »¹¹⁰ (entretien du 18 mars 2009, quartier Wemtenga).

Elle a eu pour effet de réduire drastiquement les stocks de nourriture dans le logement (82,1% de réponses positives). Cette diminution des stocks céréaliers (riz et maïs) n'est toutefois pas uniquement liée au « facteur-prix ». S'approvisionner « au détail » est une tendance générale

¹¹⁰ Les commerçants peuvent avoir diminué la taille des mesures pour les achats au détail mais plus vraisemblablement le niveau de remplissage des sacs (qui n'atteignent plus 40 yorouba), même si cette pratique n'est pas nouvelle.

observée depuis des années afin de limiter le poids des charges alimentaires « non-désirées » (visiteurs de passage, voisins en difficulté, parents dans le besoin) lié à l'économie morale de la redistribution. Elle implique, bien évidemment, comme pour l'approvisionnement en eau, des coûts supplémentaires qui pèsent sur les individus déjà vulnérables financièrement.

Tableau 36 : Fréquence des causes de la dégradation alimentaire en 2008

Type de cause	Fréquence en %
<i>Hausse du prix des denrées</i>	92,2
<i>Diminution des stocks de nourriture</i>	82,1
<i>Dépenses exceptionnelles au sein du logement</i>	60,0
<i>Dépenses exceptionnelles de l'individu</i>	53,2
<i>Perte d'emploi de l'individu</i>	52,6
<i>Perte d'emploi d'un membre du logement</i>	45,1
<i>Perte d'aide monétaire de l'individu</i>	22,7
<i>Arrivée de nouvelles personnes dans le logement</i>	21,7
<i>Perte d'accès au crédit de l'individu</i>	17,0
<i>Arrêt du crédit auprès des boutiquiers</i>	15,0
<i>Décès ou départ d'un contributeur</i>	12,4
<i>Arrêt de dons d'aliments</i>	4,4

Source : 1748, 1742, 1760, 1759, 1755, 1759, 1758, 1755, 1750, 1750, 1754 réponses respectives.

D'autres facteurs sont couramment évoqués pour expliquer cette dégradation alimentaire ressentie : l'apparition de dépenses exceptionnelles dans le logement habité (60,0 % de réponses positives) ou de la part de l'individu interrogé (53,1 % de réponses positives), la perte d'un emploi pour l'enquêté (52,6 %) ou pour un membre du logement (45,1 %).

Selon la situation économique individuelle, plusieurs types de réactions, à la hausse conjoncturelle des prix de détail, ont été observés.

- Le premier a consisté à réduire le montant de l'argent consacré à l'approvisionnement alimentaire. Il est le fait d'une petite minorité de ménages précarisés déjà en difficulté. De ce fait, les niveaux de consommation ont été encore diminués. Cet ajustement de la ration alimentaire a des conséquences importantes en termes nutritionnels. Par ailleurs, on observe également en parallèle une fragilisation des liens sociaux internes à l'unité de résidence, les individus étant conduits à adopter des comportements plus individualistes : prise alimentaire extérieure à la cour, gestion plus individuelle des revenus monétaires. Ce qui a encore pour effet d'accroître la vulnérabilité socio-économique.
- Le second a consisté à maintenir en l'état le niveau de dépenses consacré à la « popote » (aux achats quotidiens des condiments et de la céréale de base) : les quantités achetées et préparées ont, de ce fait, été réduites¹¹¹ et réparties entre les repas afin de tenter de

¹¹¹ « C'est la quantité des condiments qui a diminué à l'achat » (entretien du 23 mars 2009, quartier Wayanghin). Dans un autre logement, depuis le printemps 2008, la ration journalière a été réduite de moitié, passant d'environ 630 grammes de céréales à 315 grammes par personne et l'on ne mange qu'une fois par jour. Et l'épouse de déclarer qu'elle prépare aussi parfois des sauces moins appréciées des convives afin de diminuer la quantité préparée ! (entretien du 18 mars 2009, quartier Wemtenga).

maintenir le rythme des repas quotidiens. Le sentiment d'insatisfaction alimentaire (libre choix des aliments, réduction des achats de viande ou de poisson,...) y est d'autant plus fort qu'il est assimilé à une perte de capacité (économique et sociale). Ce sentiment de déclassement social est d'autant plus aigu que les perspectives de « regain » de pouvoir d'achat restent très incertaines (hausse des salaires, baisse des prix).

- Le troisième renvoie à des situations de faible vulnérabilité apparente et réelle. La « vie chère » a été vivement ressentie mais les ménages concernés ont été en mesure de dépenser plus pour maintenir leur niveau de consommation alimentaire, non seulement pour leur propre ménage mais également pour faire face aux demandes sociales d'aide et aux invitations de repas. « *On n'a pas réduit la quantité. Comment faire quand le ventre réclame ? On a réduit les économies* » (entretien du 20 mars 2009, quartier Sanyiri). Dernier indicateur de cette capacité à faire face : le maintien des dépenses exceptionnelles liées aux cérémonies familiales et aux fêtes religieuses.

Dernier point, et non des moindres, les difficultés d'approvisionnement liées à la hausse des prix alimentaires, sont rarement mises en avant par les ménages plus pauvres. En effet, dans l'incapacité « de se rendre au marché » pour effectuer les élémentaires achats quotidiens (en tomate, en poisson, en oignon, en huile,...), ils n'ont pas véritablement vécu et senti cette hausse. Ils en sont réduits à acheter un plat de riz ou de tô au quartier lorsqu'ils le peuvent. Chaque repas est incertain autant dans sa composition que dans sa quantité. On « mange ce que l'on trouve ». On aborde là les vraies situations de marginalité et de vulnérabilité qui restent souvent difficiles à appréhender par les enquêtes rapides comme à passages répétés : les plus pauvres restent souvent invisibles dans les dispositifs statistiques parce que « hors normes ».

2. Un vécu lié aux sociabilités restreintes et pesantes

La notion de vulnérabilité fonctionnelle exprime aussi la difficulté qu'il y a à se nourrir au quotidien en tenant compte du niveau des ressources (alimentaires et monétaires) et des charges alimentaires pérennes ou conjoncturelles. Elle introduit donc l'ensemble des pratiques alimentaires liées aux sociabilités héritées (liens avec les dépendants du logement et les « parents de village ») ou nouvelles (rapports tissés avec les voisins, les amis de quartier, les collègues de travail).

Cette tension entre gestion communautaire et pratiques individuelles se retrouve dans les différentes séquences alimentaires, depuis la fourniture de l'argent, l'approvisionnement au marché, jusqu'à la consommation du plat.

A chaque étape, la question du partage, du don et de la dette sociale, reportée et parfois inextinguible (avec les ascendants) se retrouve posée et, avec elles, celle des inégalités de droits (Akindès 2007). Elle pèse fort logiquement sur l'ensemble des ressources disponibles (argent et aliments), chacun pouvant, tour à tour, être bénéficiaire ou pourvoyeur. L'économie morale de la redistribution s'exerce donc de manière très différente selon les individus et mobilise des registres

ambivalents : fierté/ressentiment, puissance/perte, renommée/discrétion. Certains en reconnaissent le caractère incontournable :

« Le jeudi, il y a une semaine, deux petites mamans sont venues m'inviter à un baptême. Elles ont mangé ici. Le vendredi, deux jeunes hommes de la famille de mon mari sont venus du village et sont restés manger. Le samedi, personne n'est venu. Le dimanche midi, un neveu est venu manger ; le dimanche, c'est un frère de mon mari. Le lundi, il n'y a pas eu de visiteur. Le mardi, une tante est venue voir un feuilleton à la télévision et elle est restée manger. Le mercredi, une femme avec son enfant sont venus. J'ai donné le « riz gras » de son enfant. (...) il n'y a pas de semaine sans visiteur pour manger » (entretien du 20 mars 2009, quartier Sanyiri).

D'autres, exposés quotidiennement à ce type de demande, sont tentés de répondre « par le manque » ou de se « gérer individuellement ». Cela consiste, par exemple, à ne plus faire de stocks importants ou visibles ou à préparer pour ses enfants, dans le cas des unions polygamiques. C'est également un des motifs du développement de l'alimentation hors-domicile (cf. tableau 4 ci-dessous) même si la nature de l'activité professionnelle en constitue la raison première : on mange généralement « là où l'on se trouve » pour ceux qui travaillent « au dehors » et souvent seul, qui plus est. De fait, retourner à son domicile pour manger (et se reposer) reste l'apanage des individus relativement aisés.

C'est également dans les unités de résidence les plus petites (constituées de personnes seules) que le repas de midi (de la veille) est le plus largement pris hors-domicile : pour 32,8% dans la rue, 29,9% dans une gargote et 2,2% dans une cantine d'école ou d'entreprise.

Tableau 37: Lieu du repas de la veille

Lieu	Matin	Midi	Soir
Logement enquêté	77,3	65,6	87,0
Autre logement	3,2	6,0	3,4
Rue (debout)	14,9	17,3	5,5
Gargote (assis)	3,9	10,0	3,6
Cantine	0,7	1,0	0,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : 4783, 6072 et 6259 réponses respectives.

Plus l'on est pauvre et seul en milieu urbain et plus la vulnérabilité aux imprévus et aux chocs exogènes est forte. D'abord parce que ses ressources propres sont réduites et fluctuantes. Mais aussi et surtout parce que les aides et soutiens que l'on peut espérer mobiliser restent aléatoires. Ils dépendent, en effet, d'individus, eux-mêmes, soumis aux mêmes aléas et imprévus, à la capacité et la volonté « de faire » très incertaine. Que faire, en effet, lorsqu'il n'y a « pas un qui vaut mieux que moi » (entretien du 26 mars 2009, quartier Songnaaba), « qu'il n'y en a pas un qui émerge » (entretien du 26 mars 2009, quartier Naagbuudin) ou « que c'est difficile pour moi de les approcher » (entretien du 17 mars 2009, quartier Balkuy) ? Le responsable du logement en est réduit à ne compter que « sur lui-même et sur Dieu » et à gérer, jour après jour, la pénurie. C'est d'ailleurs dans les unités de logement regroupant un nombre plus élevé de membres issues de différents

segments de parentèle que l'espérance de voir la situation alimentaire individuelle s'améliorer au cours de l'année 2009 était la plus faible avec 42,1%.

Cet affaiblissement des filets sociaux de sécurité traditionnels n'est certes pas nouveau : il s'enracine dans la crise globale que traversent les pays sahéliens depuis plus de deux décennies et dans les changements sociaux observés dans la gestion des familles (nucléarisation, individuation).

Toutefois, il semble bien que la hausse brutale des denrées de première nécessité, à partir de la fin de l'année 2007, a cristallisé certains comportements alimentaires, éducatifs et relationnels. On relève, çà et là, et pas nécessairement chez les plus pauvres, un phénomène de repli sur la cellule domestique, de sélectivité accrue dans les relations et les échanges¹¹².

Dans le contexte de pression croissante sur les ressources familiales (dont l'année 2008 en constitue un exemple emblématique), la configuration des solidarités socio-géographiques semble avoir également encore évolué depuis la décennie 1990. On échange désormais peu avec la famille restée au village, et l'on limite le nombre des visites aux cérémonies et fêtes religieuses, afin de limiter les dépenses de transport. Pour leur part, les frères et sœurs restés au village ne fournissent plus que rarement des céréales.

« On n'a pas reçu de plat, ni donné. La vie est devenue chère ; on ne donne plus ». « on ne reçoit pas d'aide au quartier sous forme de farine ou de plat » (entretien du 18 mars 2009, quartier Wemtenga).

« Avec la vie chère, les gens n'ont plus tendance à donner. Avant mes parents me donnaient des légumes et de la pomme de terre. (...) Mais maintenant, les gens préfèrent vendre que de donner. Les déplacements même sont limités » (entretien du 25 mars 2009, quartier Pissi).

Les dépenses alimentaires non-contraintes, à l'occasion d'événements familiaux (baptême, naissance, mariage, décès), de fêtes religieuses (Mouloud, Tabaski, Noël,...) ou de visites au domicile constituent un indicateur approché intéressant du niveau de vie comme du capital social. Elles renseignent, de manière indirecte, sur la capacité d'un individu à nourrir un ensemble de dépendants et d'obligés (familiaux ou de voisinage) comme à cotiser des soutiens porteurs en cas de difficultés.

Certaines se contentent de quelques kilos de riz agrémenté d'un poisson (2.000 francs CFA supplémentaires sur le budget quotidien) tandis que d'autres peuvent acheter un mouton, quelques poulets et des boissons.

« Pour la Tabaski, on a préparé des restes de riz qu'on a fait sécher au soleil. Les voisins nous ont donné un plat de 'riz gras' avec macaroni » (entretien du 26 mars 2009, quartier Naagbuudin).

« à la Tabaski, j'ai acheté deux moutons pour 100.000 francs CFA l'un et 80.000 francs CFA l'autre. Un a été dépecé et distribué cru ; l'autre a été cuisiné et une partie a été donné à un voisin » (entretien du 20 mars 2009, quartier Sanyiri).

¹¹² « J'ai quitté la grande famille pour être à l'aise », i.e. pour ne plus avoir à supporter des bouches supplémentaires à nourrir (entretien du 21 mars 2009, quartier Saaba).

1. Les indicateurs immédiats de vulnérabilité

Les progrès accomplis, depuis deux décennies, dans les dispositifs de suivi du risque (alimentaire, sanitaire et environnemental) sont allés de pair avec l'amélioration des outils de représentation spatiale. Tous s'appuient sur la collecte (plus ou moins fine et suivie) de données recueillies auprès de panels représentatifs d'individus, de ménages ou de logements. Elles sont ensuite traitées afin de fournir un score ou un indice pouvant faire l'objet d'une spatialisation cartographique.

La réactivité de tels dispositifs est toutefois limitée par les coûts financiers d'acquisition et d'actualisation. D'où l'intérêt sans doute de pouvoir identifier aussi, de manière plus empirique, un ensemble d'indicateurs simples permettant de rendre compte de certaines formes de vulnérabilité (plutôt que de mesurer des niveaux de vulnérabilité).

Les indicateurs utilisés pour orienter les interventions ne doivent pas nécessairement privilégier certaines catégories considérées vulnérables (femmes enceintes ou allaitantes, handicapés ou malades, personnes âgées) plus facilement identifiables, ni les groupes à risque (chômeurs, migrants récents) en fonction de typologies héritées, avant tout destinées à la programmation d'actions curatives.

Sont donc considérés ici, par les chercheurs, comme des indicateurs, tous les repères, observables ou résultants de déclarations, à l'échelle du logement et de l'individu, indiquant une aggravation de la précarité alimentaire et une fragilisation de la capacité de résilience.

On retrouvera ci-dessous les indicateurs considérés comme les plus illustratifs de la vulnérabilité alimentaire urbaine, s'appuyant sur les connaissances du milieu ouagalais :

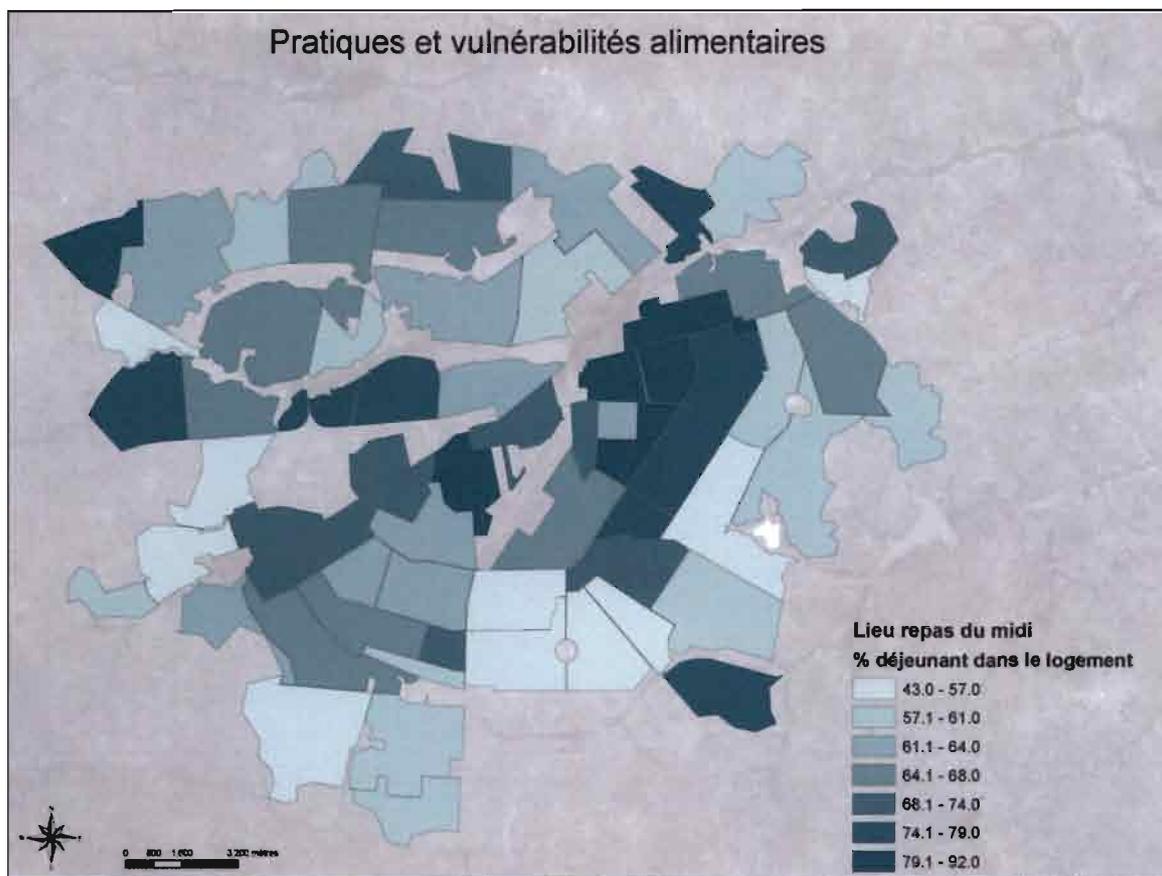
- A la possibilité / a pris des denrées à crédit chez un boutiquier
- A la possibilité / a reçu une aide alimentaire d'un parent ou ami
- A la possibilité / a reçu une aide financière d'un parent ou ami
- Stocks de denrées alimentaires
- Mange des restes préparés
- Dépense moins de 200 francs CFA par personne et par jour
- Achète moins d'une fois par semaine de la viande ou du poisson
- Ne dépense pas ou peu pour les fêtes et les cérémonies
- N'exerce pas d'activités complémentaires générant des revenus
- Sécurité des sources de revenu
- Ne cultive pas ou ne fait pas d'élevage
- Achète à manger
- N'a plus les moyens de préparer à manger
- A des dettes (financières ou sociales)
- Prend en charge des personnes extérieures au ménage
- N'a pas de personnes-ressources « bien placée » et disposée à l'appuyer

2. Les indices spatialisés de vulnérabilité

La représentation spatiale des situations de vulnérabilité alimentaire a été orientée dans deux directions : la spatialisation d'indicateurs simples de fréquence et la spatialisation d'indices composites *ad hoc*.

Ces derniers ont été composés à partir des gradients des réponses individuelles : ainsi les réponses dénotant une dégradation ont pu être codées -1, celles exprimant le statu quo par un 0, tandis que celle dénotant une amélioration l'ont été avec le code +1. Il en va de même pour l'ensemble des repas et des pratiques de commensalité liées : « ne pas manger » ou « manger seul » étant considéré comme les marques d'une faible socialisation.

La carte du « *Lieu des repas pris le midi dans le logement* » peut être analysée selon deux angles : celui de la **mobilité infra-quotidienne à petite distance** et des pratiques alimentaires associées mais, plus encore, celui de la mobilité comme **marqueur spatial d'inégalités**. Dans la ville, deux ensembles de quartiers semblent émerger.

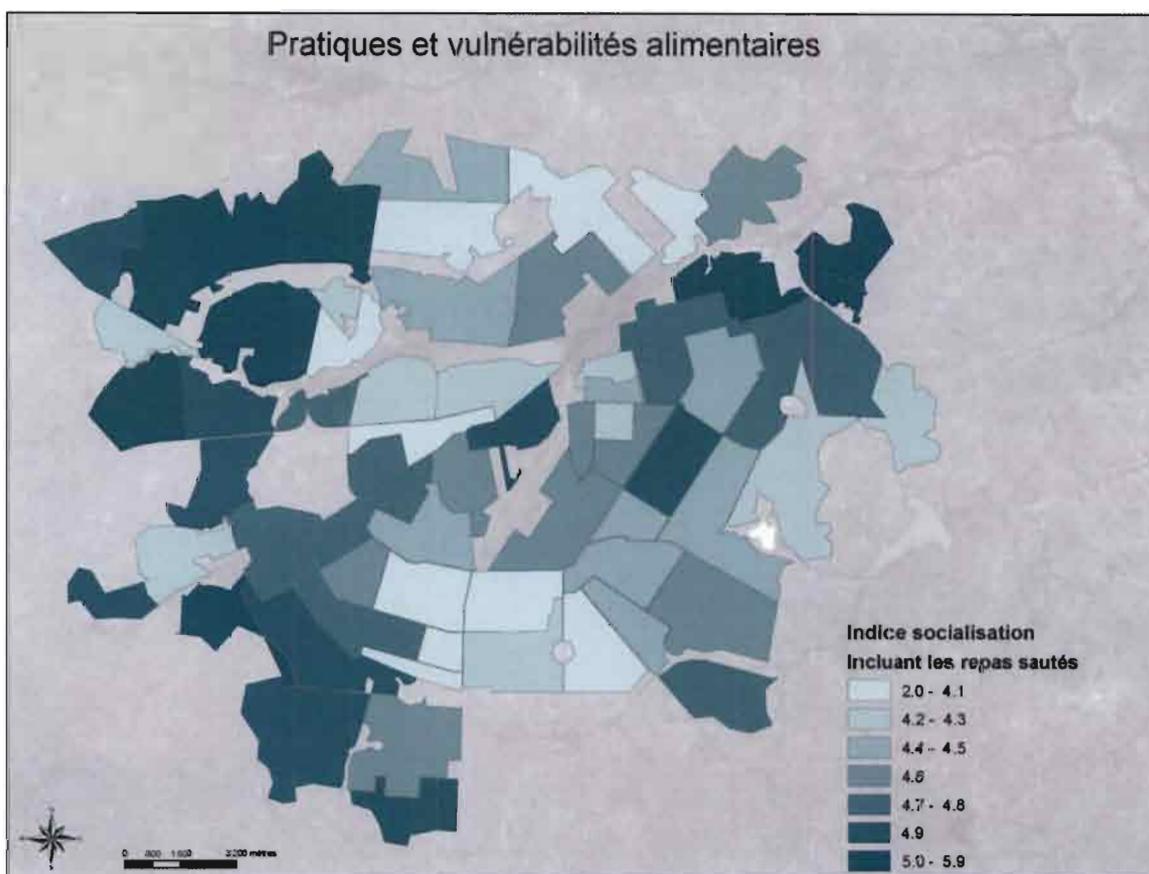


Carte 33 : Lieu de prise de repas du midi, le logement

Une première zone résidentielle regroupant des quartiers lotis pendant la période révolutionnaire sankariste (Zone du Bois, Zogona) et au début des années 1990 (Dassagho, Wayalghin) est caractérisée par une proportion élevée d'individus ayant déclaré « manger dans leur logement » (> 75%). Il s'agit d'individus ayant les moyens d'effectuer un aller-retour au domicile et disposant de moyens de transport personnel et de revenus journaliers suffisants pour entreprendre ce périple ou travaillant à proximité.

A contrario, se distinguent, dans la partie orientale de la ville, trois zones où la fréquence des repas pris dans le logement à midi s'avère singulièrement plus basse, de l'ordre 50%. On retrouve à la fois, des zones résidentielles de standing (Ouaga 2000 et Patte d'Oie) où les individus interrogés ont vraisemblablement les moyens de se nourrir hors-domicile et des zones d'habitat populaire (Bonheurville, Belleville) ou précaire non-loti plus récent (Tengaondogho, Yemtenga, Taabtenga, Goundrin, Bilbolgo, Lalnouahiri) où le fait de ne pas manger chez soi s'explique davantage par l'éloignement des lieux de travail par rapport au logement et l'incapacité à assurer les frais de transport supplémentaires.

La dimension sociale de la consommation constitue une autre clé d'analyse de la **vulnérabilité alimentaire**. Ce point reste encore par trop peu étudié dans les études expertes. Elle considère à la fois les pratiques de mise en commun des ressources alimentaires et l'ensemble des soutiens dont l'entourage est potentiellement porteur. Elle est ici abordée par la carte de « *l'indice de socialisation incluant les repas non-pris* » qui prend à la fois en compte les repas « sautés » (valeur 0), les repas pris seuls (+1), les repas pris avec la famille et/ou les co-résidents et les repas pris avec d'autres personnes (amis et collègues) au cours de la journée écoulée.



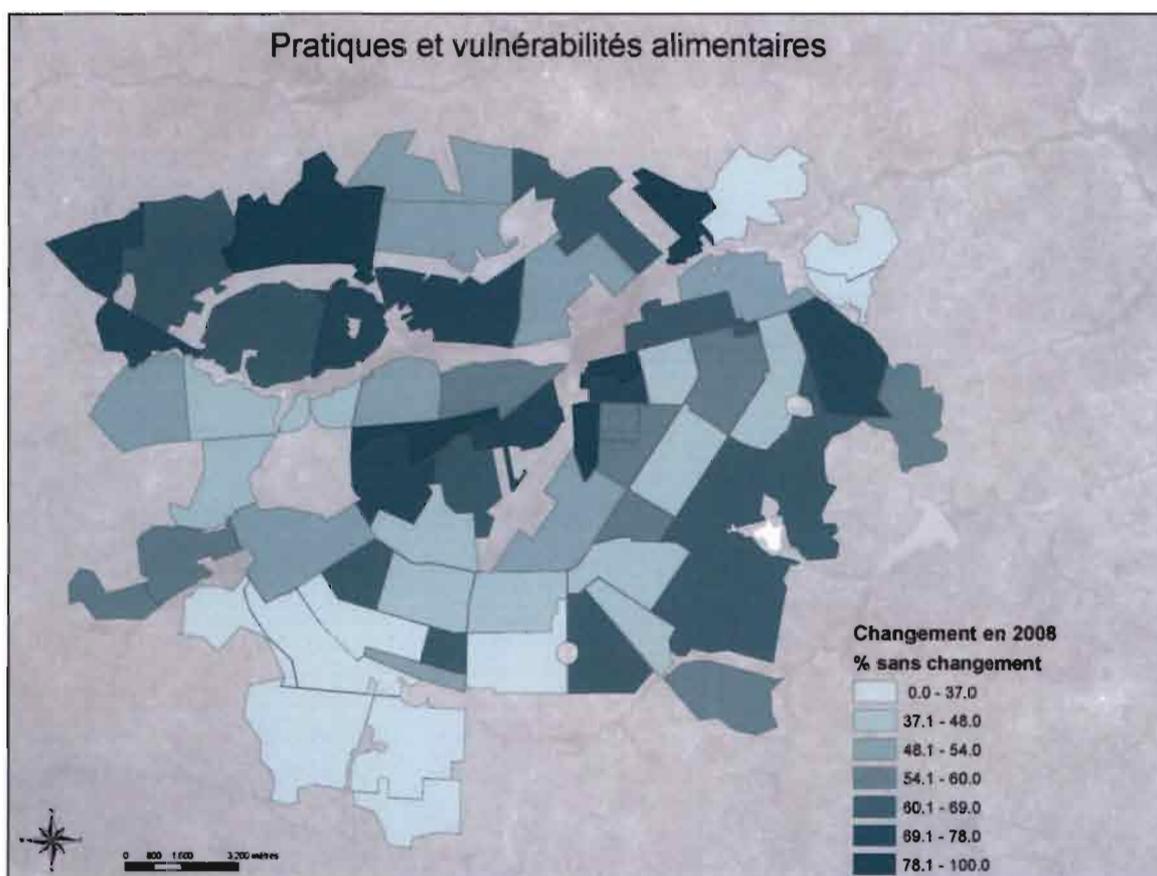
Carte 34 : Indice de socialisation incluant les repas non-pris

Là encore, la carte table montre une relative hétérogénéité intra-urbaine. Se dessine un vaste ensemble à l'Ouest de la ville, regroupant des quartiers lotis datant des années 2000 (Kamboinsin, Kilwin, Zaktouli, Pissy, Cissin, Nonsin) ou plus récemment encore (Rimkieta, Nonghin, Bonheur ville, Bongnaam,) et non lotis plus anciens (Yaghma, Sondogo) ou récents (Tengaondogo, Zongo) où cet indice oscille entre 4.7 et 5.9. Un pôle secondaire semble également constitué au nord-est de la ville

autour des quartiers de Fogma, Signonghin Wayalghin et Goundrin). Cela dénote à la fois le maintien de groupes de commensalité moins restreints, héritage de « modes de vie » ruraux comme des pratiques de partage alimentaire valorisées socialement et religieusement.

Inversement, apparaissent, çà et là, en creux, quelques quartiers résidentiels autour de Ouaga 2000, Patte d'Oie, Pagalayiri au Sud, Tampouy, Toudwéogo, Kossodo au Nord où la socialisation alimentaire est plus réduite (indice inférieur à 4.0). Quelques quartiers d'habitat plus populaires du centre ville, lotis avant 1972 présentent également le même type de configuration.

La « crise alimentaire » de l'année 2008 a également servi de **révélateur de la sensibilité différenciée des individus aux chocs macro-économiques**. L'enquête de base et les entretiens montrent ainsi que les individus les plus vulnérables ont tendance à rester « hors-jeu » (Janin 2009a). La sensibilité à la hausse des prix de détail – qui n'est d'ailleurs pas nécessairement corrélée à celle des prix mondiaux comme le prouve le cas des céréales locales (mil et sorgho) – est faible en deçà d'un certain niveau de consommation et de revenus. Ce phénomène expliquerait en partie pourquoi un peu plus de la moitié des enquêtés (56,4%) a déclaré ne pas avoir éprouvé de difficultés particulières pour se nourrir au cours de l'année 2008.



Carte 35 : Répartition spatiale de l'absence de changement alimentaire

Cette proportion dépasse les 60% dans trois sous-ensembles urbains : au centre-ville (Bilbalogo, Koulouba, Gounghin) d'abord ; dans certains quartiers périphériques situés au nord-ouest et à l'est, certains encore non lotis (Yaghma, Marcoussis, Wobwégré, Goundrin, Taabtenga, Yemtenga), d'autres récemment lotis (Nonghin, Kampala).

A l'opposé, dans la plupart des quartiers méridionaux de Ouagadougou, au-delà de la zone aéroportuaire et des emprises militaires, une fraction non négligeable des personnes interrogés, avec une fourchette large comprise entre 10,0% et 50,0% indiquait « avoir mieux mangé en 2008 ». Loin d'être iconoclaste, cette déclaration répond à un ressenti et un vécu très disparate selon les générations, les stratifications sociales et l'expérience migratoire individuelles.

Tableau 38: Perception de l'évolution de la situation alimentaire en 2009

	Oui	Non	N'a pas eu lieu
Votre alimentation ne changera pas ?	43,9	52,2	2,9
Pensez-vous « mieux manger » ?	57,9	39,5	2,6

Parallèlement, 44% des enquêtés ne pensaient d'ailleurs pas que leur situation alimentaire puisse s'améliorer au cours de l'année 2009. Sans doute faut-il également invoquer certaines formes de fatalisme (religieux) pour ceux qui ont finalement un faible espoir de voir leur situation personnelle s'améliorer à court terme en 2009.

Bibliographie

Adger W. Neil, (2006) – “Vulnerability”, *Global Environmental Change*, 16 : 268–281.

Akindès Francis, (1999) – “Food strategies of urban households in Côte d'Ivoire following the 1994 CFA franc devaluation”, *Food Policy*, Elsevier 24 : 479–493.

Akindès Francis, (2007) – « Pauvreté et construction des droits en Afrique », *West African Review*, n°10 (<http://www.westafricareview.com>).

Alwang Jeffrey, Siegel Paul B. and Jorgensen Steen L., (2001) – *Vulnerability : a view from different disciplines*, Social Protection Discussion Paper Series, n° 0115, 42 p.

Atkinson Sarah J. (1995) – “Approaches and Actors in Urban Food Security in Developing Countries”, *Habitat International* 19(2): 151-163.

Becquey Elodie et Martin-Prével Yves, (2008) – *Mesure de la vulnérabilité alimentaire en milieu urbain sahélien. Résultats de l'étude de Ouagadougou. Description et évaluation de deux outils de mesures de la vulnérabilité alimentaire*. CILSS-IRD-MAE, décembre 2008, 16 p.

Birkmann Joern, (2007) – “Risk and vulnerability indicators at different scales: Applicability, usefulness and policy implications”, *Environmental Hazards* 7 : 20–31.

Briand Virginie, (2007) – *Manger au quotidien: la vulnérabilité des familles urbaines en Afrique* Paris, Karthala, 260 p.

Brooks Nick, Adger W. Neil, Kelly P. Mick, (2005) – “The determinants of vulnerability and adaptive capacity at the national level and the implications for adaptation”, *Global Environmental Change* , 15,(151–163).

Brunel Olivier, (2005) – « Proposition et validation d'une échelle de perception de l'incertitude alimentaire », Actes du XXI^e Congrès AFM – 18-20 mai 2005 – Nancy, Institut de Recherche en Gestion, Université Paris 12, 40 p.

Camara Oumou M., (2004) – *The impact of seasonal changes in real incomes and relative prices on households' consumption patterns in Bamako (Mali)*, Doctor of Philosophy, Michigan state University, 206 p.

Dilley Maxx, Boudreau Tanya E. (2001) – "Coming to terms with vulnerability: a critique of the food security definition", *Food Policy* 26: 229–247.

Janin Pierre, (2009a) – « Les émeutes de la faim : une lecture (géo-politique) du changement (social) », *Politique étrangère*, n° 2, juin 2009, 12 p.

Janin Pierre, (2009b) – « La complexité du risque d'insécurité alimentaire en milieu sahélien » Paris, Armand Colin, *Les Annales de géographie*, n° 667, juillet-août 2009 (à paraître).

Janin Pierre, (2008a) – *L'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest : cadres politiques et options techniques pour l'action*, 32 p. IRD-Dakar.

Janin Pierre, (2008b) – *La micro-géopolitique de l'accès aux ressources : nouvelle dimension exploratoire de l'insécurité alimentaire*, Colloque International de géographie politique *L'Espace politique : concepts et échelles* (2-4 avril 2008, Reims), Université de Reims Champagne-Ardennes, 13 p.

Janin Pierre, (2001) – « Une géographie sociale de la rue africaine », *Politique africaine*, 82 : 177-189.

Janin Pierre et Giblin Béatrice (éds.), (2008) – *Les enjeux de la crise alimentaire mondiale*, Paris, La Découverte, *Hérodote*, n° 131, décembre 2008, 206 p.

Janin Pierre et Suremain Charles.-Edouard. (éds.), (2005) – *La question alimentaire en Afrique : risque et politisation*, Paris, puf, *Revue Tiers-Monde*, octobre-décembre 2005, 184(727-859).

Manyena Siambabala Bernard (2006) – "The concept of resilience revisited", *Disasters*, 2006, 30(4): 433–450.

Marie Alain (2008) - "De la pauvreté à Bamako: une perspective anthropologique" : 109-153, in : Janin Pierre (coord.), *La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali: dispositifs, discours, représentations et mises en scène*, rapport final ACI CIRAD-IEDES-IRD « Acteurs stratégiques, cadres normatifs de l'action et régulations des politiques alimentaires au Sahel », novembre 2008, ANR, 287 pages.

Maxwell, Daniel, (1996) – "Measuring food insecurity: the frequency and severity of coping strategies", *Food Policy* 21 (3): 291–303.

Maxwell, Daniel, (1999) – "The Political Economy of Urban Food Security in Sub-Saharan Africa", *World Development* 27(11): 1939-1953.

Maxwell Daniel, Ahiadeke Clement, Levin Carol, Armar-Klemesu Margaret, Zakariah Sawudatu, Lamptey Grace Mary, (1999) – "Alternative food-security indicators: revisiting the frequency and severity of coping strategies", *Food Policy* 24(4): 411–429.

Maxwell Simon, (1996) – "Food security: a post-modern perspective", *Food Policy*, Elsevier, 21(2): 155-170.

Moser C, (1998) "The Asset Vulnerability Framework: Reassessing UrbanPoverty Reduction Strategies", *World Development* 26 (1): 1-19.

Ouedraogo François, (2008) Ouedraogo F. de Ch., 2008, « Vie chère : les causes apparentes et cachées », Le Faso.net, 29 avril 2008.

Polsky Colin, Neff Rob, Yarnal Brent, (2007) – "Building comparable global change vulnerability assessments: The vulnerability scoping diagram", *Global Environmental Change* 17 : 472–485.

Timmer C. Peter, (2000) – "The macro dimensions of food security: economic growth, equitable distribution, and food price stability", *Food Policy* 25 : 283–295.

XIII. Le rôle du réseau social dans les parcours de vie

Laure Pasquier-Doumer¹¹³

A. La fratrie

« Ici en Afrique, quand tu n'as pas ta famille à côté, il faut savoir que tu vas souffrir »

Rasmané, 45 ans tailleur, quartier Rimkieta (Entretien n°16)

La fratrie est un élément essentiel dans la compréhension des trajectoires des individus, à la fois car elle constitue souvent dans un contexte africain une partie importante de l'entourage mais aussi car elle donne une image de la distance qui les sépare de leur origine socio-économique. L'enquête apporte de nombreux éléments permettant de caractériser la fratrie des Ouagalais et de comprendre son rôle dans l'histoire de vie des individus. La définition de la fratrie est limitée à l'ensemble des frères et sœurs ayant les deux mêmes parents¹¹⁴. Selon cette définition, un Ouagalais a en moyenne 3,5 frères et sœurs. Un premier questionnement a été celui de la dispersion géographique de la fratrie. Dans quelle mesure les fratries sont-elles dispersées dans l'espace ? Cette question est d'importance puisqu'elle conditionne les rapports entre les membres de la fratrie. Un individu sera a priori plus fréquemment en contact avec ses frères et sœurs s'ils vivent à proximité de lui. Ils ont plus de chances de partager une histoire commune mais aussi d'être assez similaires sur le plan socio-économique. Une fratrie fortement dispersée peut relâcher les liens entre ses membres mais aussi favoriser leurs échanges, ces liens se rapprochant alors des *liens faibles* introduits par Granovetter (1973). Selon cet auteur, les liens faibles permettent à ses membres d'accéder à des ressources ou des informations plus diverses.

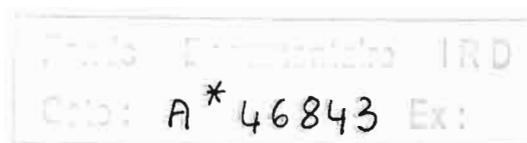
Ceci amène alors à s'interroger sur la dispersion sociale de la fratrie et à son lien avec la dispersion géographique. Nous cherchons également à mettre en lien ces deux types de dispersions avec l'histoire migratoire et certaines caractéristiques socio-économiques des individus.

1. Dispersion géographique de la fratrie

La grande majorité des Ouagalais ont des membres de leur fratrie proche de leur lieu de vie : 64% ont au moins un frère ou une sœur à Ouagadougou et un Ouagalais sur quatre (24%) dans son quartier

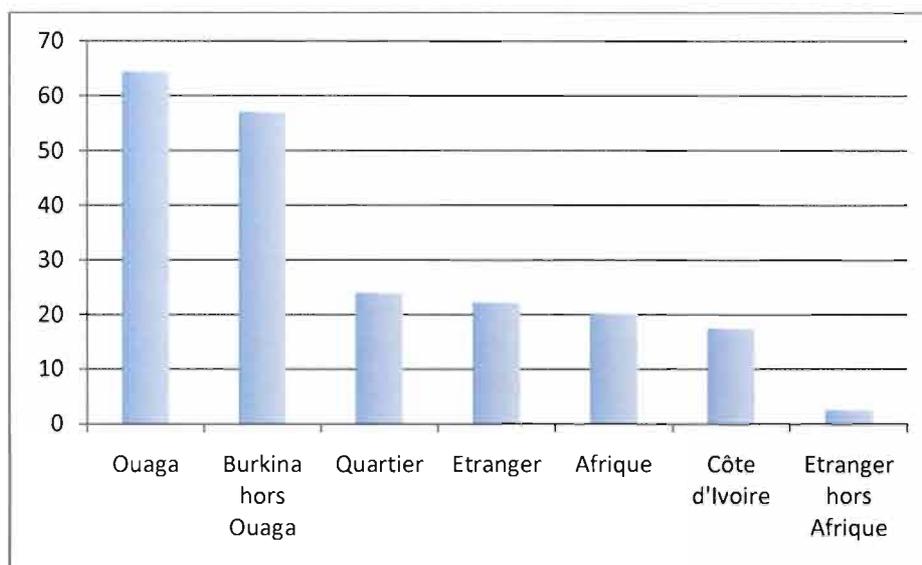
¹¹³ Economiste, Chargé de Recherche Institut de Recherche pour le Développement, UR047 « Développement, Institutions et Analyse à Long Terme (DIAL)

¹¹⁴ Etant donnée la taille très élevée de la fratrie entendue dans un sens plus large, ne pas effectuer cette restriction aurait démesurément alourdi le protocole d'enquête, au risque de nuire à la qualité de l'ensemble des réponses apportées.



(Figure 1). Cette proximité avec certains membres n'exclue pas, bien au contraire, une dispersion géographique de la fratrie. En effet, un Ouagalais sur deux (57%) à un frère ou une sœur ailleurs dans le pays et un sur cinq à l'étranger (22%). La dispersion géographique de la fratrie met à nouveau l'importance du lien entre Ouagadougou et la Côte d'Ivoire puisque 17% des Ouagalais ont un membre de leur fratrie en Côte d'Ivoire, soit les trois quarts des Ouagalais à avoir de la fratrie à l'étranger. En revanche, seulement 3% des Ouagalais ont vu une partie de leur fratrie migrer vers un pays n'appartenant pas à l'Afrique.

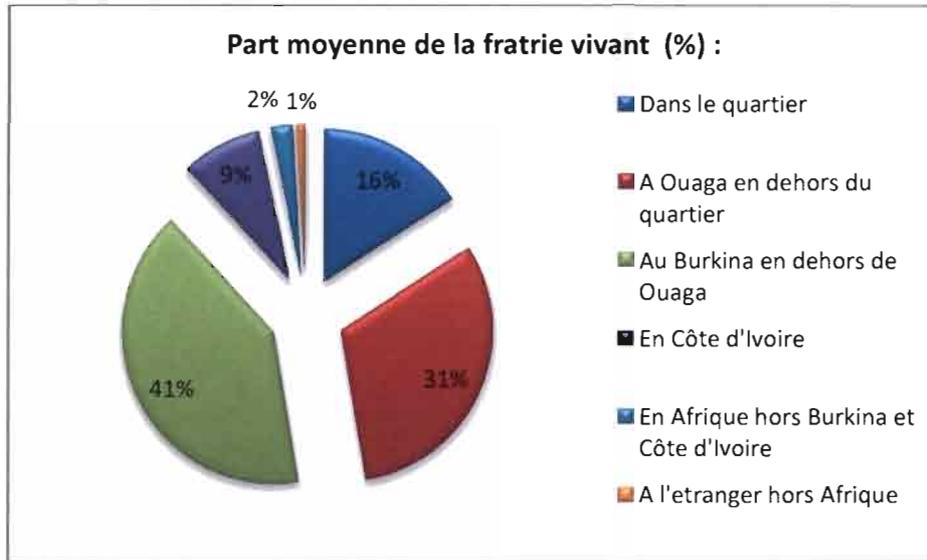
Figure 44: Répartition des individus selon la localisation de leur fratrie (%)



Lecture : 64% des individus ont au moins un frère ou une sœur vivant à Ouagadougou

Une autre façon de percevoir l'éclatement dans l'espace des fratries des Ouagalais est d'établir une répartition géographique d'un Ouagalais « moyen » (Figure 2). En moyenne, un habitant de Ouagadougou a 47% des membres de sa fratrie à Ouagadougou et 16% dans le même quartier. Les frères et sœurs réparties ailleurs sur le territoire burkinabé représentent une part similaire de la fratrie (41%). Cette proportion élevée est révélatrice de l'ampleur des migrations internes au sein du pays et de l'attrait de la capitale. Elle peut également être vue comme l'existence, pour les Ouagalais issus de la migration, de la vivacité de leurs liens avec leur lieu de naissance. Toujours selon cette image moyenne, un membre sur dix de la fratrie (en excluant l'enquêté), vit en Côte d'Ivoire ; de même que pour les migrations internes, ce pourcentage donne une image de la persistance de liens entre les deux pays, soit que par le biais de la migration d'une partie de la fratrie vers la Côte d'Ivoire, soit par le retour d'une partie de cette même fratrie au Burkina Faso, en l'occurrence ici à Ouagadougou

Figure 45: Répartition géographique moyenne de la fratrie



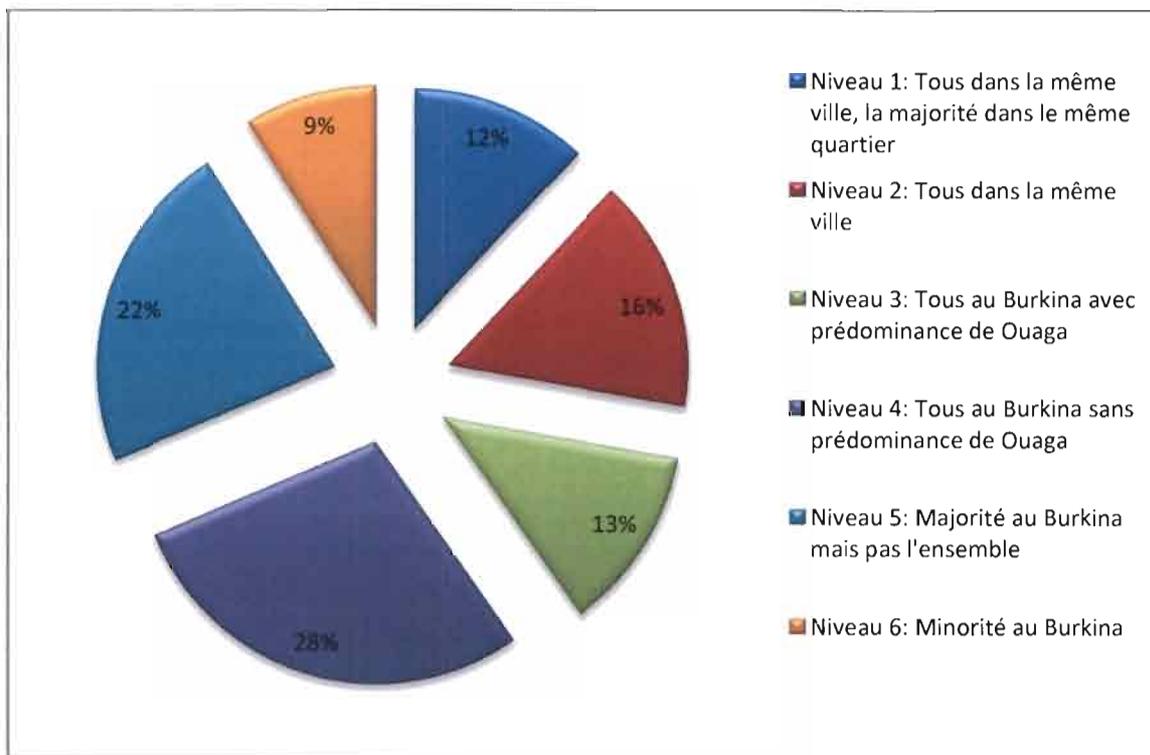
Lecture : La part de la fratrie vivante dans le même quartier qu'Ego est en moyenne de 16%

Cette image moyenne a cependant l'inconvénient de déformer fortement la réalité puisqu'elle ne tient pas compte des différentes caractéristiques des enquêtés. C'est pourquoi nous avons construit pour chaque enquêté un indicateur de dispersion géographique de sa fratrie. Cet indicateur prend la valeur 1 si toute la fratrie se trouve à Ouagadougou et au moins la moitié dans le même quartier que l'enquêté. Cette valeur correspond donc au plus faible niveau de dispersion géographique. La valeur 2 correspond à une fratrie dont tous les membres sont répartis à Ouagadougou mais une minorité dans le même quartier. La dispersion géographique est alors limitée aux frontières de la ville. La valeur 3 rend compte des fratries dispersées exclusivement sur le territoire burkinabé avec la majorité de ses membres vivant à Ouagadougou. La valeur 4 signifie un niveau intermédiaire de dispersion géographique puisque l'ensemble de la fratrie vit au Burkina Faso mais moins de la moitié à Ouagadougou. Lorsqu'au moins la moitié de la fratrie mais pas son ensemble vit au Burkina Faso, l'indicateur prend la valeur 5. Enfin, le niveau le plus élevé de dispersion géographique correspond au cas où moins de la moitié de ses membres vit au Burkina Faso. Cet indicateur, s'il permet d'illustrer certains phénomènes est cependant sensible à la taille de la fratrie. Plus celle-ci est élevée et plus la dispersion est importante.

La figure 3 présente la répartition des Ouagalais selon le niveau de dispersion géographique de leur fratrie. Elle montre que 12% vivent dans une grande proximité avec leur fratrie. Un quart des Ouagalais (28%) ont l'ensemble de leurs frères et sœurs vivant à Ouagadougou. On peut supposer que pour ces Ouagalais, les liens avec les provinces du Burkina Faso sont distendus. 69% des habitants de Ouagadougou ont l'ensemble de leur fratrie répartie sur le territoire burkinabé, avec 28% sans concentration sur Ouagadougou. Enfin, presque un tiers des enquêtés ont une partie de leur

fratrie en dehors du territoire, et 9% la majorité de leur fratrie. Ainsi, presque les trois quart (72%) des Ouagalais entretiennent des liens en dehors de la ville.

Figure 46: Répartition des individus selon le degré de dispersion de leur fratrie



De façon évidente, il existe une forte corrélation entre le degré de dispersion de la fratrie et le lieu de naissance¹¹⁵. Le tableau 1 permet de mieux comprendre cette relation. Il présente la répartition des individus selon leur lieu de naissance et le degré de dispersion géographique de leur fratrie.

Il montre que les fratries présentant la plus faible dispersion géographique (niveau 1 de dispersion géographique) correspondent à un peuplement relativement ancien de la ville puisque 33% d'entre elles –ou tout au moins le membre enquêté– sont nées dans le quartier où elles vivent aujourd'hui, contre 7% pour la moyenne des Ouagalais. Le tableau 2 montre par ailleurs que ces fratries sont plus aisées que la moyenne puisque 47% d'entre elles, contre 36% en moyenne, appartiennent aux logements du quartile le plus aisé (soit les 25% les plus aisés).

Ceux dont l'ensemble de la fratrie vit à Ouagadougou (niveau 2) sont pour leur majorité nés à Ouagadougou (52% contre 28% en moyenne). Cela suppose que ces Ouagalais, qui rappelons le représentent 16% de la population de la ville, représentent également un peuplement ancien de la ville mais en revanche ont connu des migrations résidentielles importantes. En effet, seuls 5% d'entre eux vivent toujours dans le quartier où ils sont nés. En regardant l'ensemble de leur trajectoire migratoire, il apparaît que parmi ceux qui sont nés à Ouagadougou, presque un tiers ont connu un épisode de migration soit à l'international, soit à l'intérieur du Burkina Faso, qui pourrait

¹¹⁵ Le coefficient de corrélation vaut 0,37 et est significatif au seuil de 5%.

expliquer le changement de quartier. Le tableau 2 nous apprend par ailleurs que ces fratries appartiennent plus souvent que la moyenne aux classes moyennes (les 2^{ème} et 3^{ème} quartiles de niveau de vie).

Le niveau 3 de dispersion géographique est très représentatif du profil moyen de la ville. Il rend compte majoritairement (63%) des fratries de migrants de première génération qui ont massivement migré vers Ouagadougou puisque plus de la moitié de ses membres s’y trouvent aujourd’hui. Pour la majorité (48%), la migration vers Ouagadougou a été leur unique épisode de migration.

Les fratries répondant au niveau 4 de dispersion géographique se démarquent fortement de la moyenne par le fait que la quasi-totalité d’entre elles (90%) sont nées au Burkina Faso mais en dehors de Ouagadougou. Elles sont donc rattachées aux migrants de première génération qui gardent un lien fort avec leur lieu d’origine puisqu’une grande partie de leur fratrie s’y trouve encore. Tout comme la catégorie précédente, ils n’ont généralement connu que cette seule migration (62% d’entre eux). Les fratries présentant ce type de dispersion géographique sont rattachées à des Ouagalais plus pauvres que la moyenne.

La répartition selon leur lieu de naissance des individus correspondant au niveau 5 ressemble étrangement à la répartition moyenne tout comme celle des individus dont l’ensemble de la fratrie est au Burkina Faso avec une prédominance de Ouagadougou (Niveau 3).

Enfin, les Ouagalais dont la majorité de la fratrie vit à l’étranger sont pour presque la moitié d’entre eux également nés à l’étranger. Pour un tiers, ils sont issus de la diaspora ivoirienne. Bien que proches de la moyenne en termes de niveau de vie, ils s’en démarquent toutefois par un niveau de vie légèrement supérieur (40% d’entre eux appartiennent à la classe la plus aisée contre 36% en moyenne).

Tableau 39 : Répartition des lieux de naissance selon le degré de dispersion géographique de la fratrie (%)

Lieu de naissance	Dispersion de la fratrie						Total
	Niveau 1: Tous dans le même quartier	Niveau 2: Tous dans la même ville	Niveau 3: Tous au Burkina avec prédominance de Ouaga	Niveau 4: Tous au Burkina sans prédominance de Ouaga	Niveau 5: Majorité au Burkina mais pas l'ensemble	Niveau 6: Minorité au Burkina	
Même quartier	33	5	6	1	4	4	7
Ouagadougou	33	47	24	4	20	14	21
Burkina hors Ouaga	26	42	63	90	65	38	61
Etranger	8	6	6	4	11	45	10
Total	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : Parmi les individus dont la fratrie présente le plus faible degré de dispersion, 33% sont nés dans le même quartier

Tableau 40 : Répartition des degrés de dispersion géographique de la fratrie selon le niveau de vie (%)

Dispersion géographique	Niveau de vie				Ensemble
	25% les plus pauvres	25% moyen. pauvres	25% moyen. aisés	25% les plus aisés	
Niveau 1: Tous à Ouagadougou, la majorité dans le même quartier	15	14	24	47	100
Niveau 2: Tous à Ouagadougou	14	25	30	31	100
Niveau 3: Tous au Burkina avec prédominance de Ouagadougou	21	20	20	38	100
Niveau 4: Tous au Burkina sans prédominance de Ouagadougou	23	23	23	31	100
Niveau 5: Majorité au Burkina Faso mais pas l'ensemble	17	21	24	38	100
Niveau 6: Minorité au Burkina Faso	13	25	22	40	100
Ensemble	18	22	24	36	100

En conclusion, cette typologie apporte un nouvel éclairage sur les migrations en les considérant à l'échelle d'une famille et non plus à l'échelle individuelle. S'il n'y a pas de relation linéaire entre le niveau de vie et la dispersion géographique de la fratrie, chacun des types de fratrie se différencie des autres par des niveaux de vie légèrement différents. En revanche, il n'y a pas de distinction marquée en termes d'éducation.

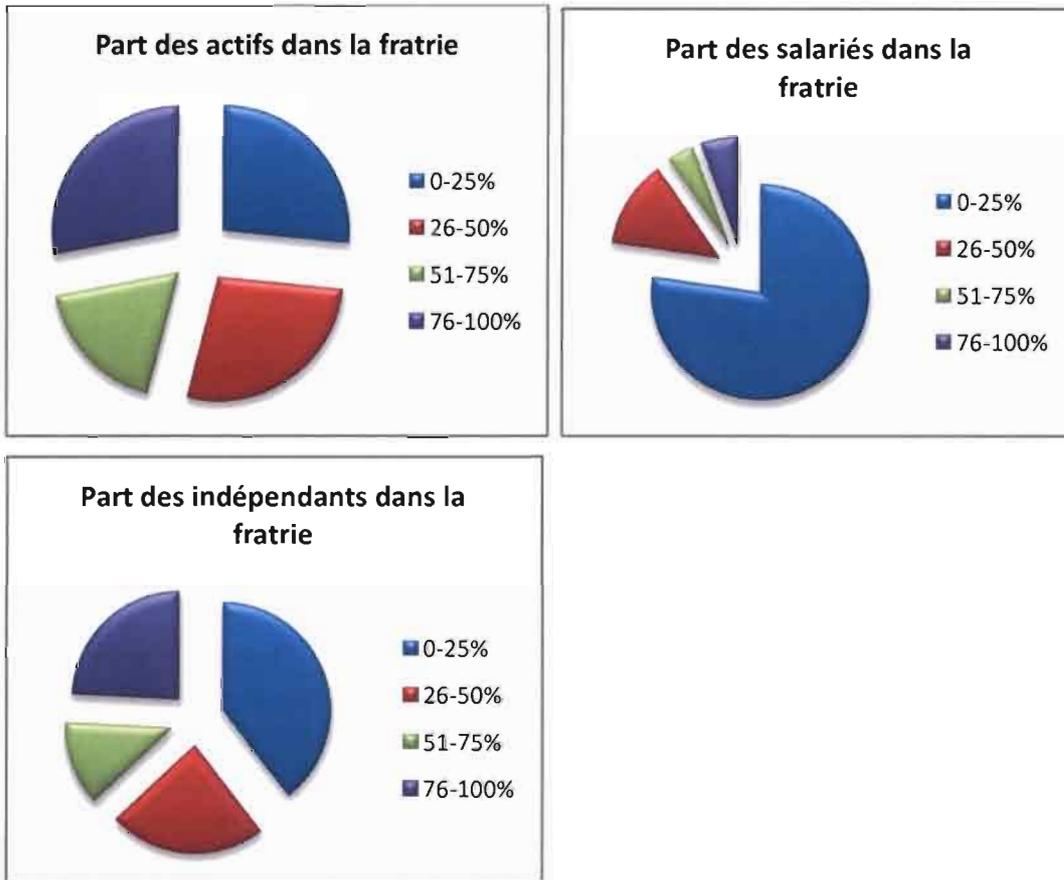
2. Dispersion sociale de la fratrie

La dispersion sociale est ici appréhendée comme la distribution de la fratrie selon le statut et le type d'occupation de ses membres. L'enquête permet également d'approcher la dispersion sociale sous l'angle de l'éducation mais ceci fera l'objet d'une analyse future.

La figure 4 montre que la majorité des individus (54%) font face à une fratrie constituée majoritairement d'inactifs, et pour un quart à une fratrie où l'on compte moins d'un quart de la fratrie active. Ceci peut avoir pour conséquence une lourde charge qui pèse sur les individus si ceux-ci sont restés en contact avec leur fratrie. En revanche, 28% des individus ont une fratrie constituée pour au moins les trois quarts d'actifs. Cette répartition est toutefois largement due à un effet de génération. En effet, plus les individus sont jeunes et plus leur fratrie est constituée d'inactifs : ils ont en moyenne 30 ans lorsque les trois quart de leur fratrie est inactive contre 38 ans lorsque cette proportion n'est que d'un quart.

Les salariés sont peu concentrés à l'intérieur des fratries. Seulement 10% des fratries sont majoritairement constituées de salariés, alors que cette proportion s'élève à 37% pour les indépendants. Cependant, cette différence reflète en partie la répartition des activités dans la population, à savoir 15% de salariés et 30% d'indépendants mais montre toutefois que l'activité indépendante est plus partagée à l'intérieur des fratries que l'activité salariée.

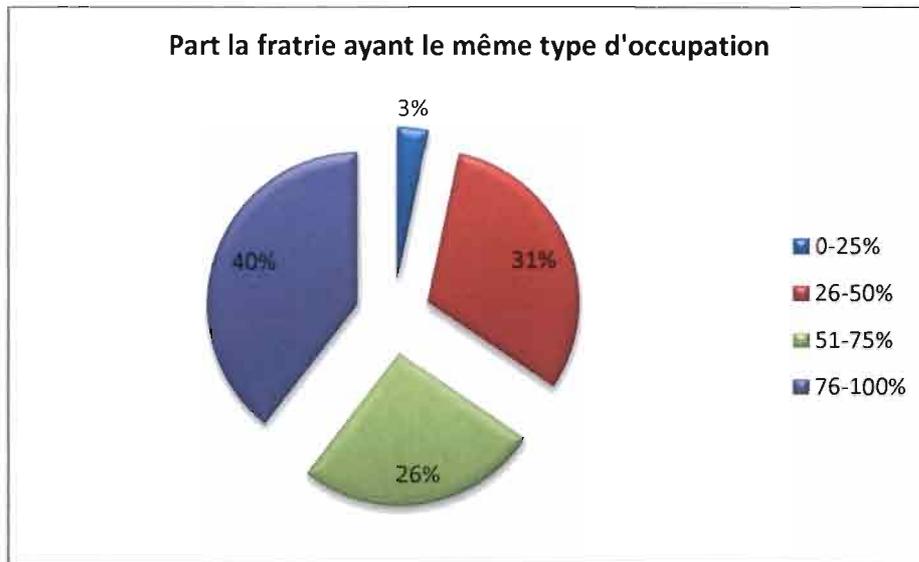
Figure 47: Répartition des individus selon la part des actifs, des salariés et des indépendants dans la fratrie



Un indicateur synthétique de la dispersion sociale de la fratrie est la part des frères et sœurs au sein de la fratrie ayant le même statut et type d'activité, défini par la typologie présentée dans les autres chapitres¹¹⁶. La distribution de cet indicateur (Figure 5) montre que les fratries sont très homogènes socialement. En effet, 66% des individus ont des fratries dans lesquelles la majorité de ses membres exercent le même type d'occupation.

¹¹⁶ Salarié du public, salarié du privé, Employeur/patron, Indépendant, Aide familiale/apprenti, Journalier, Inactif, Actif chômage.

Figure 48 : Répartition des individus selon le degré de dispersion sociale de la fratrie



Tout comme la dispersion géographique, la dispersion sociale de la fratrie croît avec la taille de la fratrie. En revanche, elle décroît avec le niveau d'éducation : plus les individus sont éduqués et plus leur fratrie est homogène. Par ailleurs, les fratries les plus homogènes se différencient des autres en concentrant les deux classes sociales extrêmes : la part des 25% plus pauvres et des 25% plus riches sont plus représentées pour ce type de fratrie que pour la moyenne.

B. Le réseau social mobilisé

Lors de l'enquête, il a été demandé à une partie des enquêtés¹¹⁷ de citer et de caractériser les personnes les ayant aidé dans les situations suivante :

- au cours de la scolarité, soit en finançant une partie de la scolarité, soit en les hébergeant (à l'exclusion des parents)
- en cas de dépenses exceptionnelles (cérémonie, fête religieuse, problème de santé) ou de difficultés financières
- dans le cadre de leurs activités professionnelles, en aidant soit à créer ou améliorer leur activité, soit en leur trouvant leur dernier emploi
- pour leur logement, en les aidant soit à acquérir ou construire leur logement, soit pour les locataires ou usufruitiers à trouver leur logement.

L'ensemble de ces personnes constitue le réseau social mobilisé par les Ouagalais. Il est alors intéressant de s'interroger sur la taille et les déterminants de ce réseau social, ainsi que sur les inégalités entre les Ouagalais dans la possession d'une telle ressource.

¹¹⁷ A une personne de plus de 18 ans sur deux dans le logement tirée aléatoirement et au référent logement de façon systématique.

En moyenne, les personnes interrogées ont mentionné un peu moins d'une personne (0,8) qui les a aidées au cours des situations citées supra. Plus précisément, plus de la moitié (53%) ont déclaré n'avoir reçu l'aide de personne, 31% l'aide d'une personne, 11% l'aide de deux personnes, les 6% restant l'aide d'au moins deux personnes. La proportion des personnes déclarant avoir été aidées apparaît relativement faible au regard des travaux portant sur l'entraide en Afrique de l'Ouest. Il faut cependant noter que nous ne saisissons pas ici les échanges répétés représentant des petits montants. Ces échanges sont généralement omis par les enquêtés, comme l'a montré un travail plus qualitatif auprès de ces derniers notamment car ils sont plutôt assimilés à des prêts qu'à des dons et car leur fréquence ne permet pas d'en tenir une comptabilité.

La faible taille moyenne du réseau mobilisé n'empêche cependant pas de s'interroger sur les caractéristiques des Ouagalais ayant utilisé cette ressource. Pour ce faire, nous estimons par un modèle linéaire¹¹⁸ la taille du réseau mobilisé en fonction d'un ensemble de caractéristiques démographiques (le sexe, l'âge, le statut matrimonial), socio-économiques (le niveau d'éducation, le statut d'activité et le type d'occupation, la religion, la langue maternelle) des individus mais aussi de leur logement (indicateur de confort) ou de leur fratrie (indices de dispersion géographique et sociale de la fratrie). Plusieurs résultats intéressants ressortent de cette analyse.

L'âge a un effet positif sur la taille du réseau social mobilisé. Il semble donc que le réseau social s'accumule avec le temps. Les jeunes par conséquent apparaissent plus vulnérables que leurs aînés puisqu'ils sont moins dotés de cette ressource leur permettant de faire face aux chocs.

Les plus éduqués mobilisent ensuite un réseau social de plus grande taille que les moins éduqués, toutes choses étant égales par ailleurs. Ce résultat peut s'interpréter dans le sens d'Amartya Sen (2000) pour qui l'éducation, en plus d'apporter la connaissance, représente une expansion des libertés de chacun, en donnant les moyens de participer à la vie publique, de communiquer et d'interagir avec les autres, ou encore de formuler des demandes collectives. Le fait d'avoir été scolarisé semble en effet faciliter les rapports sociaux avec autrui et la création de liens suffisamment forts pour y avoir recours en cas de besoin. Cette interprétation est renforcée par le fait que le niveau de vie ou de confort des membres du logement n'a pas d'effet significatif sur la taille du réseau social.

Un autre résultat intéressant est que plus les individus appartiennent à une fratrie dispersée géographiquement et plus ils mobilisent un réseau social important. Il en est de même pour la dispersion sociale de la fratrie. Il semble donc que le fait d'appartenir à une fratrie dispersée permet d'accéder à des cercles sociaux plus divers et par conséquent facilite la création de « liens faibles » toujours au sens de Granovetter (1973). Mais l'analyse doit encore être poursuivie pour confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Le type d'activité exercée par les individus a également un effet sur la taille du réseau social mobilisé. A caractéristiques égales, les salariés du public ainsi que les employeurs ou les patrons mobilisent un réseau de plus petite taille que les autres. Puisque le niveau de vie est pris en compte, cela ne s'explique pas par le fait qu'ils sont moins souvent que les autres dans la nécessité de recourir à l'aide d'autrui. Une explication possible résiderait dans les réciprocités qu'engendre toute aide d'autrui. Leurs positions professionnelles font qu'ils sont plus que les autres susceptibles d'être sollicités par autrui. Une façon de s'en prémunir peut être de limiter leur propre recours aux autres

¹¹⁸ En utilisant les Moindres Carrés Ordinaires

dans des situations difficiles. A l'inverse, les journaliers mobilisent un réseau social de plus grande taille que les autres. Ceci peut s'expliquer par la diversité des personnes qu'ils côtoient professionnellement. En effet, la précarité de leur travail les oblige à chercher continuellement de nouveaux employeurs, à fréquenter de nouveaux collègues et ainsi à accroître leur cercle de connaissances. Les inactifs quant à eux mobilisent un réseau de plus petite taille que les autres, toutes choses égales par ailleurs. Leur réseau est peut-être limité par le manque de rencontre professionnelle du fait de l'inactivité.

En revanche, les individus ne se distinguent pas selon leur genre quant à la taille du réseau mobilisé, ni selon leur statut matrimonial.

Pour affiner l'analyse, nous distinguons la taille du réseau social mobilisé selon les types de situation pour lequel il est mobilisé. Le tableau 3 présente la taille du réseau mobilisé pour s'éduquer, en cas de difficultés financières, pour trouver un emploi ou améliorer son activité et enfin pour acquérir ou trouver un logement. Il apparaît que le plus grand nombre de personnes ayant aidé l'ont fait dans le cas de difficultés financières. Viennent ensuite dans la même proportion les personnes ayant aidé pour trouver un emploi ou un logement. La plus faible taille du réseau concerne le réseau mobilisé pour s'éduquer.

Nous distinguons maintenant le réseau social mobilisé hérité de celui que se sont construit les individus. Par réseau hérité nous entendons les personnes du réseau social connues par la famille ou du village¹¹⁹, avec l'hypothèse que ces relations ne sont pas construites par les individus dans la mesure où ils n'ont pas de libre arbitre dans le choix de leur famille ou de leur village. Le tableau 3 met en évidence que le réseau mobilisé pour s'éduquer est très largement un réseau hérité, ce qui s'explique par le fait que lors de leur scolarisation, les individus étaient surtout dépendants du réseau social de leurs parents. Les entretiens qualitatifs confirment par ailleurs que la famille a un rôle prépondérant dans l'aide apportée pour la scolarisation de ses enfants. Pour trouver un logement, le réseau social est pour moitié constitué de liens hérités et de liens construits. Ainsi, les liens avec la famille et les échanges d'informations qu'ils permettent ne sont dans la majorité des cas pas suffisants pour accéder à un logement.

La répartition entre réseau hérité et réseau construit est la même lorsqu'il s'agit de difficultés financières. Ce résultat va dans le même sens que ce qui a été perçu à travers les entretiens qualitatifs. Pour une partie des individus, faire appel à la famille en cas de difficultés financières est pesant car cela a pour contrepartie un contrôle social de la part de celle-ci : « *avec les amis, les problèmes d'argent, c'est plus facile à comprendre* » (Awa, 36 ans, vendeuse de basin, quartier Dassasgho, entretien n°10). D'autres en revanche préfèrent l'aide financière de la famille car elle est généralement sous forme de dons alors que pour les amis, il s'agit de prêt.

Enfin, la famille ou les connaissances du village interviennent le plus faiblement lorsqu'il s'agit de trouver un emploi ou d'améliorer son activité. Ces résultats sont confirmés par les entretiens qualitatifs qui montrent que la sphère de responsabilité de la famille élargie n'inclut pas les domaines individuels tels que les investissements personnels dans son futur. Pour ces domaines, les individus

¹¹⁹ Nous avons toutefois exclu les enfants, les amis et la famille du mari, les beaux fils et filles car nous avons supposé que les individus ont leur libre arbitre dans le choix de ces relations.

trouvent de l'aide soit auprès de leur famille nucléaire (fratrie même mère, parents, enfants) s'ils en ont les moyens ou auprès de leurs amis s'ils ont réussi à nouer des liens forts avec eux et que ces amis ont des moyens ou accès à certaines informations.

Tableau 41: Description du réseau social mobilisé en fonction de sa taille et de son caractère hérité

Type du réseau mobilisé	Taille moyenne	Part du réseau hérité (%)
Ensemble du réseau	0,8	57
Pour l'éducation	0,1	85
En cas de difficultés financières (santé, cérémonie, dépenses courantes)	0,4	51
Pour trouver un emploi ou améliorer son activité	0,2	46
Pour trouver ou acquérir un logement	0,2	58

L'estimation de la part du réseau hérité par un modèle linéaire montre que les femmes font plus appel au réseau hérité qu'au réseau construit relativement aux hommes. Ce résultat va dans le même sens que l'observation des déplacements hebdomadaires pour sociabilité : les femmes se déplacent quasi uniquement pour rendre visite à leur famille alors que les hommes rendent surtout visite aux amis.

De plus, la part du réseau hérité augmente avec le niveau d'éducation. Il faut poursuivre l'analyse pour en comprendre la raison. Le statut matrimonial a également un effet sur la part du réseau hérité : les célibataires ont plus recours au réseau hérité qu'au réseau construit relativement aux individus mariés.

En conclusion, cette première analyse exploratoire à partir de l'enquête montre que la fratrie et le réseau social semble être un facteur important dans la détermination des trajectoires individuelles et sont très liés aux parcours migratoires des individus. Il apparaît également que les individus sont très inégaux quant à la possession de ressources sociales. Cette analyse doit cependant être poursuivie pour mieux comprendre les déterminants de ces inégalités et ses conséquences.

Bibliographie

Granovetter, M.S., (1973) – "The Strength of Weak Ties", *American Journal of Sociology*, vol.78, p.1360-1380.

Sen, A., (2000) – "*Development as freedom*", Delhi: Oxford University Press.

Liste des cartes

CARTE 1 ::L'ESPACE NON ENQUETE	15
CARTE 2 : LA LOCALISATION DES POINTS-CIBLES DESIGNANT LES PARCELLES ENQUETEES.....	16
CARTE 3 : LE TAUX DE COUVERTURE DE L'ENQUETE PAR RAPPORT AU NOMBRE DE POINTS TIRES.....	17
CARTE 4 : LA POPULATION OCCUPANTE DES LOGEMENTS.....	17
CARTE 5 : CARACTERISATION DES UNITES CARTOGRAPHIQUESQUELLES CARTES DU PEUPLEMENT, QUELLE LECTURE ? .	19
CARTE 6 : L'AGE DES CITADINS SELON LES LIEUX	21
CARTE 7 : LES LOCUTEURS MOORE SELON LES LIEUX.....	22
CARTE 8 : LES LOGEMENTS SANS EAU AU ROBINET NI ELECTRICITE	23
CARTE 9 : PROPORTION DE LOGEMENTS COMPOSES (PRESENCE DE NON-PARENTS).....	24
CARTE 10 : POURCENTAGE DES DEPLACEMENTS HEBDOMADAIRES REALISES A VELO	24
CARTE 11 : MOBILITE INTRA-URBAINE DES OUAGALAIS DE NAISSANCE.....	25
CARTE 12 : DISPERSION URBAINE DES RAPATRIES DE RCI APRES UN PASSAGE AU BURKINA.....	26
CARTE 13 : PROPORTION D'HABITANTS DE PLUS DE 5 ANS JAMAIS SCOLARISES	27
CARTE 14 : LIEUX QUI ACCUEILLENENT DES HABITANTS AYANT VU LEUR ALIMENTATION S'AMELIORER EN 2008.....	28
CARTE 15 : PROPORTION DE TRAVAILLEURS INDEPENDANTS EXERÇANT DANS LA RUE.....	29
CARTE 16 : NIVEAU SOCIO-ECONOMIQUE DES LOGEMENTS.....	29
CARTE 17 : REPARTITION SPATIALE DE L'INDICE DE NIVEAU DE VIE	39
CARTE 18 : PROPORTION DE 15-64 ANS PAR UNITE DE BATI	57
CARTE 19 :PROPORTION DE DEPENDANTS.....	58
CARTE 20 : UN INDICE DE REPRODUCTION : LE NOMBRE D'ENFANTS PAR FEMME	59
CARTE 21 :PROPORTION DE CELIBATAIRES.....	60
CARTE 22 : LOCALISATION DES MIGRANTS ORIGINAIRES DU BURKINA.....	61
CARTE 23 : PROPORTION DE RESIDENTS NES A L'ETRANGER.....	62
CARTE 24 : MOBILITE INTRA-URBAINE DES OUAGALAIS DE NAISSANCE.....	63
CARTE 25 : PROPORTION D'ACTIFS SALARIES DU SECTEUR PUBLIC.....	67
CARTE 26 : TRAVAILLEURS INDEPENDATS EXERÇANT DANS LA RUE	68
CARTE 27 : CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE : LES JOURNALIERS.....	69
CARTE 28 : REPARTITION DES LOGEMENTS DE TYPE COMPOSE	106
CARTE 29 : REPARTITION DE LA MOYENNE DES LOYERS DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU	111
CARTE 30 : REPARTITION DES RESIDENTS TEMPORAIRES PRESENTS DANS L'ESPACE URBAIN.....	118
CARTE 31 : LES DEPLACEMENTS EN DEUX-ROUES MOTORISES	128
CARTE 32 : POURCENTAGE DE LA POPULATION AGEE DE 5 ANS ET PLUS JAMAIS SCOLARISEE.....	190
CARTE 33 : LIEU DE PRISE DE REPAS DU MIDI, LE LOGEMENT.....	224
CARTE 34 : INDICE DE SOCIALISATION INCLUANT LES REPAS NON-PRIS.....	225
CARTE 35 : REPARTITION SPATIALE DE L'ABSENCE DE CHANGEMENT ALIMENTAIRE	226

Liste des figures

FIGURE 1 : PYRAMIDE DES AGES DE OUAGADOUGOU EN 2006.....	44
FIGURE 2 : TAUX ANNUEL D'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE A OUAGADOUGOU	45
FIGURE 3 : PART DE LA POPULATION URBAINE BURKINABE DANS LA POPULATION TOTALE	46
FIGURE 4 : PART DE LA POPULATION DE OUAGADOUGOU DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION URBAINE	47
FIGURE 5 : SCENARIOS DE PROJECTION DE LA POPULATION DE OUAGADOUGOU, 2010-2050	49
FIGURE 6 : PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DE OUAGADOUGOU EN 2009	52
FIGURE 7 : VARIATION DU RAPPORT DE MASCULINITE AVEC L'AGE	53
FIGURE 8 PERSONNES PRESENTES DE MANIERE TEMPORAIRE VS RESIDENTS HABITUELS	54
FIGURE 9 : PYRAMIDE DES AGES SELON LE SEXE ET LE LIEU DE NAISSANCE DES INDIVIDUS.....	55
FIGURE 10 : ACTIFS VS INACTIFS	65
FIGURE 11 : TYPE D'OCCUPATION.....	66
FIGURE 12 : PROFIL DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES.....	66
FIGURE 13 : VARIATION DE L'ACTIVITE SELON LE CYCLE DE VIE	69
FIGURE 14 : TYPOLOGIE DU TRAVAIL EN FONCTION DU LIEU DE NAISSANCE	70
FIGURE 15 LES PROFILS OCCUPATIONNELS SELON LES TRAJECTOIRES RESIDENTIELS	72
FIGURE 16 : REPARTITION PAR SEXE DE LA POPULATION FLOTTANTE	115
FIGURE 17 : REPARTITION DES PROPRIETAIRES D'UN MOYEN DE TRANSPORT SELON LE SEXE	120
FIGURE 18 : SITUATION EDUCATIVE DE LA POPULATION RESIDENTE, AGEE DE 5 ANS ET PLUS, POUR CHAQUE SEXE	170
FIGURE 19 : SITUATION SCOLAIRE DE LA POPULATION RESIDENTE, AGEE DE 5 ANS ET PLUS, POUR L'ENSEMBLE	171
FIGURE 20 : SITUATION SCOLAIRE DE LA POPULATION RESIDENTE, AGEE DE 5 ANS ET PLUS, POUR CHAQUE SEXE	172
FIGURE 21 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE AGEE DE 15 ANS ET PLUS ET NON SCOLARISEE, SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT, POUR L'ENSEMBLE ET POUR CHAQUE SEXE	173
FIGURE 22 : POURCENTAGE DES PERSONNES RESIDENTES, AGEES DE 15 ANS ET PLUS, DECLAREES ALPHABETISEES EN FRANÇAIS PAR GROUPE D'AGES, POUR L'ENSEMBLE ET SELON LE SEXE	174
FIGURE 23 : POURCENTAGE DES PERSONNES AYANT ETE SCOLARISEES DECLAREES ALPHABETISEES EN FRANÇAIS, SELON LA DERNIERE CLASSE SUIVIE	174
FIGURE 24 : TAUX DE FREQUENTATION SCOLAIRE, TAUX BRUT ET TAUX NET DE SCOLARISATION, POUR CHAQUE GROUPE D'AGES SCOLAIRES, POUR L'ENSEMBLE DES DEUX SEXES.....	175
FIGURE 25 : TAUX DE FREQUENTATION SCOLAIRE, TAUX BRUT ET TAUX NET DE SCOLARISATION, POUR CHAQUE GROUPE D'AGES SCOLAIRES, POUR CHAQUE SEXE	177
FIGURE 26 : REPARTITION DES SCOLARISES SELON LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT SUIVI PAR GROUPE D'AGES SCOLAIRES, POUR L'ENSEMBLE	178
FIGURE 27 : REPARTITION DES SCOLARISES SELON LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT SUIVI PAR GROUPE D'AGES SCOLAIRES, POUR CHAQUE SEXE	178
FIGURE 28 : TAUX NET DE SCOLARISATION, PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT, SELON LE STATUT FAMILIAL	179
FIGURE 29 : TAUX NET DE SCOLARISATION, PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT, SELON LE QUINTILE DU NIVEAU DE VIE ...	179
FIGURE 30 : TAUX NET DE SCOLARISATION, PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT, SELON LE LIEU DE NAISSANCE	180
FIGURE 31 : REPARTITION DES SCOLARISES SELON LE TYPE D'ETABLISSEMENT FREQUENTE, PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	181

FIGURE 32 : REPARTITION DES SCOLARISES SELON LE TYPE D'ETABLISSEMENT FREQUENTE, PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT ET POUR CHAQUE SEXE	182
FIGURE 33 : REPARTITION DES ANCIENS SCOLARISES SELON LE DERNIER DIPLOME OBTENU, POUR L'ENSEMBLE ET POUR CHAQUE SEXE	183
FIGURE 34 : REPARTITION DES INDIVIDUS SCOLARISES SELON LE LIEN AVEC LE REFERENT-LOGEMENT ET LA PERSONNE QUI FINANCE LEUR SCOLARITE	186
FIGURE 35 : REPARTITION DES INDIVIDUS SCOLARISES SELON LE LIEN DE PARENTE AVEC LE REFERENT-LOGEMENT ET LES PERSONNES IMPLIQUEES DANS LEUR SUIVI SCOLAIRE	187
FIGURE 36 : REPARTITION DES LOGEMENTS PAR PROFIL DE SCOLARISATION (LOGEMENTS AYANT AU MOINS DEUX ENFANTS DE LA TRANCHE D'AGES SCOLAIRES CONCERNEE).....	188
FIGURE 37 : REPARTITION DES LOGEMENTS PAR PROFIL EDUCATIF (FONCTION DU POURCENTAGE DE PERSONNES AGEES DE 7 ANS ETANT OU AYANT ETE SCOLARISEES) SELON LE QUINTILE DE NIVEAU DE VIE (POUR LES LOGEMENTS AYANT AU MOINS UNE PERSONNE AGEE DE 7 ANS ET PLUS)	189
FIGURE 38 : MOYENNES DE L'INDICE DE VULNERABILITE DANS L'EMPLOI (INDICE ALLANT DE 0 A 6).....	197
FIGURE 39: DISTRIBUTION DES ACTIFS OCCUPES (%) SELON L'INTENSITE DE VULNERABILITE (DE 0 A 6)	198
FIGURE 40: DISTRIBUTION DE L'ENSEMBLE DES ACTIFS OCCUPES (%) PAR STATUT D'EMPLOI (OUAGADOUGOU, 2001)	199
FIGURE 41: MOYENNES DE L'INDICE DE VULNERABILITE (PREDICTIONS) DES ACTIFS OCCUPES	200
FIGURE 42: MOYENNES DE L'INDICE DE VULNERABILITE (PREDICTIONS) DES ACTIFS OCCUPES	201
FIGURE 43: MOYENNES DE L'INDICE DE VULNERABILITE (PREDICTIONS) DES ACTIFS OCCUPES	202
FIGURE 44: REPARTITION DES INDIVIDUS SELON LA LOCALISATION DE LEUR FRATRIE (%)	231
FIGURE 45: REPARTITION GEOGRAPHIQUE MOYENNE DE LA FRATRIE.....	232
FIGURE 46: REPARTITION DES INDIVIDUS SELON LE DEGRE DE DISPERSION DE LEUR FRATRIE.....	233
FIGURE 47: REPARTITION DES INDIVIDUS SELON LA PART DES ACTIFS, DES SALARIES ET DES INDEPENDANTS DANS LA FRATRIE	236
FIGURE 48 : REPARTITION DES INDIVIDUS SELON LE DEGRE DE DISPERSION SOCIALE DE LA FRATRIE.....	237

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : LES MODULES DU QUESTIONNAIRE « OUAGA, 2009 »	11
TABLEAU 2 : CARACTERISTIQUES DES BATIMENTS SELON LE TYPE DE QUARTIERS	36
TABLEAU 3 : CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE QUARTIER	37
TABLEAU 4 : MATERIAUX UTILISES POUR LA CONSTRUCTION SELON LE TYPE DE QUARTIER	38
TABLEAU 6 : EVOLUTION DE LA POPULATION URBAINE ET DE CELLE DE OUAGADOUGOU, 1960-2006	42
TABLEAU 7: PROJECTIONS DE LA POPULATION TOTALE DU BURKINA FASO ET LA POPULATION URBAINE SELON DIVERSES HYPOTHESES (2010-2030-2050).....	48
TABLEAU 8 : PROJECTIONS DE LA POPULATION DE OUAGADOUGOU SELON DIVERSES HYPOTHESES (2010-2030-2050)	48
TABLEAU 9 : CARACTERISTIQUES DES TYPES DE TRAJECTOIRES MIGRATOIRES	72
TABLEAU 10 : COMPOSITION DE LA CORESIDENCE SELON LE TYPE DE QUARTIERS.....	104
TABLEAU 11 : TYPE DE LOGEMENT ET LIEU DE NAISSANCE DU REFERENT-LOGEMENT	107
TABLEAU 12 : ACTIVITE DU REFERENT-LOGEMENT ET TYPE DE LOGEMENT	108
TABLEAU 13 : STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS	109
TABLEAU 14 : LES LIENS DE PARENTE DANS LE PRET DE LOGEMENTS	110
TABLEAU 15 : STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT SELON L'AGE DU REFERENT-LOGEMENT	112
TABLEAU 16 : STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET ACTIVITE	113
TABLEAU 17 : RESIDENTS ABSENTS ET TEMPORAIRES SELON LA CLASSE D'AGE	116
TABLEAU 18 : RESIDENTS ABSENTS ET TEMPORAIRES SELON LE STATUT D'OCCUPATION.....	117
TABLEAU 19 : RESIDENTS ABSENTS ET RESIDENTS TEMPORAIRES SELON LE LIEU DE NAISSANCE	117
TABLEAU 20 : POSSESSION D'UN MOYEN DE TRANSPORT SELON L'OCCUPATION	121
TABLEAU 21 : TYPE DE MOYEN DE TRANSPORT POSSEDE SELON L'OCCUPATION	122
TABLEAU 22 : REPARTITION PAR GENRE DES USAGERS NON PROPRIETAIRES D'UN VEHICULE	123
TABLEAU 23 : LES DEPLACEMENTS HEBDOMADAIRES SELON LES MOTIFS.....	125
TABLEAU 24 : LES DEPLACEMENTS HEBDOMADAIRES SELON LE MOYEN DE TRANSPORT	127
TABLEAU 25 : LES DEPLACEMENTS HEBDOMADAIRES SELON LA CLASSE D'AGE	129
TABLEAU 26 : DEPLACEMENTS HEBDOMADAIRES SELON LE SEXE ET LE MOTIF	130
TABLEAU 27 : DEPLACEMENTS HEBDOMADAIRES SELON LE MODE DE TRANSPORT ET LE SEXE	131
TABLEAU 28 : DEPLACEMENTS HEBDOMADAIRES SELON LEUR LOCALISATION ET LE MOTIF	132
TABLEAU 29 : PLACE DU TRAVAIL DANS LES DEPLACEMENT HEBDOMADAIRES.....	133
TABLEAU 30 : DEPLACEMENTS HEBDOMADAIRES SELON LEUR LOCALISATION ET L'ACTIVITE	134
TABLEAU 31 : REPARTITION DES ANCIENS SCOLARISES SELON LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT ATTEINT	183
TABLEAU 32 : REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE NOMBRE D'ENFANTS RESIDENTS AGES DE 7-12 ANS E DE 13-16 ANS (POUR LES LOGEMENTS AYANT AU MOINS UN ENFANT DE CHAQUE GROUPE D'AGES).....	187
TABLEAU 33: PARTAGE DES REPAS.....	212
TABLEAU 34 : NATURE DU REPAS PRIS LA VEILLE	213
TABLEAU 35: CHANGEMENTS ALIMENTAIRES DECLARES EN 2008	218
TABLEAU 36 : FREQUENCE DES CAUSES DE LA DEGRADATION ALIMENTAIRE EN 2008	219
TABLEAU 37: LIEU DU REPAS DE LA VEILLE	221
TABLEAU 38: PERCEPTION DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION ALIMENTAIRE EN 2009.....	227
TABLEAU 39 : REPARTITION DES LIEUX DE NAISSANCE SELON LE DEGRE DE DISPERSION GEOGRAPHIQUE DE LA FRATRIE (%).....	234

TABLEAU 40 : REPARTITION DES DEGRES DE DISPERSION GEOGRAPHIQUE DE LA FRATRIE SELON LE NIVEAU DE VIE (%)	235
TABLEAU 41: DESCRIPTION DU RESEAU SOCIAL MOBILISE EN FONCTION DE SA TAILLE ET DE SON CARACTERE HERITE .	240

Table des matières

SOMMAIRE	4
METHODOLOGIE: APPROCHE DES DYNAMIQUES INTRA-URBAINES	
I. LE PROTOCOLE D'ENQUETE	7
A. LES QUESTIONNEMENTS ET LEURS IMPLICATIONS POUR LE PROTOCOLE	7
B. LE MODE DE SONDAGE	9
C. L'APPROCHE QUALITATIVE DU PEUPEMENT URBAIN.....	12
II. LES CONFIGURATIONS DU PEUPEMENT INTRA-URBAIN.....	13
A. LE SONDAGE AREOLAIRE AU SERVICE DE LA REPRESENTATION DU TERRITOIRE.....	14
III. MORPHOLOGIE URBAINE : UN MOUVEMENT SANS FIN D'EXTENSION SPATIALE ?	31
A. FORMES DE L'OCCUPATION URBAINE.....	31
B. CARACTERISTIQUES DU BATI RESIDENTIEL SELON LE TYPE DE QUARTIERS.....	35
C. L'EQUIPEMENT DES BATIMENTS ET LOGEMENTS.....	38
D. CONCLUSION : DE LA PERTINENCE D'UNE DISTINCTION ENTRE QUARTIERS LOTIS / QUARTIERS NON LOTIS ?	40
PEUPEMENT URBAIN ET MOBILITES A OUAGADOUGOU	
IV. EVOLUTION PASSEE ET FUTURE DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU..	42
V. LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA VILLE ET DE SES QUARTIERS	50
A. UNE COMPOSITION ET DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUES SOUS L'INFLUENCE DES MIGRATIONS.....	51
1. <i>La structure par âge et par sexe</i>	51
2. <i>La composante migratoire des changements démographiques</i>	54
3. <i>Migrations et dynamiques intra-urbaines</i>	56
4. <i>Nuptialité et reproduction</i>	59
5. <i>Origine des migrants et localisation dans la ville</i>	60
VI. TRAVAIL ET MOBILITES.....	64
VII. DE RETOUR DE COTE D'IVOIRE : MIGRANTS BURKINABE A OUAGADOUGOU	75
A. DESIGNER LES « BURKINABE DE COTE D'IVOIRE » : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE.....	75
1. <i>Retour sur l'histoire migratoire et retour des Burkinabè</i>	75
2. <i>Méthodologie et caractéristiques de la population enquêtée</i>	78
B. COTE D'IVOIRE – OUAGADOUGOU : HISTOIRE D'UNE DECOUVERTE OU HISTOIRE D'UN RETOUR ?	80
1. <i>Venir à Ouagadougou</i>	80
2. <i>S'installer à Ouagadougou</i>	81
C. ÉTUDE D'UNE DYNAMIQUE MIGRATOIRE SPECIFIQUE : LA MIGRATION POUR ETUDES DE LA COTE D'IVOIRE VERS OUAGADOUGOU	84
1. « <i>Gourous</i> » et « <i>diaspos d'aujourd'hui</i> » (jeunes professionnels et étudiants) : les élites « <i>ivoiriennes</i> » à Ouagadougou.....	84
2. <i>Raisons et finalité des migrations pour études</i>	90
3. <i>Trajectoires scolaires des migrants instruits : la route des études vers Ouagadougou</i>	93

4.	<i>D. Découverte de la ville</i>	95
5.	<i>Déceptions, galères et voies d'émancipation</i>	95
6.	<i>Recherche de la sécurité professionnelle : attachement à la Fonction Publique</i>	97
7.	<i>Visibilité des « diaspos » et marqueurs urbains de la migration en provenance de Côte d'Ivoire</i>	98
8.	<i>Le lien avec la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso : un entre-deux</i>	99

"HABITER" A OUAGADOUGOU ET POLITIQUES URBAINES

VIII.	STRATEGIES RESIDENTIELLES, ESPACES DE VIE	103
A.	LE LOGEMENT : CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE	104
1.	<i>Composition sociale des logements</i>	104
2.	<i>Le statut d'occupation</i>	108
B.	LA SITUATION DE RESIDENCE	114
C.	L'ESPACE DE VIE : LES MOBILITES QUOTIDIENNES	119
1.	<i>L'équipement des individus en moyens de transport</i>	120
2.	<i>Les déplacements hebdomadaires</i>	124
IX.	DEVELOPPEMENT URBAIN ET MOBILITES A OUAGADOUGOU : LE ROLE DES POLITIQUES PUBLIQUES .	136
A.	LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT URBAIN DE OUAGADOUGOU	136
B.	POLITIQUES ET ACTEURS DU DEVELOPPEMENT URBAIN DE OUAGADOUGOU	138
C.	UN ELEMENT CLE DANS LA COMPREHENSION DES MOBILITES URBAINES : LA PRODUCTION DU LOGEMENT ET LE ROLE DES POLITIQUES PUBLIQUES	143
1.	<i>En amont de la problématique du logement : la gestion de la question foncière à Ouagadougou ..</i>	<i>144</i>
2.	<i>Les limites d'une politique du « tout lotissement »</i>	<i>146</i>
3.	<i>Quelles perspectives d'évolution pour les politiques du logement à Ouagadougou ?</i>	<i>150</i>
D.	MOBILITES QUOTIDIENNES ET GESTION DES TRANSPORTS URBAINS : UN THEME QUI N'EST PAS PRIORITAIRE POUR LES ACTEURS PUBLICS	154
1.	<i>La distribution modale des déplacements quotidiens</i>	<i>155</i>
2.	<i>L'offre insuffisante de transports en commun et les vicissitudes de la SOTRACO</i>	<i>157</i>
3.	<i>L'absence d'une politique claire des transports urbains</i>	<i>159</i>

APPROCHES THEMATIQUES

X.	EDUCATION	169
A.	LA SITUATION EDUCATIVE	169
B.	LE NIVEAU D'ALPHABETISATION (EN FRANÇAIS)	173
C.	LES NIVEAUX DE SCOLARISATION	175
1.	<i>Première approche des facteurs de la solarisation</i>	<i>179</i>
2.	<i>Le type d'établissement fréquenté</i>	<i>180</i>
D.	LES ANCIENS SCOLARISES	182
E.	GENRE ET SCOLARISATION : ROLES DIFFERENCIES DES PERES ET DES MERES DANS LES PROCESSUS SCOLAIRES FAMILIAUX ...	184
1.	<i>Prise de décision dans la mise et le retrait des enfants de l'école</i>	<i>184</i>
2.	<i>Contributions financières à la scolarité</i>	<i>185</i>
3.	<i>Implication différenciée des pères et des mères dans le suivi scolaire</i>	<i>186</i>
F.	LA SCOLARISATION AU NIVEAU DES LOGEMENTS	187
G.	UN PREMIER APERÇU DES DISPARITES SPATIALES INTRA-URBAINES	189
H.	EN CONCLUSION	191

XI. VULNERABILITE AU TRAVAIL.....	193
A- CARACTERISER LA VULNERABILITE DANS L'EMPLOI : PRINCIPE ET METHODE	194
B- LA VULNERABILITE DANS L'EMPLOI A OUAGADOUGOU EN 2001.....	196
C- UNE PREDICTION DE LA VULNERABILITE DANS L'EMPLOI A OUAGADOUGOU EN 2009.....	199
XII. PRECARITE ET VULNERABILITE ALIMENTAIRES	204
A. LES CHOIX CONCEPTUELS ET METHODOLOGIQUES D'ENQUETE	204
1. <i>L'économie spatiale et résidentielle de l'insécurité</i>	204
2. <i>Les dimensions privilégiées de l'insécurité alimentaire.</i>	205
3. <i>La méthode d'analyse</i>	207
4. <i>Les compléments d'enquête</i>	208
B. LA VULNERABILITE ALIMENTAIRE URBAINE : DELIMITATIONS	208
1. <i>Les champs de la vulnérabilité</i>	209
2. <i>Les spécificités urbaines de la vulnérabilité</i>	210
C. LA PRECARITE ALIMENTAIRE AU QUOTIDIEN : DESCRIPTIONS	212
1. <i>Manger pour (sur-)vivre</i>	212
2. <i>Être sûr de pouvoir manger</i>	215
D. LA VULNERABILITE FONCTIONNELLE : DYNAMIQUES	217
1. <i>Un ressenti proportionnel à l'érosion du pouvoir d'achat</i>	217
2. <i>Un vécu lié aux sociabilités restreintes et pesantes</i>	220
E. LES DISPARITES SPATIALES ALIMENTAIRES : INDICES	223
1. <i>Les indicateurs immédiats de vulnérabilité</i>	223
2. <i>Les indices spatialisés de vulnérabilité</i>	224
XIII. LE ROLE DU RESEAU SOCIAL DANS LES PARCOURS DE VIE	230
A. LA FRATRIE	230
B. LE RESEAU SOCIAL MOBILISE	237
LISTE DES CARTES.....	242
LISTE DES FIGURES.....	243
LISTE DES TABLEAUX	245
TABLE DES MATIÈRES	247